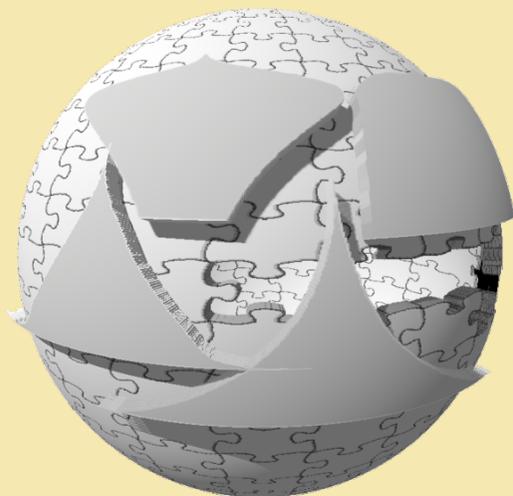


Demopædia

Dictionnaire démographique multilingue

seconde édition unifiée, volume français



<http://fr-ii.demopaedia.org>



United Nations
Department of
Economic and
Social Affairs
Population Division



International
Union for the
Scientific Study
of Population



INSTITUT NATIONAL
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES



CePeD

Centre
Population
& Développement



Demopædia

Dictionnaire démographique multilingue

seconde édition unifiée, volume français



<http://fr-ii.demopaedia.org>

Ce document a été généré le 18 juin 2012.

Contenu disponible sous Attribution-Share Alike 3.0 Unported
(<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>).

Sommaire

Préface	3
Avertissement	13
Chapitre 1 • Généralités	19
Chapitre 2 • Élaboration des statistiques démographiques	43
Chapitre 3 • État de la population	55
Chapitre 4 • Mortalité et morbidité	79
Chapitre 5 • Nuptialité	91
Chapitre 6 • Fécondité	101
Chapitre 7 • Mouvement général de la population, reproduction	119
Chapitre 8 • Mobilité spatiale	127
Chapitre 9 • Démographie économique et sociale	141
Index	151

Préface

Préface de la première édition de 1958

À sa quatrième session, la Commission de la population demanda au Secrétaire général d'inclure la préparation d'un dictionnaire démographique multilingue dans son programme de travail (E/1313).

Quelques mois plus tard, l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, réunie à Genève en assemblée générale, offrit sa collaboration au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la réalisation d'un tel ouvrage et décida la création d'une Commission du dictionnaire démographique qui fut chargée de présenter un projet. À sa cinquième session, la Commission de la population demanda au Secrétaire général d'accepter l'offre faite par l'Union, et la Commission du dictionnaire fut alors chargée de réaliser en trois langues, anglais, espagnol et français, le projet qu'elle avait présenté.

L'ouvrage a été conçu comme un dictionnaire essentiellement multilingue, destiné aux traducteurs. Il se compose d'une collection de volumes unilingues, constitués chacun par un texte de présentation de la terminologie technique usitée en démographie, suivi d'un index alphabétique. Le parallélisme des textes dans les différents volumes, et un système de numérotage par concepts, permettent d'établir une correspondance entre les expressions d'un même concept en diverses langues.

La Commission de l'Union chargée de l'élaboration des trois volumes initiaux comprenait : MM. Paul Vincent (France), président-rapporteur ; Carlos E. Dieulefait (Argentine), Harold F. Dorn (Etats-Unis d'Amérique), Eugène Grebenik (Royaume-Uni), Pierpaolo Luzzatto-Fegiz (Italie), Marcelino Pascua (Suisse) et José Ros Jimeno (Espagne), membres.

Une première ébauche de l'ouvrage fut entreprise, sur la base d'un texte français préparé par l'Institut national d'études démographiques (France) sous la direction de M. Vincent. Des versions anglaise et espagnole de ce texte furent rédigées respectivement par MM. Grebenik et Ros Jimeno.

Le travail dut être exécuté avec quelque hâte, en raison de la proximité du Congrès mondial de la population, auquel le projet fut présenté sous forme d'une « édition provisoire (juin 1954) », publiée par l'Organisation des Nations Unies (ST/SOA/Series A — Études démographiques, n° 19). Mais la diffusion d'une édition provisoire eut le grand avantage de faire bénéficier la Commission de la collaboration de nombreux spécialistes, qui voulurent bien lui transmettre leurs observations.

Nombre d'imperfections de l'édition provisoire provenaient de ce que celle-ci avait été élaborée à partir d'un seul texte, en l'espèce un texte français. Il s'avérait indispensable d'établir un compromis entre les conceptions anglo-saxonnes d'une part, et les conceptions latines d'autre part. L'expérience montrait également la nécessité d'enrichir le texte de définitions, afin de permettre à l'utilisateur de détecter les divergences éventuelles entre les expressions d'un même concept en diverses langues.

Ces conclusions de la Commission ayant été approuvées, M. Grebenik reçut mission de refondre, en anglais, le texte primitif. Après quoi, MM. Grebenik et Vincent élaborèrent en commun une sorte de texte transactionnel, dont chacun rédigea une version dans sa langue. M. Ros Jimeno établit ensuite la version espagnole correspondante, et les trois volumes furent soumis à la Commission, au Bureau de l'Union, ainsi qu'à un certain nombre de spécialistes, en vue d'ultimes mises au point.

En publiant les volumes anglais, espagnol et français du *Dictionnaire démographique multilingue*, il est indispensable de souligner certains caractères de l'ouvrage.

En premier lieu, le fait qu'il résulte d'un travail éminemment collectif. Il est le fruit, non seulement d'une étroite coopération entre les trois principaux rédacteurs, mais de la collaboration active de tous les membres de la Commission. Il a bénéficié en outre des avis autorisés de nombreux spécialistes, qui ont bien voulu se donner la peine d'en examiner les textes aux divers stades de leur élaboration, et de consigner leurs remarques, souvent d'une façon très détaillée. La plupart des recommandations ainsi recueillies ont été retenues, en totalité ou en partie. Certaines ont été écartées, peut-être indûment.

En effet, les rédacteurs ont souvent dû procéder à des options. La conception même de l'ouvrage éliminait la possibilité d'entrer dans de longues explications : il fallait fréquemment choisir entre diverses formulations possibles. Chaque volume porte ainsi l'empreinte de son rédacteur : la mention du nom de celui-ci dans la préface a pour but de signaler cette responsabilité particulière, en dégageant dans la même mesure celle des autres participants à l'entreprise.

Il convient toutefois de souligner que les rédacteurs n'ont pas été libres d'écrire le texte à leur guise : les sujétions du parallélisme indispensable entre textes, ou le désir de tenir compte des avis exprimés, les ont souvent conduits

à se rallier à des points de vue qu'ils ne partageaient pas entièrement. Ils ont néanmoins accepté d'assumer la responsabilité du texte, tel qu'il est.

Il faut aussi appeler l'attention sur le fait que les volumes du Dictionnaire ne constituent pas des traités de démographie. Tout a été subordonné, dans leur élaboration, au but fondamental de l'ouvrage : offrir aux traducteurs un outil technique approprié à leurs besoins, et lui conférer un caractère véritablement multilingue en s'efforçant de placer toutes les langues sur un pied d'égalité.

Or les langues sont des édifices empiriques, qui développent leur terminologie suivant leur logique propre, laquelle est parfois peu compatible avec les impératifs rationnels de la science. Les notions dénommées dans des langues différentes ne se correspondent souvent que fort imparfaitement. Telle langue témoigne, par un véritable luxe terminologique, de l'intérêt qu'elle porte à un sujet particulier, qu'une autre langue néglige au point de ne lui consacrer aucune dénomination spéciale. L'emploi de notes a permis d'atténuer les inconvénients qui en résultent, compte tenu du système de correspondance adopté. Mais il est évident qu'un exposé dépouillé de préoccupations lexicographiques se fût présenté de façon toute différente.

Ces préoccupations lexicographiques sont aussi à l'origine de certains déséquilibres dans le contenu de l'ouvrage. Il a paru utile, dans certains cas, d'insérer dans le Dictionnaire une terminologie qui n'est pas à proprement parler démographique, mais qu'on a des chances de rencontrer fréquemment dans des textes démographiques, et qui est à peu près introuvable dans aucun dictionnaire et intraduisible par des non-initiés.

C'est encore en considérant les besoins des traducteurs que la Commission a été conduite à adopter le principe suivant : le Dictionnaire doit avant tout faire état de l'usage, même quand il est vicieux, et ne peut déconseiller ou conseiller tel usage, que lorsqu'un consentement assez général semble pouvoir être obtenu à cet égard.

L'ouvrage n'est donc pas destiné à normaliser la terminologie. Il n'est pas davantage destiné à proposer des définitions. Celles-ci n'ont été insérées que pour faciliter l'établissement des correspondances terminologiques et préciser leur portée. L'extrême concision de ces définitions n'a parfois été obtenue qu'aux dépens de leur rigoureuse pertinence. La normalisation de la terminologie nécessite des ouvrages d'un caractère tout différent. Afin d'éviter tout malentendu sur ce point, on trouvera après l'index alphabétique une liste de publications récentes émanant de divers organismes internationaux et traitant des définitions de divers concepts démographiques. C'est à ces ouvrages que le lecteur devra se reporter chaque fois qu'il rencontrera un problème de définition et non plus seulement de traduction.

Le *Dictionnaire démographique multilingue* ne répondra pleinement au vœu de ses initiateurs que lorsqu'il sera étendu à de nombreuses langues. Grâce à des initiatives privées, la confection de quelques nouveaux volumes est d'ores et

déjà projetée ou en voie de réalisation. De plus, la Commission de la population, à sa neuvième session, a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'éditer un volume en langue russe (E/2957). L'expérience dira si le compromis réalisé entre les conceptions anglo-saxonnes et latines, convient également aux langues germaniques, slaves, voire non indoeuropéennes.

Préface de la seconde édition de 1981

C'est au cours de sa quatrième session que la Commission de la Population des Nations Unies demanda au Secrétaire Général d'inclure la préparation d'un dictionnaire démographique multilingue dans son programme de travail.

Quelques mois plus tard, l'Union offrit sa collaboration et, à l'issue de la cinquième session de la Commission de la Population, une Commission ad hoc¹ fut chargée de préparer en trois langues, anglais, français et espagnol, un projet de dictionnaire démographique multilingue.

Malgré son extrême complexité, ce travail fut mené à bien et, dès 1958, les volumes français et anglais étaient publiés. Par la suite, des versions espagnole (1959), italienne (1959), allemande (1960), finnoise (1964), russe (1964), tchèque (1965), polonaise (1966), suédoise (1969), portugaise (1969), arabe (1970) et serbo-croate (1971) virent également le jour.

Lors de sa quinzième session, tenue à Genève, en novembre 1969, la Commission de la Population des Nations Unies adopta une recommandation invitant le Secrétaire Général à collaborer étroitement avec l'Union en vue de réaliser conjointement des projets d'intérêt mutuel, tel, par exemple, la préparation d'une terminologie démographique multilingue.

Auparavant, le Conseil de l'Union, réuni à Liège en avril 1969, tout en constatant à sa plus grande satisfaction que le dictionnaire avait répondu parfaitement aux attentes de la communauté internationale des démographes, estima, de son côté, qu'il devenait opportun de prévoir sa mise à jour en raison des profondes mutations qui avaient affecté les sciences de la population au cours de la décennie qui suivit sa parution.

C'est à cette fin que fut créée une nouvelle Commission² qui, grâce au généreux concours financier offert par l'U.S. Bureau of the Census, put entamer ses travaux en 1972 et les mener à leur terme en 1974.

La Commission n'a pas travaillé en champ clos : une centaine de centres démographiques répondirent, en effet, à son appel en commentant les projets qu'elle leur avait soumis. Une vaste documentation - touchant tant la forme souhaitée de l'ouvrage à publier que les définitions des termes et concepts de la démographie - fut ainsi assemblée et mise à la disposition de Monsieur Louis Henry à qui l'Union confia, en 1976, la tâche de rédiger la version finale de cette deuxième édition du dictionnaire démographique multilingue. Ce nou-

veau texte est donc la synthèse de celui que le regretté Paul Vincent avait rédigé pour la première édition de la version française et des textes élaborés par la Commission de terminologie démographique internationale.

À l’instar de l’ancien dictionnaire, cette version française sera la première d’une série qui s’enrichira au fil des mois et des années à venir. Au moment donc où cet ouvrage sort de presse, les deux autres versions — anglaise et espagnole — préparées à l’initiative de l’Union, sont sur le point d’être remises à l’imprimeur. D’autres versions sont d’ores et déjà en cours de réalisation, ce qui présage bien du sort heureux qui sera réservé à cette difficile mais si nécessaire entreprise internationale.

Massimo Livi Bacci

Secrétaire Général

¹ Commission du Dictionnaire Démographique Multilingue ; Président : P. Vincent (France) ; Membres : CE. Dieulefait (Argentine), H ;F. Dorn (États-Unis), E. Gre-benik (Grande Bretagne), P. Luzzato-Fegiz (Italie), M. Pascua (Suisse), J. Ros Jimeno (Espagne).

² Commission de Terminologie Démographie Internationale ; Président : P. Paillât (France) ; Membres : A. Boyarski (Union Soviétique), E. Grebenik (Grande Bretagne), K. Mayer (Suisse), J. Nadal (Espagne), S. Kono (Nations Unies / Japon). Membres observateurs : S. Baum et J. Siegel (U.S. Bureau of the Census-États-Unis). Attachés : A. Hill (Grande Bretagne), A. Lifshitz (France) et A. Saez (Espagne).

Préface de la seconde édition unifiée

L’unification de la seconde édition du dictionnaire s’est imposée dès que les bases de données, issues de la numérisation de l’ensemble des volumes papier dans le cadre du projet Demopædia, ont révélé d’importantes omissions parmi chacune des éditions majeures publiées durant la décennie 1980 (française en 1981, anglaise en 1982, espagnole en 1985 et allemande en 1987). Certaines éditions publiées ultérieurement, comme l’édition arabe de 1988, avaient déjà partiellement comblé les lacunes propres aux traductions française et anglaise, mais avaient omis de traduire les 92 nouveaux concepts introduits dans l’édition allemande publiée quelque mois plus tôt. Les éditions chinoise (1994), japonaise (1994), tchèque (2005) puis russe (2008), portugaise (2008) et polonaise (2010) dérivent de la version anglaise ; quant à l’édition italienne de 2010, elle dérive de l’édition française. Un terme comme *nourrisson* qui avait été retenu dans le corpus des premières éditions n’apparaissait plus dans la seconde édition anglaise. Le dictionnaire unifié s’est ainsi enrichie de termes comme *lattante* en italien, *lactante* en espagnol, *Brustkind* en allemand, *kojenec* en tchèque etc. ou encore de l’expression *child at the breast* ajoutée à l’édition uni-

fiée anglaise permettant aux nouveaux modules dérivés de l'anglais de conserver ce joli mot.

De nouvelles traductions en plusieurs langues asiatiques étant à ce jour envisagées au regard de la démographie de ce continent, il nous est apparu nécessaire de réaliser cette unification avant toute nouvelle traduction. Celle-ci est en cours et les premières éditions unifiées en langues française et italienne sont publiées simultanément lors de la 46^e Conférence annuelle de la Société italienne de statistique de juin 2012. L'édition française vient combler un vide puisque la dernière édition de 1981 était épuisée en 2005. L'édition italienne était également fort nécessaire car la première édition publiée en 1959 n'avait jamais été mise à jour. Ce processus d'uniformisation est également en cours pour les langues anglaise, tchèque et polonaise. Ainsi l'ensemble des éditions harmonisées devraient être disponibles prochainement dans les douze langues déjà accessibles sur le Web dans leur édition originale ainsi que dans quatre à six nouvelles langues asiatiques.

Bien qu'on puisse regretter qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle édition, enrichie des concepts qui font la démographie d'aujourd'hui, comme la santé de la reproduction, le handicap et la dépendance, les migrations internationales, les fenêtres démographiques, les populations décroissantes, la retraite etc., la comparaison des deux premières éditions informatisées nous a démontré que les concepts importants de la démographie résidaient essentiellement dans la première édition. Les éléments terminologiques choisis par la Commission de terminologie des Nations-Unies dans les années 50 ont permis de délimiter notre discipline et sont pour la plupart toujours d'actualité.

Nous pourrions aussi regretter de ne pas avoir supprimé des termes désuets, ou aujourd'hui inappropriés. Etienne van de Walle, principal auteur de la seconde édition anglaise de 1982, nous confiait au congrès de Tours en 2005 et peu avant son décès prématuré, son souhait de participer à la nouvelle édition et surtout d'y supprimer les termes concernant l'eugénisme, terme ou théorie qui déjà en 1981 n'avaient plus qu'un intérêt historique.

Les modifications apportées à cette édition unifiée ont donc été *a minima*, conservant ainsi au texte original les tournures des années 1980. Les éléments terminologiques ajoutés se distinguent par l'ajout d'une étoile signalant tant la nouvelle expression introduite qu'une rédaction de la phrase légèrement modifiée. Parfois de nouvelles phrases, voire de nouveaux paragraphes ont été ajoutés si ils étaient présents en anglais, allemand ou espagnol.

Ces modifications justifient à nos yeux la publication sur papier de cette seconde édition unifiée en français. Les autres volumes seront également disponibles sur papier dès que l'unification sera terminée. Cette unification est un préalable obligatoire à une troisième édition.

L'édition de livres numériques autorise en effet une publication sur papier à faible coût et à la demande. Ainsi le travail de Joseph Larmarange, démographe

à l'IRD dans l'unité mixte de recherche CEPED, permet désormais de télécharger sur demopaedia.org le dictionnaire démographique multilingue dans différents formats électroniques (HTML, PDF ou encore EPUB) mais également d'en commander une version papier auprès d'un imprimeur à la demande. Le projet s'enrichit également d'un site (<http://demopaedia.org/tools>) permettant de générer à la volée une version « à jour » du dictionnaire ou encore un index multilingue.

Si l'impression à grand tirage de l'édition française n'est pas justifiée du fait de la vétusté du dictionnaire, une impression « à la demande » nous paraît répondre à certains besoins, surtout dès sa disponibilité en plusieurs langues. De plus, une impression « à la demande » intègre les corrections des inévitables erreurs et coquilles.

La paternité principale du dictionnaire multilingue revient, nous semble-t-il, aux premiers travaux de la Commission de terminologie des Nations-Unies présidée par Paul Vincent. Lui-même doit en partie le système révolutionnaire d'indexation des concepts par paragraphe numéroté aux travaux de John Edwin Holmstrom qui démontrait dans son « Rapport sur les dictionnaires scientifiques et techniques multilingues » rédigé en 1949 que les entrées simples d'un dictionnaire classique étaient inadaptées dès lors que le dictionnaire comprenait plus de deux ou trois langues.

Les paternités sont donc multiples et multilingues et leurs auteurs sont mentionnés dans chacune des préfaces des deux éditions que nous reproduisons ci-dessus à l'identique. Citons donc essentiellement, Paul Vincent pour la première édition française de 1958, Eugene Grebenik pour la première édition anglaise de 1958, Louis Henry pour la seconde édition française de 1981, Étienne van de Walle pour la seconde édition anglaise de 1982 et le CELADE pour la seconde édition espagnole. La seconde édition allemande dont nous nous inspirons beaucoup ici a été coordonnée par Charlotte Höhn en 1987.

Les ajouts de l'édition unifiée française sont dus principalement à Aline Désesquelles, avec la contribution de France Meslé et de Géraldine Duthé de l'INED. Près d'une trentaine de termes français avaient déjà été traduits depuis l'anglais dans le lexique trilingue arabe-anglais-français co-publié en 1988 par la Commission économique et sociale pour l'Asie Occidentale des Nations Unies de Bagdad et l'UIESP. Nous les avons repris en très grande partie.

Cette paternité multiple nous a conduits à mettre l'ensemble des différentes éditions du dictionnaire démographique multilingue sous une licence dite libre à savoir la licence Creative Common Share Alike. Ainsi, depuis l'informatisation des anciennes éditions papier, tout nouveau travail se fait en commun et en ligne ce qui permet de connaître la contribution exacte de chaque auteur et leur liste complète. Signalons aussi que le logiciel Mediawiki, utilisé tant pour la consultation du dictionnaire que pour ses modifications, est sous licence libre également et est utilisé pour l'encyclopédie Wikipedia. Dès lors que l'on connaît un peu le maniement de cette encyclopé-

die, on peut aisément comparer les textes de la première édition avec celui de la seconde unifiée. Le texte numérisé reprend en effet la numérotation originale par paragraphe (101, 102 etc.), chacun étant regroupé au sein d'une même page (par exemple la page 10, <http://fr-ii.wikipedia/wiki/10>). Si le lecteur souhaite connaître les raisons qui ont amené les auteurs récents à adopter telle ou telle formulation, la page de discussion liste les problèmes qui se sont posés et les décisions qui ont été prises (par exemple <http://fr-ii.wikipedia/wiki/Discussion:10>). Tous les membres d'associations de spécialistes d'études de la population en partenariat avec le projet Demopaedia pourront à terme contribuer à ces discussions. C'est déjà le cas des membres de l'UIESP, bientôt de la Population Association of America et d'autres encore en projet.

C'est d'ailleurs le but du projet Demopaedia que d'inviter les démographes professionnels à actualiser le dictionnaire démographique multilingue en leur offrant une plateforme wiki. Mais comme il s'agit dans un premier temps de créer de nouvelles pages et même de nouveaux chapitres comme la « santé de la reproduction » déjà mentionnée, nous pensons qu'il est plus aisé d'adopter une structure plus libre analogue à celle de Wikipedia, où la cohérence entre les langues n'est pas essentielle dans un premier temps. Le site de cette encyclopédie libre se trouve à l'URL <http://fr.demopaedia.org> pour la version française et <http://en.demopaedia.org> pour la version anglaise.

Les nouvelles pages créées peu à peu devraient nous permettre de mieux mesurer tant l'étendue de notre discipline que sa nouvelle terminologie et de proposer un jour une troisième édition de ce dictionnaire multilingue.

Le but de la science est de faire partager ses résultats aux collègues du monde entier mais aussi aux compatriotes et il est nécessaire que le vocabulaire scientifique puisse être traduit et approprié tant par les média d'un pays que par ses étudiants si on souhaite qu'il soit bien compris. Ainsi, nous constatons que dans certains pays comme la Suède, il n'y a pas eu de seconde édition du dictionnaire et qu'ainsi le vocabulaire ne semble pas s'être renouvelé sans que les Suédois s'en émeuvent. Par contre, un besoin manifeste s'est fait sentir à Marrakech de la part d'universitaires asiatiques qui, sous la pression de nombreux étudiants mais ne pratiquant pas encore suffisamment l'anglais, éprouvent des difficultés à adopter une traduction approximative de l'anglais de termes démographiques même anciens. On compte en Inde, plusieurs langues dont le nombre de locuteurs dépasse le chiffre d'environ 70 millions parfois avancé pour le nombre de locuteurs dont la langue française est la langue maternelle. Le malayalam parlé au Kerala compte autant de locuteurs que de Thaïlandais parlant le thaï. Souhaitons que cette plateforme wiki multilingue soit l'occasion de débattre sur la compréhension de nouveaux concepts véhiculés dans les revues scientifiques anglophones mais également les conférences internationales francophones, hispanophones ou nationales dans de nombreuses langues différentes.

Ce projet n'aurait pu être mené à bien sans le soutien continu de la Division de la Population des Nations-Unies en la personne de sa Directrice de 2005 à

2012 Hania Zlotnik. Cet appui s'est concrétisé sous la forme de divers ateliers, notamment à Paris (2007) et à Marrakech (2009). Nous remercions particulièrement Serguey Ivanov (UNPD), co-organisateur de ces deux ateliers et à qui nous devons également le premier jet de l'édition russe. Cristina Giudici et Elena Ambrosetti, auteures de la traduction italienne qui est publiée de manière concomitante, ont établi un partenariat entre l'Université La Sapienza et le Comité français de l'UIESP, qui a permis d'organiser un atelier de formation à la technologie Wiki à Rome en 2011, reprenant ainsi les premiers enseignements dispensés par Laurent Toulemon au tout premier atelier de Paris.

Remercions aussi Christine Gandrille, secrétaire du Comité national français de l'UIESP, qui a numérisé et corrigé bon nombre d'éditions du dictionnaire du fait d'une connaissance hors-norme de plusieurs langues, ainsi que Françoise Gubry et Martine Deville, documentalistes respectivement au CEPED et à l'INED pour leur recherche des ouvrages épuisés telle l'édition arabe et leurs conseils en matière de thésaurus et d'édition des index.

C'est enfin grâce au Comité national français que j'ai eu l'honneur de présider jusqu'en janvier dernier et aux membres de ses trois bureaux successifs que le projet Demopædia a pu se construire depuis 2005. L'INED nous fait l'honneur d'héberger le serveur et l'UIESP vient de créer un groupe de travail autonome afin que le projet prenne une dimension internationale. Que ces deux institutions en soient également remerciées.

Nicolas Brouard

Directeur de recherche à l'INED

Coordinateur pour l'UIESP du projet Demopædia

Avertissement

Structure du dictionnaire

Le *Dictionnaire démographique multilingue* revêt la forme d'une collection de volumes unilingues, comportant chacun deux parties : un *texte* assorti de *notes* et un *index* alphabétique.

Le *texte* n'a d'autre objet que de présenter la terminologie technique usitée en démographie dans un contexte qui en éclaire le sens. Il comprend neuf chapitres, groupant chacun un certain nombre de *paragraphes*. Un numéro à trois chiffres, dont le premier rappelle le rang du chapitre, permet d'identifier chaque paragraphe. Les *éléments terminologiques* – mots ou expressions – qui y sont inclus, sont imprimés en caractères gras et sont accompagnés d'un chiffre. Celui-ci, lu à la suite du numéro du paragraphe, fournit le *numéro de référence* de l'élément terminologique en cause (par exemple, le numéro de référence du terme *démographie* est 101-1).

Le numérotage a été effectué *par concept*. Il en résulte qu'un même numéro de référence est attribué aux éléments terminologiques de même sens ou de sens très voisins, tandis que plusieurs numéros de référence sont affectés à un même élément terminologique, lorsque celui-ci est susceptible de revêtir des acceptions différentes. Les numéros de référence sont communs aux différentes éditions du dictionnaire et permettent ainsi de naviguer entre les différentes langues du dictionnaire.

Dans le cadre du travail d'uniformisation des dictionnaires (voir la préface), de nouveaux termes ont été introduits par rapport à l'édition de 1981 du dictionnaire français. Ces « nouveaux » termes sont signalés dans le texte et l'index par une étoile (★).

Certains paragraphes sont suivis de *notes numérotées*. Celles-ci contiennent des remarques particulières au volume où elles sont insérées et une terminologie complémentaire afférente au concept auquel elles se rapportent. Le dernier chiffre du numéro affecté à ce concept est reproduit en tête de la note correspondante. Les références à la terminologie incluse dans les notes se distinguent

des éléments terminologiques du texte principal par un astérisque (*) placé à la suite du numéro du concept.

Seuls les éléments terminologiques figurant dans le texte proprement dit se correspondent de volume à volume, cette correspondance étant établie au moyen du numéro de référence identique (sans astérisque) qui leur est attribué.

Comme dans les précédentes éditions, les caractères italiques ont été utilisés :

- pour les citations de termes déjà présentés ou qui le sont plus loin ;
 - chacune est suivie du numéro de référence du terme cité ou, plus rarement, du numéro du paragraphe où il se trouve ;
 - aucun terme n'est cité dans le paragraphe où il est présenté et aucun n'est cité plus d'une fois dans un même paragraphe ;
 - de plus, quelques termes très courants, comme *population* (au sens du 104-4) ou comme *démographie*, ne sont pas cités ;
- pour attirer l'attention sur quelques mots ou expressions qui ne sont pas des termes démographiques présentés dans le dictionnaire (voir par exemple la note 3 du paragraphe 131).

Index

L'index de cette édition unifiée du dictionnaire diffère quelque peu des index des précédentes éditions dans la mesure où l'index est désormais généré automatiquement à partir du code source du texte de la version wiki. Tous les éléments terminologiques, tant dans le texte proprement dit que dans les notes, y sont classés alphabétiquement, avec indication du ou des numéros de référence permettant de localiser leur emplacement dans la première partie du volume. Les termes issus des notes y sont présentés en italique.

Les éléments terminologiques apparaissant au pluriel dans le texte ont été indexés le plus souvent sous leur forme au singulier (par exemple, l'expression *tables du moment* (153-2) a été indexée sous *table du moment*). Les adjectifs ont été indexés pour leur part au masculin singulier.

Un même élément terminologique peut être classé plusieurs fois dans l'index au travers d'entrées secondaires construites à partir de mots ou groupes de mots (ou racine d'un mot) pouvant être considérés comme exprimant, à eux seuls, un concept particulier. Ainsi, le terme *démographie historique* (102-1) est classé à la fois sous *démographie historique* et sous *historique, démographie* — ; *surpeuplement* (902-1) est également classé sous *peuplement, surpeuplement* ; *espérance nette de vie active* (362-8) sous *net, espérance nette de vie active, vie active, espérance nette de* — et *actif, espérance nette de vie active*.

Utilisation du dictionnaire

Le *mode d'utilisation* du Dictionnaire peut être illustré schématiquement de la façon suivante. Soit à traduire en français l'expression anglaise d'un certain concept. L'index anglais fournit, en regard de l'élément terminologique à traduire, le numéro affecté au concept exprimé. En se reportant au paragraphe correspondant du texte français, on trouve l'expression française de ce concept.

Dans la pratique, il est indispensable de *lire tout le paragraphe* auquel on se reporte, sans oublier les notes, non seulement parce qu'on y trouvera souvent des indications utiles, mais aussi parce que les nécessités de la rédaction ont parfois imposé de ranger au sein d'un même paragraphe les éléments terminologiques ou les explications qui s'y rapportent, dans un ordre différent de celui des numéros de référence.

Il est non moins indispensable de *comparer les deux versions du même paragraphe* dans les deux langues, ce qui permettra de se rendre compte, le cas échéant, des différences de sens entre expressions qui ne sont qu'approximativement équivalentes.

Signalons enfin que si plusieurs expressions synonymes figurent sous le même numéro dans le texte français, on aura généralement avantage à choisir la première, ou l'une des premières expressions citées. En effet, celles dont l'emploi est recommandé ont été, sauf indication contraire, systématiquement insérées en tête des énumérations.

Consultation du dictionnaire sur demopaedia.org

La comparaison entre les différentes langues du dictionnaire sera grandement facilitée par une consultation en ligne du dictionnaire sur <http://fr-ii.demopaedia.org> où des liens hypertextes permettent de naviguer entre les différentes éditions.

Pour naviguer entre la version imprimée et la version en ligne du dictionnaire, il importe de noter que les chapitres sont également divisés en *sections* ou *sous-chapitres* auxquelles correspondent les pages wiki de la version en ligne. Chaque section est numérotée sur deux chiffres. De manière générale, le numéro de section d'un paragraphe correspond aux deux premiers chiffres de son numéro de paragraphe (le paragraphe 104 appartenant ainsi à la section 10), à quelques exceptions près : les paragraphes 360, 361 et 362 appartiennent à la section 36, le paragraphe 640 à la section 63 et les paragraphes 810 et 811 à la section 80. Les changements de section sont signalés dans le texte par un astérisme (*).

L'adresse internet (URL) d'une section du dictionnaire s'obtient en ajoutant le numéro de section à <http://fr-ii.demopaedia.org/wiki/>. Le paragraphe 357 pourra ainsi être consulté à l'adresse <http://fr-ii.demopaedia.org/wiki/35>. N'hésitez pas à consulter le mode d'emploi du site web disponible en ligne.

Des outils pour effectuer une recherche dans les index ou générer un index multilingue sont disponibles à <http://www.demopaedia.org/tools>.

Citer le dictionnaire

Suite à la mise en ligne du dictionnaire démographique multilingue, ce dernier est désormais disponible sur plusieurs supports. Bien que cette seconde édition unifiée ne soit plus amenée à évoluer de manière importante (à la différence du projet d'encyclopédie ouverte), des corrections mineures peuvent encore y être apportées. Dès lors, l'exemplaire que vous tenez entre vos mains correspond à une copie, à une date donnée indiquée en page de garde, de la version en ligne.

Pour citer le dictionnaire démographique multilingue, il est donc recommandé de consulter au préalable la dernière version en ligne, le site web étant la référence. Le dictionnaire pourra être mentionnée dans une bibliographie sous la forme suivante :

Demopædia, *Dictionnaire démographique multilingue*, seconde édition unifiée, volume français, <http://fr-ii.demopaedia.org>, consulté le *date_de_consultation*.

Dans le cadre d'une citation d'un passage précis du dictionnaire, on indiquera le paragraphe concerné (toute pagination étant imprécise puisque différente selon le support). Par exemple, pour le paragraphe 211 :

Demopædia, *Dictionnaire démographique multilingue*, seconde édition unifiée, volume français, § 211, <http://fr-ii.demopaedia.org/wiki/21>, consulté le 12 juin 2012.

Liste des abréviations utilisées dans le volume français

adj.	adjectif	p.ex.	par exemple
adv.	adverbe	pl.	pluriel
cf.	conférer, voir	pp.	participe passé
ex.	exemple	ppr.	participe présent
f.	féminins.	sg.	singulier
ff.	faisant fonction de	s.	substantif
i.	intransitif	t.	transitif

m. masculin
néol. néologisme

v. verbe
vx. vieux, vieilli, archaïque

Chapitre 1

Généralités

101

La **démographie**¹ est une science ayant pour objet l'étude des populations humaines, et traitant de leur dimension, de leur **structure**², de leur évolution et de leurs caractères généraux envisagés principalement d'un point de vue quantitatif. Elle est au centre des **sciences de la population**^{8*} auxquelles appartiennent aussi des spécialités interdisciplinaires telles que la *démographie économique* (104-1), la *sociodémographie* (104-2), la *génétique des populations* (104-4), la *démographie historique* (102-1), la *démographie mathématique* (102-6), ainsi que, par certains aspects, le droit, la médecine, l'*épidémiologie* (423-6), l'anthropologie, la sociologie, la psychologie, la géographie et la philosophie. En terminologie statistique, le mot **population**³ peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'**univers**³. On emploie plus communément le mot **population**⁴ pour désigner l'ensemble des **habitants**⁵ d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble [ex. : *population d'âge scolaire* (cf. 346-7), *population variable* (514-2)], auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population**⁶. Il arrive fréquemment qu'on entende par **population**⁷, non pas la collectivité elle-même (au sens du n°101-4), mais son **effectif**⁷, c'est-à-dire le nombre des habitants qui la composent.

1. **Démographie**, s.f. - **démographique**, adj. - **démographe**, s.m. : spécialiste de la démographie.

Noter que l'adjectif démographique offre généralement la traduction correcte du substantif anglais "population" employé adjectivement ; ex. : "population problems", problèmes (ou : questions) démographiques.

4. Noter qu'au XVIII^e siècle, le mot **population** avait aussi un sens actif qu'il a perdu depuis. Il désignait alors l'action de peupler, et a été remplacé par le mot *peuplement* (811-6*) en cet emploi.

5. **Habitant**, s.m. - **habiter**, v.t. - **habitation**, s.f. : action d'habiter (cf. 120-1*) ; maison où l'on habite.

102

Certains aspects de la démographie ont reçu des dénominations spéciales en raison de leur objet ou de leurs méthodes. La **démographie historique**¹ s'occupe des populations du passé pour lesquelles on dispose de sources écrites ; quand ces sources manquent, l'étude des populations anciennes prend le nom de **paléodémographie**². La **démographie descriptive**³ traite de la dimension, de la répartition géographique, de la *structure* (101-2) et du développement des populations d'un point de vue purement descriptif, en s'appuyant principalement sur des **statistiques démographiques**⁴. La **démographie théorique**⁵, dite aussi **démographie pure**⁵, envisage les populations d'un point de vue général et abstrait, s'attachant à l'étude des relations formelles entre les différents phénomènes démographiques ; en raison du recours, dans cette étude, à diverses méthodes mathématiques, elle se confond, en pratique, avec la **démographie mathématique**⁶. On appelle fréquemment **étude démographique**⁷ un travail sur une population concrète, avec toutes les ressources de l'*analyse démographique* (103-1). Cette étude peut porter sur la **conjoncture démographique**⁸, c'est-à-dire sur l'évolution de l'état et du mouvement d'une population au cours d'une période courte et récente. L'ensemble des disciplines précédentes constitue ce qu'on appelle parfois la **démographie quantitative**⁹, en raison de l'importance qui y est attribuée à l'aspect numérique des phénomènes et pour la distinguer des branches de la démographie mentionnées plus loin. Lorsque la population est considérée au sens large reliant ainsi des événements démographiques à des aspects économiques, sociaux ou d'autres phénomènes, le terme **études de population**^{10*} est parfois employé.

103

L'**analyse démographique**¹ est la partie de la démographie qui a pour objet de ramener les **phénomènes démographiques**² à des *effectifs* (101-7) et des *structures* (101-2) invariables, de séparer les effets de chaque phénomène démographique des effets des autres phénomènes démographiques appelés, dans ce cas, **phénomènes perturbateurs**³, d'étudier les relations entre les phénomènes démographiques et les *états de la population* (201-8). On distingue : l'**analyse longitudinale**⁴, ou **analyse par cohorte**⁴, ou **analyse par génération**⁴, qui est effectuée au sein d'un groupe bien défini, *génération* (116-1), *promotion* (116-2), *cohorte* (116-2), suivi dans le temps ; l'**analyse transversale**⁵, ou **analyse par période**⁵, ou **analyse du moment**⁵, qui porte sur les

phénomènes démographiques se manifestant au cours d'une période bien déterminée (année civile par exemple) au sein d'un ensemble de cohortes.

104

La démographie comprend aussi l'étude des relations entre les phénomènes démographiques d'une part, et les phénomènes économiques ou sociaux d'autre part : les dénominations **démographie économique**¹ et **démographie sociale**² sont utilisées pour désigner ces branches particulières de la démographie. La démographie s'intéresse aussi à la façon dont certaines caractéristiques qualitatives, qu'elles s'attachent à des individus ou à des groupes, sont distribuées au sein d'une population. Initialement, la **démographie qualitative**³ faisait essentiellement référence à la **génétique des populations**⁴ ou **génétique démographique**⁴ (cf. 911-2). L'**écologie humaine**⁵, qui étudie la répartition territoriale et l'organisation des communautés et porte une attention particulière aux processus compétitifs et coopératifs qui s'y manifestent, a de nombreux points communs avec la démographie. Le recouvrement des champs de recherche et des méthodes est encore plus marqué dans le cas de la **géographie humaine**^{7*}. Il en va de même de la **biométrie**⁶ et de l'**épidémiologie**^{8*}, qui désignent les applications de la statistique à la recherche biologique et médicale.

4. Ne pas confondre la génétique des populations avec la **génétique humaine** : cette dernière étudie la transmission des *gènes* (911-1) dans l'espèce humaine, alors que la première traite de la répartition de ces gènes dans les populations.
Noter, d'autre part, qu'à la différence de la génétique démographique, l'expression génétique des populations peut s'appliquer éventuellement à des *populations* non humaines (cf. 101-3), d'animaux ou de plantes.
5. **Écologie**, s.f. - **écologique**, adj. - **écologue**, s.m. : spécialiste de l'écologie.
6. **Biométrie**, s.f. - **biométrique**, adj. - **biométricien**, s.m. : spécialiste de la biométrie.

105

La démographie comprend enfin l'étude des **doctrines démographiques**¹, ou **théories démographiques**¹, ou **théories de la population**¹, qui se proposent d'expliquer ou de prévoir, par des considérations économiques, sociologiques ou autres, l'évolution des phénomènes démographiques et de mettre en lumière leurs conséquences. Ces doctrines peuvent éventuellement servir de base à l'élaboration d'une **politique démographique**² (cf. § 930), dont les démographes s'efforcent de déterminer l'efficacité.

1. L'expression **théorie de la population** (sg.) revêt parfois le sens de *démographie théorique* (102-5).

*
**

110

On peut classer les principales **unités statistiques**¹ utilisées en démographie, en deux catégories d'après leur nature : les unités abstraites, constituées par des *événements* (201-3), et les unités concrètes. Parmi ces dernières, une des plus importantes est l'**individu**², ou **personne**² - on disait autrefois, et l'on dit encore parfois en ce sens : **âme**², ou **tête**² (cf. 202-1*, 435-3* et 902-7). Le **ménage**³, unité statistique complexe de caractère économique-social, est en principe constitué par l'ensemble des individus vivant habituellement en commun, au même foyer - d'où l'appellation de **feu**³ utilisée jadis (on dénombrait alors les feux comme nous dénombrons aujourd'hui les ménages). La définition précise du ménage varie selon les pays, voire selon les enquêtes. Pour faciliter les comparaisons internationales, on a recommandé de définir le ménage comme un groupe de personnes vivant au sein d'un même *logement* (120-1) et prenant leurs repas en commun, et de distinguer, à côté des **ménages ordinaires**⁴, correspondant à la notion usuelle, des **ménages collectifs**⁵ ou **collectivités**⁵ groupant les individus vivant habituellement en commun dans certains établissements. Un individu vivant seul est généralement considéré comme constituant un **ménage d'une personne**⁶. Suivant le cas, les **pensionnaires**⁷ des particuliers, voire les simples **locataires d'une chambre meublée**⁸ chez des particuliers, peuvent être ou non compris dans le ménage dont ils partagent le logement.

2. Dans le langage courant, le mot **gens** sert souvent de pluriel à personne ; p. ex. dans les expressions : **gens mariés** (cf. 515-5), **gens âgés** (cf. 324-8), **jeune. jeunes gens** (324-3).
3. Noter que le mot **ménage** est souvent synonyme de **couple marié** (501-8) dans le langage courant, p. ex. dans les expressions : **jeune ménage**, **vieux ménage**, **ménage sans enfant**, **faux ménage** (503-4*), **en ménage** (d*), **ménage dissocié** (512-7).
Les anciens auteurs, utilisant la terminologie fiscale de l'Ancien Régime, parlent de **feux allumants** (équivalent, en langue moderne, à logements habités) et de **feux exempts** (sous-entendu : de taille, c'est-à-dire d'impôts directs).
7. Le **pensionnaire** se procure à la fois nourriture et logement contre paiement d'une **pension**.

8. Appelés **chambreurs** dans la statistique canadienne.

Noter que le mot français **logeur** désigne la personne qui procure le logement, alors que le mot anglais “lodger” désigne celle qui est logée.

111

Lorsqu’un *ménage ordinaire* (110-4) comprend plusieurs personnes, celles-ci sont dites **membres du ménage**¹ et l’une d’elles est considérée comme **chef de ménage**² - sans qu’il soit d’ailleurs toujours précisé qui doit être tenu pour tel : ce peut être, éventuellement, le **principal soutien économique**³ du ménage (cf. 358-3). Les formules de recensement comportent généralement une question sur le **lien**⁴, ou **relation**⁴, existant entre le chef de ménage et chacun des autres membres du ménage. Ceci permet éventuellement de distinguer divers éléments du ménage au sein des **ménages complexes**⁵, c’est-à-dire des ménages dont les membres n’appartiennent pas tous à la même *famille biologique* (113-1). Un ménage complexe peut être décomposé en **noyaux**⁶, **noyau principal**⁷, **noyaux secondaires**⁸, ou en *familles* (112-1) ; la **famille principale**⁹ est celle du chef de ménage ; les autres sont appelées **familles secondaires**¹. On appelle **dimension du ménage**¹, ou **taille du ménage**¹, le nombre de personnes composant le ménage.

112

La **famille**¹ (cf. § 113 et 115) doit être soigneusement distinguée du *ménage* (110-3). Elle résulte des liens qu’implique le processus de reproduction, surtout dans la mesure où ces liens sont sanctionnés socialement par des dispositions légales ou coutumières. Dans les sociétés de type européen, la famille repose principalement, d’une part sur l’*alliance* (114-8) entre époux résultant du *mariage* (501-4), et d’autre part, sur la *parenté* (114-3*) existant entre les **parents**² (pl.) - **père**³ et **mère**⁴ - et leurs **enfants**⁵ - **fils**⁶ et **filles**⁷.

2. Au sens restreint qu’il revêt ici (cf. 114-3), le mot parents ne s’emploie qu’au pluriel ; le singulier correspondant peut être fourni par le terme juridique **auteur**.

113

L’ensemble constitué par un *couple* (503-8) et ses enfants (112-5) est parfois appelé **famille biologique**¹. Envisagés dans leurs relations mutuelles, les enfants d’un même couple sont dénommés **frères**² ou **sœurs**³, suivant leur sexe. Leur ensemble constitue ce qu’on appelle une **fratrie**⁴. Lorsque des enfants ont seulement un *auteur* (112-2*) commun, ils sont dits **demi-frères**⁵ ou **demi-**

sœurs⁶, suivant leur sexe. La notion de **famille étendue**^{7*} ou **famille élargie**^{7*} inclut des membres de la parenté qui n'appartiennent pas à la famille biologique. On distingue principalement les **familles étendues verticalement**^{8*} ou **familles multigénérationnelles**^{9*} et les **familles étendues horizontalement**^{10*}, dans lesquelles une fratrie cohabite avec un beau-parent et ses enfants. Une **famille souche**^{10*} est un système familial notamment caractérisé par la cohabitation de plusieurs générations et des relations successorales entre frères de type non égalitaire.

2. Dans la terminologie juridique, les mots frère et sœur peuvent désigner des individus n'ayant qu'un auteur commun (cf. 113-5 et 113-6). On qualifie alors respectivement de **germains**, **consanguins** ou **utérins**, les frères et sœurs qui ont en commun, soit leurs deux *parents* (112-2), soit seulement leur *père* (112-3) ou leur *mère* (112-4).
3. Cf. note précédente.

114

Deux individus dont l'un descend de l'autre, ou qui font partie de la **descendance**¹ d'un même **ascendant**², sont dits **parents**³, ou **apparentés**³. Dans les cas simples où deux individus descendent l'un de l'autre ou n'ont en commun que deux ascendants formant un *couple* (503-8), on détermine généralement leur **degré de parenté**⁴, en comptant le nombre de rapports de filiation constituant les maillons de la chaîne qui les relie, en passant éventuellement par le couple d'ascendants communs (il existe toutefois d'autres modes de décompte). La relation entre les *parents* (au sens du n° 112-2) et leurs enfants, dénommée **filiation**⁵ lorsqu'elle est envisagée dans la personne des enfants, prend respectivement le nom de **paternité**⁶ ou de **maternité**⁶ lorsqu'on la considère dans la personne du père ou de la mère. Le mot **progéniture**⁷ désigne à proprement parler l'ensemble des *enfants* (112-5) d'un même individu, d'un même couple, ou d'un certain groupe d'individus (cf. 116-3) ou de couples ; mais il est parfois employé au sens plus large de descendance. La *parenté* (114-3*), au sens propre, définie par une relation de consanguinité, est distincte de l'**alliance**⁸, relation que le mariage établit entre un individu d'une part, et son conjoint ou tout *parent* (au sens du n° 114-3) de son conjoint d'autre part. Toutefois, le langage courant comprend bien souvent les alliés d'un individu au nombre de ses parents.

1. **Descendance**, s.f. : ensemble des **descendants** (s.m.) d'un même individu.
2. **Ascendant**, s.m. - **ascendance**, s.f. : ensemble des ascendants d'un même individu.

3. **Parent**, adj. ff. s.m. - **parenté**, s.f. : relation entre deux *parents* (au sens du n° 114-3) ; ensemble des *parents* (d°) d'un même individu. Il y a parenté en **ligne directe** entre ascendants et descendants, et en **ligne collatérale** dans les autres cas : les parents en cause sont alors dits **collatéraux** (adj. ff. s.m.).
8. **Alliance**, s.f. - **allié**, pp. ff. s. : personne unie à une autre par une relation d'alliance.

115

Au sens technico-démographique du terme, la **famille**¹, qu'on appelle alors volontiers **famille statistique**¹, est une *unité statistique* (110-1) dont la définition varie selon les pays. Dans certains, notamment en France, la définition de la famille statistique repose sur la notion de *famille biologique* (113-1). Dans d'autres pays, par contre, les considérations économiques et sociales ont conduit à rapprocher les notions de *famille* (112-1) et de *ménage* (110-3), et à définir la famille statistique par référence à l'**élément familial principal**² du ménage, constitué par le *chef de ménage* (111-2), son *conjoint* (501-5), et ceux de leurs *enfants* (112-5) vivant à leur foyer qui ne sont ni *mariés* (515-5) ni chargés d'enfants. Les couples mariés vivant avec leurs enfants sont qualifiés de **familles traditionnelles**^{3*} tandis que les familles où l'un des parents, séparé ou veuf, vit avec ses enfants peuvent être qualifiées de **familles désunies**^{4*} ou de **familles monoparentales**^{4*}. Les couples mariés, les personnes veuves ou séparées qui, au moment de la déclaration, n'ont plus d'enfants vivant au sein du ménage, sont parfois qualifiées dans certains pays comme l'Allemagne de **familles incomplètes**^{5*}. Si ces types de familles vivent au sein d'un ménage, ils sont qualifiés de **ménage avec famille**^{6*}.

1. En France, le principe adopté pour l'établissement de la **statistique des familles** (637-1*) est qu'il y a autant de familles qu'il y a de mariages, *actuels* (cf. 611-2) ou *dissous* (cf. 510-1), représentés à l'instant envisagé. Ces statistiques peuvent être considérées comme résultant du classement des **chefs de famille** d'après le nombre de leurs enfants - *nés vivants* (601-5*), ou *survivants* (cf. 637-1*) - à condition de dépouiller l'expression chef de famille de son sens juridique usuel, l'un ou l'autre des conjoints ou anciens conjoints (cas du divorce) pouvant être tenu pour tel, selon les besoins.

Noter qu'aux États-Unis le mot "family" désigne souvent un ensemble d'individus *apparentés* (114-3) ou *alliés* (114-8*) vivant au sein d'un même ménage.

Noter qu'en Allemagne, on distingue les notions de "Vollständige Familie" (115-3), de "Unvollständige Familie" (115-4) et de "Restfamilie" (115-5), selon la composition de la famille.

4. Deux familles désunies peuvent reconstituer une famille, on parle alors de **famille recomposée**.

116

Précisant un des sens que revêt le mot **génération**¹ dans le langage courant, les démographes utilisent cette dénomination pour désigner un ensemble d'individus nés pendant une période donnée. Si cette période n'est pas précisée, il est généralement sous-entendu qu'il s'agit d'une année civile. Par généralisation de cette notion de génération, on aboutit à celle de **cohorte**² ou **promotion**² : ensemble des individus ayant vécu un événement semblable au cours d'une même période de temps. Le mot **génération**³ peut aussi désigner, en démographie comme en *généalogie* (215-12), la *progéniture* (114-7) d'une génération au sens du n° 116-1. On peut qualifier les générations selon les âges atteints et parler de **génération montante**^{6*} pour les jeunes, de **génération dans la force de l'âge**^{7*} pour les adultes en âge d'avoir des enfants, de travailler etc., et de **vieille génération**^{8*} pour les plus âgés. L'expression « **deuxième génération**^{9*} » s'est imposée pour désigner les enfants nés dans le pays où leurs parents ont immigré. On parle aussi de troisième ou quatrième génération. On désigne enfin sous le terme de **génération pleine**^{10*} (respectivement **génération creuse**^{11*}) les générations correspondant à un nombre de naissances particulièrement élevé (respectivement bas). On considère parfois des générations constituées d'individus du même sexe, dénommées suivant le cas **générations masculines**⁴ ou **générations féminines**⁵, notamment pour le calcul de l'*intervalle entre générations successives* (713-1).

1. Le mot **génération** désigne aussi l'action d'**engendrer** (cf. 601-2*).
2. Le mot **classe** désigne, dans la terminologie militaire, une promotion de conscrits. On dénomme **classes creuses** des classes issues de **générations creuses**, c'est-à-dire de générations nées pendant des périodes où la natalité s'est trouvée temporairement abaissée de façon notable.

*
**

120

La dénomination générique de **logement**¹ s'applique à un local d'habitation formant un tout et destiné à abriter un *ménage* (110-3). Si une partie de la population vit ailleurs que dans des maisons - sous la tente, à bord de bateaux, etc. - on peut parler d'**unité de logement**¹ dans un sens comparable. La di-

mension d'un logement se mesure fréquemment par le nombre de ses **pièces**², parfois par sa **surface habitable**³. Le **degré d'occupation**⁴ d'un logement se définit en fonction du nombre de personnes qui y habitent d'une part, et de ses dimensions d'autre part. La fixation de normes d'occupation permet de déterminer les **logements surpeuplés**⁵ et les **logements sous-peuplés**⁶. Un logement inutilisé est dénommé **logement vacant**⁷ ; on ne considère pas comme vacant un logement que son détenteur n'utilise qu'épisodiquement, à titre de *résidence secondaire* (310-6*).

1. Il est fréquent, en France, de distinguer deux grandes catégories de logements, suivant leur nature : d'une part les **maisons individuelles**, d'autre part les **appartements des immeubles d'habitation collective** - on dit souvent, par abréviation, **immeuble**.
On notera que, dans la classification européenne des immeubles d'après le nombre de leurs **étages**, le **rez-de-chaussée** n'est généralement pas compté pour un étage (alors qu'aux États-Unis, p. ex., le rez-de-chaussée constitue le "first floor").
2. En France, seules sont généralement comptées comme pièces, les **pièces principales d'habitation**, y compris éventuellement la cuisine-salle à manger, mais non compris la simple cuisine.

121

Juridiquement, l'occupant d'un *logement* (120-1) peut détenir celui-ci à divers titres, notamment en tant que **propriétaire**¹, **locataire**² ou **sous-locataire**³. Le locataire de qui le sous-locataire tient son droit d'occupation, est dit **locataire principal**^{5*}. Il se peut aussi qu'il n'ait aucun droit à occuper le logement où il habite, auquel cas il est dit **occupant sans titre**⁴.

2. On peut louer **vide** ou **meublé**. Par abréviation, on dit un meublé, pour : un **logement meublé**.

*
**

130

La **statistique démographique**¹ (sg.) est l'art de rassembler les **renseignements numériques**², ou **données numériques**², concernant les populations, et de les présenter sous forme de *statistiques démographiques* (102-4) ; les **observations**³ relatives aux diverses *unités statistiques* (110-1) sont d'abord **collectées**⁴ à l'aide d'*imprimés* (206-1) appropriés, et les *documents* (cf. 221-2) ainsi obtenus sont ensuite **contrôlés**⁵, ou **vérifiés**⁵, pour en éliminer les erreurs

les plus manifestes. On procède alors à la **mise en tableaux**⁶ des données, grâce au **classement**⁷ des observations. Cette dernière opération consiste à grouper les unités statistiques présentant certaines caractéristiques communes, de façon à répartir les observations en un certain nombre de **classes**⁸. L'**exploitation statistique**⁹ des données comporte toutes les opérations succédant à leur collecte, y compris éventuellement leur **analyse statistique**^{10*} (132-1).

1. **Statistique démographique** - **statisticien-démographe**, s.m. : spécialiste de la statistique démographique.
4. **Collecter**, v.t. - **collecte**, s.f.
5. **Contrôler**, v.t. - **contrôle**, s.m. **Vérifier**, v.t. - **vérification**, s.f.
7. **Classement**, s.m. : action de **classer** (v.t.) ; résultat de cette action - **classification**, s.f. : cadre de classement.
Ventiler, v.t. : répartir par classes - **Ventilation**, s.f. : opération correspondante.

131

Les **données brutes**¹, ou **données de base**¹, résultant des opérations précédentes (cf. § 130), sont constituées par des **séries**² de **nombres absolus**³ généralement présentées sous forme de **tableaux numériques**⁴. Leur **classement** (130-7) peut être ordonné d'après les valeurs de certains caractères quantitatifs, qui sont alors considérés comme des **variables**⁵ (ex. âge, nombre d'enfants ; cf. § 143), ou effectué d'après certains **caractères qualitatifs**⁶ (ex. sexe, état matrimonial). Lorsque le classement résulte de la prise en considération simultanée de plusieurs caractères, on obtient des **tableaux à multiple entrée**⁷ (à double entrée, à triple entrée, etc.). On appelle **tableau récapitulatif**⁸ un tableau groupant la matière d'une collection de **tableaux partiels**⁹.

1. D'une façon générale, on qualifie de **brut**, tout résultat obtenu par des procédés assez directs et relativement simples, pour le distinguer de résultats de même nature, spécialement *élaborés* en vue d'une analyse particulière (cf. 132-6), et considérés comme mieux adaptés à cette analyse. Pour un autre sens de brut en démographie voir 136-8.
3. Dans l'expression : nombre absolu, l'adjectif **absolu** s'oppose implicitement à relatif (tantôt synonyme de *proportionnel* - 133-2* -, tantôt signifiant *évalué par comparaison* - cf. 132-7), comme dans les expressions : *valeur absolue* et *valeur relative*.
4. Quand il n'y a pas de confusion possible, on emploie couramment le mot tableau pour désigner un tableau numérique.

132

L'exploitation des *données brutes* (131-1) se fait couramment en deux phases : une phase d'**analyse**¹ où l'on cherche à séparer les composantes des nombres observés (*effectifs* (101-7), *structures* (101-2), *phénomènes perturbateurs* (103-3), phénomène étudié) et une phase de **synthèse**² où l'on combine de diverses manières les composantes que l'on a isolées. Ces deux phases nécessitent le **calcul**^{3*} d'**indices**⁴ ; les noms de ceux-ci sont variés (voir § 133) ; les indices calculés dans la phase de synthèse sont appelés **indices synthétiques**⁵. Par opposition aux données brutes les indices sont des **résultats élaborés**⁶. Dans un sens spécial le mot **indice**⁷ est employé pour désigner un nombre proportionnel, exprimant la valeur d'une quantité par rapport à celle d'une autre quantité prise pour **base cent**⁸. Certains indices sont de bons **indicateurs**⁹ en tant qu'éléments caractéristiques d'une situation complexe ; on dira par exemple que le taux de mortalité infantile est un bon indicateur de l'état sanitaire de la population.

3. **Calculer**, v.t. - **calcul**, s.m. - **calculateur**, s.m. - B, s.f. : spécialiste du calcul.
6. **Élaboré**, pp. ff. adj. - **élaborer**, v.t. - **élaboration**, s.f. : travail long et soigné.

133

Un des premiers stades de l'*analyse* (132-1) consiste à diviser des *effectifs* (101-7) ou des nombres d'*événements* (201-3) par d'autres. Les *indices* (132-4) ainsi obtenus ont des noms divers : **rapport**¹, assez peu employé, lorsque le dividende et le diviseur appartiennent à des catégories différentes (hommes et femmes, enfants et femmes, par ex.), **proportion**² quand on divise une partie par le tout. Le mot **pourcentage**³ désigne une proportion pour cent. Le mot **taux**⁴ désignait à l'origine la **fréquence relative**⁵ d'un événement au sein d'une population ou d'une *sous-population* (101-6) en un laps de temps, le plus souvent égal à un an : ex. taux de natalité. Mais on rencontre le mot taux employé dans des acceptions variées : ex. *taux de masculinité* (320-4), qui est une proportion, *taux brut* et *taux net de reproduction* (cf. § 711), qui sont des indices synthétiques obtenus par des opérations assez longues. Le rapport des deux grandeurs de même nature s'appelle également un **ratio**^{6*}.

2. **Proportion**, s.f. - **proportionnel**, adj.
4. En raison de la variété d'emploi du mot taux, certains auteurs ont créé des expressions destinées à distinguer diverses sortes de taux : taux de première catégorie, taux de deuxième catégorie, ou à remplacer le mot taux par une expression comme événements réduits, qui diffèrent

souvent des taux courants du même genre par l'emploi d'un diviseur différent. Les taux sont généralement donnés pour mille (notation ‰) ou pour quelque autre puissance de dix (cf. 421-10). Noter que les mots taux de sont quelquefois sous-entendus : ex. une natalité de 20 ‰ équivaut à un taux de natalité de 20 pour mille (sous-entendu : habitants).

134

La *fréquence relative* (133-5) d'un *événement non-renouvelable* (201-4) est parfois considérée comme une mesure expérimentale de sa **probabilité**¹ d'apparition. Ceci revient à présumer que l'événement en question représente un **risque**² auquel sont soumis tous les individus constituant le groupe en cause, lesquels sont dits **exposés au risque**³. (Noter que l'emploi du mot risque en cette acception technique n'implique aucunement que l'événement considéré soit indésirable.). Lorsque le risque auquel sont exposés les divers éléments d'une population est d'intensité très variable, on s'efforce de se rapprocher des conditions idéales d'**homogénéité**⁴ où chaque individu serait soumis à un risque identique, en fractionnant la population en groupes moins **hétérogènes**⁵ par rapport au risque, c'est-à-dire à l'intérieur desquels la *variabilité* (141-1) du risque est moins grande que dans la population totale. Les taux calculés pour de tels groupes sont parfois appelés **taux spécifiques**⁶, ou **taux spécialisés**⁶, par opposition aux **taux généraux**⁷ calculés pour l'ensemble de la population.

1. **Probabilité**, s.f. - **probable**, adj. - **probabiliste**, adj. : relatif au **calcul des probabilités**, ff. s.m. : spécialiste de ce calcul.
4. **Homogénéité**, s.f. - **homogène**, adj.
5. **Hétérogène**, adj. - **hétérogénéité**, s.f.
6. Noter que l'expression taux spécifique n'est guère employée que comme dénomination générique, et que l'usage français est de considérer l'adjectif **spécifique** comme explétif dans la désignation particulière des taux : on dit, p. ex., *taux par âge* (135-1), et non *taux spécifique par âge*.
7. Noter que la loi de transfert de la qualification joue de façon constante pour l'adjectif général en cet emploi : on dit *taux de mortalité générale*, pour *taux général de mortalité* (cf. 401-4* et 633-7*).

135

Certains *indices d'analyse* (cf. 132-1 et 132-4) jouent un rôle privilégié parce qu'ils sont utilisés dans la construction des *indices synthétiques* (132-5) : il en est ainsi des **taux par âge**¹, des **taux par groupe d'âges**², des **taux par durée**³ écoulée depuis un **événement origine**⁴, mariage ou naissance précédente p. ex. ; il en est ainsi également des **quotients**⁵. Les *taux* parfois appelés **taux centraux**^{10*} (133-4) sont obtenus en divisant le nombre d'événements d'une année ou d'une période, le plus souvent de cinq ans, soit par la **population moyenne**⁶, soit par le nombre de **personnes-années**⁷ de cette année ou de cette période, ce nombre étant la somme des temps de présence, exprimés en années, des diverses personnes du groupe observé. On distingue les **taux du moment**⁸ des **taux de cohorte**⁹, dont les **taux de génération**⁹ constituent une catégorie particulière. Les quotients sont obtenus en divisant le nombre d'*événements non renouvelables* (201-4) d'une année ou d'une période par l'effectif de la *cohorte* (116-2) considérée au début de cette année ou de cette période, corrigé au besoin pour éliminer l'influence perturbatrice d'autres phénomènes.

7. Le nombre de personnes-années vécues par la population est égal au produit de la population moyenne par la durée de cette période. Lorsque la durée d'exposition est d'un an, cette dimension annuelle est parfois omise.
10. On utilise le terme central pour rappeler qu'un taux de mortalité est proche de la valeur de la force de mortalité ou taux instantané à l'âge central du groupe d'âge incriminé.

136

Les *données* (cf. 130-2) sont dites **provisoires**¹ lorsqu'elles reposent sur des renseignements incomplets ou insuffisamment contrôlés, et **définitives**² dans le cas contraire. Les *taux* (133-4) calculés sur de telles bases sont dénommés respectivement **taux provisoires**³ et **taux définitifs**⁴. Quand des renseignements inattendus conduisent à modifier un résultat considéré jusqu'alors comme définitif, il vaudrait mieux parler de **taux révisé**⁵ que de **taux rectifié**⁵. Cette dernière expression se rencontre en effet employée comme synonyme de **taux corrigé**⁶, avec toutes les ambiguïtés qui peuvent en résulter. On peut en effet corriger un taux, non seulement lorsqu'il est basé sur des données défectueuses, mais aussi quand on estime préférable d'employer une méthode de calcul mieux appropriée au but qu'on se propose. Le sens de l'expression ne peut alors résulter que du contexte. La meilleure façon de préciser ce sens paraît consister à employer l'expression sous la forme **taux corrigé de**⁶ ..., tel phénomène [ex. *taux corrigé du mouvement saisonnier* (150-5), *taux corrigé des mouvements migratoires* (805-1)]. On appelle **taux comparatif**⁷ un taux spé-

cialement élaboré en vue de comparer l'intensité d'un phénomène (p. ex. la mortalité - cf. § 403) dans diverses populations, abstraction faite de l'incidence sur la mesure du phénomène étudié, de certains facteurs de différenciation existant entre les populations en cause (p. ex. leur répartition par âges). Si les données ne permettent pas d'estimer directement des taux propres à ces populations étudiées, on peut utiliser indirectement des **taux types**^{9*} et les appliquer aux populations étudiées. Par opposition à ces taux élaborés, ceux qui résultent des calculs les plus simples sont appelés **taux bruts**⁸ (cf. 131-1*). Les taux bruts ne permettent généralement pas d'évaluer des tendances fines car ils sont soumis à l'inertie démographique d'autres phénomènes dont ils n'ont pu être débarrassés.

137

Nombre d'*indices* (132-4) utilisés en démographie sont intimement liés à une certaine **période d'observation**¹. Tel est notamment le cas de la plupart des *taux* (133-4). On les dénomme **taux annuels**² lorsqu'ils sont calculés sur la base des observations effectuées pendant une année, et **taux moyens annuels**³ ou **taux annuels moyens**³, lorsque leur calcul repose sur la moyenne des données recueillies pendant plusieurs années consécutives. Les taux calculés sur une période plus courte que l'année sont généralement **ramenés à l'année**⁴ en les multipliant par un facteur convenable. On considère aussi des **taux instantanés**⁵, ou des **quotients instantanés**⁵, définis comme la limite vers laquelle tend un taux, ou un *quotient* (135-5), ramené à l'unité de temps, lorsque la période d'observation tend vers zéro (cf. 431-4 et 702-5).

3. Dans les anciens textes, il faut entendre par **année commune** une année *ordinaire*, et l'expression équivaut en fait à **année moyenne**.
4. Les **taux trimestriels** et les **taux mensuels** sont généralement ramenés à l'année, sans même que cela soit précisé.

138

L'*analyse longitudinale* (103-4) a comme objectif premier l'étude de l'**intensité**¹ et du **calendrier**² des phénomènes démographiques. L'intensité d'un phénomène issu d'un *événement non renouvelable* (201-4) se mesure soit par la **fréquence finale**³ de cet événement, soit par le complément à un de celle-ci. La fréquence finale est égale à la proportion des membres de la *cohorte* (116-2) qui, en l'absence de *phénomènes perturbateurs* (103-3), auraient vécu ou subi, au cours de l'existence de cette cohorte, l'événement considéré. L'intensité d'un phénomène issu d'un *événement renouvelable* (201-5), comme les naissances ou les migrations, se mesure par l'équivalent d'un **nombre moyen d'événements**⁴ par personne, au cours de l'existence d'une cohorte, toujours

en l'absence de phénomènes perturbateurs. Quant au calendrier, il se définit comme la répartition dans le temps, au sein d'une cohorte, des événements démographiques correspondant au phénomène étudié. Les résultats d'une *analyse transversale* (103-5) sont couramment résumés par des *indices synthétiques* (132-5) dits **indices du moment**⁵ par opposition aux **indices de cohorte**⁶ dont les **indices de génération**⁶ sont un cas particulier ; on peut construire ceux-ci de diverses manières. Le procédé suivant a été très en faveur : on attribue à une **cohorte fictive**⁷ les quotients ou taux observés aux divers âges ou aux diverses durées.

3. Cette fréquence finale et, éventuellement, son complément à un ont des noms variables d'un phénomène à l'autre : *probabilité d'agrandissement des familles* (637-7), *fréquence du célibat définitif* (521-1) ... Il convient de ne pas employer le mot proportion dans ces dénominations et de le réserver aux proportions observées ; on distingue ainsi la fréquence du célibat et la proportion de célibataires à tel âge, calculée à partir d'un recensement.
4. Il est courant de donner le même nom au *nombre moyen d'événements* (138-4) par personne observé et au nombre moyen qu'on observerait sans *phénomènes perturbateurs* (103-3), sans mortalité en particulier. Il vaudrait mieux abandonner cet usage et adopter des expressions distinctes, p. ex. : *nombre moyen d'enfants* (cf. 637-2 et 637-6) et *descendance* (cf. 636-2).
5. En raison de l'antériorité du traitement transversal et de l'artifice de la cohorte fictive, les indices du moment sont couramment dénommés comme s'il s'agissait d'indices de cohorte. Cet usage peut conduire à des contradictions ; c'est ainsi que l'indice appelé d'abord probabilité d'agrandissement du moment peut dépasser un en cas de récupération de naissances ajournées. Cet inconvénient disparaît avec l'appellation **somme des événements réduits** de l'année x , indice synthétique équivalent à un *taux comparatif* (136-7).

*
**

140

La **moyenne**¹ la plus fréquemment utilisée en démographie est la **moyenne arithmétique**² : c'est toujours d'elle qu'il s'agit lorsqu'on parle de moyenne sans autre précision. Elle s'obtient en divisant la somme des valeurs observées par le nombre des observations. Lorsque toutes les valeurs observées sont positives, on emploie parfois la **moyenne géométrique**³, définie comme la racine n ième du produit de n valeurs observées. On appelle **moyenne pondé-**

rée⁴ une moyenne établie après avoir affecté chaque observation d'un **coefficient de pondération**⁵, ou **poids**⁵, particulier. On appelle **médiane**⁶ une valeur telle que le nombre des observations qui lui sont inférieures soit égal au nombre des observations qui lui sont supérieures, dans un **ensemble**⁷, ou **lot**⁷, de valeurs observées. Le **mode**⁸ est la valeur qui a été le plus souvent observée.

1. **Moyenne**, s.f. - **moyen**, adj. 4. **Pondérer**, v.t. - **pondération**, s.f.
6. **Médiane**, s.f. - **médian**, adj.
8. **Mode**, s.m. - **modal**, adj.

141

On étudie sous le nom de **dispersion**¹ d'un ensemble d'observations, la façon dont celles-ci s'écartent les unes des autres. On dit parfois, dans le même sens, qu'on étudie la **variabilité**¹ des observations. Une des notions fondamentales intervenant dans cette étude est celle d'**écart**², nom sous lequel on désigne alors la différence entre deux valeurs. On peut prendre en considération l'écart des observations entre elles, ou par rapport à telle valeur donnée : leur *moyenne* (140-1), par exemple. Nous ne mentionnerons ici que les **caractéristiques de dispersion**³, ou **indices de dispersion**³ (cf. 132-4), les plus usuels. On appelle **étendue**⁴ l'écart entre les valeurs extrêmes observées. L'**intervalle interquartile**⁵, qui est l'écart entre les 1^{er} et 3^e *quartiles* (142-2), contient la moitié des observations. On considère parfois le demi-intervalle interquartile, qui a reçu le nom de **semi-interquartile**⁶, ou **déviations quartile**⁶. L'**écart absolu moyen**⁷ est la *moyenne arithmétique* (140-2) des valeurs absolues des écarts des observations par rapport à leur moyenne. Le **variance**⁸ est la moyenne arithmétique des carrés des écarts des observations par rapport à leur moyenne. L'**écart type**⁹ est la racine carrée de la variance.

142

Dans une série d'observations ordonnées par valeurs croissantes ou décroissantes, les valeurs telles qu'elles laissent respectivement au-dessous ou au-dessus d'elles une proportion donnée des observations, peuvent servir à construire des *indices de dispersion* (141-3) de la série. Ces valeurs ont reçu le nom générique de **quantiles**¹. Parmi elles, on utilise surtout la *médiane* (140-6), les **quartiles**², les **déciles**³ et les **centiles**⁴, qui divisent respectivement la série ordonnée des observations en deux, quatre, dix et cent groupes successifs, comprenant chacun un même nombre d'observations.

143

Une grandeur est dite **continue**¹ dans un certain domaine, lorsqu'elle peut prendre une infinité de valeurs dans tout intervalle compris dans ce domaine. Dans le cas contraire, elle est dite **discontinue**² dans le domaine envisagé. On considère souvent en démographie des *variables* (131-5) qui ne peuvent prendre que des valeurs isolées : on dit que ces valeurs constituent un ensemble **discret**³ et que la variable correspondante est discrète.

1. **Continu**, adj. - **continuité**, s.f.
2. **Discontinu**, adj. - **discontinuité**, s.f.

144

La répartition d'une population (101-3) d'unités statistiques en *classes* (130-8), d'après les valeurs ou les qualités d'un certain caractère, permet d'étudier la **distribution**¹ de ce caractère au sein de la population en cause. Le rapport de l'**effectif de classe**² à l'effectif total est appelé **fréquence**³ ; on précise parfois **fréquence relative**³, l'expression **fréquence absolue**² se rencontrant pour désigner l'effectif de classe. Le mot distribution est peu usité en démographie : on préfère parler de la **répartition**⁴ de la population par catégories (cf. 320-1) ou d'après, suivant, selon tel caractère, ou de sa *structure* (101-2), ou **composition**⁴, en général ou pour un caractère déterminé.

4. Les mots répartition, le plus employé, classement, à peu près équivalent mais peu usité, composition, structure, sont souvent employés l'un pour l'autre, avec un complément précédé de la préposition par, non suivie d'un article, ou des prépositions d'après, suivant, selon, suivies de l'article défini ; après le mot classement, le mot qui suit la préposition par devrait être au pluriel ; par analogie, il devrait en être de même avec répartition ; l'usage du singulier est cependant très répandu, sans doute parce que le singulier est employé avec les trois autres prépositions. L'emploi des mêmes constructions avec les mots structure et composition est à déconseiller, ces deux mots s'employant normalement sans complément : on dit, par exemple, que la démographie étudie les populations sous le double aspect du nombre et de la structure, ce dernier mot englobant toutes les répartitions possibles.

*
**

150

La série des valeurs prises au cours du temps par une certaine *variable* (131-5) - ex. nombre mensuel des naissances - constitue ce qu'on appelle une **série chronologique**¹. L'examen d'une série chronologique permet parfois de distinguer une **tendance**², ou **tendance générale**², ou **tendance à long terme**², ou **mouvement général**², et de le dégager des **variations**³, **fluctuations**³, ou **mouvements particuliers**³ qui s'y superposent. Lorsqu'un mouvement particulier se reproduit plus ou moins semblable à lui-même à intervalles à peu près réguliers, on dit qu'on a affaire à un **mouvement périodique**⁴, ou **mouvement cyclique**⁴. Le cas le plus usuel en démographie est celui des mouvements à périodicité annuelle, liés à l'alternance des saisons, d'où leur nom de **mouvements saisonniers**⁵, ou **variations saisonnières**⁵. Les **irrégularités**⁶ qui subsistent lorsqu'on a rendu compte des mouvements susceptibles d'être définis constituent les **variations résiduelles**⁶. On les appelle souvent **variations accidentelles**⁶ pour marquer leur caractère imprévisible, et on peut y comprendre les **perturbations**⁶ dues à des phénomènes exceptionnels, à une mobilisation par exemple. Lorsque le nombre des observations est relativement faible, tout ou partie des irrégularités qui se manifestent dans une série numérique, peuvent parfois être attribuées à l'intervention du hasard : on dit alors qu'on se trouve en présence de **variations aléatoires**⁷, ou **fluctuations aléatoires**⁷.

1. Certains auteurs emploient l'expression **chronique**.
2. Ne pas confondre ce sens de l'expression **mouvement général**, avec celui qu'elle revêt dans : *mouvement général de la population* (201-9).
3. Noter que le mot **variation** employé sans qualificatif a un sens très général et peut s'appliquer à toute modification de la valeur d'une grandeur.
4. **Périodique**, adj. - **période**, s.f. - **périodicité**, s.f. **cyclique**, adj. - **cycle**, s.m.
5. Ces expressions sont parfois utilisées au sens de 150-4, l'adjectif **saisonnier** étant alors dépouillé de son sens originel. Noter que le mot **saisonnier** s'emploie aussi comme s.m. au sens de **travailleur saisonnier** (cf. 356-4*).
6. **Irrégularité**, s.f. - **irrégulier**, adj. **perturbation**, s.f. - **perturber**, v.t. - **perturbateur**, adj.
7. **Aléatoire**, adj. : soumis à l'influence du hasard ; faisant intervenir le hasard (cf. 161-1).

151

On éprouve parfois le besoin de substituer à une série de *données* (cf. 130-2) résultant de l'observation, une série de valeurs plus régulière, dite **ajustée**¹. Le principe de l'**ajustement**¹, ou **lissage**¹, consiste à faire passer une courbe régulière, au plus près de l'ensemble des points représentatifs de la série *brute* (131-1*). Dans l'**ajustement graphique**², la courbe est tracée au jugé ; dans l'**ajustement analytique**³, elle représente une certaine fonction préalablement choisie, dont les paramètres sont déterminés algébriquement, par exemple par la **méthode des moindres carrés**⁴, qui consiste à rendre minimale la somme des carrés des écarts des observations à la courbe d'ajustement. Parmi les autres méthodes mathématiques d'ajustement, mentionnons celles qui font usage de la **moyenne mobile**⁵, pondérée ou non, et du **calcul des différences finies**⁶. Certains procédés d'ajustement peuvent être utilisés pour l'**interpolation**⁷, c'est-à-dire pour la détermination de points intermédiaires entre des points connus, ou pour l'**extrapolation**⁸, c'est-à-dire pour la détermination de points situés hors du champ d'observation.

1. **Ajuster**, v.t. ; on dit tantôt : ajuster une série d'observations par une courbe, tantôt ajuster une courbe à une série d'observations.
7. **Interpolation**, s.f. - **interpoler**, v.t.
8. **Extrapolation**, s.f. - **extrapoler**, v.t.

152

On observe fréquemment une tendance des personnes interrogées à donner leurs réponses en **nombre ronds**¹. Ce phénomène est connu sous le nom d'**attraction des nombre ronds**² et s'étend à d'autres **nombre attractifs**³ qu'aux multiples de 10, par exemple aux multiples de 5 ou à certains nombre pairs. On peut l'étudier à l'aide d'**indices d'attraction**⁴ (cf. 132-4). Les âges ont souvent besoin d'être corrigés également en raison d'**erreurs de déclaration de l'âge**^{5*}, de **biais de déclaration de l'âge**^{5*} ou de **déclarations inexactes de l'âge**^{5*}.

1. **Rond**, adj. : se dit, à proprement parler, d'un nombre terminé par un zéro - **arrondir** (v.t.) un nombre : lui substituer le nombre rond le plus voisin - **arrondi**, pp. ff. s.m.

153

Les valeurs numériques des *fonctions démographiques* (cf. 432-2 et 634-2) sont généralement présentées sous forme de **tables**¹ : p. ex. *tables de mortalité*

(432-1), *tables de nuptialité* (522-1), *tables de fécondité* (639-2). On distingue les **tables du moment**², fondées sur des observations recueillies pendant une certaine période, d'ordinaire assez étroitement limitée, et les **tables de cohorte**³, ou **tables de promotion**³, ou **tables longitudinales**³, fondées sur l'observation d'une *cohorte* (116-2) tout au long de son existence. Les **tables de génération**³ constituent un cas particulier des tables de cohorte. Dans les **tables à extinction multiple**⁴, plusieurs *événements non renouvelables* (201-4) interviennent simultanément, *premier mariage* (514-8) et mortalité des célibataires par exemple ; les plus courantes de ces tables sont les **tables à double extinction**⁴. Les **tables perspectives**⁵ donnent des valeurs numériques des fonctions démographiques, *probabilité de survie* (431-6) par exemple, directement utilisables pour le calcul de *perspectives* (cf. 720-2). Dans le cas où la population étudiée est simultanément soumise à des événements susceptibles de la faire croître et décroître, on établit des **tableaux entrées-sorties**^{6*} ou **tables multi-états**^{6*}.

154

Lorsque les données disponibles ne permettent pas de préciser avec exactitude la valeur d'une quantité, on peut parfois **estimer**¹ celle-ci avec une plus ou moins grande précision. L'opération correspondante est dénommée **estimation**², et son résultat, ou **valeur estimée**³, est souvent appelé également **estimation**³ de la valeur en cause. Fréquemment employé comme synonyme d'estimation, le mot **évaluation**⁴ s'applique aussi à des valeurs plus conjecturales, ne reposant parfois sur aucune donnée digne de foi, et n'ayant pour mérite que d'indiquer l'**ordre de grandeur**⁵ de la valeur envisagée.

4. **Évaluation**, s.f. - **évaluer**, v.t.

En anglais, *évaluation* a le sens beaucoup plus large d'« appréciation d'ensemble de la qualité de ... ».

155

Pour illustrer un exposé, on peut recourir à divers modes de **représentation graphique**¹ : la démographie fait grand usage de **diagrammes**², **graphiques**² ou **figures**² et de **cartogrammes**³ ou **cartes statistiques**³. Elle utilise aussi des **schémas**⁴, figures simplifiées qui ne visent qu'à éclairer un exposé, sans prétendre représenter fidèlement la réalité. Un graphique dont l'un des axes est à l'échelle logarithmique, l'autre restant à l'échelle arithmétique, est **semi-logarithmique**⁵ ; mais il est souvent incorrectement dénommé **graphique logarithmique**⁵. Dans un **graphique logarithmique**⁶, les deux axes sont à l'échelle logarithmique ; pour éviter toute confusion, il peut être bon de préciser alors : **graphique double-logarithmique**⁶. Pour représenter les *distributions* (144-1), on utilise, entre autres le **polygone de fréquence**⁷, obtenu en

joignant successivement par des segments rectilignes les points figuratifs des *fréquences* (144-3) de classe ; l'**histogramme**⁸, où chaque fréquence de classe est figurée par la surface d'un rectangle ayant pour base l'intervalle de classe (cas des variables *continues* (143-1)) ; ou le **diagramme en bâtons**⁹, où chaque fréquence de classe est figurée par un segment de longueur proportionnelle à cette fréquence (cas des variables *discrètes* - 143-3) ou encore la **courbe des fréquences cumulées**^{10*}.

3. **Carte**, s.f. - **cartographique**, adj.

*
**

160

On appelle **sondage**¹ un ensemble d'opérations ayant pour objet d'étudier la *distribution* (144-1) de certains caractères dans la totalité d'une *population* (101-3), à partir de l'observation d'une fraction seulement de cette population, dénommée **échantillon**². Qu'elle comprenne un seul ou plusieurs des **éléments**³ constitutifs de la population, l'unité utilisée pour la confection de l'échantillon reçoit le nom d'**unité de sondage**⁴. L'échantillon comprend un certain nombre de ces unités, choisies conformément au **plan de sondage**⁵.

2. Bien que souvent employé comme synonyme de sondage, le mot **échantillonnage** désigne plus particulièrement les opérations ayant trait à la détermination de l'échantillon.

161

On appelle **sondage probabiliste**¹ (cf. 134-1*), ou **sondage aléatoire**¹ (cf. 150-7*), ou **sondage au hasard**¹, un *sondage* (160-1) dans lequel l'*échantillon* (160-2) est déterminé par le moyen d'un ou plusieurs **tirages au sort**² effectués dans tout ou partie de l'ensemble à étudier. Cette technique implique l'utilisation d'une liste à partir de laquelle on peut tirer un échantillon, où figurent sans omission ni répétition les *unités de sondage* (160-4). Cette liste constitue la **base de sondage**³. Dans le **sondage aléatoire simple**⁴, les *éléments* (160-3) sont utilisés comme unités de sondage et sont tirés au sort individuellement. La proportion des unités tirées est dénommée **taux de sondage**⁵, ou **fraction sondée**⁵. On appelle **échantillon systématique**⁶ un échantillon obtenu par **tirage systématique**⁷, c'est-à-dire en prenant des unités également espacées sur la liste. Dans le **sondage en grappes**⁸, les éléments constitutifs de l'échantillon ne sont pas tirés individuellement, mais par groupes qui reçoivent, en l'occurrence, la dénomination de **grappes**⁹.

2. **Tirage** (s.m.) au sort - tirer (v.t.) au sort.
5. On distingue éventuellement la **fraction de sondage**, prévue dans le plan de sondage, de la fraction sondée, calculée a posteriori et qui peut en différer légèrement.

162

Dans le **sondage stratifié**¹, les *unités de sondage* (160-4) sont groupées par **strates**², présumées devoir être, pour la plupart, plus *homogènes* (134-4*) que la *population* (101-3) dans son ensemble, par rapport aux caractères étudiés ; on effectue un tirage dans chaque strate, le *taux de sondage* (161-5) adopté pour ces divers tirages pouvant éventuellement varier selon les strates. Dans le **sondage à plusieurs degrés**³, la constitution de l'*échantillon* (160-2) résulte de tirages successifs d'unités de sondage de divers ordres : on tire d'abord un échantillon d'unités du premier ordre, dites **unités primaires**⁴, puis un **sous-échantillon**⁵ d'unités du second ordre, dites **unités secondaires**⁶, dans chacune des unités du premier ordre précédemment tirées, et ainsi de suite, éventuellement. On appelle **sondage aréolaire**⁷ un *sondage* (160-1) où l'unité de sondage est constituée par une fraction du territoire occupé par la population étudiée.

1. **Stratifier**, v.t. : répartir par strates - **stratification**, s.f.

163

Dans un *sondage aléatoire simple* (161-4), on obtient, par le jeu du hasard, un **échantillon représentatif**¹, c'est-à-dire un échantillon offrant une image fidèle, aux fluctuations aléatoires près, de la population sondée, pour tous les caractères étudiés. Dans un **sondage par quotas**², au contraire, on choisit a priori l'échantillon de façon qu'il représente la population sondée pour quelques-uns de ses caractères ; on y parvient en assignant à chaque *enquêteur* (204-2) le nombre ou la proportion des éléments présentant tels caractères spécifiés que son propre échantillon devra comporter : dans le cadre de ces **contingents**³ (nombres absolus), ou **quotas**³ (proportions), l'enquêteur dispose du libre choix des éléments constitutifs de son échantillon, alors que dans le *sondage probabiliste* (161-1), il doit interroger exclusivement les unités tirées au sort qui lui sont désignées.

164

La dénomination de **paramètre statistique**¹ peut s'appliquer à toute caractéristique numérique d'une *population* (101-3). On appelle **estimation statistique**² l'opération ayant pour objet de déterminer la valeur des paramètres d'une population, à partir des résultats d'un *sondage* (160-1). Les *estimations* (154-3) ainsi obtenues sont entachées d'**erreurs d'échantillonnage**³, dont on évalue souvent l'ordre de grandeur en déterminant l'*écart type* (141-9) de l'estimation, quantité qui prend alors le nom d'**erreur type**⁴. Pour indiquer la précision d'une estimation, on peut lui associer un **intervalle de confiance**⁵, intervalle aléatoire ayant une probabilité fixée à l'avance de contenir la vraie valeur. On dit qu'il existe une **différence significative**⁶ entre deux valeurs, lorsque la probabilité qu'une différence au moins égale puisse résulter du hasard, dans l'hypothèse où la vraie valeur serait nulle, est inférieure à un certain **seuil de signification**⁷, ou **niveau de signification**⁷ ou **risque**⁷. Aux erreurs d'échantillonnage, s'ajoutent les **erreurs d'observation**⁸ parmi lesquelles le **biais de l'enquêteur**⁹ ou erreur systématique introduite par l'*enquêteur* (204-2) lors de la collecte des données.

Chapitre 2

Élaboration des statistiques démographiques

201

On distingue les **statistiques de l'état de la population**¹ et les **statistiques du mouvement de la population**². Les premières saisissent la population sous l'aspect statique qu'elle revêt à un moment donné, et portent principalement sur des *unités statistiques* (110-1) concrètes : individus, ménages, etc. Les secondes enregistrent les modifications incessantes qui affectent la population, et portent essentiellement sur des unités statistiques abstraites, en l'espèce des **événements démographiques**³, ou plus brièvement, des **événements**³ (naissances, mariages, changements de résidence, décès, etc.) survenus pendant certaines périodes. On distingue les **événements non renouvelables**⁴, comme les *décès* (401-3), des **événements renouvelables**⁵, comme les *grossesses* (602-5), les *accouchements* (603-4) ; on affecte aux événements renouvelables un **rang**⁶ d'après le nombre d'événements antérieurs de même genre. Les statistiques du mouvement de la population servent de base à l'étude de l'**évolution de la population**⁷, dénommée parfois **dynamique de la population**⁷. Les *recensements* (cf. § 202) constituent d'ordinaire la principale source de renseignements sur l'**état de la population**⁸. Les *statistiques de l'état civil* (212-1) fournissent souvent l'essentiel de la documentation sur le **mouvement de la population**⁹, ou **mouvement général de la population**⁹ (cf. § 701). Elles ne concernent toutefois que le **mouvement naturel**¹ de la population, c'est-à-dire les modifications qui surviennent au sein même de la population, abstraction faite de ses échanges avec les autres populations (cf. 805-1). En bonne logique, les *statistiques migratoires* (812-1), qui décrivent les **mouvements migratoires**^{11*} ou **flux migratoires**^{11*} de la population, doivent être également comprises parmi les statistiques du mouvement de la population.

9. En démographie, le mot **mouvement** est fréquemment synonyme de changement, qu'il s'agisse d'un changement de position dans l'espace

(cf. *mouvement migratoire* 801-3) ou d'un changement de grandeur dans le temps. C'est dans ce dernier sens qu'il faut l'entendre ici, de même que quand on parle du *mouvement* des naissances, des décès, etc. (cf. § 150). Dans l'expression mouvement général de la population, l'adjectif **général** signifie que tous les mouvements de cette nature sont pris en considération, ce qui confère à l'expression **mouvement général** un sens très différent de celui de 150-2.

202

Les **recensements de la population**¹, ou **dénombrements de la population**¹ ont pour but de recueillir des renseignements sur l'*état de la population* (201-8) à un moment donné. Le plus souvent, on recense simultanément l'ensemble des habitants d'un pays : on dit alors qu'on procède à un **recensement général**². Mais il arrive que les opérations de recensement soient limitées à une catégorie d'habitants ou à une fraction du territoire ; on dit alors qu'il s'agit d'un **recensement partiel**³. Dans les deux cas, il s'agit d'opérations **exhaustives**⁴, c'est-à-dire où l'on recueille des renseignements sur chacun des individus constituant la population ou la catégorie étudiées. Les **micro-recensements**⁵ sont, au contraire, limités à un *échantillon* (160-2), généralement grand, de la population ; ils appartiennent donc à la catégorie des **enquêtes par sondage**⁶, ou **enquêtes sur échantillon**⁶ (cf. § 160). Pour mettre au point une méthode de recensement ou d'*enquête* (203-4), on procède parfois à des **recensements d'essai**⁷, ou **recensements préliminaires**⁷, ou à des **enquêtes pilotes**⁷. Pour vérifier la *complétude* (230-2) et l'exactitude des données collectées par un recensement, on procède de plus à une **vérification post-censitaire**⁸ par **enquête de vérification du recensement**⁹.

1. **Recensement**, s.m. - **recenser**, v.t. **dénombrement**, s.m. - **dénombrer**, v.t.

Période intercensitaire : période comprise entre deux recensements. Les dénombrements modernes correspondent à ce qu'on appelait autrefois des **dénombrements par tête**, (cf. 110-2). On entendait alors en effet par **dénombrement** toute évaluation — même très imprécise — fondée plus ou moins directement sur quelque *comptage* (203-2) ou *énumération* (203-1). Un dénombrement de la population pouvait reposer, par ex., sur le comptage des *baptêmes* (214-2) enregistrés pendant un certain nombre d'années, ou sur une énumération de *feux* (110-3), voire de *paroisses* (214-1*).

203

On appelle **énumération**¹ une opération destinée à fournir un chiffre global. L'énumération diffère du simple **comptage**², en ce qu'elle s'assortit d'ordinaire de l'établissement d'une **liste**³. Le mot **enquête**⁴ désigne volontiers un ensemble d'opérations ayant un objectif spécial limité (p. ex. : enquête sur la mortalité, sur l'emploi) ; il peut cependant avoir un sens beaucoup plus large (cf. 202-6). On appelle parfois **enquêtes sur le terrain**⁵, les enquêtes où les renseignements sont obtenus par **interrogatoire direct**⁶ des intéressés. Dans les **enquêtes postales**⁷, ou **enquêtes par correspondance**⁷, un questionnaire est adressé par la poste aux *enquêtes* (204-1), qui sont priés de le retourner rempli. On appelle **enquête rétrospective**⁸, une enquête sur des événements démographiques passés ; dans les **enquêtes à passages répétés**⁹, ou **enquêtes à plusieurs passages**⁹, on note, à partir de la deuxième visite, les événements survenus depuis la visite précédente. Ne pas confondre avec l'**enquête répétée**¹, expression qui s'applique au cas où l'*enquêteur* (204-2) est obligé de faire plusieurs démarches pour atteindre un enquêté. Pour les recensements, on procède soit par **recensement direct**¹, ou **dénombrement direct**¹, soit par **autorecensement**¹ ; dans le premier cas, l'*agent recenseur* (204-2) note lui-même les renseignements fournis par les recensés ou en leur nom ; dans le second, les questionnaires de recensement sont remplis par les *recensés* (204-1) eux-mêmes ; l'autorecensement peut prendre la forme d'un **recensement par voie postale**¹.

1. **Énumération**, s.f. - **énumérer**, v.t.
2. **Comptage**, s.m. - **compter**, v.t.
Le comptage est aussi appelé **dénombrement de groupes**.
4. **Enquête**, s.f. - **enquêter**, v.i.

204

On appelle respectivement **recensés**¹ ou **enquêtés**¹ les individus faisant l'objet d'un *recensement* (202-1*) ou d'une *enquête* (203-4). Les préposés à la *collecte* (130-4*) des renseignements sur ces individus sont respectivement dénommés **recenseurs**², ou **agents recenseurs**², et **enquêteurs**². Les recenseurs travaillent d'ordinaire sous la direction de **contrôleurs**³, d'**inspecteurs**³, ou de **délégués**³ au recensement. Les *recensements généraux* (202-2) sont d'ordinaire effectués par le principal **service statistique**⁴ du pays, qui peut être dénommé **bureau de statistique**⁴, **office statistique**⁴, **institut de statistique**⁴, et qualifié éventuellement de central, de national, de fédéral, etc.

205

Les recensements sont généralement **obligatoires**¹. On prévoit néanmoins une rubrique *non déclaré* (230-11) dans la plupart des classements, pour y grouper les cas où le renseignement demandé n'a pas été fourni. Dans certaines **enquêtes facultatives**² (cf. 203-4), le problème du **défaut de réponse**³, ou de la **non-réponse**³, peut revêtir une grande importance. C'est notamment le cas pour les *enquêtes postales* (203-7), où l'on est souvent conduit à procéder à des **rappels**⁴, par voie postale ou par visite à domicile. Le défaut de participation des **défaillants**⁵, ou **non-répondants**⁵, peut provenir de leur **refus**⁶ de collaborer à l'*enquête* (203-4), ou de leur **absence**⁷ lorsque l'*enquêteur* (204-2) a cherché à les joindre. La **proportion de refus**⁸ de réponse à une question est un indice utile des réactions des *enquêtés* (204-1). Le remplacement d'une *unité de sondage* (160-4) inutilisable par une autre est appelé **substitution**⁹.

7. **Absence**, s.f. - **absent**, adj. ff. s.m.

206

Les **imprimés**¹ utilisés pour la collecte des renseignements démographiques ont reçu des dénominations variées. L'appellation générique de **formule**¹ est peu usitée en démographie : on lui préfère celles de **bulletin**² (cf. 207-1 et 212-2) pour les imprimés de petit format, ou de **feuille**² (cf. 207-2 et 207-4) pour ceux de plus grandes dimensions. Ces imprimés revêtent le plus souvent la forme d'un **questionnaire**³. Ils sont parfois **remplis**⁴ par les intéressés eux-mêmes. D'autres fois, des employés y consignent les **déclarations**⁵ des intéressés, ou des **renseignements**⁶ qu'ils **relèvent**⁷ sur des documents non spécialement conçus à des fins statistiques. Les questions posées peuvent être de deux sortes : **questions fermées**⁸, auxquelles on ne doit répondre que par une des réponses (en nombre limité) formulées sur le questionnaire, **questions ouvertes**⁹ auxquelles la personne interrogée donne une réponse spontanée.

2. On dénomme **bordereaux** des imprimés comportant essentiellement une liste (cf. 207-2*).
5. **Déclaration**, s.f. - **déclarer**, v.t. 7. **Relever**, v.t. - **relevé**, pp. ff. s.m.

207

Différents types d'imprimés (206-1) sont employés dans les *recensements* (202-1*), soit isolément, soit en combinaison. Les principaux sont : le **bulletin individuel**¹, où sont consignés les renseignements relatifs à un seul individu ; la **feuille de ménage**², où sont portés les renseignements intéressant chacun des membres d'un *ménage* (110-3) ; et la **liste nominative**³, où le *recenseur*

(204-2) inscrit successivement tous les individus qu'il recense, avec les renseignements qui les concernent. Pour le recensement de la *population comptée à part* (310-7*), on utilise souvent des imprimés spéciaux, jouant le rôle de feuilles de ménage pour cette catégorie particulière, et appelés **feuilles de population comptée à part**⁴, ou **feuilles récapitulatives**⁴.

2. La **feuille de logement** sert à recenser toutes les personnes vivant au sein d'un même *logement* (120-1).
Le **bordereau de maison** sert à dresser la liste des logements compris dans un même *immeuble* (120-1*).
3. Cette liste nominative, instrument de recensement, doit être distinguée de la liste nominative des habitants de la commune, utilisée en France.. Celle-ci est établie a posteriori, dans les mairies, d'après les documents de recensement, et ne concerne que la *population municipale* (310-7*).

*
**

210

Les **opérations de recensement**¹ (cf. 202-1) se déroulent généralement dans le cadre d'unités territoriales soigneusement délimitées : les **districts de recensement**² affectés à chaque *recenseur* (204-2), et éventuellement les **divisions de recensement**³ comprenant un ou plusieurs districts de recensement — en France, le territoire *communal* (cf. 303-1) joue le rôle de division de recensement. Dans les villes, le district de recensement est généralement constitué d'un ou plusieurs **îlots**⁴, pâtés de maisons d'ordinaire entourés de rues, parfois limités par quelque obstacle (cours d'eau, ligne de chemin de fer, etc.). En prévision d'analyses spéciales — notamment d'analyses par *quartiers* (306-7) — ou de futurs *sondages* (160-1), le territoire des grandes villes est parfois réparti en **secteurs de dépouillement**⁵ (cf. 220-1), pour lesquels des tableaux statistiques particuliers sont établis ; dans ce cas, les secteurs de dépouillement sont formés d'un ou plusieurs districts de recensement.

211

Dans la plupart des pays, les principaux *événements* (201-3), dits aussi **faits d'état civil**¹, intéressant l'état des personnes, ou **état civil**², font l'objet d'actes publics destinés à en apporter la preuve et dénommés **actes de l'état civil**³. Des registres spéciaux, les **registres de l'état civil**⁴, sont éventuellement affectés à la rédaction de ces actes. Ils sont souvent au nombre de trois : le **registre des naissances**⁵ pour les **actes de naissance**⁶, le **registre des mariages**⁷ pour les **actes de mariage**⁸ et le **registre des décès**⁹ pour les **actes**

de décès¹. La personne qui a la responsabilité de tenir ces registres est l'**officier d'état civil**¹.

4. **Registre**, s.m. - **enregistrer**, v.t. - **enregistrement**, s.m.

transcrire, v.t. - **transcription**, s.f. : opération qui consiste à copier sur le registre approprié, tout ou partie d'un acte établi par ailleurs, ou du dispositif d'un jugement (cf. 511-2*).

Ne pas confondre les registres de l'état civil avec le **registre de population** (213-1).

212

Les **statistiques de l'état civil**¹, obtenues primitivement par *dépouillement* (220-1) des *registres d'état civil* (211-4), sont généralement élaborées de nos jours à partir de **bulletins d'état civil**² à usage statistique, établis lors de l'*enregistrement* (211-4*) de ces actes. Du fait que les *naissances* (601-3) et les *décès* (401-3) se produisent de plus en plus souvent hors de la commune de résidence habituelle, on est conduit à rattacher ces faits à cette commune ; cette opération est appelée **domiciliation**³ des *faits d'état civil* (211-1).

2. Ne pas confondre les **bulletins de naissance**, **bulletins de mariage** et *bulletins de décès* (430-1) de ce type avec les bulletins à usage administratif dénommés de façon semblable.

En France, les *transcriptions* (211-4*) sur les registres de l'état civil donnent lieu, aussi, à l'établissement de bulletins à usage statistique. À l'exception des **bulletins de divorce**, qui ont une forme spéciale, ces bulletins, d'un modèle uniforme, sont dénommés **bulletins de transcription**.

213

Le **registre de population**¹ était à l'origine un registre où figuraient tous les habitants d'une commune, et tenu à jour de façon à matérialiser, à tout moment, l'*état de la population* (201-8) de la commune. L'appellation est demeurée pour désigner les fichiers qui ont en général remplacé, de nos jours, les registres primitifs. Dans ce système, qu'on pourrait appeler système du **fichier permanent de population**², la population d'un certain territoire est représentée par une collection de **fiches**³, établies à raison soit d'une fiche par individu, soit d'une fiche par *ménage* (110-3). Sur ces fiches sont consignés les principaux renseignements relatifs à l'*état civil* (211-2) du ou des individus en cause. Le fichier ainsi constitué est régulièrement **entretenu**⁴, ou **tenu à jour**⁴, à l'aide des renseignements recueillis sur le *mouvement de la population* (201-9), notamment sur les **changements de résidence**⁵ (cf. 310-6) dont la déclaration est indispensable au bon fonctionnement du système. Le registre

de population est **collationné**⁶ avec les résultats des *recensements* (202-1*) qui viennent à être effectués, il est en outre systématiquement vérifié, de temps à autre, à l'aide d'**opérations de contrôle**⁷ spéciales.

1. Ne pas confondre le registre de population avec les *registres de l'état civil* (211-4).
3. **Fiche**, s.f. - **fichier**, s.m. : collection de fiches.
4. **Entretenir**, v.t. - **entretien**, s.m.
6. **Collationner**, v.t. - **collationnement**, s.m.

214

La *démographie historique* (102-1) utilise, pour l'essentiel, des documents qui précèdent ou préfigurent l'*état civil* (211-2) et les *listes nominatives* (207-3) de recensement. Les **registres paroissiaux**¹ contiennent, mélangés ou par registres séparés, les équivalents religieux des *faits d'état civil* (211-1) que sont les **baptêmes**², les *mariages religieux* (503-2) et les **sépultures**³ ; pour les enfants **ondoyés**⁴ à la maison et morts avant le baptême, on n'a qu'un acte de sépulture ; on appelle ces enfants des **ondoyés décédés**⁵. Les listes portent, soit sur une partie de la population, soit, plus rarement, sur toute la population ; on trouve ainsi : les **états des âmes**⁶ ou **status animarum**⁶, listes nominatives de tous les paroissiens, les **listes de communiant**⁷, les **listes de confirmation**⁸, puis, dans le domaine administratif ou fiscal, les **listes de feux**⁹, les **rôles d'imposition**¹ et, dans le domaine militaire, les **listes de conscription**¹.

1. **Paroissial**, adj. - **paroisse**, s.f. 4. **Ondoyé**, p.p. - **ondoie**ment, s.m.

215

L'exploitation des *registres paroissiaux* (214-1) se fait à l'aide de divers imprimés : **fiches d'acte**¹, terme générique qui englobe les **fiches de baptême**², les **fiches de mariage**³ et les **fiches de sépulture**⁴ ; y figurent, en plus des **sujets de l'acte**⁵ (baptisé, mariés, défunt), les **parrains**⁶ et **marraines**⁷ ainsi que les **témoins**⁸ ; des **relevés anonymes**⁹ ou des **relevés nominatifs**¹, plus succincts, se font sur des **feuilles de relevé**¹. La *reconstitution des familles* (638-2) se fait à l'aide de *fiches de famille* (638-1). Les **généalogies**¹, en tant qu'elles reconstituent la *descendance* (114-1) d'un individu ou d'une famille, sont sous certaines conditions, une source précieuse d'information sur les caractéristiques démographiques des classes dirigeantes.

*
**

220

À proprement parler, le **dépouillement**¹ consiste à extraire de documents non spécialement conçus à des fins statistiques, un ensemble de renseignements destinés à faire l'objet d'une *exploitation statistique* (130-9). L'information ainsi collectée est soumise à un **traitement**², qui peut être **manuel**³, **mécanographique**⁴ ou **informatique**⁵ ou mélanger ces manières d'opérer. Le traitement manuel ne fait appel à aucune machine plus compliquée que la **calculatrice de bureau**⁶. Le traitement mécanographique fait appel aux *machines électromécaniques* (224-2), le traitement informatique, aux *machines électroniques* (224-1). Quel que soit le mode de traitement adopté, il n'existe qu'un nombre restreint de **classes d'opérations**⁷ à effectuer : **mise en forme**⁸ de l'information brute, *classement* (130-7) ou *calcul* (132-3*), **édition des résultats**⁹. Elles sont plus ou moins complexes suivant le mode de traitement choisi.

1. **Dépouillement**, s.m. - **dépouiller**, v.t.
2. **Traitement**, s.m. - **traiter**, v.t. On dit traiter une information ou soumettre une information, ou des données, à un traitement.

221

Les opérations de *mise en forme* (220-8) de l'information nécessitent d'ordinaire le **chiffrement**¹ préalable d'un certain nombre de renseignements figurant sur le **document de base**². Un **code**³ est une correspondance entre des renseignements exprimés en langage courant et une traduction, numérique ou non, destinée à donner une plus grande efficacité au traitement. Par extension, le recueil décrivant le code est aussi dénommé code. Le code est conçu le plus souvent pour permettre un classement ultérieur immédiat. À côté du code, la **nomenclature**⁴ est un simple recueil terminologique ; elle peut cependant être présentée sous forme de *classification* (130-7*) et devient alors un véritable code, chaque **poste**⁵ ou **rubrique**⁵ y étant assorti d'un ou plusieurs numéros de classement. Les données ainsi chiffrées constituent une forme particulière de *fichier* (213-3*) dont le support est variable. La deuxième phase de la mise en forme est l'**apurement**⁶ de ce fichier, élimination des erreurs décelées par les **contrôles de validité**⁷ et les **contrôles de cohérence**⁷ ; ceux-ci sont faits à l'intérieur de chaque *unité statistique* (110-1) ou entre unités ; la correction des erreurs décelées se fait par retour au document de base ou par un procédé automatique.

1. **Chiffrement**, s.m. - **chiffrer**, v.t.

3. **Code**, s.m. - **codifier**, v.t. : élaborer un code - **coder**, v.t. : synonyme de chiffrer - **codage**, s.m. : synonyme de chiffrement.
Les mots codifier et codification sont souvent utilisés comme synonymes de chiffrer et chiffrement ; cet usage est déconseillé.
6. **Apurement**, s.m. - **apurer**, v.t.

222

Les produits de la collecte des données sont rarement utilisés directement ; ils font l'objet de *classements* (130-7) ou *ventilations* (130-7*) qui aboutissent couramment à une présentation ordonnée sous forme de *tableaux numériques* (131-4). On peut y parvenir par un **tri**¹, opération, manuelle ou mécanique, dont le résultat est un réarrangement des éléments d'un ensemble suivant une règle préalablement définie. On procède aussi par *comptage* (203-2), en dénombrant parmi les éléments passés systématiquement en revue, ceux qui présentent les caractéristiques recherchées. Dans les deux opérations, ces caractéristiques peuvent être les valeurs d'un ou plusieurs caractères quantitatifs ou les **modalités**² d'un ou plusieurs *caractères qualitatifs* (131-6). Bien peu d'études se passent de calculs, simples ou complexes, isolés ou répétitifs ; les *ordinateurs* (225-2) ont rendu possibles des calculs auparavant trop longs pour être menés à bien ; c'est ainsi, par exemple, que s'est développé l'emploi des méthodes de l'**analyse des données**³. Les *modèles, déterministes* (730-4) ou *stochastiques* (730-5), demandent souvent des calculs importants ; il en est de même des *simulations* (730-6).

1. **Tri**, s.m. - **trier**, v.t.

223

Les opérations d'*édition* (cf. 220-9) fournissent sous une forme pratique les résultats du *traitement* (220-2) : **listes**¹, *tableaux numériques* (131-4), *graphiques* (155-2) ou *cartes* (155-3*), outils privilégiés de la **statistique descriptive**². La pratique du **dessin automatique**³ ou de la **cartographie automatique**³ permet de nombreux essais de représentation des résultats.

1. Le mot anglais "listing" est souvent employé en France pour désigner les listes fournies par un ordinateur ; si l'on tient à les distinguer des autres listes, ce qui ne paraît pas indispensable, il vaut mieux les appeler **listages**.

224

Le *traitement* (220-2) purement *mécanographique* (220-4) n'est plus guère utilisé : les **machines électroniques**¹ remplacent les **machines électromécaniques**² car elles offrent infiniment plus de possibilités. Le plus souvent *chiffrée* (221-1*) au préalable, l'information de base peut être transcrite sur des **cartes perforées**³ à l'aide d'une **perforatrice**⁴. La **vérificatrice**⁵ permet de s'assurer que l'opération précédente a été correctement réalisée. Ces deux machines, déjà utilisées dans le *traitement mécanographique*, sont restées d'usage courant parce que les cartes perforées servent encore fréquemment à l'entrée des données dans l'*ordinateur* (225-2). Il n'en est pas de même de la **trieuse**⁶, qui classe les cartes perforées et de la **tabulatrice**⁷, qui produit des tableaux numériques. Mais, de plus en plus, les données de base sont transcrites directement sur support magnétique, *bandes magnétiques* (226-4) ou *disques* (226-5) sans l'intermédiaire des cartes perforées.

225

Nombre de travaux démographiques relèvent du **traitement électronique de l'information**¹, c'est-à-dire nécessitent l'emploi de l'**ordinateur**². Le **matériel**³ en est la partie physique, tandis que le **logiciel**⁴ fournit à l'**utilisateur**⁵ les moyens d'y avoir accès. Les **informaticiens**⁶ sont les spécialistes qui mettent en œuvre les ordinateurs ; parmi eux, les **programmeurs**⁷ écrivent des **programmes**⁸ conçus par les **analystes**⁹.

2. On l'appelle aussi **calculateur électronique**.

226

La partie *matériel* (225-3) de l'*ordinateur* (225-2) comprend essentiellement une ou plusieurs **unités centrales**¹, la **mémoire**², une ou plusieurs **mémoires de masse**³, dont les **bandes magnétiques**⁴ et les **disques**⁵, et des **organes d'entrée et sortie**⁶. La partie *logiciel* (225-4) comprend le **système d'exploitation**⁷, qui a pour tâche de gérer au mieux les **ressources**⁸ disponibles pour le compte de l'*utilisateur* (225-5), les **programmes d'utilisateur**⁹ et les **produit-programmes**¹, qui sont des *programmes* (225-8) préétablis pour la solution de problèmes types.

227

L'*utilisateur* (225-5) peut résoudre ses problèmes, soit en écrivant un *programme* (225-8) dans un **langage de programmation**¹ général, comme le

FORTRAN ou le BASIC, ou spécifique, comme le LISP, soit en utilisant des *produit-programmes* (226-10), comme les programmes de gestion de **bases de données**², de **traitement d'enquête**³ ou les **routines de calcul statistique**⁴. Il accède à l'*ordinateur* (225-2) par l'intermédiaire d'un **lecteur de cartes**⁵ et d'une **imprimante**⁶, dans le cas du **traitement par lot**⁷, ou d'un **terminal à clavier**⁸ dans le cas du **temps partagé**⁹. Dans les deux cas, il peut se trouver loin de l'ordinateur : c'est le **télétraitement**¹.

228

Un travail réalisé sur *ordinateur* (225-2) comprend en général trois phases. L'**entrée des données**¹, première phase, se fait le plus souvent, soit à partir de *cartes perforées* (224-3), soit directement **en ligne**² sur *terminal à clavier* (227-8) ; elle constitue une partie de la **saisie des données**³, qui va du *dépouillement*(220-1) à la transcription sur un support informatique ; en passant par les *contrôles de validité* (221-7) et les *contrôles de cohérence* (221-8) qui peuvent être faits lors de l'entrée des données, si celle-ci est en ligne. Le *traitement* (220-2), deuxième phase, appartient à deux grands types : le **traitement numérique**⁴ et le **traitement non numérique**⁵ ; le calcul statistique est du premier type, le dépouillement d'enquête du second, au moins pour la partie *classement* (130-7) ou *ventilation* (130-7*). Dans la troisième phase, les **résultats du traitement**⁶ font le plus souvent l'objet d'une édition (cf. 220-9) sur l'*imprimante* (227-6) ; parfois, ils sont conservés, sous forme de *fichier magnétique* (cf. 213-3), sur *mémoire de masse* (226-3), pour un traitement ultérieur éventuel ; parfois, ils sortent directement sous forme de dessin sur un **terminal graphique**⁷.

*
**

230

La **précision**¹ des statistiques démographiques dépend, dans une large mesure, de la **complétude**² des comptages d'individus, de groupes ou d'événements sur lesquels elles reposent. A côté des **omissions**³, ou **lacunes**³, génératrices de **sous-estimations**⁴, d'autres sources d'inexactitude peuvent les affecter, notamment les **comptages multiples**⁵ d'une même unité, qui provoquent une **suresimation**⁶, les **erreurs de déclaration**⁷, les **erreurs de classement**⁸. Pour détecter ces imperfections, on peut procéder à des **enquêtes de contrôle**⁹, ou **enquêtes de qualité**¹. L'absence de réponses à certaines questions, ou l'insuffisance de renseignements fournis, sont aussi une importante cause d'imprécision de certaines statistiques ; leur incidence peut

se mesurer par la proportion des unités classées dans les catégories d'**indéterminés**¹ : **non-déclarés**¹, **non-spécifiés**¹, **mal définis**¹, **mal désignés**¹, etc.

3. L'omission d'une partie des faits d'état civil ou de leurs équivalents religieux est couramment dénommée **sous-enregistrement**.
5. On parle fréquemment de **double emplois** en ce sens.

Chapitre 3

État de la population

301

L'étude de l'*état de la population* (201-8) comprend celle de la **localisation du peuplement**¹ (cf. 811-6*), et celle de la *structure* (101-2) de la population. Toute population vit sur un certain **territoire**², et l'on étudie sous le nom de **répartition territoriale**³, ou **répartition géographique**³, ou **répartition spatiale**³, la façon dont elle s'y trouve répartie. '

302

Le *territoire* (301-2) sur lequel vit une population peut être fractionné en **divisions territoriales**¹ selon divers critères. Les *statistiques démographiques* (130-1) sont souvent établies par **divisions administratives**², ou **unités administratives**² (cf. § 303) ; mais on considère aussi la répartition de la population par **régions**³ et par **zones**⁴, définies d'après des critères géographiques, économiques ou sociologiques. Les mots région et zone peuvent d'ailleurs s'appliquer à des territoires d'étendues très diverses. Ainsi l'expression **région naturelle**⁵ doit souvent s'entendre au sens de petite région présentant une unité géographique — correspondant alors à une ancienne acception du mot **pays**⁵ (cf. 305-1) que les géographes tendent à rajeunir —, mais peut parfois désigner une véritable zone climatique. Le territoire d'un *État* (305-3) peut être divisé en **régions économiques**⁶ ; en France, celles-ci sont d'ordinaire conçues de façon telle qu'elles s'étendent sur plusieurs *départements* (303-3). L'expression **aire naturelle**⁷, désigne, en *écologie humaine* (104-5), le territoire de répartition d'un groupe présentant certains caractères ; l'emploi du qualificatif naturel, en l'occurrence, s'explique par l'origine biologique de l'expression.

2. Pour serrer de plus près la réalité démographique, la statistique française effectue certains dépouillements par **unités de peuplement** (cf. 811-6*), englobant sous cette dénomination unique à la fois les

agglomérations multicommunales (307-1) et les *communes* (303-F-1) non comprises dans de telles agglomérations.

303

Les *divisions territoriales* (302-1) peuvent varier beaucoup d'un pays à l'autre et, au cours du temps, dans un même pays, de sorte que le même mot peut s'appliquer à des réalités différentes. En Europe et à Haïti, la plus petite unité est la **commune**¹ ; au dessus, on trouve une hiérarchie de subdivisions d'importance souvent très inégale, dont une, la **province**² (Belgique), le **département**³ (France et Haïti), le **canton**⁴ (Suisse), est fondamentale ; les subdivisions intermédiaires, **cantons**⁵ et **arrondissements**⁶ (Belgique, France, Haïti), **districts**⁷ et **cercles**^{11*} (Suisse), ont moins d'importance. Au Canada, les principales unités administratives sont la **municipalité**⁸, le **comté**⁹ et la **province**¹. En Afrique francophone, la dénomination des divisions administratives, bien qu'elle soit influencée par celle de la Belgique ou celle de la France, peut s'en écarter.

3. La *région*, groupant plusieurs départements, prend une importance croissante.
4. Les cantons suisses jouissent d'une autonomie comparable à celle d'un État au sens de 305-5. Il en est de même des provinces du Canada.

304

Une population est dite **sédentaire**¹ lorsqu'elle vit à demeure dans des *habitations* (101-5*) fixes, **nomade**² lorsqu'elle ne cesse de se déplacer d'un lieu à l'autre, et **semi-nomade**³ lorsqu'elle ne vit qu'une partie de l'année dans des habitations fixes. Dans quelques pays, certaines portions du territoire sont constituées en **réserves**⁴, où des groupes peu évolués peuvent continuer à vivre selon leurs traditions ancestrales.

1. **Sédentaire**, adj. ff. s.m. - **sédentarité**, s.f.
2. **Nomade**, adj. ff. s.m.- **nomadisme**, s.m.

305

A proprement parler, le mot **pays**¹ désigne un *territoire* (301-2), le mot **nation**² un ensemble d'individus liés par un passé commun et vivant sur un même territoire, et le mot **État**³ (toujours pourvu d'une majuscule en cet emploi) une

entité politique ; mais lorsqu'il y a correspondance intime entre le pays, la nation et l'État, il n'est pas rare qu'on confonde les trois mots dans leurs emplois. De l'État au sens précédent, qu'on dénomme alors volontiers **État souverain**³, il faut distinguer l'**État**⁵ constitutif d'un **État fédéral**⁴, qui peut avoir une certaine autonomie législative, mais ne jouit pas de l'indépendance politique. Le mot **territoire**⁶ recouvre parfois une conception voisine de celle d'État, il s'applique alors à d'anciennes régions colonisées qui ont accédé récemment à une indépendance plus ou moins complète ; on distingue à cet égard les **territoires autonomes**⁷ et les **territoires non autonomes**⁸.

2. **Nation**, s.f. - **national**, adj. ff. s.m. 48

306

Le mot **agglomération**¹ peut s'appliquer à tout ensemble compact de maisons d'habitation, quelle que soit sa taille. Le mot **localité**¹ parfois synonyme de *commune* (303-F-1), peut s'employer dans le même sens bien qu'il s'applique de préférence à des agglomérations de dimensions modestes. Un **hameau**² est une agglomération rurale constituée d'un petit groupe de maisons. Le **village**³ est une agglomération rurale plus importante, où apparaît une certaine différenciation économique. On appelle **ville**⁴, une commune dans la vie de laquelle les activités agricoles ne jouent pas un rôle essentiel. Ce critère, appliqué non plus aux communes mais aux agglomérations, permet d'établir une distinction entre **agglomérations rurales**³ et **agglomérations urbaines**⁴. La ville où siège le gouvernement d'un *État* (cf. § 305) est appelée sa **capitale**⁵. L'agglomération principale (à tel point de vue, d'ordinaire administratif) d'une certaine *division territoriale* (302-1) est appelée son **chef-lieu**⁶. La division des grandes villes en **quartiers**⁷ est parfois sanctionnée par voie administrative, sous des dénominations variées ; p. ex. **arrondissement**⁷, **canton**⁷, **section**⁷.

1. La statistique française désigne par **population agglomérée** d'une commune, la population agglomérée au chef-lieu administratif de la commune et par **population épars**e, le reste de la population de la commune, y compris éventuellement la population des agglomérations distinctes de celle du chef-lieu. Lorsque ces dernières sont assez importantes, leur existence est souvent sanctionnée administrativement par la constitution de **sections de commune**. Une agglomération de faible importance, dépendant du chef-lieu du territoire sur lequel elle se trouve, constitue ce qu'on appelle un **écart**.
3. Le mot **bourg**, qui s'appliquait originellement à une localité entourée d'une enceinte fortifiée, désigne généralement aujourd'hui un village plus important que ceux qui l'entourent, jouant pour eux le rôle de centre d'attraction par son marché.

4. En France, les grandes agglomérations des régions sont appelées **métropoles régionales**.
7. Les *arrondissements* et *cantons* des villes françaises sont à distinguer des divisions du territoire comportant des dénominations semblables. Paris est la seule ville française comportant des divisions administratives officiellement dénommées quartiers : on en compte quatre dans chacun de ses vingt arrondissements.

307

Les *agglomérations urbaines* (306-4) se développent souvent par intégration de localités limitrophes qui perdent progressivement leur autonomie fonctionnelle tout en conservant leur autonomie administrative. Ce processus aboutit à la constitution d'**agglomérations multicommunales**¹, comportant généralement, lorsqu'il s'agit de grandes agglomérations, un **noyau urbain**² dirigeant, et des **banlieues**³ ou **zones suburbaines**³ à fonctions spécialisées. La **conurbation**⁴, par contre, est un ensemble organique constitué de plusieurs *agglomérations* (306-1), ayant conservé chacune leur individualité et constituant autant d'unités de vie urbaine équilibrée. La fusion de conurbations et de grandes villes conduit à la **mégalopole**⁵, qui s'étend sur un très grand territoire. On parle de **région métropolitaine**^{6*} ou d'**aire métropolitaine**^{6*} lorsque ce territoire englobe la capitale d'un pays ou une conurbation d'une grande région.

3. **Suburbain**, adj. - **suburbanisation**, s.f. : extension de la zone suburbaine des grandes villes.
6. Il s'agit souvent une délimitation administrative, **région métropolitaine de recensement**.

*
**

310

La technique des *recensements* (202-1*) a conduit à établir une distinction entre la **population résidente**¹, ou **population de résidence habituelle**¹ (c'est-à-dire : résidant habituellement au lieu de recensement), et la **population présente**² (sous-entendu : dans la commune, le jour du recensement). La première est constituée par l'ensemble des **personnes présentes**³ (sous-entendu : au lieu de leur résidence habituelle le jour du recensement) et des **absents temporaires**⁴ (c'est-à-dire des personnes absentes de leur résidence habituelle lors du recensement). La seconde est constituée par l'ensemble des personnes

présentes et des **personnes de passage**⁵ (sous-entendu : dans la commune, le jour du recensement). Ces deux façons de dénombrer une population ne conduisent pas au même résultat, même pour la population d'un pays pris dans son ensemble. On entend par **résidence**⁶ d'un individu, un lieu où il a coutume d'habiter. Les membres des *collectivités* (110-5) constituent la **population des collectivités**⁷. Des règles spéciales régissent d'ordinaire le recensement des personnes **sans résidence fixe**⁸, ou **sans domicile**⁸, ou ayant plusieurs résidences.

1. Dite aussi : **population domiciliée**, ou **population légale**, ou **population de droit**.
2. Dite aussi : **population de fait**.
5. On appelle **hôte de passage** une personne de passage qui se trouve être l'hôte d'un *ménage* (110-3), le jour du recensement.
6. **Résidence**, s.f. - **résider**, v.i - **résidant**, ppr. ff. adj.
En cas de pluralité de résidences, on distingue une **résidence principale** et une ou plusieurs **résidences secondaires**.
7. En France, certaines catégories de la population, énumérées par la loi, et vivant au sein de collectivités, sont comptées à part dans les recensements : élèves internes des établissements d'enseignement, militaires encasernés, condamnés détenus dans les prisons, etc. Dans chaque commune, la **population comptée à part** est ainsi distinguée de la **population municipale**, qui comprend le reste de la population résidante de la commune.
8. Ces personnes constituent à proprement parler la **population flottante**. Cette expression est toutefois sortie de l'usage, ce qui a éliminé une confusion qui résultait de son emploi au sens de population comptée à part.
En démographie, on préfère parler de résidence plutôt que de **domicile**, l'acceptation juridique de ce dernier terme pouvant conduire à des erreurs d'interprétation dans certains cas particuliers.

311

La statistique démographique confère d'ordinaire aux expressions **commune rurale**¹ et **commune urbaine**² un sens particulier, fondé sur un classement des communes d'après certains critères, variables selon les pays, tels que : l'effectif de la population totale, l'importance de l'agglomération principale, la proportion de la *population vivant de l'agriculture* (359-2), etc. En France, ce classement est établi d'après la *population municipale* (310-7*) agglomérée au chef-lieu administratif de la commune (cf. 306-1*), et les communes sont dites rurales ou urbaines suivant que cette population est ou non inférieure à 2 000

habitants. Lorsqu'un territoire est entièrement réparti en communes, on appelle de même, conventionnellement, **population rurale**³ et **population urbaine**⁴ de ce territoire, respectivement la population de l'ensemble de ses communes rurales, et celle de l'ensemble de ses communes urbaines. Dans les pays dont le territoire n'est pas entièrement réparti en communes, la distinction entre population rurale et population urbaine est fondée sur des règles particulières. Certaines définitions des populations rurale et urbaine conduisent à distinguer une catégorie intermédiaire, la **population semi-urbaine**⁵, celle de localités dont la population, trop peu importante pour être classée comme urbaine, exerce des activités en majorité non agricoles.

3. **Rural**, adj. - **ruralisation**, s.f. : accroissement de la proportion de la population vivant à la campagne.
Ne pas confondre population rurale et *population agricole* (359-2).
4. **Urbain**, adj. - **urbanisation**, s.f. : accroissement de la proportion de la population vivant dans les villes.

312

L'**intensité du peuplement**¹ se mesure souvent par la **densité de la population**², quotient du nombre des habitants par la superficie du territoire sur lequel ils vivent. Cet *indice* (132-4), qu'on appelle parfois **densité arithmétique**² pour le distinguer des *densités* mentionnées plus loin (cf. § 313), s'exprime d'ordinaire par un nombre d'habitants par kilomètre carré - par hectare lorsque le peuplement est particulièrement dense, notamment dans les *agglomérations* (306-1). La **dispersion du peuplement**³ dépend du mode d'**habitat**⁴, **habitat groupé**⁵ ou **habitat dispersé**⁶, de l'importance des agglomérations et de leurs distances mutuelles. On considère parfois le **centre de population**⁷ d'un certain territoire : sa position se détermine comme celle d'un centre de gravité, en attribuant des poids égaux à tous les individus constituant la population.

1. Sur le sens du mot *peuplement*, cf. 811-6*.
2. **Densité**, s.f. - **dense**, adj.
3. **Dispersion**, s.f. - **dispersé**, pp.ff. adj.

313

Divers **indices comparatifs de densité**¹ permettent de comparer l'*intensité du peuplement* (312-1) de différents territoires d'un point de vue moins strictement spatial. Mentionnons notamment la **densité générale par unité de sol cultivable**², que certains appellent **densité physiologique**² et la **densité**

agraire³, ou densité de la *population vivant de l'agriculture* (359-2) par unité de sol cultivable. Parfois des indices analogues sont calculés par rapport à la **superficie cultivée**⁴, au lieu de l'être par rapport à la **superficie cultivable**⁵. On considère aussi, sur le plan doctrinal, la **densité maximale**⁶, ou **densité potentielle**⁶, et la **densité optimale**⁷, qui correspondent respectivement à la *population maximale* (904-1) et à la *population optimale* (902-4) d'un territoire donné, dans certaines circonstances.

*
**

320

Pour étudier la **répartition par sexe**¹ (cf. 144-4) de la population, on rapporte l'effectif de l'un des **sexes**² à l'effectif correspondant, soit des deux sexes, soit, plus souvent, de l'autre sexe. Le sexe pris en considération au numérateur étant d'ordinaire le sexe masculin, on dit parfois qu'on étudie la **masculinité**³ de la population. L'expression **taux de masculinité**⁴ désigne la proportion des individus du sexe masculin dans l'ensemble. Le **rapport de masculinité**⁵ est le rapport de l'effectif du sexe masculin à l'effectif correspondant du sexe féminin. Il est généralement exprimé comme un *indice* (132-7), l'effectif du sexe féminin étant pris pour *base 100* (132-8).

3. Il arrive qu'on prenne comme numérateur les effectifs féminins. Dans ce cas, on obtient un **taux de féminité** et un **rapport de féminité**.
4. Voir § 133.

321

Les mots **homme**¹ et **femme**² peuvent être employés, en démographie, comme synonyme d'**individu du sexe masculin**¹ et d'**individu du sexe féminin**², bien qu'on évite en général de les appliquer à des *enfants* (323-3). Les mots **garçon**³ et **filles**⁴ revêtent, entre autres significations (cf. 515-3* et 4* et 112-7), celles d'**enfant du sexe masculin**³ et d'**enfant du sexe féminin**⁴. Le mot **homme**⁵ s'emploie également au sens général d'**être humain**⁵.

322

L'**âge**¹ — on précise parfois **âge chronologique**¹ — est une des caractéristiques fondamentales de la *structure* (101-2) des populations. On l'exprime généralement en années, ou en années et mois, voire en mois et jours, pour les enfants en bas âge ; parfois en années et fractions décimales

d'année. Les *démographes* (101-1*) arrondissent d'ordinaire l'âge à l'unité inférieure, l'exprimant ainsi en **années révolues**², ou **années accomplies**², le cas échéant en mois révolus, ou mois accomplis. Cet âge est aussi l'**âge au dernier anniversaire**³. On trouve aussi, dans les statistiques, l'**âge atteint dans l'année**⁴, qui est égal à la différence de millésimes entre l'année considérée et l'année de naissance. Les actnaires considèrent parfois l'**âge au prochain anniversaire**⁵. L'**âge déclaré**⁶, au *recensement* (202-1*) ou à l'*état civil* (cf. § 211), est, souvent l'âge arrondi à l'entier le plus proche, surtout lorsque le prochain anniversaire est proche. On est parfois conduit à préciser que l'on considère un **âge exact**⁷, pour éviter toute confusion avec un âge en années révolues, qui représente en fait une classe d'âges exacts. Lors du recensement, on peut demander la date de naissance, l'âge au dernier anniversaire ou l'âge, sans autre précision. Lorsque, dans ce dernier cas, la connaissance de l'âge chronologique est peu répandue, il est recommandé d'utiliser un **calendrier historique**⁸, liste d'événements de date connue qui ont eu lieu au cours des cent dernières années.

2. D'où l'interprétation à donner de la notion usuelle des groupes d'âges. Celle-ci doit s'entendre âges extrêmes inclus ; le groupe 6-13 ans, p. ex., comprend les individus dont l'âge en années révolues va de 6 à 13 ans ; on dit que leurs âges exacts sont compris entre 6 et 14 ans, la borne supérieure étant exclue, ou encore que ces âges exacts vont de 6 à moins de 14 ans.
3. En français, le mot **anniversaire** évoque une commémoration ; le premier anniversaire se situe donc un an après la naissance. Certains pays adoptent un décompte différent : le premier "Geburtstag" allemand, p. ex., s'identifie avec le jour même de la naissance.

323

La démographie emprunte au langage courant toute une terminologie, malheureusement imprécise, pour désigner les principaux **âges de la vie**¹, ou **périodes de la vie**¹. Au début de l'existence se situe l'**enfance**², le mot **enfant**³ désignant, en général, un individu qui n'a pas encore atteint l'âge de la *puberté* (620-2). Dans les tout premiers jours de sa vie, l'individu est dénommé **nouveau-né**⁴ (cf. 410-3). Le mot **nourrisson**⁵ ne s'applique, à proprement parler, qu'aux enfants qui n'ont pas encore été sevrés. Le mot **bébé**⁶, par lequel on désigne d'ordinaire un enfant incapable de marcher seul est peu usité en démographie ; on lui préfère l'expression **enfant en bas âge**⁶. Par **jeunes enfants**⁷, on entend généralement les enfants qui n'ont pas encore atteint l'*âge scolaire* (346-6). L'expression **enfants d'âge scolaire**⁸ sert fréquemment à désigner la catégorie d'âge immédiatement supérieur.

1. En cette acception, le mot **âge**, qui s'employait jadis isolément, ne demeure vivant que dans des expressions (cf. 324-4, 346-6 et 620-1*).
4. **Nouveau-né**, adj. ff. s.m. - **néonatal**, adj.
6. La période correspondante est dénommée **première enfance** ; elle s'étend approximativement sur la première année de la vie (cf. 410-1*).

324

Le passage de l'*enfance* (323-2) à l'**adolescence**¹ est marqué par la *puberté* (620-2). Le mot **adolescent**² désigne généralement des individus qui viennent d'entrer dans la phase de l'adolescence. On lui préfère l'expression **jeunes gens**³ pour désigner les personnes plus proches de l'âge **adulte**⁴, période de **maturité**⁴ qui succède à l'adolescence. Le mot **adulte**⁵ désigne un individu d'âge adulte. Faute de pouvoir préciser objectivement le début de la **vieillesse**⁶, on convient généralement de la faire commencer à un âge uniforme, éventuellement voisin de l'**âge de la retraite**⁷ (cf. 361-4), par exemple 60 ou 65 ans. Les personnes qui ont dépassé cet âge constituent la catégorie des **personnes âgées**⁸, ou **vieux**⁸ ou **vieillards**⁸.

3. Expression souvent abrégée en **jeunes**, pour éviter l'emploi des singuliers différenciés par sexe : **jeune homme** et **jeune fille**. Cette dernière dénomination ne peut d'ailleurs s'appliquer qu'à des célibataires (cf. 515-3* et 4*).
5. On comprend parfois les vieillards parmi les adultes. Le groupe des adultes coïncide alors approximativement avec celui des personnes **majeures** du point de vue juridique. Dans la répartition de la population en trois *grands groupes d'âges* (325-4), par contre, on considère d'ordinaire que ceux-ci sont respectivement constitués de jeunes, d'adultes et de vieillards. Il y a alors coïncidence approximative entre le groupe des jeunes et celui des personnes **mineures** du point de vue juridique. La législation française fixe à 18 ans l'**âge de la majorité**, c'est-à-dire l'âge exact de passage de la **minorité légale** à la **majorité légale**.
8. Les vieillards les plus âgés — ayant p. ex. plus de 80 ans — constituent le groupe des **grands vieillards**, et l'on appelle parfois **longévités** (cf. 434-4) ceux qui atteignent des âges extrêmes - supérieurs à 95 ou 100 ans, p. ex. Les mots *vieillesse*, *vieux*, *vieillard* ayant souvent une résonnance désagréable, on parle de plus en plus fréquemment du **troisième âge**, et, même, du **quatrième âge**, pour les grands vieillards, mais ces expressions ne sont guère employées en démographie.

325

Le *classement* (130-7) par âges de la population est généralement établi, soit par **années d'âge**¹, soit par **groupes d'âges**², notamment par **groupes d'âges quinquennaux**³, ou **groupes de cinq années d'âge**³, soit encore par **grands groupes d'âges**⁴ : p. ex. 0-19 ans, 20-59 ans, 60 ans et plus (cf. 322-2*). Aux classements par âges sont éventuellement substitués des classements par **années de naissance**⁵. La **répartition par âges**⁶ de la population est souvent représentée, conjointement avec sa *répartition par sexes* (320-1), par un double *histogramme* (155-8), appelé **pyramide des âges**⁷ à cause de la figure qu'il évoque par sa forme triangulaire et sa disposition en assises superposées.

326

On appelle **âge moyen**¹ d'une population, la *moyenne* (140-1) des âges de ses membres, et **âge médian**² d'une population, l'âge qui partage les individus qui la composent en deux groupes d'effectifs égaux (cf. 140-6). L'augmentation de la proportion des *vieillards* (324-8) au sein d'une population traduit son **vieillessement**³. Ce phénomène est parfois dénommé **vieillessement démographique**³, pour éviter une confusion (cf. 327-1). Le phénomène inverse a reçu le nom de **rajeunissement**⁴, ou **rajeunissement démographique**⁴. Une **population vieille**⁵ a une forte proportion de personnes âgées, une **population jeune**⁶ une forte proportion de *jeunes* (324-3*) ou d'enfants. Il convient de ne pas confondre le vieillissement de la population, au sens précédent, avec la technique employée pour les perspectives démographiques (720-2), technique qui consiste à **vieillir**⁷ (v.t.) une population en appliquant des *probabilités perspectives de survie* (431-7) aux groupes d'âges, pour estimer l'effectif de ces groupes un certain nombre d'années plus tard.

3. **Vieillessement**, s.m. - vieillir, v.i.

4. **Rajeunissement**, s.m. - rajeunir, v.i.

327

Le *vieillessement démographique* (326-3) doit être distingué, d'une part de la **sénescence**¹, ou **vieillessement individuel**¹, d'autre part de l'**allongement de la vie humaine**² résultant notamment du progrès des sciences médicales et de l'amélioration des conditions d'existence. On appelle respectivement **âge physiologique**³ et **âge mental**⁴ d'un individu, l'âge auquel correspondrait normalement l'état de ses tissus et organes d'une part, de ses facultés intellectuelles d'autre part. Dans les études où interviennent ces notions, on appelle *âge chronologique* (322-1) l'âge mesuré par le temps écoulé depuis la date de **naissance**⁵ de l'individu en cause. Le **quotient intellectuel**⁶ — abréviation

Q.I.⁶ — utilisé dans l'étude du développement intellectuel des enfants, est le rapport de l'âge mental du sujet à son âge chronologique.

*
**

330

Les *habitants* (101-5) d'un pays peuvent être répartis en **citoyens**¹ ou **sujets**¹ de l'État correspondant — on les appelle parfois des **nationaux**¹ du pays en cause —, et en **étrangers**², lesquels peuvent être citoyens d'un autre État, ou être **apatrides**³, c'est-à-dire ne posséder aucune **citoyenneté**⁴. Le mot **nationalité**⁴ est fréquemment employé comme synonyme de *citoyenneté* (cf. § 305) ; d'où la nécessité d'établir une distinction entre la **nationalité politique**⁴ et la **nationalité ethnique**⁵ (cf. § 333), dans le cas des **États multinationaux**⁶.

1. Une distinction était parfois établie, notamment dans les territoires coloniaux, entre citoyens et sujets, ces derniers ne jouissant alors que d'une partie des droits reconnus aux premiers. On appelait parfois **protégés** les nationaux d'un pays sous protectorat.

331

La **naturalisation**¹ confère à un *étranger* (330-2) la qualité de *citoyen* (330-1) ; il est alors dit **naturalisé**². En France, la naturalisation résulte d'un **décret de naturalisation**³. Certaines législations prévoient une procédure de **retrait de la nationalité**⁴ (cf. 330-4), et éventuellement d'autres circonstances entraînant la **perte de la nationalité**⁵. Le classement des habitants par nationalités peut être compliqué par les cas de **double nationalité**⁶. Parmi les étrangers, on établit parfois une distinction entre **étrangers résidents**⁷, installés à demeure dans le pays et **étrangers de passage**⁸, qui ne s'y trouvent qu'à titre temporaire.

1. **Naturalisation**, s.f. - **naturaliser**, v.t.
L'**acquisition de nationalité** peut s'effectuer aussi par d'autres voies, notamment par **déclaration de nationalité** lorsque certaines conditions se trouvent réalisées.
2. Par extension, le mot naturalisé est parfois employé pour désigner toute personne ayant acquis la nationalité de son pays de résidence, y compris par d'autres voies que la naturalisation (cf. note précédente).
3. **Lettre de naturalité**, sous l'Ancien Régime.
7. **Aubain** (vx.), s.m.

8. **Pérégrin** (vx.), s.m.

332

Les individus nés dans un certain pays sont dits **originaires**¹, ou **natifs**¹ (vx.), de ce pays. On appelle **autochtones**², ou **indigènes**², ou **aborigènes**², les individus vivant sur un territoire habité par leurs ancêtres depuis un temps immémorial. Les statistiques établissent parfois une distinction entre les personnes **nées dans le pays**³, et celles qui sont **nées à l'étranger**⁴.

2. Autochtone tend à évincer indigène, considéré comme péjoratif ; aborigène ne s'emploie guère que pour des peuples primitifs. Les éléments non autochtones de la population sont dits **allogènes**.

333

En anthropologie, le mot **race**¹ désigne, soit une catégorie d'individus présentant certains caractères somatiques communs, héréditaires ou présumés tels, soit l'ensemble des individus appartenant à une telle catégorie. L'expression **groupe ethnique**² désigne un groupement naturel d'êtres humains, présentant entre eux certaines affinités somatiques, linguistiques ou culturelles. Le mot **peuple**³ appartient au langage courant et désigne généralement un ensemble d'individus liés par un passé historique commun et parlant la même langue ; il n'est guère utilisé en démographie. Les groupes qui, vivant sur le territoire d'un pays, présentent des différences notables avec la majorité des habitants de ce pays, constituent ce qu'on appelle des **minorités**⁴ ; p. ex. **minorités ethniques**⁴, **minorités nationales**⁴ (cf. 305-2 et 330-5), **minorités linguistiques**⁴ (cf. 340-1 *).

1. **Race**, s.f. (cf. note suivante) - **racial**, adj. - **racisme**, s.m. : conception selon laquelle certaines races seraient supérieures à d'autres - **raciste**, adj. ff. s.m. : qui a rapport au racisme ; partisan du racisme,
2. **Ethnique**, adj. - **ethnie**, s.f. (catégorie).
Le mot ethnie est préférable au mot race, tombé en défaveur pour avoir été compromis par les doctrines racistes.

334

Certains pays établissent des statistiques par **couleur**¹, en classant les individus d'après la couleur de leur peau. On y distingue le plus souvent les **blancs**² des **personnes de couleur**³. Une catégorie à part est éventuellement réservée

aux **métis**⁵, issus du **métissage**⁴ ou de la **miscégenation**⁴, ou **croisement**⁴, de **racés** (333-1) de couleurs différentes.

4. À la miscégenation s'oppose la ségrégation (810-5), qui tend à limiter ou à interdire les contacts entre certains groupes ethniques (333-2) vivant sur un même territoire.

*
**

340

On répartit parfois la population d'après les **langues**¹ parlées, voire d'après les **dialectes**², qui sont des variétés des langues principales. On distingue alors fréquemment la **langue maternelle**³, dans laquelle l'individu a appris d'abord à parler, et la **langue usuelle**⁴, dans laquelle il s'exprime habituellement. Cette distinction n'élimine toutefois qu'une partie des difficultés que présente le classement des individus **bilingues**⁵, ou plus généralement **plurilingues**⁵. Les statistiques correspondantes sont appelées **statistiques linguistiques**⁶.

1. **Langue**, s.f. - **linguistique**, s.f. : étude historique et comparative des langues ; ff. adj. relatif à l'étude scientifique des langues.
Le mot **idiome** est parfois utilisé pour désigner une langue d'extension limitée.
2. **Dialecte**, s.m. - **dialectal**, adj.
En linguistique, on appelle **parler** (s.m.), un dialecte qui n'est utilisé que d'une façon très localisée.
En France, on appelle **patois** (s.m.) un dialecte ou parler qui n'est plus employé que par les ruraux.
5. **Bilingue**, adj. - **bilinguisme**, s.m.

341

On appelle **statistiques confessionnelles**¹, ou **statistiques culturelles**¹, des statistiques établies d'après les croyances religieuses des individus. On y distingue généralement, au sein des grandes **religions**², les principaux **cultes**³, et parfois les **rites**⁴ et les **sectes**⁵. Un individu qui ne se réclame d'aucune religion, peut se déclarer soit **libre penseur**⁶, soit **athée**⁶.

342

La population est souvent classée d'après son **degré d'instruction**¹. Les personnes ayant atteint un certain âge qui savent lire et écrire forment le groupe des **alphabètes**² (néol.) ; les autres sont appelées **analphabètes**³. Les **statistiques suivant le degré d'instruction**⁴ peuvent comporter un classement d'après la **durée des études**⁵, ou **durée de scolarité accomplie**⁵, ou d'après l'**âge en fin d'études**⁶. On peut aussi établir un classement par **diplômes**⁷ obtenus, classement qui dépend de l'organisation de l'**enseignement**⁸ dans les pays en cause.

3. **Analphabète**, adj. ff. s.m. - **analphabétisme**, s.m.

On a parfois employé le mot **illettré** pour désigner les individus ne sachant pas à la fois lire et écrire.

343

Le **système d'enseignement**¹ ou **système éducatif**¹ est l'ensemble des institutions qui dispensent un enseignement. Elles peuvent être publiques ou privées d'où la distinction entre **enseignement public**² et **enseignement privé**³. On distingue l'**enseignement préprimaire**⁴, puis trois **degrés d'enseignement**⁵, dénommés, dans l'ordre des difficultés croissantes, **enseignement du premier degré**⁶, ou **enseignement primaire**⁶, **enseignement du second degré**⁷, ou **enseignement secondaire**⁷, subdivisé en deux **cycles**⁸, **enseignement du troisième degré**⁹ ou **enseignement supérieur**⁹, lui-même subdivisé en deux **niveaux**¹ suivant qu'il aboutit ou non à un **grade universitaire**¹ ; celui-ci peut être un premier grade ou un grade supérieur. Dans le second degré ou le premier niveau du troisième degré, l'enseignement dispensé peut être un **enseignement technique**¹.

344

Les diverses catégories d'**établissements d'enseignement**¹, et leurs dénominations, dépendent de l'organisation de l'enseignement dans chaque pays. L'*enseignement préprimaire* (343-4) est assuré par les **écoles maternelles**² ; les trois *degrés d'enseignement* mentionnés ci-dessus (§ 343) sont généralement dispensés dans des établissements respectivement dénommés : **écoles primaires**³, ou **écoles élémentaires**³, **établissements secondaires**⁴, et **universités**⁵ ; à côté de ces dernières peuvent exister des **grandes écoles**⁶. L'*enseignement technique* (343-12) est donné dans les **centres d'apprentissage**⁷, les **écoles techniques**⁸, les **écoles supérieures techniques**⁹, les **instituts techniques**¹ et les **instituts pédagogiques**^{11*}.

2. **École**, s.f. - **scolaire**, adj.
5. **Université**, s.f. - **universitaire**, adj.

345

Le mot **classe**¹ peut désigner un groupe d'**élèves**² instruits simultanément par le ou les mêmes **maîtres**³. Le mot **classe**⁴ peut aussi désigner une **salle de classe**⁴, c'est-à-dire une pièce aménagée pour recevoir une classe au sens précédent. On emploie encore le mot **classe**⁵ pour désigner un ensemble d'élèves parvenus au même niveau d'instruction, et auxquels sont dispensés, pendant l'année scolaire, les cours correspondant à une certaine **année**⁵ d'enseignement. Les jeunes gens qui s'instruisent dans une *université* (344-5) sont appelés des **étudiants**⁶.

2. Le mot **écolier** ne s'emploie que pour les enfants suivant l'*enseignement du premier degré* (343-6). Le mot élève s'applique à tout individu suivant les cours d'une *école* (344-2*). Dans l'*enseignement supérieur* (343-9), en particulier, on n'appelle généralement pas étudiants les élèves des *grandes écoles* (344-6).
3. Appelés **instituteurs** ou **professeurs des écoles** dans l'*enseignement primaire* (343-6), et **professeurs** dans les *enseignements secondaire* (343-7) et *supérieur* (343-9).
5. Noter qu'en France, il est d'usage de numéroter les classes de l'enseignement secondaire en commençant par le niveau le plus élevé (ordre de préséance), et les années en commençant par le niveau le plus faible (ordre chronologique).

346

Les **statistiques scolaires et universitaires**¹ distinguent généralement l'**effectif scolaire inscrit**², ou **population scolaire**², et l'**effectif scolaire présent**³ à une certaine date, ce qui permet d'étudier la **fréquentation scolaire**⁴. Dans certains pays, les enfants sont soumis à l'**obligation scolaire**⁵ entre certaines limites d'âge ; l'expression **âge scolaire**⁶ (cf. 323-8) y revêt alors volontiers le sens d'**âge de scolarité obligatoire**⁶, et l'on y considère fréquemment l'**effectif d'âge scolaire obligatoire**⁷, ou **population d'âge scolaire**⁷.

4. Il semble qu'on devrait réserver l'expression **taux de scolarisation** pour désigner le rapport de l'effectif inscrit à l'effectif d'âge scolaire, et dénommer **taux de fréquentation scolaire** le rapport de l'effectif présent à l'effectif inscrit.

Scolarisation, s.f. - **scolariser**, v.t. : amener à s'instruire dans des écoles -scolarisable, adj. : susceptible d'être scolarisé.

347

L'ensemble des études se fait par année d'étude, de l'entrée dans la plus petite classe de l'enseignement élémentaire à la cessation des études. Sauf décès ou maladie grave, la **cessation des études**¹ ne se produit qu'après la scolarité obligatoire, lorsque celle-ci existe, en droit et en fait ; la fréquence de la cessation d'études au cours ou à l'issue d'une année d'études, se mesure par la **probabilité de cessation des études**², analogue à un quotient de mortalité ; son complément à un est la **probabilité de poursuite des études**³. La série des probabilités de cessation des études constitue une **table de sortie du système d'enseignement**⁴ ; elle permet de calculer le **nombre moyen d'années d'études**⁵ ou **durée moyenne des études**⁵. À la fin de chaque année d'études, les élèves ou étudiants qui n'abandonnent pas leurs études peuvent redoubler ou passer dans la classe au dessus ou l'année d'études suivante, avec ou sans **changement d'orientation**⁶. Du classement de ces élèves ou étudiants suivant leur destin, on tire, entre autres, la **fréquence de redoublement**⁷ de l'année d'études considérée.

7. **Redoublement**, s.m. - **redoubler**, v.t.

*
**

350

On distingue généralement la **population active**¹, ou **population économiquement active**¹, de la **population non active**², ou **population inactive**², ou **population économiquement inactive**². La population active est constituée, en principe, par les personnes exerçant habituellement une activité professionnelle ; on y comprend donc, d'ordinaire, non seulement les personnes ayant une **activité lucrative**³, mais aussi celles dont l'activité professionnelle n'est pas rémunérée, notamment les *travailleurs familiaux* (353-5) non rémunérés. Par contre, on en exclut généralement les **ménagères**⁴, ou **femmes au foyer**⁴, dont l'activité n'est pas considérée comme présentant un caractère professionnel. Sur le plan économique, la population non active, constituée de toutes les personnes non comprises dans la population active, est souvent considérée comme à la **charge de**⁵ cette dernière (cf. § 359). On appelle **taux d'activité**⁶ d'un groupe donné la proportion des membres de ce groupe faisant partie de la population active.

1. L'expression **main-d'œuvre** a le même sens. **Force de travail** ne doit jamais être utilisé comme synonyme de main-d'œuvre.
Actif, adj. ff. s.m. : membre de la population active - **activité**, s.f.
2. **Non-actif**, **inactif**, adj. ff. s.m. : membre de la population non active.
6. Il serait préférable (cf. § 133) d'appeler cet indice **proportion d'actifs**.

351

On répartit d'ordinaire les **travailleurs**¹ constituant la population active, en **travailleurs ayant un emploi**² ou **actifs occupés**², d'une part, et en **travailleurs sans emploi**³ ou **chômeurs**³, d'autre part. Ne sont généralement compris au nombre des travailleurs sans emploi que les individus dépourvus d'emploi qui sont effectivement à la **recherche d'un emploi**⁴. Il convient de distinguer parmi ces derniers ceux qui n'ont jamais eu d'emploi et sont à la **recherche d'un premier emploi**^{11*}. L'ensemble des travailleurs ayant un emploi constitue la **population active ayant un emploi**⁵. La *population active* (350-1) peut comprendre en proportion non négligeable des travailleurs qui n'ont, en raison de la situation économique du pays ou de l'époque, qu'une activité réduite ; on parle à leur propos de **sous-emploi**⁶, de **chômage déguisé**⁶, de **chômage partiel**⁶. Un **travailleur marginal**⁷ est le plus souvent classé dans la *population non active* (350-2), car il n'exerce qu'occasionnellement une activité économique. Les **inactifs**^{9*} n'exercent ni ne cherchent aucun travail. Le **taux d'emploi**^{8*} est calculé en rapportant le nombre de personnes actives ayant un emploi (les actifs occupés) au nombre total de personnes dans la population considérée (actifs et inactifs), bien qu'on se limite le plus souvent aux individus en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans, les limites d'âges pouvant varier selon le pays ou le contexte). La **réserve de main d'œuvre**^{10*} englobe les personnes qui, quoique non enregistrées comme chômeurs, sont à la recherche d'un travail ainsi que celles qui n'exercent ni ne cherchent un travail mais qui, si des offres d'emploi intéressantes se présentaient à elles, pourraient y répondre.

2. L'étude de l'**emploi** s'effectue également à l'aide de statistique des **demandes d'emploi** déposées par les travailleurs sans emploi, et des **offres d'emploi** émanant des **employeurs**.
3. **Chômeur**, s.m. - **chômage**, s.m. Le **taux de chômage** rapporte le nombre de chômeurs à la *population active* (350-1). Selon le § 133, il serait préférable d'appeler cet indicateur **proportion de chômeurs parmi les actifs**, bien que l'expression *taux de chômage* soit celle en usage.
8. Le taux d'emploi est souvent jugé plus pertinent que le *taux de chômage* (351-3*) pour évaluer la situation du *marché du travail* (901-4). Au sens

strict (cf. § 133), il s'agit d'une **proportion d'actifs occupés** et non d'un taux.

352

Au sens propre, on doit entendre par **répartition professionnelle**¹ de la population, une *répartition* (144-4) effectuée d'après la **profession**², ou **profession individuelle**², de ses membres. Cependant, on a longtemps dénommé ainsi des répartitions par *branches d'activité économique* (357-1), basées sur ce qu'on appelait improprement la *profession collective* (357-1*). De nos jours l'expression **groupe professionnel**³ ne désigne plus un ensemble de personnes employées dans la même *branche d'activité* (cf. 357-1), mais un ensemble de personnes exerçant des professions étroitement apparentées.

2. On dit parfois aussi **activité individuelle**, par opposition à *activité collective* (357-1). Le mot *métier* s'applique de préférence aux *professions manuelles* (cf. 354-2).

353

Au classement par *professions* (352-2) de la *population active* (350-1), est souvent associé un classement de cette population suivant la **hiérarchie d'emploi**¹, effectué d'après la **situation dans la profession**¹, ou **statut professionnel**¹, de ses membres. De ce point de vue, on distingue généralement, parmi les *travailleurs ayant un emploi* (351-2) : les **employeurs**² ; les **salariés**³, employés par les précédents ; les **travailleurs indépendants**⁴ ; et les **travailleurs familiaux**⁵, ou **aides familiaux**⁵, ou **auxiliaires familiaux**⁵. Ces derniers sont des membres de la famille d'un employeur ou d'un travailleur indépendant, qui collaborent au travail de celui-ci sans recevoir en contrepartie un véritable salaire. Quant aux travailleurs indépendants, on les définit généralement comme travaillant pour leur propre compte, sans employer de salariés proprement dits, mais avec l'aide éventuelle de travailleurs familiaux. En combinant divers critères tels que la *profession individuelle* (352-2), la situation dans la profession et la *branche d'activité économique* (357-1), on peut définir des **catégories socio-professionnelles**⁶ qui permettent de classer l'ensemble des *actifs* (350-1*) et *non-actifs* (350-2*) constituant la population.

1. L'expression **situation professionnelle**, souvent prise dans ce sens, est à éviter parce qu'ambiguë.
2. La catégorie des **patrons** groupe les employeurs et les travailleurs indépendants. Celles des **chefs d'établissement** (cf. 357-2) comprend, outre les patrons ainsi définis, des directeurs salariés (cf. § 355).

4. La catégorie des **travailleurs isolés**, ou **isolés**, groupe les travailleurs indépendants travaillant sans aide et les *travailleurs à domicile* (354-1).

354

Parmi les *salariés* (353-3), on distingue parfois les **travailleurs à domicile**¹ qui ne faisant pas partie du *personnel des établissements* (357-2*), peuvent éventuellement travailler pour le compte de plusieurs *employeurs* (353-2). Le personnel d'exécution des *entreprises* (357-2*) est souvent réparti en deux catégories : les **ouvriers**², qui sont des **travailleurs manuels**², et les **employés**³, qui sont des **travailleurs non manuels**³. Suivant leur **qualification professionnelle**⁴, les ouvriers peuvent être répartis en **professionnels**⁵, ou **ouvriers qualifiés**⁵, en **ouvriers semi-qualifiés**⁶, ou **ouvriers spécialisés**⁶, et en **manœuvres**⁷. Les **apprentis**⁸ sont d'ordinaire compris dans la *population active* (350-1) quand ils participent à la production, mais non quand ils acquièrent leur formation professionnelle dans des établissements spéciaux.

2. Les expressions **agents d'exécution** et **personnel d'exécution** permettent d'englober les ouvriers et les employés sous une dénomination unique.
7. On distingue, dans l'industrie, les **manœuvres spécialisés** des **manœuvres ordinaires**.

355

Le personnel salarié d'encadrement des *entreprises* (357-2*) se répartit en **cadres supérieurs**¹, **cadres moyens**² et **agents de maîtrise**³. Toutefois, les directeurs salariés qui exercent les fonctions de *chef d'établissement* (353-2*), sont parfois groupés avec les *employeurs* (353-2). Les *fonctionnaires* (357-5) sont subdivisés en **employés de la fonction publique**^{4*} (ex. : adjoints administratifs, adjoints techniques), **professions intermédiaires de la fonction publique**^{5*} (ex. : rédacteurs, secrétaires administratifs), **cadres de la fonction publique**^{6*} (cadres administratifs ou techniques) et **cadres supérieurs de la fonction publique**^{7*}.

1. Comprenant les **directeurs, ingénieurs** et **chefs de service**.
2. Dénommés aussi **cadres subalternes**.
3. Dénommés aussi **contremaîtres**.
4. En France, cela correspond peu ou prou aux **agents de catégorie C**.
5. En France, cela correspond peu ou prou aux **agents de catégorie B**.

6. En France, cela correspond peu ou prou aux **agents de catégorie A**.
7. En France, cela correspond peu ou prou aux **agents de catégorie A+**.

356

Dans l'agriculture, des dénominations particulières distinguent les diverses *situations dans la profession* (353-1). Parmi les **exploitants**¹, ou **exploitants agricoles**¹, c'est-à-dire parmi ceux qui cultivent la terre à leur profit, on distingue notamment : le **propriétaire exploitant**², qui possède la terre qu'il cultive ; le **fermier**³, qui exploite avec son propre cheptel une terre qu'il loue pour un prix déterminé, généralement payable en espèces ; et le **métayer**³, qui en échange de la fourniture de la terre et du cheptel par le propriétaire, partage en nature avec celui-ci (initialement par moitié, d'où l'étymologie) les fruits de l'exploitation. On comprend en général sous le nom d'**ouvriers agricoles**⁴, ou **salariés agricoles**⁴, tous les travailleurs de l'agriculture qui n'ont pas la qualité d'exploitant ou de *travailleur familial* (353-5).

1. **Cultivateur** et **agriculteur** sont d'ordinaire employés en ce sens ; ils peuvent toutefois revêtir le sens général de travailleur de l'agriculture. Aussi précise-t-on parfois **cultivateur exploitant**, **agriculteur exploitant**.
4. Parmi les salariés agricoles, on distingue : les **salariés agricoles permanents**, appelés parfois **domestiques de culture**, faisant partie du personnel d'une *exploitation* (357-2*) ; les **journaliers agricoles**, travaillant à la journée ; et les **saisonniers agricoles** (cf. 150-5*), s'engageant pour effectuer des travaux saisonniers.

357

La *population active* (350-1) peut être classée aussi d'après la **branche d'activité économique**¹, ou **secteur d'activité économique**¹, dans laquelle l'individu exerce sa *profession* (352-2). Ce classement, qu'on dit aussi effectué d'après l'**activité collective**¹ (cf. 352-2*), repose essentiellement sur celui des **établissements**² d'après leur rôle économique. Une grande importance est attribuée, à cet égard, à la distinction entre **population active agricole**³ et **population active non agricole**⁴. Le groupe des **fonctionnaires et assimilés**⁵, constitué par les *employés* (354-3) civils des collectivités publiques, ainsi que celui des **militaires**⁶ sont généralement considérés comme des catégories particulières de la population active non agricole. Dans le classement par grands groupes d'activités, on distingue trois secteurs, le **secteur primaire**⁷ (agriculture, pêches, mines), le **secteur secondaire**⁸ (industries de transformation) et le **secteur tertiaire**⁹ (production de services). Dans une économie en déve-

loppement, on peut classer à part le **secteur traditionnel**¹ de production tant qu'il reste en marge.

1. L'emploi en ce sens des dénominations : **profession**, **profession collective**, **branche professionnelle**, et **groupe professionnel**, est à éviter (cf. § 352).
2. On parle plutôt d'**exploitation** dans l'agriculture. Une **entreprise** peut comporter plusieurs établissements, lesquels peuvent être éventuellement de natures différentes.
On distingue parfois, au sein de la population active, le **personnel des établissements** des autres actifs : *isolés* (353-4) et *chômeurs* (351-3).

358

On peut répartir les *non-actifs* (350-2*) en **dépendants**¹, ou **personnes à charge**¹, et en **non-dépendants**², d'après l'origine de leurs moyens d'existence. Un dépendant est un individu *à la charge* (350-5) d'un autre, appelé son **soutien**³ (cf. 111-3) - c'est le cas, par exemple, des *ménagères* (350-4) et des **enfants à charge**⁴. Un non-dépendant est un individu présumé disposer de ressources propres, suffisantes pour lui permettre de subsister. Parmi les non-dépendants on peut distinguer notamment : les **rentiers**⁵, vivant du produit de leur fortune ; les **retraités**⁶, dont les ressources proviennent d'une activité antérieure ; et les **assistés**⁷, qui sont des personnes dépourvues de fortune et de soutien, auxquels la collectivité accorde des subsides pour leur permettre de vivre. On appelle généralement **inaptes**⁸ les personnes incapables de travailler. Le rapport de la population non active à la population active est appelé **rapport de dépendance économique**⁹.

1. **Dépendant**, ppr. ff. adj. et s.m. - **dépendance**, s.f.
6. Le mot *retraité* s'emploie souvent au sens restreint de bénéficiaire d'une pension de retraite, et cesse alors de s'appliquer au **retraité des affaires**, qui est un ancien *patron* (353-2*).
Le mot **pensionné**, qui pouvait autrefois désigner un retraité, tend à se spécialiser au sens de : titulaire d'une **pension d'invalidité**.
9. Le rapport de la population non adulte (jeunes (324-3*) et vieux (324-8)) à la population *adulte* (324-5) est parfois appelé **rapport de dépendance** ; cette expression est à éviter sous peine de confusion avec le rapport de dépendance économique.

359

Les *dépendants* (358-1) peuvent être rattachés à une *branche d'activité économique* (357-1) par l'intermédiaire de leur *soutien* (358-3). Moyennant certaines conventions sur le classement des autres inactifs, on peut ainsi répartir l'ensemble des habitants d'un pays, d'après le secteur économique dont ils tirent leurs moyens d'existence, et définir la **population vivant de**¹ ..., ou **population dépendant de**¹ ..., telle branche d'activité économique. C'est de cette façon qu'on définit notamment la **population vivant de l'agriculture**². L'expression **population agricole**² revêt d'ordinaire le même sens, mais elle est parfois synonyme de 357-3. Le reste de la population constitue ce qu'on appelle la **population non agricole**³.

2. Ne pas confondre population agricole et *population rurale* (311-3).

360

Les **infirmes**¹ font parfois l'objet d'une attention spéciale, lors des recensements. Ils sont alors classés par **infirmités**², pour autant que les renseignements recueillis. On distingue généralement les **infirmités physiques**³ (p. ex. cécité, surdi-mutité) et les **infirmités mentales**⁴ (p. ex. : idiotie, démence).

361

L'étude complète de la **vie active**¹ des individus comprend l'étude de l'**entrée en activité**² des *non-actifs* (350-2*), en distinguant éventuellement ceux qui n'ont jamais été actifs de ceux qui l'ont déjà été, l'étude de la **cessation d'activité**³ des *actifs* (350-1*), compte tenu, si les données le permettent, de la cause de cessation, maladie, décès, **retraite**⁴, interruption. Une telle étude se fait par génération ou par période, à l'aide de **taux d'entrée en activité**⁵ ou de **probabilité d'entrée en activité**⁶, de **taux de cessation d'activité**⁷ ou de **probabilité de cessation d'activité**⁸, si possible suivant la cause de celle-ci ; tous ces indices étant calculés par âge ou par groupe d'âges.

362

À partir de ces indices on pourrait établir des **tables d'activité**¹, de *génération* ou du *moment* (cf. § 153), contenant, outre les séries de probabilités mentionnées au paragraphe précédent, la distribution de l'**âge d'entrée en activité**² et celle de l'**âge de cessation d'activité**³, si possible pour chaque cause, compte tenu ou non de la mortalité, les **âges moyens d'entrée en activité**⁴

et les **âges moyens de cessation d'activité**⁵ correspondants, les **espérances de vie active**⁶, **espérances brutes de vie active**⁷, sans mortalité, **espérances nettes de vie active**⁸, avec mortalité ; chacune de ces espérances de vie active est le nombre moyen d'années d'activité qui restent à vivre, dans les conditions adoptées, par les *actifs* (350-1 *) de l'âge considéré. Lorsque cet âge est l'âge d'entrée en activité, l'espérance de vie active correspondante est la **durée moyenne de la vie active**⁹ des individus entrés dans la vie active à cet âge ; on peut calculer un indice analogue pour l'ensemble des âges d'entrée en activité ; il faut alors préciser qu'il s'agit de cet ensemble.

1. Dans l'état actuel de l'observation et de l'analyse, ces tables ne sont établies que dans le cas où les interruptions, ou cessations temporaires d'activité, sont en proportion négligeable, ce qui est à peu près le cas pour le sexe masculin. Pour le sexe féminin, la fréquence des **interruptions de l'activité** complique beaucoup l'analyse et il faudra distinguer la **première entrée en activité**, ou **début d'activité**, des autres entrées, ou **reprises d'activité**.

Chapitre 4

Mortalité et morbidité

401

On étudie sous le nom de **mortalité**¹ l'action de la mort sur les populations. La dénomination générique de **taux de mortalité**², englobe tous les *taux* (133-4) servant à mesurer la fréquence des **décès**³ au sein d'une population ou d'une *sous-population* (101-6). En l'absence d'indications contraires, l'expression taux de mortalité doit cependant s'entendre au sens de **taux brut de mortalité**⁴, ou plus précisément de **taux brut annuel de mortalité générale**⁴ (sur le sens de *taux brut*, cf. 136-8). On désigne ainsi le quotient du nombre annuel des décès observés dans une population par l'**effectif moyen**⁵ de cette population au cours de la période d'observation. Ce taux est généralement exprimé *pour mille* (sous-entendu : *habitants*, cf. 133-4*). Parmi les taux de mortalité calculés pour des sous-populations, mentionnons les **taux de mortalité par sexe et par groupe d'âges**⁶. L'expression **taux de mortalité par âge**⁷ revêt d'ordinaire une signification analogue, car il est rare de calculer des taux de mortalité par année d'âge, voire par groupe d'âges, sans distinction de sexe.

1. Le mot **mortalité** est parfois employé comme synonyme de taux de mortalité au sens du n° 401-4 (cf. 133-4*).
3. **Décès**, s.m. - **décéder**, v.i. - **décédé**, pp. ff. s.m.
Noter que le mot décès a perdu, en démographie, son sens étymologique de *mort naturelle* (cf. 422-3*) de sorte que les mots précédents sont respectivement synonymes, dans le langage technique, de : **mort**, s.f. - **mourir**, v.i. - **mort**, pp. ff. s.m.
4. L'expression **mortalité générale** indique qu'on prend en considération tous les décès, sans distinction (cf. 134-7*).
5. Lorsque la période d'observation s'étend sur plusieurs années, on définit généralement cet effectif moyen, comme la moyenne des

estimations de l'*effectif* (101-7) de la population au milieu de chaque année d'observation.

402

Les études de **mortalité différentielle**¹ portent sur les différences de mortalité entre groupes. Lorsqu'un groupe présente une mortalité nettement plus élevée qu'un ou plusieurs autres groupes auxquels on le compare au moins implicitement, on parle parfois de la **surmortalité**² du premier (sous-entendu : par rapport aux autres). On la mesure par un **indice de surmortalité**³. On étudie sous le nom de **mortalité par profession**⁴, la mortalité des différents *groupes professionnels* (352-3). Il convient de ne pas confondre la mortalité par profession avec la **mortalité professionnelle**⁵, qui est une surmortalité directement engendrée par les risques spéciaux associés à l'exercice de telle profession. Parmi ces risques, mentionnons les **maladies professionnelles**⁶.

2. L'expression **surmortalité masculine** implique une référence à la mortalité féminine correspondante, p. ex. : au même âge.

403

Les **taux comparatifs de mortalité**¹ (cf. 136-7) sont généralement destinés à comparer le niveau de la mortalité dans diverses populations, abstraction faite de leurs différences de *structure* (101-2), et notamment de leur *répartition par âges* (325-6). Un mode de calcul usuel des taux comparatifs consiste à appliquer les taux par âge observés dans les populations étudiées, aux effectifs d'âge correspondant d'une **population type**², c'est-à-dire d'une population de structure donnée, prise pour référence. A défaut de taux par âge, cette méthode directe de calcul, dite **méthode de la population type**³, devient inapplicable. On peut alors obtenir indirectement des taux comparatifs, par conversion à la dimension de taux, d'*indices* (132-7) calculés par la **méthode des taux types**⁴ ou **méthode de la mortalité type**⁴. Utilisés directement, notamment pour les comparaisons entre *sous-populations* (101-6), les indices obtenus par cette méthode prennent le nom d'**indices comparatifs de mortalité**⁵. Leur calcul s'effectue sur la base d'une **mortalité type**⁶, c'est-à-dire d'une série de **taux types de mortalité**⁶ par âge, qu'on applique aux effectifs d'âge correspondant des populations étudiées. La valeur de l'indice pour une population donnée s'obtient en rapportant le nombre global des **décès observés**⁷ dans cette population au nombre ainsi obtenu de **décès hypothétiques**⁸, ou **décès calculés**⁸, ou **décès théoriques**⁸, pris *pour base 100* (132-8).

*
**

410

En démographie, l'expression **mortalité infantile**¹ a le sens précis de mortalité des enfants de moins d'un an. On entend par **mortalité néonatale**², la mortalité au cours de la **période néonatale**³, laquelle comprend les 28 premiers jours de la vie. On désigne par **mortalité néonatale précoce**⁴ la mortalité au cours de la première semaine de la vie et par **mortalité néonatale tardive**^{6*} la mortalité entre le 7^e et le 28^e jour de vie post-natale. L'expression **mortalité post-néonatale**⁵, parfois abrégée en **mortalité post-natale**⁵, désigne la mortalité pendant la période qui s'étend de la fin de la période néonatale au premier anniversaire.

1. À la différence des mots enfance et enfant, l'adjectif infantile a conservé son sens primitif (latin "infans", petit enfant ; étymologiquement : ne sachant pas encore parler) ; il correspond à la première enfance.
3. Certaines statistiques étendent la période néonatale au premier mois.

411

Les expressions **mortalité intra-utérine**¹, **mortalité fœtale**¹ — on écrit aussi **mortalité fœtale**¹ —, **mortalité in utero**¹ désignent la mortalité de tout produit de gestation avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère. Les décès correspondants sont appelés **décès intra-utérins**². La **mortalité fœtale précoce**³ se produit avant 20 semaines de gestation, la **mortalité fœtale intermédiaire**⁴, de 20 semaines à moins de 28 semaines et la **mortinatalité**⁵ ou **mortalité fœtale tardive**⁵, à partir de 28 semaines. La **mortalité périnatale**⁶ comprend la mortinatalité et une fraction de la mortalité infantile variable suivant les organismes ou les auteurs, *mortalité néonatale précoce* (410-4), *mortalité néonatale* (410-2), *mortalité infantile endogène* (cf. 424-1 * et 3*). La **mortalité foeto-infantile**^{7*} comprend les enfants nés sans vie et les décès d'enfants de moins de un an.

5. **Mortinatalité**, s.f. - **mortinaissance**, s.f. : naissance d'un **mort-né** (adj. ff. s.m.). Les particularités d'enregistrement de certains pays, dont la France, font, ou ont fait, que les statistiques comprennent d'ordinaire parmi les mort-nés, les enfants nés vivants mais morts avant la déclaration de leur naissance, lesquels sont dénommés **faux mort-nés**. Une question relative à la *vitalité* (601-4*) à la naissance permet de distinguer les **vrais mort-nés** des faux.

412

En rapportant les **décès de moins d'un an**¹, ceux de moins de 28 jours et ceux de moins d'une semaine survenus pendant une année, soit au nombre de *naissances vivantes* (601-4) de la même année, soit à une moyenne pondérée des naissances de cette année et de celles de l'année précédente, on obtient, respectivement, le **taux de mortalité infantile**², le **taux de mortalité néonatale**³ et le **taux de mortalité néonatale précoce**⁴. Ces taux s'expriment généralement pour 1000 (sous-entendu naissances vivantes). Lorsqu'on dispose du classement des décès à la fois par âges et par années de naissance, on peut rapporter les décès de moins d'un an d'une génération aux naissances correspondantes. L'*indice* (132-4) ainsi obtenu est encore appelé taux de mortalité infantile ; il est souhaitable qu'on le dénomme **quotient de mortalité infantile**⁵, puisque le mot quotient est utilisé à partir du premier anniversaire pour les indices analogues. En l'absence du classement susmentionné, l'emploi de **coefficients de répartition**⁶ permet de répartir approximativement par années de naissance les personnes décédées à un certain âge au cours d'une année civile donnée.

1. Expression elliptique pour : décès d'enfants de moins d'un an.

413

Le **taux de mortinatalité**¹, ou **taux de mortalité fœtale tardive**¹, est défini, en principe, comme la proportion des *mortinaissances* (411-5*) parmi les naissances totales. En pratique, on rapporte souvent les mortinaissances aux seules *naissances vivantes* (601-4) ; l'*indice* (132-4) obtenu est le **rapport de mortinatalité**² ; il ne faut donc pas l'appeler taux de mortinatalité, comme on le fait souvent. Le **taux de mortalité fœtale**³ est le nombre de *décès intra-utérins* (411-2) connus pour 1000 naissances ou *avortements* (603-5) dans la même année ; si l'on rapporte les mêmes décès intra-utérins aux seules naissances vivantes on obtient le **rapport de mortalité fœtale**⁴. Ces indices sous-estiment beaucoup la *mortalité intra-utérine* | *OtherIndexEntry:intra-utérin. mortalité intra-utérine* | *OtherIndexEntryTwo:utérin. mortalité intra-utérine* (411-1) parce que les décès intra-utérins précoces passent souvent inaperçus ou restent inconnus. Une meilleure mesure est fournie par les **tables de mortalité intra-utérine**⁵, dans lesquelles les femmes entrent en observation à diverses *durées de gestation* (603-3). Le **taux de mortalité périnatale**⁶ s'obtient en rapportant les mortinaissances et les décès de moins d'une semaine (ou de moins de 28 jours, ou endogènes) à la somme des mortinaissances et des naissances vivantes. Le **taux de mortalité foeto-infantile**^{7*} est obtenu en rapportant les mortinaissances et les décès à moins d'un an à la somme des mortinaissances et des naissances vivantes.

414

Dans l'étude de la **mortalité par âge**¹, on distingue la *mortalité infantile* (410-1), la *mortalité néonatale* (410-2), la *mortalité néonatale précoce* (410-4), déjà définies, la **mortalité post-infantile**², c'est-à-dire celle des enfants de 1-4 ans, la **mortalité juvénile**³, la **mortalité adulte**⁴ et la **mortalité sénile**⁵; mais ces trois dernières expressions n'ont pas, à la différence des précédentes, de signification précise (cf. § 323 et § 324 pour les âges approximatifs correspondants). On peut appeler **taux de mortalité post-infantile**⁶ le taux de mortalité des enfants de 1-4 ans.

*
**

420

On étudie sous le nom de **morbidité**¹ l'action de la **maladie**² sur les populations et l'on distingue la **morbidité incidente**³ et la **morbidité prévalente**⁴ suivant qu'on porte attention aux nouveaux **cas de maladie**⁵ ou à la *proportion des malades* (425-3). L'élaboration des **statistiques de morbidité**⁶ est rendue délicate par l'absence de démarcation nette entre l'**état morbide**⁷ et la bonne santé. La **nosologie**⁸ et la **nosographie**⁹ permettent de définir et de classer les maladies.

2. **Maladie**, s.f. - **malade**, adj., ff. s.m.

Comme antonyme de **santé**, le mot maladie s'emploie exclusivement au singulier; il admet au contraire un pluriel quand il désigne un processus morbide particulier: une **affection**.

421

L'appellation générique de **statistiques sanitaires**¹ revêt un sens plus large que statistiques de morbidité et recouvre toutes les statistiques concernant la santé de la population. On y comprend d'ordinaire les statistiques de **mortalité par cause**². Le classement des décès par **causes de décès**³ est compliqué par l'existence, à côté de **causes simples de décès**⁴, de **causes multiples de décès**⁵, ou **causes complexes de décès**⁵. Dans ce dernier cas, on peut distinguer: soit la **cause immédiate du décès**⁶, ou **cause directe du décès**⁶, ou **cause terminale du décès**⁶, et les **causes antécédentes du décès**⁷, ou **causes concomitantes du décès**⁷; soit la **cause initiale du décès**⁸, ou **cause principale du décès**⁸, et les **causes associées du décès**⁹, ou **causes contributives du décès**⁹, ou **causes secondaires du décès**⁹. Les **taux de mortalité par cause**¹ sont souvent exprimés "pour 100 000" (sous-entendu: habi-

tants). On considère aussi la **proportion des décès par cause**¹, parmi les décès de toute cause. Ces proportions, calculées dans un groupe d'âge particulier ou pour la population générale, renseignent sur la **structure des décès par cause**^{12*}.

422

Le décès ou l'*incapacité* (cf. 426-2) peuvent être la conséquence, soit d'une *maladie* (420-2), soit d'un **traumatisme**¹, ou **blessure**¹, soit encore d'une **intoxication**², ou **empoisonnement**². Les traumatismes et intoxications peuvent être causés, soit par **des accidents**³, soit par des **violences**⁴. Parmi ces dernières, on peut distinguer les **suicides**⁵ et **tentatives de suicide**⁵ d'une part, et les **homicides volontaires**⁶, **blessures volontaires**⁶ et **empoisonnements criminels**⁶ d'autre part. On classe généralement à part les **décès par faits de guerre**⁷ et **blessures par faits de guerre**⁷.

1. **Blessure**, s.f. - **blessé**, pp. ff. s.m.
3. On doit préférer l'expression **décès par accident** à **décès accidentel** ; cette dernière dénomination peut en effet s'opposer à décès naturel, pour désigner tout décès dû à une cause autre que la maladie ou la *sénilité* (424-7).
4. Noter que l'expression **mort violente** peut s'appliquer à des décès par accident.
6. L'**homicide involontaire**, ou **homicide par imprudence**, est généralement considéré comme un accident.
7. L'expression **décès de guerre** est moins précise, pouvant revêtir le sens de décès occasionnés par la guerre.

423

On appelle **endémie**¹ une maladie qui atteint une population de manière permanente, par opposition à l'**épidémie**² qui se propage et disparaît en un temps assez court ; une épidémie qui s'étend à un grand nombre de pays est appelée **pandémie**³. Certaines **maladies transmissibles**⁴ sont l'objet d'une attention particulière, parce qu'elles sont susceptibles de se propager rapidement ; on les appelle **maladies épidémiques**⁵, et elles font l'objet de statistiques spéciales dénommées **statistiques épidémiologiques**⁶. L'établissement de telles statistiques est facilité, en de nombreux pays, par l'inclusion de la plupart de ces maladies parmi les **maladies à déclaration obligatoire**⁷. Du point de vue de leur mode habituel d'évolution, on distingue parfois les **maladies chroniques**⁸, à évolution lente, et les **maladies aiguës**⁹, à évolution rapide.

1. **Endémie**, s.f. - **endémique**, adj.
4. Les expressions **maladie transmissible**, **maladie contagieuse** et **maladie infectieuse** ne sont pas synonymes. La dénomination maladie contagieuse ne s'applique qu'à des maladies susceptibles de se transmettre directement de l'homme à l'homme : ainsi le paludisme, maladie transmissible, n'est pas une maladie contagieuse. D'autre part, certaines maladies infectieuses — les infections puerpérales, p. ex. — ne sont pas, à proprement parler, des maladies transmissibles.
6. **Épidémiologique**, adj. - **épidémiologie**, s.f. : le sens de ce dernier mot s'est beaucoup étendu ; il englobe maintenant l'étude des relations d'un phénomène biologique ou médical avec divers facteurs, le tabac, par exemple, dans « l'épidémiologie du cancer du poumon ».
7. Certaines législations prévoient, en outre, des **maladies à déclaration facultative**.

424

Certains aspects de la mortalité présentent un intérêt particulier en démographie : la **mortalité endogène**¹ ou **mortalité biologique**¹, qui provient de la constitution génétique de l'individu, des **malformations congénitales**², du traumatisme obstétrical ou de la dégénérescence liée au vieillissement de l'organisme ; la **mortalité exogène**³ qui, à l'opposé, provient de causes extérieures, comme les *maladies infectieuses* (423-4) ou parasitaires et les traumatismes accidentels, à l'exception du traumatisme obstétrical. On porte aussi une attention particulière à l'ensemble des maladies et traumatismes liés à la *grossesse* (602-5), à l'*accouchement* (603-4) et à l'**état puerpéral**⁴. Ce groupe de maladies et traumatismes est à l'origine de la **mortalité maternelle**⁵ ; pour étudier celle-ci, on utilise le **taux de mortalité maternelle**⁶, rapport des décès d'une année relevant de la mortalité maternelle aux naissances de cette même année. La **sénilité**⁷ retient, elle aussi, l'attention, mais indirectement, parce qu'aux âges élevés la trop grande fréquence des décès attribués à cette cause est un signe de mauvaise déclaration des causes de décès.

1. Cette distinction de l'endogène et de l'exogène est utilisée dans l'étude de la *mortalité infantile* (410-1) que l'on peut décomposer en **mortalité infantile endogène** et **mortalité infantile exogène**.
3. Voir note précédente.
4. L'expression **mortalité puerpérale** désigne la mortalité de la **période puerpérale**, c'est-à-dire de la période d'alitement qui succède à l'accouchement. Cette période était autrefois désignée par le mot *couches* (604-1*) qui a perdu son sens étymologique pour devenir synonyme d'accouchement.

7. **Sénilité**, s.f. : affaiblissement par la *vieillesse* (324-6) - **sénile**, adj. : qui se rapporte à la *vieillesse*.

425

Les principaux **indices de mesure de la morbidité**¹ (cf. 420-1) se rapportent soit à la fréquence des maladies, soit à leur durée, soit à leur gravité. Ces *indices* (132-4) peuvent être calculés par *maladie* (420-2) ou pour l'ensemble des maladies. Par analogie avec le *taux de mortalité*(401-2), on appelle **taux de morbidité incidente**² le rapport des nouveaux *cas de maladie* (420-5) observés dans un groupe pendant une certaine période à l'effectif moyen du groupe étudié. Un autre indice de la fréquence des maladies est constitué par la **proportion des malades**³ à un moment donné dans le groupe étudié. Il ne faut pas confondre la **durée moyenne des cas de maladie**⁴ et le **nombre moyen de journées de maladie**⁵ ; dans le premier indice, le nombre total de jours de maladie est rapporté au nombre total de cas, dans le second à la population moyenne de l'année. La gravité des maladies peut être mesurée par le **taux de létalité**⁶, ou **taux de mortalité clinique**⁶, qui exprime la fréquence des *décès* (401-3) parmi les malades, ou plus précisément la proportion, parmi les cas de maladie constatés, de ceux dont l'issue a été fatale.

3. On trouve aussi **taux de morbidité préva lente**, qui établit une analogie formelle, injustifiée, avec la morbidité incidente, et **fréquence globale des maladies**, plus long et moins précis que **proportion des malades**.
4. Ne sont d'ordinaire comprises dans le calcul que les maladies d'une durée supérieure à un certain **délai de carence**, introduit dans les systèmes d'assurance pour éviter l'indemnisation des *incapacités* (cf. § 426) de très courte durée.
6. On écrit aussi **taux de létalité**.

426

Le mot **déficiencie**¹ désigne tout défaut physique, fonctionnel ou psychique, qui résulte d'une *maladie* (420-2), d'un *traumatisme* (422-1) ou d'une *malformation congénitale* (424-2) ou héréditaire. Les maladies et les accidents peuvent rendre une personne incapable de faire son travail habituel ; cette **incapacité de travail**² peut être absolue ou partielle. Il y a **incapacité permanente**³ ou **invalidité**⁴ lorsque l'incapacité, absolue ou partielle, est définitive ; elle ouvre des droits pour **incapacité professionnelle**^{7*} ou **incapacité de travail**^{8*}. Le **risque d'invalidité**⁵ est la probabilité qu'a une personne valide d'âge exact *x* de devenir invalide dans l'année qui suit, ou au cours de *n* années à partir

de ce même âge exact. Les **tables d'entrée en invalidité**⁶ contiennent une ou plusieurs séries d'indices relatifs à l'invalidité : risque d'entrée en invalidité, nombre de personnes valides à chaque âge, etc.

4. **Invalidité**, s.f. - **invalide**, adj.

6. L'expression **table d'invalidité**, construite comme *table de mortalité* (432-1), serait préférable.

*
**

430

La statistique des *décès* (401-3) est généralement établie à partir de **bulletins de décès**¹ (cf. § 212), remplis par les employés de l'état civil à l'occasion de l'enregistrement des *actes de décès* (211-10). Des procédures spéciales sont parfois utilisées pour concilier le secret médical avec les nécessités du contrôle. L'une d'elles consiste à associer à un bulletin de décès anonyme un **certificat de décès**² confidentiel où le médecin consigne la *cause du décès* (421-3), la correspondance entre les deux documents étant assurée grâce au numéro d'enregistrement commun qu'ils comportent.

1. Les premières statistiques de décès furent établies par dépouillement des **listes mortuaires** figurant sur les registres des *sépultures* (214-3).

431

L'étude détaillée de la mortalité d'une période ou d'une *génération* (116-1) se fait à partir des **quotients de mortalité**¹. On appelle ainsi la probabilité ${}_nq_x$ qu'a un individu d'âge exact x de mourir avant l'âge exact $x + n$; ces quotients prennent le nom de **quotients annuels de mortalité**² lorsque $n = 1$ et de **quotients quinquennaux de mortalité**³ lorsque $n = 5$. Le **quotient instantané de mortalité**⁴ est la limite du rapport ${}_nq_x : n$ quand n tend vers zéro ; on l'appelle aussi **taux instantané de mortalité**⁴. Le **quotient perspectif de mortalité**⁵ est la probabilité qu'ont les individus d'une même génération ou d'un même groupe de générations de mourir entre deux 1^{er} janvier. Le nom de ce quotient vient de son emploi dans le calcul des perspectives de population. Le complément à un du quotient de mortalité ${}_nq_x$ est la **probabilité de survie**⁶ de l'âge exact x à l'âge exact $x + n$. De manière analogue, le complément à un d'un quotient perspectif de mortalité est une **probabilité perspective de survie**⁷ d'un 1^{er} janvier à un autre.

7. Ces probabilités de survie ont aussi été appelées **coefficients de survie**.

432

L'expression **table de mortalité**¹ désigne, à proprement parler, la série des *quotients de mortalité* (431-1) observés aux différents âges dans un certain ensemble d'individus. Mais on appelle aussi table de mortalité une collection de *tables* (153-1) relatives à un même ensemble d'individus, chacune d'elles décrivant la mortalité de cet ensemble sous une forme particulière, correspondant à une certaine **fonction des tables de mortalité**². L'une de ces fonctions est connue sous le nom de **fonction de survie**³, et la table correspondante est appelée **table de survie**³. Elle indique le nombre des **survivants**⁴ à divers *âges exacts* (322-7), c'est-à-dire le nombre des individus qui atteindraient respectivement chacun de ces âges, dans une *génération* (116-1) d'effectif initial donné, soumise à la mortalité étudiée. L'effectif initial de cette génération, c'est-à-dire le nombre de naissances vivantes pris pour base du calcul de la table de survie, est appelé **racine**⁵ de la table, et l'on dit que celle-ci matérialise l'**extinction**⁶ d'une génération par la mortalité en cause.

5. On adopte généralement comme racine une puissance de 10 : 10 000 ou 100 000 par exemple.

433

À la *table de survie* (432-3) correspond une **table des décès**¹ de même *racine* (432-5) qui représente la *répartition par âges* (325-6) des décès de la *génération* (116-1) envisagée ; on appelle ceux-ci les **décès de la table**², par opposition aux décès observés. Les *tables de mortalité* (432-1) donnent, couramment, une quatrième fonction, l'**espérance de vie**³ à l'âge x ou nombre moyen d'années restant à vivre pour les *survivants* (432-4) d'âge exact x , dans les conditions de mortalité de la table. L'**espérance de vie à la naissance**⁴ est un cas particulier d'espérance de vie ; elle représente la durée moyenne de la vie d'individus soumis à partir de leur naissance à la mortalité de la table ; on l'appelle aussi **vie moyenne**⁴. L'inverse de la vie moyenne est parfois utilisé comme indice synthétique de mortalité, sous le nom de **taux de mortalité de la population stationnaire**⁵.

434

On appelle **vie médiane**¹ (cf. 140-6), ou **vie probable**¹, la durée de vie qu'un nouveau-né a une chance sur deux de dépasser, dans les conditions de mortalité définies par une table. La *répartition par âges* (325-6) des décès correspon-

dant à la *table des décès* (433-1) présente généralement plusieurs maximums, dont l'un se situe vers la fin de l'*âge adulte* (324-4) ou dans la *vieillesse* (324-6). L'âge correspondant à ce dernier est appelé **âge modal au décès**² (cf. 140-8*), ou **âge normal au décès**², et la durée de vie correspondante est parfois appelée **vie normale**². Cet indice correspond mieux que la vie médiane ou que la *vie moyenne* (433-4) au concept courant de **durée de la vie humaine**³. On confond parfois cette notion de durée de vie la plus communément observée parmi les individus ayant atteint l'âge adulte, avec la **longévité**⁴ de l'espèce humaine ; au sens propre, cette dernière dénomination correspond pourtant aux durées de vie extrêmes susceptibles d'être atteintes par l'être humain (cf. 324-8*), lesquelles demeurent au contraire exceptionnelles.

1. On précise parfois, en ce sens, **vie probable à la naissance**, car on définit de façon plus générale une **vie probable à l'âge x**, qui est en réalité une **survie probable à l'âge x**, et qui correspond à la *médiane* (140-6) des survies au delà de l'âge x, dont bénéficient les *survivants à l'âge x* (cf. 432-4) d'une table.
 Dans ces expressions, l'adjectif **probable** a le sens d'**équiprobable**, mot qui a l'avantage de moins prêter à équivoque.
2. Dans la dénomination **âge normal au décès**, l'adjectif **normal** a un sens analogue à celui que lui confèrent les statisticiens dans les expressions *loi normale*, *courbe normale*, etc. Mais une réaction s'est produite contre l'emploi de ce qualificatif en statistique, à cause des confusions qu'il peut engendrer dans l'esprit des lecteurs non avertis. On préférera donc l'expression **âge modal au décès**.
4. Étymologiquement : longue vie.

435

On appelle **table complète de mortalité**¹ une table comportant une série non lacunaire de *quotients de mortalité* (431-1). Les quotients figurant dans les tables étant généralement des *quotients annuels* (cf. 431-2), la série en question correspond d'ordinaire à des âges échelonnés d'année en année. On dit alors qu'on a affaire à une **table de mortalité détaillée**¹. L'expression **table de mortalité abrégée**² désigne, en pratique, une table de quotients de mortalité entre certains âges pivots, espacés de cinq ou dix ans au-delà de l'*enfance* (323-2) ou une table de *survivants* (432-4) à ces mêmes âges ou l'ensemble des deux. On distingue parfois les **tables de mortalité de têtes choisies**³, ou **tables de mortalité actuarielles**³, résultant de l'observation de groupes sélectionnés (constitués d'ordinaire par la clientèle de compagnies d'assurance), et les **tables de mortalité démographiques**⁴, basées sur l'observation de l'ensemble d'une population. On appelle **table-type de mortalité**^{5*} (730-1) une table de mortalité qui résulte d'une modélisation statistique de la mortalité

par âge réalisée à partir d'un jeu de tables de mortalité tant historique que contemporaine.

3. **Actuariel**, adj. - **actuaire**, s.m. : spécialiste de l'application des mathématiques aux problèmes d'assurance.

L'expression **têtes choisies** (cf. 110-2) n'a survécu que dans la terminologie actuarielle ; en démographie elle ferait figure d'archaïsme, et l'on préfère parler de **groupes sélectionnés** (sauf dans l'expression citée ici).

436

On appelle **table de mortalité du moment**¹ (cf. 153-2) une *table de mortalité* (432-1) résultant d'observations effectuées pendant une certaine période de référence, sur l'ensemble des *générations* (116-1) représentées à cette époque. On appelle **table de mortalité de génération**² (cf. 153-3) une table de mortalité résultant de l'observation d'une même génération tout au long de son existence. La surface représentative des *quotients de mortalité* (431-1), en fonction de l'âge et de la date d'observation, est dénommée **surface de mortalité**³.

437

On appelle **diagramme de Lexis**¹, ou **graphique de Lexis**¹, du nom de son inventeur, un schéma destiné à faciliter l'exposé de l'application d'une méthode usuelle de calcul des *quotients de mortalité* (431-1). Dans ce schéma, l'existence d'un individu est représentée par un segment de droite, appelé **ligne de vie**², commençant en un point correspondant à la *naissance* (601-3) de l'individu en cause, et aboutissant au **point mortuaire**³ figurant son *décès* (401-3). Une méthode d'étude de la *mortalité* (401-1) aux âges élevés a été dénommée **méthode des générations éteintes**⁴ parce qu'elle utilise les décès observés dans des *générations* (116-1) complètement disparues.

Chapitre 5

Nuptialité

501

L'étude de la **nuptialité**¹ comprend essentiellement celles des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de **mariages**², ou **unions légitimes**², c'est-à-dire d'**unions**³ entre individus de sexes différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières. Dans la plupart des sociétés, l'instauration de ces unions légales ou coutumières est marquée par une cérémonie ou formalité spéciale, dénommée également **mariage**⁴. L'observation de la fréquence des *événements* (201-3) constitués par ces mariages (au sens du n° 501-4) et par les *ruptures d'union* (513-3), est à la base des études sur la nuptialité. Par extension, on y comprend parfois aussi, pour autant que cela soit possible, l'étude des *unions illégitimes* (503-5), surtout là où ce type d'unions est assez généralisé pour rendre leur prise en considération indispensable. On dénomme **époux**⁵, ou **conjoint**⁵, les individus unis par les liens du mariage (au sens du n° 501-2). Selon leur sexe, les conjoints sont dits respectivement **mari**⁶, ou **époux**⁶, et **femme**⁷, ou **épouse**⁷, l'un par rapport à l'autre. On appelle **couple marié**⁸ (cf. 503-8) l'ensemble constitué par deux époux.

1. Le mot **nuptialité** est parfois employé comme synonyme de *taux de nuptialité* au sens du n° 520-2.
2. **Mariage**, s.m. - **matrimonial**, adj.
Dans la terminologie juridique, le mot **lit** prend ce sens de mariage dans des expressions du type enfant d'un premier lit.
4. **Mariage**, s.m. - **nuptial**, adj.
5. **Conjoint**, s.m. - **conjugal**, adj.
8. Sur l'emploi du mot **ménage** en ce sens, cf. 110-3*.

502

Les **législations matrimoniales**¹ (cf. 501-2*) et les **coutumes matrimoniales**² présentent une grande diversité. Une population est dite **monogame**³ lorsqu'un individu ne peut être uni qu'à un seul *conjoint* (501-5) à la fois, et **polygame**⁴ dans le cas contraire. Parmi les sociétés polygames, on distingue les sociétés **polyandres**⁵, dans lesquelles une femme peut être unie simultanément à plusieurs *époux* (501-6), et les sociétés **polygyne**⁶, dans lesquelles un homme peut être uni simultanément à plusieurs *épouses* (501-7).

3. **Monogame**, adj. - **monogamie**, s.f.

4. **Polygame**, adj. - **polygamie**, s.f.

Ces mots sont souvent pris au sens de 502-6.

5. **Polyandre**, adj. - **polyandrie**, s.f.

6. **Polygyne**, adj. - **polygynie**, s.f.

Ces mots, peu usités, sont souvent remplacés par polygame et polygamie.

503

En matière de *mariage* (au sens du n° 501-4), certaines législations n'attribuent d'effets juridiques qu'au **mariage civil**¹, réglementé par l'État ; d'autres reconnaissent le **mariage religieux**², réglementé par l'Église — sous réserve, éventuellement, de l'accomplissement de quelque formalité administrative (déclaration, enregistrement) ; d'autres donnent valeur légale au **mariage coutumier**³, célébré selon les traditions locales ou tribales. Lorsque aucune formalité ou cérémonie ne préside à l'instauration d'une union, on parle de **mariage consensuel**⁴, d'**union consensuelle**⁴, d'**union libre**⁵ ou d'**union illégitime**⁵. Les deux premières expressions sont préférées dans les sociétés où ce type d'union existe seul ou est très répandu ; la dernière implique par contre que ce type d'union coexiste avec un ou plusieurs autres types non dépourvus comme lui de tout formalisme. A ces unions couramment stables s'opposent les **unions temporaires**⁶ avec ou sans **cohabitation**⁷. La terminologie technique moderne tend à désigner par le mot **couple**⁸ l'ensemble constitué par deux individus de sexes différents vivant en état d'union stable.

5. **Concubinage**, s.m. : état d'union illégitime - **concubin**, s.m., **concubine**, s.f. : individu vivant en concubinage.

Ces mots, assez malsonnants, sont de moins en moins usités en dehors de la terminologie juridique. Dans le langage courant, on substitue respectivement aux deux derniers les mots **ami** (s.m.) et **amie** (s.f.), et au premier des expressions telles que **faux ménage**, *vivre maritalement*, *être, vivre, se mettre en ménage* (cf. 110-3*), **cohabiter**.

Du concubinage il convient, semble-t-il, de distinguer le **concubinat**, sorte de mariage inférieur coexistant avec le mariage proprement dit dans certaines sociétés.

8. Noter que le mot **couple** doit souvent s'entendre comme une abréviation de l'expression **couple marié** (501-8).

504

En général, le *mariage* (501-4) est interdit avant un certain **âge minimum au mariage**¹ ou **âge de nubilité**¹, qui peut être particulier à chaque sexe. D'autres interdictions sont fréquemment édictées par la loi ou par la coutume, notamment pour éviter les **mariages consanguins**², c'est-à-dire les mariages entre proches *parents* (114-3) présentant entre eux un certain **degré de consanguinité**³.

1. **Nubilité**, s.f. - **nubile**, adj.

Au sens propre, un individu devient nubile (étymologiquement : mariable) lorsqu'il atteint l'âge à partir duquel le mariage est autorisé par la loi ou par la coutume. Mais les mots nubilité, nubile, et *puberté* (620-2), *pubère* (620-2*), sont souvent confondus dans leurs emplois. La législation française fixe l'âge de nubilité à 15 ans pour les filles et à 18 ans pour les garçons.

505

Là où elle existe, la formalité de **publication des bans**¹, qui doit être accomplie un certain temps avant la célébration d'un *mariage* (501-4) projeté, a pour but d'en organiser la publicité vis-à-vis des tiers, afin de permettre à ceux-ci d'y faire éventuellement opposition. Parfois une **autorisation de mariage**² doit être obtenue, avant que le mariage puisse être célébré. Un **certificat de mariage**³ est fréquemment délivré aux **nouveaux mariés**⁴ à l'issue de la cérémonie. On dit qu'il y a eu **consommation du mariage**⁵, ou que le **mariage a été consommé**⁵, lorsque l'union charnelle des *époux* (501-5) a été réalisée.

3. En France, la statistique des mariages est établie d'après des *bulletins de mariage* (212-2*), établis à l'occasion de l'*enregistrement* (211-4*) des *actes de mariage* (211-8) dans le *registre des mariages* (211-7).
4. Avant la célébration, du mariage, les futurs époux sont dits fiancés, dénomination issue de la coutume des **fiançailles** consistant en un échange plus ou moins solennel de promesses de mariage. Pendant et après la célébration on parle du **marié** et de la **mariée** ; on

peut utiliser ces termes pour désigner les personnes qui se sont mariées au cours d'une année, les mariés de 1977, par exemple.

506

Au sens strict du terme, on dit qu'il y a **endogamie**¹ lorsque les *mariages* (501-4) ne sont autorisés qu'entre individus appartenant à un même groupe (clan, tribu). Par extension, on parle d'endogamie lorsqu'on observe une tendance marquée des individus appartenant à un certain groupe, ou une certaine catégorie, à ne choisir leur *conjoint* (501-5) que parmi les membres de ce groupe. On dit alors que celui-ci constitue un **isolat**², et les barrières plus ou moins nettes qui le délimitent peuvent être de nature géographique, sociale, religieuse, etc. Parallèlement, on dit qu'il y a **exogamie**³ lorsque le choix du conjoint s'effectue volontiers en dehors de la catégorie ou du groupe auquel l'individu appartient, l'exogamie au sens strict impliquant une interdiction de mariage entre individus appartenant au même groupe (clan, tribu). On appelle **mariages mixtes**⁴ des mariages contractés entre individus différant par un caractère tel que la *religion* (cf. § 341), la *nationalité* (cf. § 330), la *race* (cf. § 333), etc. On parle d'**homogamie**⁵ lorsque le mariage unit des personnes présentant certaines caractéristiques communes - sociales, physiques, psychiques, p. ex. - et d'**hétérogamie**⁶ dans le cas contraire.

1. **Endogamie**, s.f. - **endogame**, adj.
3. **Exogamie**, s.f. - **exogame**, adj.
5. **Homogamie**, s.f. - **homogame**, adj.
6. **Hétérogamie**, s.f. - **hétérogame**, adj.

*
**

510

Au terme d'une **vie conjugale**¹ plus ou moins longue, survient la **fin d'union**² qui entraîne la **dissolution du mariage**³, c'est-à-dire la rupture de tous les liens juridiques résultant de la qualité d'*époux* (501-5). Elle lève notamment l'obstacle qui pourrait éventuellement opposer l'existence du mariage en cause à la conclusion d'une nouvelle union légitime (cf. 502-3). La dissolution du mariage peut résulter du décès de l'un des *conjoint*s (501-5) ; le conjoint survivant est alors dénommé **veuf**⁴ ou **veuve**⁵, selon son sexe. On dit des **veufs**⁶, ou **personnes veuves**⁶, qu'elles vivent en état de **veuvage**⁷.

3. **Mariage dissous** : *union légitime* (501-2) dissoute par veuvage ou par *divorce* (511-1).
5. Certaines sociétés n'admettent pas le remariage des veuves. En France, il n'est autorisé que passé un **délai de viduité** de 300 jours après le décès du mari, afin d'éviter toute ambiguïté dans l'attribution de la *paternité* (114-6) des **enfants posthumes**.

511

Là où il existe, le **divorce**¹ constitue un moyen légal ou coutumier de *dissolution du mariage* (510-3). Le divorce résulte fréquemment d'un **jugement de divorce**². Dans certaines sociétés, il peut être la conséquence de la **répudiation**³ de l'un des *conjoint*s (501-5) par l'autre. Les **divorcés**⁴, ou **personnes divorcées**⁴, c'est-à-dire celles dont le mariage a été dissous par divorce, sont dénommés **divorcés**⁵ ou **divorcées**⁶, suivant leur sexe.

1. **Divorce**, s.m. - **divorcer**, v.i.
2. En France, le dispositif du jugement de divorce est mentionné en marge de l'acte de mariage sur le registre de l'état civil. C'est à l'occasion de cette mention qu'était établi jusqu'en 1975 un bulletin statistique dit de divorce transcrit (cf. 211-4* et 212-2*).
3. **Répudiation**, s.f. - **répudier**, v.t.

512

Les législations qui consacrent le principe de l'**indissolubilité du mariage**¹ n'admettent pas le *divorce* (511-1) ; seul le décès de l'un des *conjoint*s (501-5) peut y entraîner la *dissolution du mariage* (510-3). Quelle que soit la législation, la mésentente provoque la **séparation**² des époux ; elle peut prendre la forme d'une **séparation de fait**³, assez fréquente dans certaines sociétés, qui peut s'effectuer par consentement mutuel des conjoints ou résulter de l'**abandon**⁴ de l'un d'eux par l'autre ; ou la forme d'une **séparation légale**⁵ ou **séparation de corps et de biens**⁵ qui permet de relâcher les liens juridiques entre *époux* (501-5), dispensant notamment ceux-ci du devoir de cohabitation, c'est-à-dire de l'obligation de vivre sous le même toit. Juridiquement parlant, les époux dont les liens conjugaux se trouvent ainsi relâchés au regard de la loi sont dits **séparés**⁶. En démographie, on peut trouver bon de préciser : **séparés légalement**⁶, pour distinguer ce cas de celui où il n'y a qu'une simple séparation de fait. Les époux qui vivent séparés, légalement ou non — y compris par cas de force majeure (par suite de circonstances de guerre, p. ex.) — constituent ce qu'on appelle des **couples dissociés**⁷ (couples au sens de 503-8*), ou **ménages dissociés**⁷ (cf. 501-8*).

2. En France, divorce et séparation de corps coexistent. Dans les deux cas, la procédure comporte obligatoirement une tentative de **conciliation**, dont une **ordonnance de non-conciliation** constate éventuellement l'échec. La statistique de ces ordonnances permet de connaître le nombre de nouveaux procès en instance. La séparation de corps peut être convertie en divorce dans certaines conditions. À la différence des divorces (cf. 511-2*), les séparations de corps ne font l'objet d'aucune *transcription* (211-4*) sur le registre des mariages.
7. Cette terminologie permet de distinguer la **dissociation** d'une union, de sa *dissolution* (cf. 510-3) par veuvage ou par divorce.

513

L'**annulation de mariage**¹ résulte d'un jugement constatant la **nullité du mariage**¹, c'est-à-dire l'absence de **mariage valable**² (cf. 501-2) au regard de la loi, malgré la célébration du *mariage* (au sens du n° 501-4). L'expression *fin d'union* (510-2) permet d'englober sous une dénomination commune tous les cas où une union prend fin, que ce soit par *décès* (401-3), *divorce* (511-1), *séparation légale* (512-5), annulation, voire *séparation de fait* (512-3) si la date en est connue ; on parle aussi de **rupture d'union**³, soit dans le même sens que fin d'union, soit, ce qui paraît préférable, dans le cas où le mariage est rompu par divorce ou séparation..

514

Du point de vue légal, est **mariable**¹ toute personne qui remplit les conditions requises par la loi ou la coutume pour contracter mariage ; l'ensemble de ces personnes constitue la **population mariable**², les autres formant la **population non mariable**³. Cependant, le **marché matrimonial**⁴, les **cercles de relations**⁵ où se fait le **choix du conjoint**⁶ n'englobent pas tous les mariables ; ils ne comprennent que les **candidats au mariage**⁷, c'est-à-dire les personnes que leur état de santé, leur situation ou leur volonté n'excluent pas, au moins pour un temps, du marché matrimonial. Dans les sociétés *monogames* (502-3), on distingue fréquemment les **premiers mariages**⁸, ou mariages de *célibataires* (515-2), des **remariages**⁹, ou mariages de *personnes veuves* (510-6) ou *divorcées* (511-4). Pour classer les mariages par *rang* (201-6), il est nécessaire de préciser le sexe par rapport auquel on détermine le **rang du mariage**¹, faute de quoi les expressions précédentes (514-8 et 514-9) prêtent à ambiguïté.

1. **Mariable**, adj. ff. s.m.
2. **Non-mariable**, adj. ff. s.m.

8. À l'expression **premier mariage**, on préfère généralement substituer **mariage de célibataires**, quand on veut parler d'un mariage contracté par deux célibataires. L'ambiguïté n'en disparaît pas pour autant au pluriel, la seule façon élégante de la lever étant de parler de **mariage entre célibataires**.
9. **Remariage**, s.m. - **remarié**, pp. ff. s. : *personne mariée* (515-5) ayant acquis cette qualité après la dissolution d'un précédent mariage (cf. 510-3).

515

Pour le classement de la population suivant la **situation matrimoniale**¹, ou l'**état matrimonial**¹, on ne comprend parfois dans la catégorie des **célibataires**² que les personnes qui n'ont jamais été mariées, à l'exclusion de celles dont l'unique mariage a été *annulé* (cf. 513-1). Parmi les célibataires, on distingue les **célibataires du sexe masculin**³ et les **célibataires du sexe féminin**⁴. La catégorie des **mariés**⁵, ou **personnes mariées**⁵, est d'ordinaire constituée par les personnes en puissance de *conjoint* (501-5), ce qui implique l'exclusion de celles dont le mariage a été *dissous* (cf. 510-3*), par *veuvage* (510-7) ou par *divorce* (511-1), mais l'inclusion de celles qui sont séparées de fait ou *séparées légalement* (512-6). Les personnes mariées se répartissent en **hommes mariés**⁶ et en **femmes mariées**⁷. On peut grouper au besoin sous la dénomination de **non-célibataires**⁸, l'ensemble des personnes mariées, veuves, divorcées ou séparées légalement.

2. **Célibataire**, adj. ff. s. - **célibat**, s.m. : état des personnes célibataires.
3. Quoique vieillis en ce sens, **garçon** et **filles** ont été utilisés en France dans la *statistique du mouvement de la population* (201-2) jusqu'en 1945. En raison de l'évolution du langage depuis, on pourrait encore les employer, comme cela se fait, d'ailleurs, en *démographie historique* (102-1).
4. Voir note précédente.
5. On groupe au besoin les individus n'appartenant pas à cette catégorie, sous les dénominations de **non-mariés** ou de **personnes non mariées**.

*
**

520

La dénomination générique de **taux de nuptialité**¹ englobe tous les *taux* (133-4) servant à mesurer la fréquence des mariages au sein d'une population ou d'une *sous-population* (101-6). En l'absence d'indications contraires, l'expression taux de nuptialité doit s'entendre au sens de **taux brut de nuptialité**² ou plus précisément de **taux brut annuel de nuptialité générale**² (cf. 134-7*). Ce taux s'obtient en divisant le nombre annuel de *mariages* (501-4) par l'*effectif moyen* (401-5) de la population. On étudie séparément la **nuptialité masculine**³ et la **nuptialité féminine**⁴ qui présentent souvent de notables différences entre elles. Les **taux de nuptialité par sexe**⁵ sont généralement calculés en rapportant le nombre des mariages à l'effectif des *variables* (514-1*) de chaque sexe. On calcule aussi des **taux de nuptialité des célibataires**⁶, en rapportant les *premiers mariages* (514-8) à l'effectif des *célibataires* (515-2) variables, et des **taux de nuptialité des veufs ou divorcés**⁷ en rapportant les *remariages* (514-9) correspondants à l'effectif des *personnes veuves* (510-6) ou *divorcées* (511-4). Des taux analogues peuvent être calculés pour chaque âge ou chaque *groupe d'âges* (325-2) du *mari* (501-6) ou de la *femme* (501-7), lorsque les mariages sont classés suivant l'**âge au mariage**⁸ de chacun des *époux* (501-5) ; on les appelle **taux de nuptialité par âge**⁹. La *répartition par âges* (325-6) des *mariés* (505-4*) de chaque sexe permet de calculer l'**âge moyen des mariés**¹ de telle année ou de telle période. Pour l'étude de la **différence d'âge entre époux**¹, il faut avoir un classement par **âges combinés**¹ des époux.

2. En France on a longtemps utilisé comme taux brut de nuptialité le rapport à la population du nombre annuel de nouveaux mariés, c'est-à-dire du double du nombre de mariages.
9. On utilise aussi les **mariages réduits** et les **premiers mariages réduits** obtenus pour chaque sexe en divisant le nombre de mariages ou de premiers mariages à tel âge par le nombre moyen de personnes de cet âge quel qu'en soit l'état matrimonial ; la **somme des mariages réduits** et la **somme des premiers mariages réduits** sont des *indices synthétiques* (132-5) de la nuptialité, utilisés surtout en *analyse transversale* (103-5).
10. Il y a intérêt à avoir des expressions différentes pour les *indices de cohorte* (138-6) et les *indices du moment* (138-5), d'où l'âge moyen des mariés pour une période et l'âge moyen au mariage pour une *génération* (116-1). Quand il s'agit de célibataires, on précise **âge moyen des filles mariées** en ..., **âge moyen des garçons mariés** en ...

521

L'*intensité* (138-1) de la *nuptialité* (501-1) des *célibataires* (515-2) dans une *génération* (116-1) d'hommes ou de femmes se mesure le plus souvent par la **fréquence du célibat définitif**¹ ; on lui substitue couramment la **fréquence du célibat**² à un âge à partir duquel les *premiers mariages* (514-8) sont rares, 50 ans généralement. La fréquence du célibat à chaque âge est calculée à partir des **quotients de nuptialité**³ des célibataires. Ces quotients sont définis comme la fraction des célibataires d'âge exact x destinés à se marier avant l'âge exact $x + 1$, abstraction faite de la *mortalité* (401-1). Dans une population fermée, la **proportion des célibataires**⁴ à tel âge, d'après un *recensement* (202-1 *), fournit une valeur approchée de la fréquence du célibat au même âge dans la génération correspondante. Le *calendrier* (138-2) des premiers mariages est donné par la distribution de l'âge au premier mariage, d'où l'on tire l'**âge moyen au premier mariage**⁵, l'**âge médian au premier mariage**⁶, l'**âge modal au premier mariage**⁷. Lorsqu'on ne dispose que de données sur le statut matrimonial issues d'un recensement, on peut calculer la proportion de célibataires à chaque âge et, en l'assimilant à une fonction de survie en l'état de célibataires, calculer parmi les célibataires non-définitifs, les années vécues depuis la naissance à l'état de célibataire ou **âge moyen des célibataires au mariage**^{8*}.

8. Ce nom est attribué en français au précurseur de la méthode et on parle ainsi de l'**âge moyen au mariage selon la méthode de Hajnal**.

522

Par analogie avec les tables de mortalité, on appelle **tables de nuptialité**¹ un ensemble, plus ou moins complet, de fonctions de nuptialité, telles que les *quotients de nuptialité* (521-3), les *fréquences du célibat* (521-2), les **premiers mariages de la table**² ; l'ensemble des fréquences du célibat est dénommé **table de célibat**³. En combinant nuptialité et mortalité, on obtient une **table de nuptialité nette des célibataires**⁴ ou **table de survie en état de célibat**⁴, cas particulier de *table à double extinction* (153-4). Peuvent être inclus dans une telle table : le nombre de **survivants en état de célibat**⁵, celui des **survivants en état de non-célibat**⁶, la **probabilité de survie en état de célibat**⁷, et l'**espérance de vie en état de célibat**⁸.

523

On dénomme **taux de divortialité**¹, les taux utilisés pour mesurer la fréquence des *divorces* (511-1). L'expression **taux brut annuel de divortialité**² désigne le rapport à l'effectif total de la population du nombre annuel des di-

vorces. On dénomme de même **taux de divortialité des mariés**³ le taux obtenu en rapportant le nombre annuel des divorces au nombre des *couples mariés* (501-8). Lorsque les statistiques disponibles le permettent, on calcule aussi des **taux de divortialité par âge**⁴ et des **taux de divortialité par durée de mariage**⁵ (cf. 524-2). Pour mesurer l'extension du divorce, on utilise souvent le **nombre moyen de divorces par mariage**⁶ (le mot *mariage* devant s'entendre ici au sens du n°501-4 et non du n°501-2). En tant qu'*indice du moment* (138-5), on le calcule d'ordinaire en rapportant le nombre des divorces enregistrés pendant une certaine année, soit au nombre des mariages enregistrés au cours de la même année, soit à une moyenne pondérée de ces mariages et de ceux qui ont été célébrés au cours des années antérieures.

1. On rencontre l'expression **taux de divorce**. L'introduction du mot **divortialité** a permis de réaliser un parallélisme terminologique commode avec la nuptialité, la mortalité, etc. On parle en effet de taux de nuptialité ou de mortalité, mais non de taux de mariage, de mort ou de décès.
5. On appelle **divorces réduits** à telle *durée de mariage* (524-2), le rapport du nombre de divorces à cette durée au nombre initial de mariages correspondant ; la **somme des divorces réduits** est un *indice synthétique* (132-5) de divortialité, utilisé surtout en *analyse transversale* (103-5).
6. Voir note précédente.

524

Lorsqu'on dispose des données nécessaires, on peut calculer des **quotients de dissolution des mariages**¹ suivant la **durée du mariage**² par décès de l'un ou l'autre *époux* (501-5) et établir des tables de dissolution des mariages. L'étude des *remariages* (514-9) à partir du *veuvage* (510-7) ou du *divorce* (511-1) s'attache particulièrement à la **fréquence du remariage**³, ou proportion de veufs ou de divorcés qui se remarient, suivant l'âge au veuvage ou au divorce, et la distribution de l'intervalle entre le veuvage ou le divorce et le remariage ; celle-ci permet de calculer la **durée moyenne de veuvage**⁴ des veufs et des veuves remariés et l'**intervalle moyen entre divorce et remariage**⁵ des divorcés remariés.

Chapitre 6

Fécondité

601

On étudie sous le nom de **fécondité**¹ les phénomènes quantitatifs directement liés à la **procréation**² des enfants au sein des populations ou des *sous-populations* (101-6). Le mot **natalité**¹ est utilisé pour désigner la fréquence des **naissances**³ au sein des populations proprement dites, à l'exclusion des sous-populations (cf. § 632), et l'on entend plus particulièrement par fécondité la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (cf. § 633). La naissance est définie comme résultant d'un *accouchement* (603-4), étant entendu qu'à chaque *accouchement multiple* (606-2) correspondent plusieurs naissances. On distingue les **naissances vivantes**⁴, ou naissances d'**enfants nés vivants**⁵, des naissances d'enfants *mort-nés* (cf. 411-5*), à l'aide de critères de vitalité tels que la respiration, la mobilité, le battement du cœur de l'enfant, après complète expulsion ou extraction. On parle de **natalité effective**⁶ ou de **fécondité effective**⁶ lorsqu'on ne prend en considération que les seules naissances vivantes, et de **natalité totale**⁷ ou de **fécondité totale**⁷ lorsqu'on envisage l'ensemble des naissances, y compris celles d'enfants mort-nés ; toutefois, on emploie très souvent **natalité**⁶, sans autre indication, pour natalité effective. On qualifie de **fécondité différentielle**⁸ les différences de fécondité entre sous-groupes d'une population.

1. Sur le sens du mot **fécondité** en démographie, voir aussi § 623. Le mot **natalité** est parfois employé comme synonyme de *taux de natalité* (au sens de 632-1)
2. **Procréation**, s.f. - **procréer**, v.t. : *engendrer* (116-1*).
3. La durée minimale de gestation requise pour qu'il y ait mortinaissance et non avortement varie suivant les pays ; pour l'O.M.S., il faut 28 semaines de durée conventionnelle de *grossesse* (602-5) pour qu'il y ait naissance.

4. On dit alors que les naissances sont classées d'après leur **vitalité**.
5. **Né vivant**, locution adj. ff. s.m. : enfant né vivant.
7. L'ensemble des naissances, y compris celles des mort-nés, constitue ce qu'on appelle les **naissances totales**. Ne pas confondre la natalité et la fécondité totales avec la natalité et la fécondité générales (cf. 633-7*).

602

La **conception**¹ qui résulte de la **fécondation**² d'un **ovule**³ par un **spermatozoïde**⁴, marque le début de la **grossesse**⁵, ou **gravidité**⁵, ou **gestation**⁵, de la femme fécondée. Au cours de son développement, le produit de **conception**⁶ est successivement dénommé **embryon**⁷, puis **fœtus**⁷ — certains écrivent **fétus**⁷. Le moment où l'embryon devient fœtus n'est pas précisé : certains le situent à la fin du troisième mois de vie intra-utérine ; mais les statisticiens appellent volontiers embryon tout produit de conception dont le degré de développement est insuffisant pour que sa venue au jour constitue une *naissance* au regard de la statistique (cf. 601-3*). On appelle **nidation**⁸ l'implantation de l'œuf dans la paroi de l'**utérus**⁹, phénomène qui se produit quelques jours après la fécondation.

1. **Conception**, s.f. - **concevoir**, v.t.
2. **Fécondation**, s.f. - **féconder**, v.t.
Fécondation artificielle : fécondation obtenue par **insémination artificielle**, c'est-à-dire par un procédé autre que le *coït* (627-2).
3. L'ovule fécondé prend le nom d'**œuf** ou *zygote* (911-7).
5. **Gravidité**, s.f. - **gravide**, adj. : en état de grossesse - **gravidique**, adj. : relatif à la grossesse. **Femme enceinte** : femme en état de grossesse. Certains auteurs considèrent que la *grossesse* ne commence qu'au moment de la nidation de l'œuf.
7. **Embryon**, s.m. - **embryonnaire**, adj. - **embryologie**, s.f. : science du développement des embryons.
Fœtus, ou **fétus**, s.m. - **foetal**, ou **fétal**, adj.

603

Un *fœtus* (602-7) est dit **viable**¹ lorsqu'il est apte à vivre hors du sein maternel, quelque minimes que puissent être alors ses chances de survie, et **non viable**² dans le cas contraire. On convient d'ordinaire d'adopter une **durée de gestation**³ minimale, généralement comprise entre 5 et 7 mois (cf. 601-3*), à partir de laquelle un fœtus normalement constitué est considéré comme viable. Sui-

vant que la **durée de grossesse**³ excède ou non cette valeur, l'expulsion ou l'extraction du *produit de conception* (602-6) prend le nom d'**accouchement**⁴, ou celui d'**avortement**⁵, ou **interruption de grossesse**⁵. On pourrait employer, à l'instar des démographes de langue anglaise, le mot **puerperium**⁶ pour désigner la période consécutive à l'accouchement, d'une durée d'environ six semaines, pendant laquelle l'utérus reprend ses dimensions normales et la probabilité de *conception* (602-1) paraît relativement faible.

1. **Viable**, adj. - **viabilité**, s.f.
3. On compte généralement la durée de grossesse à partir du début des dernières **règles** ; on parle alors de **durée conventionnelle de grossesse**, par opposition à la **durée vraie de grossesse**, comptée à partir de la conception.
Lorsque la grossesse se termine par un avortement, spontané ou provoqué, ou une mortinaissance, on la qualifie de **grossesse improductive**.
4. **Accouchement** s.m. - **accoucher**, v.i. - **accouchée**, pp. ff. s.f. : femme venant d'accoucher.
Le mot accouchement désigne tantôt l'expulsion (ou l'extraction) proprement dite du produit de conception, tantôt l'ensemble des circonstances qui lui sont associées, notamment le **travail** qui la précède, et la **délivrance** qui lui succède, et qui consiste en l'expulsion (ou l'extraction) du **placenta** ou **délivre**.
5. **Avortement**, s.m. - **avorter**, v.i. - **abortif**, adj. ff. s.m. : susceptible de provoquer l'avortement - **avorteur**, s.m. **avorteuse**, s.f. : personne ayant l'habitude de pratiquer des avortements sur des tiers - **avortée**, pp. ff. s.f. : femme venant d'avorter.
Noter que, dans le langage courant, le mot avortement prend volontiers le sens *l'avortement provoqué* (604-2), par opposition à *fausse couche* (604-1).

604

Les *avortements* (603-5), consécutifs à un *décès intra-utérin* (411-2) qui peut être assez largement antérieur, sont appelés **avortements spontanés**¹ ou **fausses couches**¹, par opposition aux avortements volontaires, dénommés **avortements provoqués**². L'**avortement thérapeutique**³ est un avortement provoqué pour des raisons médicales. Lorsque la législation autorise l'avortement volontaire dans certaines conditions, les avortements provoqués peuvent être répartis en **avortements licites**⁴ et en **avortements illicites**⁵, souvent dénommés **avortements criminels**⁵ ou **avortements clandestins**⁵. Suivant le mode d'intervention, on distingue l'**avortement par curetage**⁶, l'**avor-**

tement par aspiration⁷, **l'hystérotomie**⁸ et **l'avortement médicamenteux**^{9*}.

1. **Couches** (s.f. pl.), synonyme d'*accouchement* (603-4), ne s'emploie plus au singulier que dans l'expression *fausse couche* (cf. 424-4*).
2. En France, on emploie plutôt l'expression **interruption volontaire de grossesse (IVG)**.
4. L'expression **avortement légal** s'emploie généralement pour exprimer le fait que la législation autorise l'avortement volontaire.

605

Les *accouchements* (603-4) peuvent être répartis en **accouchements à terme**¹, et en **accouchements prématurés**², ou **accouchements avant terme**², suivant la *durée de la grossesse* (603-3) dont ils marquent l'achèvement. Les enfants issus de ces accouchements sont dits respectivement **nés à terme**³, et **prématurés**⁴ (adj. ff. s.m.), ou **nés avant terme**⁴. On étudie sous le nom de **prématurité**⁵ les phénomènes liés à l'existence des accouchements prématurés. On considère généralement comme prématurés les accouchements qui se produisent avant 37 semaines de durée conventionnelle de grossesse. Pour éviter les difficultés liées à la détermination de la durée de grossesse (cf. 603-3*), on fait aussi intervenir le **poids à la naissance**⁶ et l'on parle d'**immaturité**⁷ et de nouveau-nés **immatures**⁸ lorsque ce poids est inférieur à 2500 grammes. Ceci s'applique en particulier aux **débiles**⁹, qui sont à proprement parler des enfants nés dans un état anormal de faiblesse.

9. **Débile**, adj. ff. s.m. - **débilité congénitale** : état du *nouveau-né* (323-4) débile.

606

On appelle **accouchement simple**¹ un *accouchement* (603-4) qui donne naissance à un seul enfant, et **accouchement gémeaire**², ou **accouchement multiple**², un accouchement qui donne le jour à plusieurs enfants. Ceux-ci sont alors dits **jumeaux**³. On appelle jumeaux **univitellins**⁴, ou **jumeaux identiques**⁴, ou **vrais jumeaux**⁴, des jumeaux provenant de la division d'un même *œuf* (602-3*), et **jumeaux bivitellins**⁵, ou **jumeaux fraternels**⁵, ou **faux jumeaux**⁵, des jumeaux provenant de la fécondation d'*ovules* (602-3) différents.

2. On parle aussi de **naissances gémeaires**, ou de **naissances multiples**. On classe les accouchements multiples en **accouchements**

doubles, accouchements triples, etc., suivant le nombre des enfants qui en sont issus.

Envisagée par rapport à la mère, la naissance d'un enfant correspond à une **maternité**. Ce mot usuel n'a souvent pas de sens technique précis, et un accouchement multiple peut fort bien être considéré comme correspondant soit à une seule, soit à plusieurs maternités. On parle donc du **nombre de naissances par accouchement**, et non du nombre de maternités par accouchement, ou de naissances par maternité.

3. **Jumeau**, adj. ff. s. : né d'un même accouchement - **gémellaire**, adj. : relatif aux jumeaux - **gémellipare**, adj. : qui accouche de jumeaux.
On appelle **grossesse gémellaire** une grossesse où la femme porte des jumeaux, et on étudie sous le nom de **gémellité** les phénomènes se rapportant aux jumeaux.
Lorsque leur nombre est supérieur à deux, les jumeaux peuvent être appelés **triplés, quadruplés, quintuplés, sextuplés**.
4. On parle alors de **gémellité univitelline**.
5. On parle alors de **gémellité bivitelline**.

*
**

610

La **légitimité**¹ d'une *naissance* (601-3) se définit par référence au caractère juridique de l'*union* (501-3) dont elle résulte (cf. 501-2 et 503-5). En principe, l'**enfant légitime**² est un enfant *conçu* (602-1 *) au cours du mariage de ses *parents* (112-2). Dans la pratique, le classement des naissances en **naissances légitimes**³ et en **naissances illégitimes**⁴ s'effectue d'ordinaire (hormis le cas des enfants issus de mariages dissous - cf. 510-1*) d'après l'état matrimonial de la mère au moment de l'*accouchement* (603-4). Il en résulte que les naissances provenant de **conceptions préuptiales**⁵, c'est-à-dire de conceptions ayant précédé le *mariage* (501-4), sont généralement comprises parmi les naissances légitimes lorsque le mariage a été célébré avant l'accouchement. L'**enfant illégitime**⁶, ou **enfant naturel**⁶, est, en pratique, un enfant dont les parents n'étaient pas unis par les liens du mariage lors de sa naissance, il peut être éventuellement **reconnu**⁷ par l'un ou l'autre de ses parents, ou par les deux, ce qui a pour effet d'établir juridiquement sa *filiation* (114-5) à leur égard. L'**enfant légitimé**⁸ est un enfant naturel auquel est conféré un statut juridique plus ou moins comparable à celui d'un enfant légitime, presque toujours par mariage de ses parents après sa naissance. Les conditions et les effets de la **légitimation**⁹ varient suivant les législations.

5. On trouve aussi **conceptions anténuptiales**.
6. Parmi les enfants naturels on distingue : l'**enfant naturel simple**, issu de parents entre lesquels n'existait aucun empêchement de mariage lors de sa conception ; l'**enfant adultérin**, dont l'un au moins des parents était marié lors de sa conception ; et l'**enfant incestueux**, entre les parents duquel existait, lors de sa conception, un empêchement de mariage fondé sur la *parenté* (114-3*) ou l'*alliance* (114-8).
7. **Reconnaître**, v.t. - **reconnaissance**, s.f. : acte par lequel un individu se reconnaît l'*auteur* (112-2*) d'un enfant illégitime.
En France, les reconnaissances enregistrées à l'*état civil* (211-2) font l'objet d'un **bulletin de reconnaissance** à usage statistique (cf. 212-2).
9. **Légitimation**, s.f. - **légitimer**, v.t.

611

Dans les statistiques de *naissances* (601-3) par *rang* (201-6), le **rang de naissance**¹ peut être défini de différentes façons. C'est ainsi qu'on peut ne tenir compte que des **enfants nés du mariage actuel**², ou prendre en considération l'ensemble des **enfants nés de la même mère**³, et comprendre ou non les *mort-nés* (411-5*) dans le décompte. Au rang de naissance, on substitue parfois le **rang d'accouchement**⁴ (cf. 603-4) — qui en diffère en cas d'*accouchements gémeaux* (606-2)-, voire le **rang de grossesse**⁵ — qui tient compte des *interruptions de grossesse* (603-5). Envisagés par rapport à la femme, le rang de grossesse et le rang d'accouchement présentent un intérêt particulier dans le domaine médical : une femme est dite **nulligravide**⁶ si elle n'a jamais été *enceinte* (cf. 602-5*), **primigravide**⁷ quand elle est enceinte pour la première fois, **multigravide**⁸ pendant les grossesses de rang deux et plus ; d'après leur **parité**⁹ les femmes sont dites **nullipares**¹ tant qu'elles n'ont pas accouché, **primipares**¹ à partir du premier accouchement et **multipares**¹ à partir du second. Les démographes ont étendu cette notion de parité, qui correspondait originellement au rang de l'accouchement imminent, au nombre d'accouchements antérieurs, voire au nombre d'enfants mis au monde par une même femme, les *mort-nés* pouvant être éventuellement exclus du décompte. C'est ainsi qu'on peut dire de femmes classées d'après le nombre des enfants auxquels elles ont donné naissance, qu'elles sont classées par parités, ce qui permet d'alléger le langage.

9. Une femme est dite de parité *n* lorsqu'elle a déjà accouché *n* fois, ou lorsqu'elle a déjà donné le jour à *n* enfants au total (*mort-nés* inclus) ou à *n* enfants nés vivants — le mode de décompte devant être précisé par le contexte.

612

Pour étudier l'**échelonnement des naissances**¹ ou l'**espacement des naissances**¹ dans le *mariage* (501-2), on considère les intervalles séparant d'une part, la première naissance légitime du mariage, d'autre part, chaque naissance ultérieure de celle qui la précède. Ces divers intervalles sont englobés sous la dénomination commune d'**intervalles génésiques**², l'**intervalle entre le mariage et la première naissance**³ étant aussi appelé **intervalle proto-génésique**³ et l'**intervalle entre naissances**⁴, **intervalle intergénésique**⁴. L'intervalle entre une naissance et une date déterminée, celle d'un *recensement* (202-1*) ou d'une *enquête* (203-4) en particulier, porte le nom d'**intervalle génésique ouvert**⁵ ; quand aux intervalles dont le début et la fin se trouvent de part et d'autre de cette date, on les dénomme **intervalles à cheval**⁶. La **durée de mariage à la nième naissance**⁷ légitime est aussi utilisée pour étudier l'échelonnement des naissances.

1. Pour certains, espacement évoque plus qu'échelonnement la volonté des couples d'espacer les naissances à leur foyer ; pour d'autres, les deux termes sont équivalents.

613

L'étude des périodes d'**exposition au risque de conception**¹ conduit à prendre en considération, sous le nom générique d'**intervalles gravidiques**², les périodes allant du mariage ou de la fin d'une *grossesse* (602-5) au début de la grossesse qui suit, dénommées respectivement **délai de conception**³ ou **premier intervalle gravidique**³ et **intervalle entre grossesses**⁴ ou **intervalle intergravidique**⁴. On en soustrait parfois les périodes pendant lesquelles la femme n'a pas de *rappports sexuels* (627-2) : on parle alors d'**intervalle intergravidique net**⁵. La période qui sépare la fin de la dernière grossesse de la date d'une *enquête* (203-4) est dénommée **intervalle intergravidique ouvert**⁶.

*
**

620

On appelle **période de procréation**¹, ou **période de reproduction**¹, la période de la vie pendant laquelle l'être humain, et plus particulièrement la femme, est susceptible de *procréer* (601-2*). La capacité de procréation s'instaure au cours de la phase de maturation des organes génitaux dénommée **puberté**². Chez la femme, la capacité de procréation est étroitement associée

au phénomène de la **menstruation**³, qui consiste en l'apparition périodique des **règles**⁴, ou **menstrues**⁴. Les **premières règles**⁵ apparaissent à la puberté, et les dernières marquent la **ménopause**⁶, c'est-à-dire la disparition définitive de la menstruation. En pratique, on convient d'ordinaire de faire commencer la période de procréation à l'*âge de nubilité* (504-1), et d'en fixer la fin à 45 ou 50 ans chez la femme. La disparition temporaire de la menstruation, qu'elle soit normale ou pathologique, est dénommée **aménorrhée**⁷ et l'on précise **aménorrhée gravidique**⁸ pour celle qui suit une conception et se termine, après la *naissance* (601-3), par l'**aménorrhée post-partum**⁹ ou **aménorrhée post-gravidique**⁹.

1. On dit aussi : **âge de procréation**, **âge de reproduction** (cf. 323-1*) et on pourrait dire avantageusement **âge fertile** (cf. 621-1*).
2. **Puberté**, s.f. - **pubère**, adj. : qui vient de dépasser l'âge de la puberté.
3. On emploie également le mot **menstruation** au sens de règles, par exemple quand on parle de menstruations successives.
4. **Règles**, s.f. pl. - **réglée**, pp. ff. adj. : qui a périodiquement ses règles ; **menstrues**, s.f. pl. - **menstruel**, adj. : relatif aux règles.

621

Les mots **fertilité**¹ et **stérilité**² sont employés en démographie pour désigner respectivement la capacité ou l'incapacité de donner le jour à des enfants vivants ; l'**incapacité à concevoir**³ et l'**incapacité à procréer**^{10*} sont des causes principales d'*infécondabilité*, mais non uniques de la stérilité. Suivant que l'incapacité de *concevoir* (602-1*) ou de *procréer* (601-2*) est ou n'est pas définitive, on distingue l'**infécondabilité temporaire**⁴ et la **stérilité temporaire**⁵ de l'**infécondabilité définitive**⁶ et de la **stérilité définitive**⁷ ; lorsque celle-ci survient avant toute *naissance vivante* (601-4), il y a **stérilité totale**⁸ ou **stérilité primaire**⁸, par opposition à la **stérilité partielle**⁹ ou **stérilité secondaire**⁹ qui survient après procréation d'au moins un enfant.

1. **Fertilité**, s.f. - **fertile**, adj. : apte à la procréation.
2. **Stérilité**, s.f. - **stérile**, adj. : actuellement inapte à la procréation - **désormais stérile** : définitivement inapte à la procréation.
3. **Infécondabilité**, s.f. - **infécondable**, adj. : qui ne peut actuellement concevoir - **désormais infécondable** : qui ne pourra jamais plus concevoir. Bien qu'au sens strict les mots infécondable, infécondabilité mettent en cause la femme, on est obligé, pour rester concis, d'utiliser encore ces mots lorsque l'absence de fécondation provient du mari, ou du couple par incompatibilité.
L'allemand distingue les concepts de "Empfängnisunfähigkeit"

(incapacité à porter et mener à terme le fœtus) et de “Zeugungsunfähigkeit” (incapacité à concevoir)

9. La **stérilité secondaire** peut aussi désigner une stérilité consécutive à une maladie ou à un traumatisme.

622

L’expression *stérilité temporaire* (621-5) est parfois appliquée aux femmes dans des cas où leur incapacité de concevoir n’a rien de pathologique ; *infécondabilité temporaire* (621-4) est préférable, notamment lorsqu’il s’agit des **périodes d’infécondabilité**¹ à l’intérieur du **cycle menstruel**² ou des périodes où l’absence d’**ovulation**³, ou de **ponte ovulaire**³, résulte d’un phénomène physiologique normal, *grossesse* (602-5), **allaitement**⁴ ; la période qui s’étend de la *conception* (602-1) au retour de l’ovulation après l’*accouchement* (603-4) est appelée **temps mort**⁵, en particulier dans les *modèles* (730-1). La stérilité temporaire désigne donc de préférence une situation où l’incapacité de procréer présente un caractère anormal qui peut se traduire par l’existence de **cycles anovulaires**⁶, c’est-à-dire de cycles menstruels dépourvus d’ovulation, ou par une période d’*aménorrhée* (620-7). L’*infécondité* (623-2) involontaire de longue durée crée une présomption de *stérilité* (621-2), ce qui explique qu’on trouve dans la littérature médicale la dernière expression à la place de la première. La **sous-fécondité**⁷ des très jeunes femmes est, de manière analogue, à l’origine de l’expression **stérilité des adolescentes**⁸ qui a servi à la désigner ; il vaudrait mieux la dénommer **sous-fécondité des adolescentes**⁸.

2. Expression fréquemment abrégée en **cycle**.

623

Quand on s’en tient aux résultats et non aux aptitudes, on emploie les mots **fécondité**¹ et **infécondité**², suivant qu’il y a ou qu’il n’y a pas *procréation* (601-2) effective au cours de la période considérée. Lorsque celle-ci couvre toute la période de procréation, on a une **infécondité totale**³ ; l’**infécondité définitive**⁴ s’applique à la période qui va d’un âge de la femme ou d’une durée de mariage déterminés à la fin de la période de procréation. Lorsque l’absence de procréation est due à la volonté des *couples* (503-8) de ne pas ou de plus procréer, on parle d’**infécondité volontaire**⁵. On notera l’inversion de sens qui s’est produite entre les mots anglais et français homologues : il convient généralement de traduire “fertility” par fécondité et “fecundity” par fertilité.

1. **Fécondité**, s.f. - **fécond**, adj. : qui a procréé.

2. **Infécondité**, s.f. - **infécond**, adj. : qui n'a pas procréé - **désormais infécond** : qui ne procréera pas à partir de l'âge ou de la durée de mariage considérés.
5. L'expression stérilité volontaire doit être évitée comme impropre.

624

La *fécondité* (623-1) des *couples* (503-8) dépend de leur **comportement procréateur**¹. On distingue à cet égard les **couples malthusiens**², qui s'efforcent de régler leur procréation suivant leur désir, des **couples non malthusiens**³, la **planification de la famille**⁴ porte sur le nombre final d'enfants, qui ne doit pas dépasser le **nombre d'enfants désiré**⁵ et, aussi, sur l'*échelonnement des naissances* (612-1). On dit des premiers qu'ils pratiquent la **limitation des naissances**⁶, la **régulation des naissances**⁶, la **prévention des naissances**⁶, la **restriction des naissances**⁶, expressions plus ou moins synonymes, lorsqu'ils cherchent avant tout à éviter que le nombre final de leurs enfants dépasse le nombre d'enfants désiré.

6. L'expression **contrôle des naissances**, mauvais décalque de l'anglais "birth control", est à éviter.

625

Avec la planification de la famille apparaît le souci de la **parenté planifiée**¹, ou **parenté responsable**¹, c'est-à-dire le souci de fixer le nombre de naissances et l'échelonnement ou *calendrier* (138-2) de celles-ci à la convenance de chaque *couple* (503-8). Le *nombre d'enfants désiré* (624-5) par un couple peut différer du **nombre idéal d'enfants**² mentionné par ce couple dans une enquête. Nombre d'enfants désiré et échelonnement des naissances peuvent ne pas être atteints en raison, entre autres, d'**échecs de la contraception**³; la fréquence de ceux-ci dépend de l'**efficacité de la contraception**⁴ sous ses deux aspects : l'**efficacité clinique**⁵ ou **efficacité théorique**⁵ et l'**efficacité pratique**⁶ ou **efficacité d'usage**⁶. Définie à partir de la *fécondabilité résiduelle* (638-7), elle est couramment évaluée par le **taux d'échec de la contraception**⁷, rapport du nombre de conceptions non désirées au nombre de mois d'exposition des contracepteurs au risque de concevoir.

626

Un **programme de planification de la famille**¹ est destiné à introduire et diffuser la *contraception* (627-1) dans un groupe de **participants éventuels**²

à cette opération, appelé **population-cible**² ; des équipes d'**incitateurs**³, **recruteurs**³, **démarcheurs**³, **propagandistes**³, s'efforcent d'obtenir l'accord des intéressés. Les résultats du programme se mesurent par une **proportion de participants**⁴, ou **taux de participation**⁴, ou **taux d'acceptation**⁴, puis par un **taux de persévérance**⁵ au bout d'un certain temps, complément à un de la **proportion d'abandons**⁶ dans le même laps de temps. Le nombre ou la proportion de **naissances évitées**⁷ traduisent l'efficacité du programme mis en œuvre. La fréquence de la pratique de la contraception dans une population s'apprécie par la **proportion de contracepteurs**⁸ ou de **pratiquants de la planification familiale**⁸.

627

On entend par **contraception**¹ la mise en œuvre de méthodes destinées à empêcher les **rappports sexuels**², c'est-à-dire le **coït**², d'aboutir à la *conception* (602-1) ; ces méthodes sont dites **méthodes contraceptives**³ ou **méthodes anticonceptionnelles**³. Quant à la **continence**⁴, l'**abstinence**⁴ ou abstention complète et prolongée de rapports sexuels, elle s'en trouve exclue par leur définition même.

1. **Contraception**, s.f. - **contraceptif**, adj. : relatif à la contraception - **contra-cepteur**, adj. ff. s.m. : qui pratique la contraception.
3. L'expression **méthodes antinatales** est plus générale car ces méthodes comprennent l'*avortement provoqué* (604-2).

628

On classe parfois les *méthodes contraceptives* (627-3) en **méthodes à adjuvants**¹ et en **méthodes sans adjuvant**², suivant qu'elles nécessitent ou non l'emploi d'un obstacle mécanique ou chimique à la *fécondation* (602-2). Parmi les méthodes sans adjuvant, mentionnons le **coït interrompu**³ ou **retrait**³, la **continence périodique**⁴, dite aussi **méthode Ogino**⁴ ou **méthode du rythme**⁴, qui utilise les **périodes de sécurité**⁵ du *cycle menstruel* (622-2) ; elle devient la **méthode des températures**⁶ quand la femme prend sa température pour situer la période de sécurité.

629

Les *méthodes à adjuvants* (628-1) les plus usitées reposent sur l'emploi des accessoires ou procédés suivants, isolés ou associés : **préservatif masculin**¹ dit aussi **préservatif**¹ ou **condom**¹, **préservatif féminin**² ou **cape**² ou **pes-saire occlusif**², **diaphragme**³, **tampon vaginal**⁴ ou **éponge vaginale**⁴, **ge-**

lées contraceptives⁵ ou pommades contraceptives⁵, ovules contraceptifs⁶, comprimés effervescents⁷ ou poudres effervescentes⁷, injections vaginales⁸ avec ou sans produits spermicides⁹, dispositif intra-utérin¹ ou stérilet¹.

*
**

630

On parle de **contraceptif oral**¹, de **contraception hormonale**², de **contraception par stéroïdes**³, lorsque l'*ovulation* (622-3) est inhibée par la prise régulière de comprimés, dits **pilules**⁴, par injections ou par implants.

631

La **stérilisation**¹ est obtenue par opération chirurgicale : chez l'homme par intervention sur les canaux déférents, **vasectomie**² ou **occlusion**³, chez la femme, par intervention sur les trompes, **ligature des trompes**⁴, **résection des trompes**⁵ ou **salpingectomie**⁵, **hystérectomie**^{6*} ou ablation de l'utérus.

632

On appelle en général **taux de natalité**¹ un taux calculé en rapportant un nombre de *naissances* (601-3) observé dans une population à l'*effectif* (101-7) de cette population. Employée sans autre précision, l'expression taux de natalité désigne le **taux brut de natalité**², ou plus précisément le **taux brut annuel de natalité effective**² (cf. 601-6), obtenu en divisant le nombre annuel des *naissances vivantes* (601-4), par l'*effectif moyen* (401-5) de la population. On précise **taux de natalité totale**³ lorsqu'on prend en considération les *naissances totales* (601-7*). On calcule éventuellement les composantes *légitime* et *illégitime* (cf. § 610) du taux de natalité, dénommées respectivement **taux de natalité légitime**⁴ et **taux de natalité illégitime**⁵, mais on utilise plus souvent la **proportion des naissances illégitimes**⁶ parmi les naissances totales (proportion généralement exprimée pour cent). Des méthodes analogues à celles employées pour le calcul des *taux comparatifs de mortalité* (cf. § 403) permettent d'obtenir des **taux comparatifs de natalité**⁷. Les taux de natalité sont généralement exprimés pour mille (sous-entendu : habitants - cf. 133-4*). Faute de données suffisantes sur le nombre annuel de naissances (cf. 201-9*), on calcule à partir du *classement par sexes* et *par âges* (cf. § 325) de la population, un indicateur de la fécondité appelé **rapport enfants-femmes**⁸, obtenu

en divisant le nombre d'enfants de 0-4 ans, 5-9 ans ou 0-9 ans par le nombre de femmes en *âge de procréation* (620-1*).

3. Ne pas confondre total et global : le premier de ces adjectifs indique qu'on ne soustrait pas les *mort-nés* (411-5*) du total des naissances, le second qu'on prend en compte l'ensemble des naissances, vivantes le plus souvent, quel que soit l'âge de la mère.

Pour les indices de *mortinatalité* (411-5), cf. § 413.

633

La dénomination générique de **taux de fécondité**¹ s'applique à tous les taux calculés en rapportant le nombre de *naissances* (601-3) observé au cours d'une durée déterminée, dans un groupe d'individus de même sexe en *âge de procréation* (620-1*), soit à l'effectif moyen de ce groupe, soit au nombre d'années vécues par ses membres dans cette durée. Sauf indication contraire, ces taux sont des **taux de fécondité féminine**², c'est-à-dire des taux calculés pour des groupes de femmes ; le nombre d'années vécues est alors appelé nombre de **femmes-années**³ ; on calcule aussi parfois des **taux de fécondité masculine**⁴ analogues. Les taux de fécondité sont généralement exprimés en naissances *pour mille* (sous-entendu : individus de telle catégorie — de sexe, d'âge, de situation matrimoniale, etc. — cf. 133-4*). Les taux obtenus en rapportant des *naissances légitimes* (610-3) à un effectif de *personnes mariées* (515-5) sont dénommés **taux de fécondité légitime**⁵, et ceux qu'on obtient en rapportant des *naissances illégitimes* (610-4) à un effectif de *personnes non mariées* (515-5*), sont dénommés **taux de fécondité illégitime**⁶. Lorsqu'aucune distinction n'est faite suivant la *légitimité* (610-1) des naissances ni la *situation matrimoniale* (515-1) des personnes, on obtient ce qu'on appelle des **taux de fécondité générale**⁷. Ces différents types de taux de fécondité peuvent être calculés, soit pour l'ensemble de la *période de procréation* (620-1), soit par âge ; on obtient alors respectivement, soit des **taux globaux de fécondité**⁸, ou **taux de fécondité tous âges**⁸, soit des **taux de fécondité par âge**⁹.

1. Si l'on connaissait le nombre de *conceptions* (602-1), on pourrait calculer de la même manière un **taux de conception**.
2. La même dénomination est parfois appliquée à des taux où l'on ne comprend, au numérateur, que des naissances féminines.
4. La même dénomination est parfois appliquée à des taux où l'on ne comprend, au numérateur, que des naissances masculines (cf. note précédente).
5. **Fécondité légitime** : fécondité des personnes mariées.
6. **Fécondité illégitime** : fécondité des personnes non mariées.

7. **Fécondité générale** : fécondité des personnes de toutes situations matrimoniales (cf. 134-7*). Dans l'*analyse transversale* (103-5), on remplace souvent l'expression taux de fécondité générale par **naissances réduites**.
8. Voir 632-3*.

634

Dans les **taux de fécondité par rang**¹, on rapporte les *naissances* (601-3) d'un certain *rang* (cf. 611-1) à un nombre de femmes, à un nombre de mariages, à un nombre de naissances du rang précédent.

On appelle **taux de fécondité par parité**² des taux où les naissances d'un rang donné (*n*) sont rapportées aux seules femmes susceptibles de donner naissance à un enfant de rang *n* (femmes de parité *n-1*) ; on devrait leur préférer les **quotients de fécondité par parité**³, si les statistiques le permettaient.

1. Lorsque les naissances de chaque rang sont classées suivant l'année où a eu lieu la naissance de rang précédent, on se contente de diviser le nombre de naissances de rang *n* de l'année *t* qui ont été précédées par une naissance de rang *n-1* dans l'année *t-x* par le nombre de naissances de rang *t-1* de cette année *t-x*. L'indice ainsi obtenu est appelé **naissances réduites de rang n**.
3. Les quotients n'existent que pour les *événements non renouvelables* (201-4), premiers mariages, naissances de rang *n*, décès. Il n'y a donc pas de quotient de fécondité quand on ne tient pas compte du rang, les naissances étant alors des événements renouvelables.

635

L'étude de la *fécondité légitime* (633-5*) se fait surtout par *cohorte* (116-2) ou *promotion de mariages* (cf. 116-2) et l'on parle à son sujet de **fécondité des mariages**¹. Celle-ci s'étudie à l'aide de **taux de fécondité par durée de mariage**² ou, plus rarement, de **taux de fécondité légitime par âge**³ de la femme.

1. L'expression **productivité des mariages** a été utilisée, mais elle est actuellement peu employée.
2. On a aussi employé **taux de productivité des mariages selon leur durée** ; comme la précédente, cette expression est actuellement peu utilisée.

636

Dans l'étude de la **fécondité d'une cohorte**¹, l'addition des *taux de fécondité générale* (633-7) par âge ou des *taux de fécondité par durée de mariage* (635-2) donne la **descendance brute**² ou plus simplement **descendance**² de la cohorte à diverses dates : **descendance actuelle**³, quand cette date est celle d'un anniversaire de la femme ou du *mariage* (501-4), ou celle d'une *enquête* (203-4) ; **descendance complète**⁴ ou **descendance finale**⁴ quand cette date est postérieure à la fin de la *période de procréation* (620-1) des femmes. En additionnant le produit des *taux de fécondité* (633-1) par la *probabilité de survie* (431-6), soit des femmes (depuis la naissance ou depuis l'âge de 15 ans), soit des unions, dans la cohorte étudiée, on obtient une **descendance nette**⁵, **descendance actuelle nette**⁶ ou **descendance finale nette**⁷, suivant qu'on se place avant ou après la fin de la période de procréation de la femme.

4. Certains auteurs préfèrent descendance complète, d'autres descendance finale, suivant qu'ils mettent l'accent sur un aspect ou l'autre de cet indice ; finale s'oppose à actuelle, complète s'oppose à interrompue prématurément par la fin de l'union. A cause de cette différence, on parle de descendance finale nette mais pas de descendance complète nette, ces deux adjectifs étant contradictoires. Par opposition à **descendance finale**, on peut parler de **descendance inachevée** : c'est la descendance à une date non précisée, antérieure à la fin de la période de procréation.

637

Recensements (202-1*) et *enquêtes* (203-4) fournissent les indications sur la *fécondité* (601-1) quand on y pose des questions sur le nombre d'enfants nés des femmes ou des *couples* (503-8) recensés, dans le **mariage actuel**¹ ou au total. On calcule un **nombre moyen d'enfants par femme**² ; pour les couples, le nombre d'enfants qu'ils ont eus est souvent appelé **dimension de la famille**³ ou **taille de la famille**³. On calcule aussi un **nombre moyen de naissances par mariage**⁴. On prête une attention spéciale aux **familles complètes**⁵, qui sont celles où la femme a dépassé l'*âge de procréation* (620-1*) avant que le mariage ait été *dissous* (cf. 510-1*). Le **nombre moyen d'enfants par famille complète**⁶ diffère peu de la *descendance complète* (636-4). Du classement des familles complètes par dimensions, on tire aussi la série des **probabilités d'agrandissement des familles**⁷ de n enfants, c'est-à-dire la proportion des familles qui, ayant eu n enfants en ont par la suite au moins un autre. Les enquêtes spéciales sur les familles fournissent de nombreux renseignements sur la **constitution de la famille**⁸ ; on peut ainsi étudier : la **fréquence des conceptions pré-nuptiales**⁹, l'*échelonnement des naissances* (612-1), l'âge à la **dernière maternité**¹ dans les familles complètes.

1. En France, les résultats des recensements publiés sous le titre de **statistique des familles**, donnent le classement des familles, soit d'après le nombre d'enfants nés, soit d'après le nombre d'**enfants survivants**.
3. Les expressions que le langage courant emploie pour désigner les familles selon leur dimension sont dénuées de précision. En France, plusieurs textes juridiques ou réglementaires impliquent des définitions différentes de la **famille nombreuse**. S'il fallait suivre certains d'entre eux, la dimension d'une « famille nombreuse » pourrait descendre jusqu'à 3 enfants.

638

À partir des enquêtes sur les familles (cf. § 637), on peut établir des **fiches de famille**¹ où figurent les dates de tous les *faits d'état civil* (211-1) concernant un *couple* (503-8) et ses *enfants* (112-5) ; en *démographie historique* (102-1), ces fiches sont obtenues par **reconstitution des familles**², à partir d'un relevé d'*actes d'état civil* (211-3). Dans les **fiches gynécologiques**³, ou **fiches obstétricales**³, on trouve des renseignements sur le comportement procréateur des couples et les *conceptions* (602-1), désirées ou non, qui en résultent. Ces documents servent, soit à étudier la *fécondité* (601-1) en l'absence de *contraception* (627-1) et d'*avortement provoqué* (604-2), appelée **fécondité naturelle**⁴, soit à évaluer la **fécondabilité**⁵, ou probabilité de concevoir par *cycle menstruel* (622-2) ; s'il n'y a pas contraception, il s'agit de **fécondabilité naturelle**⁶, dans le cas contraire, de **fécondabilité résiduelle**⁷. On emploie l'expression **fécondabilité effective**⁸ pour désigner une fécondabilité où l'on ne compte que les conceptions d'enfants à naître vivants. Le **taux moyen de conception**⁹ pendant la période d'*exposition au risque* (cf. 613-1) appelé aussi **indice de Pearl**¹ fournit des indications sur l'*efficacité de la contraception* (625-4) lorsqu'il est calculé sur des périodes de pratique de la contraception.

5. **Fécondabilité**, s.f. - **fécondable**, adj. : qui peut être fécondée.
6. Employé seul, le mot fécondabilité désigne la fécondabilité naturelle.

639

Dans l'étude de la *fécondité* (601-1) d'une année ou d'une période, ou **fécondité du moment**¹, on cherche à résumer les séries de *taux de fécondité* (633-1), parfois appelées **table de fécondité**², ou les séries de *naissances réduites* (633-7*) par des **indices synthétiques de fécondité**³. Obtenus par addition, ils ont été dénommés **fécondité cumulée**⁴ ou **somme des naissances réduites**⁴ quand il s'agit de *fécondité générale* (633-7*) ; **somme des nais-**

sances légitimes réduites⁵ quand on fait une synthèse de la fécondité par durée de mariage ; **somme de naissances réduites de rang n**⁶ quand cette synthèse porte sur la fécondité de chaque rang. À défaut de *taux de fécondité par durée de mariage* (635-2), on peut utiliser, comme *indice synthétique* (132-5), le **rapport des naissances aux mariages**⁷, le dénominateur de ce rapport pouvant être le nombre de mariages de l'année ou une moyenne pondérée des nombres de mariages de l'année et des années antérieures.

3. À la fécondité cumulée, on a longtemps préféré le **taux brut de reproduction du moment** qui s'en déduit en la multipliant par la proportion des naissances féminines. Actuellement, on préfère la fécondité cumulée ou la somme des naissances réduites.
6. On a d'abord dénommé cet indice **probabilité d'agrandissement du moment** ; cette expression est à proscrire, car l'indice qu'elle désignait peut, exceptionnellement, dépasser l'unité.

640

Lorsque l'*avortement provoqué* (604-2) est légal, on établit des statistiques d'*avortements licites* (604-4). À partir d'elles on calcule le **taux d'avortement**¹, nombre annuel d'*avortements* (603-5) pour 1 000 ou 10 000 habitants, et le **nombre d'avortements par naissance**², rapport du nombre d'avortements d'une année au nombre de *naissances* (601-3) de la même année. Pour étudier les évolutions conjoncturelles de l'avortement, on s'affranchit des perturbations dues à la structure par âge de la population des femmes en calculant un indicateur synthétique appelé **somme des avortement réduits**^{3*} qui est la somme des **taux d'avortement par âge**^{4*}. Ces taux sont le rapport du nombre des avortements déclarés à chaque âge aux années vécues par l'ensemble des femmes du même âge. Si les femmes peuvent être classées suivant le statut matrimonial on obtient des **taux d'avortement par âge et statut matrimonial**^{5*}. Il est souvent pertinent également de rapporter ces avortements au nombre des grossesses dont ils sont issus et ainsi de calculer la **probabilité qu'une grossesse donne lieu à un avortement selon l'âge et l'état matrimonial**^{6*}.

Chapitre 7

Mouvement général de la population, reproduction

701

On étudie sous le nom de *mouvement général de la population* (201-9), la façon dont une population se modifie au cours du temps, par le jeu du renouvellement des *générations* (116-1) qui la composent et par l'effet des *migrations externes* (803-3). Les variations de son *effectif* (101-7) global constituent ce qu'on appelle l'**accroissement de la population**¹, ou **accroissement total de la population**¹. On confère généralement une signification algébrique à cette expression : on dit alors d'une **population décroissante**² qu'elle a un **accroissement négatif**³. On distingue les **populations fermées**⁴, qui ne sont affectées par aucune migration externe, et les **populations ouvertes**⁵, sujettes à des échanges migratoires avec d'autres populations. L'accroissement d'une population ouverte se décompose en un **accroissement par migrations**⁶ ou **solde migratoire**⁶ et en un **accroissement naturel**⁷ (cf. 201-10) résultant de la **balance des naissances et des décès**⁸. Cette balance est généralement exprimée sous la forme d'un **excédent des naissances sur les décès**⁸ ou d'un **déficit des naissances sur les décès**^{9*}. Lorsque la taille d'une population ne varie pas, on parle aussi de **croissance nulle**^{10*} (cf. 703-6). Tout changement dans les composantes du mouvement d'une population se répercute sur sa croissance et sur sa structure ; on s'intéresse ainsi aux **effets en termes de croissance**^{11*} et aux **effets en termes de structure**^{12*}.

1. On parle aussi de croissance et ce mot, moins technique qu'accroissement, est plus usité dans certaines expressions ; on a ainsi beaucoup parlé, récemment, de **croissance nulle**, ou **croissance zéro**, expressions qui s'appliquent aux populations dont la taille ne varie pas. D'autres expressions contenant ce mot sont signalées au paragraphe suivant.

702

La vitesse d'*accroissement* (cf. 701-1) d'une population pendant une certaine période peut être caractérisée par son **taux d'accroissement**¹ pendant cette période. Ce taux est parfois calculé en divisant l'accroissement correspondant à la période considérée, par l'*effectif* (101-7) de la population au début de la période. D'autres fois l'expression taux d'accroissement doit être considérée comme une abréviation de **taux annuel moyen d'accroissement**². Le mode de calcul de ce taux dépend lui-même de la façon dont on le conçoit, en tant que taux moyen. On peut, par exemple, diviser l'accroissement global observé par le nombre d'années d'observation, et rapporter le résultat à l'*effectif moyen* (401-5) de la population au cours de la période d'observation. On peut aussi adopter comme *taux annuel moyen* (137-3) la valeur du taux annuel constant correspondant à l'accroissement global observé. Cette dernière procédure se réfère, par analogie, au cas d'une population à **croissance exponentielle**³ ou **population exponentielle**⁴, c'est-à-dire à une population dont l'effectif varie comme une fonction exponentielle du temps. On dit aussi **croissance géométrique**³ quand le temps est traité en variable discrète. Le **taux instantané d'accroissement**⁵ est la limite, quand t tend vers zéro, du rapport obtenu en divisant par t le taux d'accroissement au cours d'une durée t . Le **taux d'accroissement naturel**⁶ est généralement défini comme le rapport de l'*excédent annuel des naissances sur les décès* (cf. 701-8) à l'effectif moyen de la population pendant la période d'observation ; il est alors égal à l'excès (algébrique) du *taux de natalité* (632-1) sur le *taux de mortalité* (401-2). L'**indice vital**⁷, rapport du nombre de naissances au nombre de décès de la même période, est de moins en moins utilisé de nos jours.

4. Dénomination préférable à celle de **population malthusienne**, à cause de l'ambiguïté résultant des deux sens, mathématique (celui où elle est prise ici) et sociologique (voir § 906) de cette expression.

703

On démontre que si une *population fermée* (701-4) se trouvait indéfiniment soumise à des lois invariables de mortalité et de fécondité selon l'âge, cette population tendrait à se développer avec un *taux d'accroissement* (702-1) constant, et à acquérir une *répartition par âges* (325-6) invariable. Le *taux instantané* (137-5) limite d'accroissement correspondant, appelé **taux intrinsèque d'accroissement naturel**¹, caractérise cette *population exponentielle* (702-4) asymptotique, dénommée **population stable**². La répartition par âges de la population stable, ou **répartition par âges stable**³, est indépendante de la **répartition par âges initiale**⁴ de la population fermée considérée. Le taux intrinsèque d'accroissement naturel correspondant à la *mortalité par âge* (414-1) et à la *fécondité par âge* (cf. 633-9) observées dans une population est

utilisé pour caractériser les virtualités de croissance impliquées dans ces conditions de mortalité et de fécondité. Parallèlement, on peut étudier le **potentiel d'accroissement**⁵ correspondant aux virtualités de croissance impliquée par la seule répartition par âges d'une population, abstraction faite de sa fécondité et de sa mortalité. En lien avec le potentiel d'accroissement, on a aussi recours à la notion d'**inertie d'une population**^{11*} : on caractérise ainsi le fait que la dynamique démographique cachée dans la structure par âge d'une population provoque un retard dans sa croissance, ceci s'expliquant par le temps qui s'écoule entre la naissance d'une cohorte (116-2) et le moment où elle atteint l'âge de la reproduction (620-1). On appelle **population stationnaire**⁶ une population stable particulière dont le taux d'accroissement est nul. Dans une population stationnaire, non seulement la répartition par âges est invariable, mais l'effectif de chaque classe d'âges demeure constant. Il est donné, à un facteur de proportionnalité près, identique pour toutes les classes d'âges, par l'intégrale, prise entre les limites de classe, de la *fonction de survie* (432-3) correspondante. C'est pourquoi on appelle parfois cette population, **population de la table de mortalité**⁶. On appelle **population quasi stable**⁷ une population à fécondité constante et à mortalité variable ; les caractéristiques des populations de ce type sont voisines de celles des **populations semi-stables**⁸, ou populations fermées à répartition par âges invariable. La **population logistique**⁹ est une population dont l'effectif varie en fonction du temps suivant une **loi logistique**¹. Le *taux instantané d'accroissement* (702-5) d'une telle population décroît linéairement en fonction de son *effectif* (101-7) et celui-ci tend asymptotiquement vers une limite.

1. Connu aussi sous le nom de **taux de Lotka**, du nom de son inventeur il est la différence du **taux intrinsèque de natalité** et du **taux intrinsèque de mortalité**.
5. Un **indice d'accroissement potentiel** permet de repérer la valeur de ce potentiel d'accroissement dans une échelle relative.

*
**

710

On étudie sous le nom de **reproduction**¹ le processus de renouvellement des *générations* (cf. § 116) au sein des populations, considérées comme des **ensembles renouvelés**² au sens mathématique de l'expression. On parle de **reproduction brute**³ lorsqu'on fait abstraction de la *mortalité* (401-1) avant la fin de la *période de procréation* (620-1), et de **reproduction nette**⁴ dans le cas contraire.

711

Les *indices* (132-4) de *reproduction* (710-1) les plus usités sont dénommés **taux de reproduction**¹. On les calcule en rapportant à l'effectif initial d'une *génération féminine* (116-5) ou *masculine* (cf. 116-4), réelle ou fictive, l'effectif des *nés vivants* (cf. 601-5) du même sexe qui en sont issus. Sauf indication contraire, ces taux sont des taux de **reproduction féminine**², représentant un nombre moyen de naissances féminines par fille nouveau-née de la génération procréatrice. Les taux de reproduction sont fréquemment exprimés pour cent. Le **taux net de reproduction**³, ou **taux de reproduction nette**³ (cf. 710-4), indique alors combien 100 filles nouveau-nées mettraient de filles au monde, dans les conditions de mortalité et de fécondité envisagées. Parallèlement, le **taux brut de reproduction**⁴, ou **taux de reproduction brute**⁴ (cf. 710-3), indique combien 100 filles nouveau-nées mettraient de filles au monde, dans les conditions de fécondité envisagées, en l'absence de toute mortalité depuis la naissance jusqu'à la fin de la *période de procréation* (620-1). C'est en réalité un *indice de fécondité* (cf. § 639), matérialisant l'incidence de ce facteur dans la reproduction. Des **taux de reproduction masculine**⁵ peuvent être calculés de façon analogue, représentant un nombre moyen de naissances masculines par garçon nouveau-né de la génération procréatrice, et l'on a proposé l'emploi de divers **taux de reproduction sexes combinés**⁶. Les taux de reproduction sont généralement des *taux du moment* (135-8), sauf lorsqu'on précise qu'il s'agit de **taux de reproduction de génération**⁷ (cf. 135-9). À défaut de données suffisantes sur la fécondité par âge, on peut tenter d'évaluer le taux net de reproduction par l'intermédiaire de l'**indice de remplacement**⁸. Cet *indice* (132-7) s'obtient en calculant la valeur du *rapport enfants-femmes* (632-8), d'une part dans la population étudiée, d'autre part dans la *population stationnaire* (703-6) correspondant à la mortalité de ladite population, et en divisant la première des valeurs ainsi obtenues par la seconde.

1. Les taux de reproduction ainsi définis sont en fait des indices de la reproduction de l'effectif initial des générations. On peut aussi s'intéresser à la reproduction des effectifs à un âge donné, le début de la période de reproduction en particulier, ou à la reproduction des années vécues par une génération de sa naissance à son extinction. C'est ainsi que s'est introduit le **taux de reproduction des années vécues**.
3. Parfois dénommé **taux de remplacement**, ou encore **taux de Boeckh**, **taux de Kuczynski** ou **taux de Boeckh-Kuczynski**, du nom des démographes qui en ont respectivement introduit et popularisé l'emploi.

712

Divers procédés peuvent être envisagés pour calculer la **composante légitime**¹ et la **composante illégitime**² (cf. § 610) d'un *taux de reproduction* (711-1). L'un d'eux consiste à combiner des *tables de fécondité* (639-2) légitime et illégitime, avec une *table de nuptialité* (522-1) ; on obtient ainsi des **taux de reproduction tenant compte de la nuptialité**³.

713

La vitesse de renouvellement des *générations* (cf. § 116) peut être caractérisée par l'**intervalle entre générations successives**¹. Lorsqu'on envisage une succession de *générations féminines* (116-5), cet intervalle correspond à l'**âge moyen des mères**² d'une génération à la naissance de leurs enfants. On dit que les *taux de reproduction* (711-1) du *moment* (cf. 135-8) se rapportent à des **générations fictives**³, ou **générations hypothétiques**³, parce que ce sont des *indices synthétiques* (132-5) fondés sur des taux observés dans des générations différentes aux divers âges.

2. L'intervalle entre *générations masculines* (116-4) successives correspond de même à l'**âge moyen des pères** à la naissance de leurs enfants.
3. On utilise éventuellement les expressions *cohorte fictive* (138-7) ou *cohorte hypothétique* de sens plus général (cf. 116-2).

*
**

720

On entend par **projection démographique**¹ un ensemble de résultats de calcul, illustrant l'évolution future d'une population dans telles ou telles hypothèses qui ne sont pas nécessairement vraisemblables. Lorsqu'on fait choix d'hypothèses plus ou moins vraisemblables, à la suite de l'analyse d'une situation concrète, on parle volontiers de **perspectives démographiques**². Ces perspectives ne constituent à proprement parler des **prévisions démographiques**² que lorsque les hypothèses sur lesquelles elles sont fondées apparaissent comme très probables. La période couverte par les perspectives, prévisions ou projections est appelée l'**étendue**³ de celles-ci. Les prévisions démographiques sont généralement des **prévisions à court terme**⁴, car leurs aléas augmentent rapidement quand l'étendue s'allonge. La méthode de calcul des perspectives, prévisions ou projections la plus utilisée est la **méthode des composantes**⁵, où l'on calcule la population future de chaque *génération*

(116-1) ou groupe de générations à partir de la *répartition par sexes* (320-1) et *par âges* (cf. § 325) de la population au **point de départ**⁶ des perspectives, prévisions ou projections. Cette méthode prend parfois le nom de **méthode matricielle de projection**⁷, quand on a recours au calcul matriciel.

1. On peut faire des calculs analogues en remontant le cours du temps ; on fait alors des **projections rétrospectives** ou **rétrojections** (néol.).
2. En pratique, la distinction entre projection et perspective est peu sensible et le mot perspective est largement plus utilisé que l'autre.

721

Aux *perspectives démographiques* (711-2) peuvent se rattacher les **estimations de la population**¹ ; on y calcule l'*effectif* (101-7) et la *structure* (101-2) de la population à une date donnée, passée, présente ou future, par des procédés divers dont certains sont ceux des perspectives ; les **estimations démographiques**² englobent les estimations de la population et les estimations de caractéristiques diverses de celle-ci, telles que la *fécondité* (601-1), la *mortalité* (401-1), etc. La **mise à jour annuelle des effectifs de la population**^{5*} ou l'**extrapolation annuelle des effectifs de la population**^{5*} à partir du dernier recensement, s'effectue sur la base de ce dernier dénombrement et des statistiques du mouvement de la population des années ultérieures. L'estimation de la population à une date comprise entre deux *recensements* (202-1*) prend le nom d'**estimation intercensitaire**³. On compare couramment la population recensée à la population estimée à la même date à partir du recensement précédent ; la différence est appelée **écart de fermeture**⁴.

*
**

730

On appelle **modèle**¹ toute étude théorique de l'évolution d'une *population* (101-3) (d'individus, de couples mariés, de familles, de ménages, etc.) et de sa *structure* (101-2), en fonction de son état initial et de ses caractéristiques démographiques, *fécondité* (601-1), *fécondabilité* (638-5), *mortalité* (401-1), etc. Ces modèles sont dénommés **modèles statiques**² ou **modèles dynamiques**³ suivant que lesdites caractéristiques sont constantes ou qu'elles varient au cours du temps. On distingue, d'autre part, les **modèles déterministes**⁴, où l'on opère comme si les populations étaient infiniment grandes, et les **modèles stochastiques**⁵, où l'on se préoccupe de la probabilité des diverses situations possibles à toute durée du processus étudié. Le modèle peut être établi par calcul ou par **simulation**⁶. On qualifie parfois de **macro-simulations**^{7*} ces

calculs démographiques ; un exemple type est le modèle de projection de population par la *méthode des composantes*. Dans un modèle par **micro-simulations**^{8*} le destin de chaque individu ou de chaque groupe, au cours de chaque unité de temps, est fixé par tirage au sort d'après les *probabilités de survie* (431-6), de mariage, de *maternité* (cf. 606-2), de *migration* (801-3), etc. qu'on a affectées aux individus considérés isolément ou comme membres du groupe.

1. On peut préciser **modèle démographique**, mais c'est en général inutile. Le mot modèle apparaît aussi dans l'expression table modèle, décalque de l'anglais ; on doit dire **table type**, de mortalité par exemple (cf. 435-1).

Ne pas confondre modèle, qui concerne l'étude d'un processus, et formule ou loi. Les formules, ou lois, de Gompertz ou Makeham, qui lient le quotient instantané de mortalité et l'âge, ne sont pas des modèles.

Chapitre 8

Mobilité spatiale

801

On étudie sous le nom de **mobilité spatiale**¹, ou **mobilité physique**¹, ou **mobilité géographique**¹ les phénomènes quantitatifs liés aux **déplacements**² dans l'espace géographique, d'individus d'une population. On appelle à proprement parler **migration**³, ou **mouvement migratoire**³ un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la *résidence* (310-6) des intéressés d'un certain **lieu d'origine**⁴, ou **lieu de départ**⁴, à un certain **lieu de destination**⁵, ou **lieu d'arrivée**⁵. Ce concept de migration ne s'applique pas aux individus sans résidence fixe : y échappent en particulier les populations *nomades* (304-2) ou *semi-nomades* (304-3). On opère parfois la distinction entre migration et **déplacement temporaire**⁶ à l'aide de critères fondés sur la **durée d'absence**⁷ du lieu d'origine et sur la **durée de présence**⁸ au lieu de destination. D'autres déplacements retiennent l'attention par leur régularité cyclique ou leur importance économique et sociologique. Citons les **navettes**⁹ de travailleurs entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail, mouvements dont la périodicité est généralement quotidienne ou hebdomadaire, ainsi que les **déplacements saisonniers**¹ à périodicité annuelle. Un déplacement qui n'intéresse un *territoire* (301-2) que par le fait qu'il le traverse, constitue un **transit**¹. Citons enfin les **déplacements touristiques**¹ ou **déplacements de vacances**¹.

1. On précise mobilité spatiale, pour distinguer cette mobilité de la *mobilité professionnelle* (921-1) ou de la *mobilité sociale* (920-4).
3. **Migration**, s.f. - **migrer**, v.i, **migratoire**, adj. : relatif aux migrations. On précise parfois **migration spatiale**, ou **migration géographique**, pour éviter toute confusion avec les *migrations professionnelles* (921-1*) ou les *migrations sociales* (920-4*). Noter que le mot migration désigne, dans ces expressions, des modifications qui n'entraînent pas forcément un changement de résidence ; chaque fois que c'est possible, il vaut

mieux désigner ces modifications par une expression n'utilisant pas le mot migration.

5. Pour les *migrations internationales* (803-2), le **pays d'arrivée** est volontiers dénommé **pays d'accueil**.
9. **Navette**, s.f. - **navetteur** (néol.), s.m.
On utilise parfois les expressions : **migration alternante** ou **migration pendulaire** ; le terme navette est préférable.
10. Nous préférons le terme déplacement saisonnier au terme **migration saisonnière**, parfois utilisé.
11. **Transit**, s.m. - **transiter**, v.i. - **transitaire**, adj. ff. s.m. : individu qui transite. Le terme transit est préférable aux termes **migration de transit** ou **transmigration** parfois utilisés.

802

Lorsqu'on n'observe pas de manière continue toutes les migrations, on peut comparer, soit la **résidence à une date antérieure**¹ bien déterminée, soit la **résidence antérieure**² à la **résidence actuelle**³. Dans le premier cas, on appelle **migrant**⁴ tout individu dont les résidences en début et en fin de période sont différentes ; au départ de la résidence en début de période, ce migrant était un **émigrant**⁵, à l'arrivée dans la résidence actuelle, il est un **immigrant**⁶. Dans le deuxième cas où la question porte, en fait, sur la **dernière migration**⁷ ou le **dernier changement de résidence**⁷, quelle qu'en soit la date, tout individu qui a eu au moins une résidence antérieure différente de l'actuelle est un **immigré**⁸ dans cette dernière et un **émigré**⁹ de la résidence antérieure. Quand on connaît les **lieux de naissance**¹, tout individu dont la résidence actuelle diffère du lieu de naissance est un **non-natif**¹ de la résidence actuelle. Lorsque la raison de la migration revêt un aspect particulier, on peut qualifier le migrant et parler d'**émigrant pour raison politique, religieuse ou éthique**^{12*} ou d'**immigrant pour raison politique, religieuse ou éthique**^{13*} selon les cas.

4. Un migrant est donc un individu né avant le début de la période considérée et vivant à la fin de cette période. On étend parfois la définition aux enfants nés en cours de période en les rattachant à la résidence de leur mère au début de la période : il s'agit alors de **migrants induits**. La définition, parfois donnée, du migrant comme un individu qui a fait au moins une migration au cours de la période considérée n'est guère utile en démographie, car un migrant y est le plus souvent décelé à l'aide d'une question sur la résidence à une date antérieure et non sur les migrations depuis cette date.

10. Le lieu de naissance est distinct du lieu de résidence de la mère à la naissance de l'enfant lorsque les coutumes ou l'organisation sanitaire amènent la mère à accoucher hors de son lieu de résidence.
12. En allemand, les termes d'"Emigrant" s.m ("Emigratin" s.f) et "Immigrant" s.m ("Immigrantin" s.f) désignent les personnes dont le motif d'émigration ou d'immigration est politique, religieux ou éthique. En français on parle aussi de **demandeurs d'asile**.

803

Dans les *migrations* (801-3) intéressant la population d'un *État souverain* (305-3), une première distinction est faite entre les **migrations internes**¹, ou **migrations intérieures**¹ à cet État, dont le *lieu d'origine* (801-4) et le *lieu de destination* (801-5) se trouvent tous les deux compris à l'intérieur de l'État, et les **migrations internationales**² qui traversent les frontières de cet État. Ces dernières sont encore appelées **migrations externes**³ ou **migrations extérieures**³ à cet État et prennent le nom d'**immigration**⁴ ou d'**émigration**⁵, suivant que l'État considéré constitue le lieu de destination ou le lieu d'origine de ces migrations. Lorsque l'État est lui-même fractionné en zones, une distinction est faite entre les migrations internes à une zone, que l'on désigne souvent sous le terme de **mobilité locale**⁶ ou de **mobilité résidentielle**⁶, et les migrations externes à cette zone, que l'on distingue en migrations internationales et migrations internes à l'État. Ces dernières migrations prennent le nom d'**immigration interne**⁷ vers cette zone ou d'**émigration interne**⁸ de cette zone, suivant qu'elle constitue le lieu de destination ou le lieu d'origine de ces migrations. Lorsqu'on distingue une zone d'origine et une zone de destination, on entend par **courant de migrations**⁹, ou **courant migratoire**⁹, le nombre de migrations qui s'effectuent de l'une vers l'autre. Le plus important des courants entre deux zones s'appelle le **courant dominant**¹, le plus faible le **contre-courant**¹.

1. Toutes les définitions de ce paragraphe s'étendent sans peine aux *migrants*, *émigrants* et *immigrants*, *émigrés* et *immigrés* du § 802, en remplaçant *migration* par l'un de ces termes. La distinction entre migration interne et migration internationale n'est pas toujours claire, lorsque certains *territoires non indépendants* de l'État ont cependant une autonomie plus ou moins complète.
2. Lorsqu'il s'agit de *navettes* (801-9) et non de migrations, on parle de **navettes frontalières** et de **travailleurs frontaliers**, ou par abréviation de **frontaliers**.
4. **Immigration**, s.f. - **immigrer**, v.i.
5. **Émigration**, s.f. - **émigrer**, v.i.

7. Pour être plus précis, il s'agit d'immigration interne à l'État, vers cette zone, et d'émigration, interne à l'État, de cette zone.

804

Les *migrations* (801-3) d'un individu au cours d'une période peuvent être distinguées les unes des autres par leur **rang de migration**¹ à partir du début de ladite période. L'intervalle de temps qui sépare l'*arrivée* (805-3) dans un lieu et le *départ* (805-4) vers un autre est une **durée de résidence**² ou **durée de séjour**². On peut également distinguer parmi ces migrations celles qui constituent un **retour**³ vers la zone initiale, ou vers un lieu de résidence antérieure, et les **migrations secondaires**⁴ qui atteignent de nouvelles zones. Lorsqu'on distingue les zones *rurales* (311-3*) et les zones *urbaines* (311-4*) de taille croissante, l'**émigration rurale**⁵ comporte des **migrations par étapes**⁶ ou **migrations avec relais**⁶ qui se produisent lorsque l'individu se déplace successivement vers des villes de taille croissante. On parle de **migration en chaîne**⁷ entre une série de tailles de villes lorsque la *migration nette* (805-2) d'une ville de taille donnée est positive par excédent d'immigration du secteur rural et des villes de taille inférieure, sur l'émigration vers les villes de taille supérieure.

5. Le terme **exode rural** est souvent utilisé, mais n'est pas très satisfaisant dans la mesure où les migrations des zones rurales vers les zones urbaines ne prennent pas toujours la forme d'un *exode* (807-3).

805

Par opposition au *mouvement naturel* (201-10), on distingue sous l'expression **mouvement migratoire**¹ la part incombant aux migrations dans le *mouvement général de la population* (201-9) d'une zone. En termes d'effectifs, ce mouvement migratoire est mesuré par la **migration nette**² d'une zone, ou différence entre les **entrées**³ ou **arrivées**³, et les **sorties**⁴ ou **départs**⁴. Cette migration nette est un nombre algébrique et l'on parle d'**immigration nette**⁵ lorsque les entrées excèdent les sorties, d'**émigration nette**⁶ dans le cas contraire. La somme des entrées et des sorties matérialise le **volume total des migrations**⁷ d'une zone et est dénommée sa **migration totale**⁸. De façon semblable, lorsqu'on travaille sur les migrations qui se produisent entre deux zones, on définit le **courant net**⁹ de migration de l'une vers l'autre, comme la différence entre le *courant migratoire* (803-9) de la seconde vers la première et le courant inverse. La somme algébrique des courants nets entre une zone et le reste du monde constitue donc sa migration nette. Le **courant total**¹ ou le **trafic**¹ entre ces zones est la somme des courants qui s'établissent entre elles.

2. On parle encore de **bilan** ou de **balance migratoire**. Les définitions de ce paragraphe s'étendent sans peine aux *migrants*. On évite généralement des termes du type « migrant net » et l'on parle de préférence d'un **nombre net de migrants**.
8. Les entrées et les sorties de *transitaires* (801-11*) sont généralement exclues du calcul de la migration totale. Lorsqu'on distingue les migrations internes à un État de ses migrations internationales, on définit de même la **migration nette interne** ou la **migration nette internationale** de cette zone, ainsi que sa **migration totale interne** ou sa **migration totale internationale**.

806

On appelle **migration spontanée**¹ une *migration* (801-3) qui s'effectue sur l'initiative des individus concernés. Lorsqu'ils se déplacent isolément - généralement des *travailleurs* (351-1) - on parle de **migration individuelle**². Lorsque des *familles* (115-1) entières se déplacent, on parle de **migration familiale**³. Certaines de ces migrations sont des **migrations induites**⁴ par celle du *chef de famille* (115-1*). Il en va ainsi du **regroupement familial**^{9*}, qui désigne la migration des membres de la famille, et notamment des enfants, du chef de famille. Les mouvements de travailleurs provoqués par les conditions de l'emploi et qui intéressent essentiellement la *population active* (350-1) constituent des **migrations de travail**⁵. Les mouvements provoqués par le *mariage* (501-2) des intéressés constituent des **migrations par mariage**⁶. Ceux entraînés par la *cessation d'activité* (361-3) constituent des **migrations par retraite**⁷ ou **migrations de retraite**⁷. On parle de **chaîne migratoire**^{8*} lorsque le lieu de destination des candidats à l'émigration est préférentiellement celui où des parents ou amis se sont installés et peuvent leur frayer le chemin, parce qu'ils y ont par exemple un logement ou qu'ils peuvent partager avec eux des informations ou leur apporter toute autre forme de soutien.

807

On dénomme **migration collective**¹ une migration plus ou moins organisée qui s'effectue par groupes d'individus ou de *familles* (115-1). Une **migration massive**² est une migration qui intéresse une grande quantité d'êtres humains. Un **exode**³ est une *émigration* (803-5) massive et soudaine, effectué sous la pression de quelque calamité, sans intervention des pouvoirs publics.

2. On appelle **invasion (envahir, v.t.)** une *immigration* (803-4) massive et soudaine, s'effectuant contre le gré des habitants du territoire envahi, et **infiltration** une immigration prolongée, s'effectuant par éléments d'importance numérique suffisamment faible pour qu'elle demeure

longtemps peu sensible pour les habitants du territoire où elle se produit.

808

On parle de **rapatriement**¹ lorsqu'il s'agit de *retours* (804-3) vers un lieu d'origine organisés par les pouvoirs publics. On entend par **migration forcée**² une *migration* (801-3) à laquelle les intéressés ont été contraints par les pouvoirs publics. Une migration forcée peut résulter de mesures d'**expulsion**³ prises à rencontre de certaines catégories d'individus ; ceux-ci se voient alors prescrire de quitter le territoire où ils résidaient, sans qu'aucun *lieu de destination* (801-5) leur soit assigné. Il en est de même en cas d'**évacuation**⁴, opération destinée à vider un territoire de ses habitants, généralement à la suite ou sous la menace de quelque calamité. Les individus qui, tout en étant ainsi contraints de *migrer* (801-3*), ont conservé une certaine latitude dans le choix de leur lieu de destination, sont appelés des **réfugiés**⁵. Les **personnes déplacées**⁶ sont, au contraire, des migrants auxquels les pouvoirs publics ont assigné un lieu de destination. Il s'agit souvent de personnes qui ont été comprises dans un **transfert de population**⁷, c'est-à-dire dans une *migration collective* (807-1) forcée, organisée par les pouvoirs publics. De tels transferts résultent parfois d'**échanges de populations**⁸ entre États, organisés à la suite de modifications de frontières ou pour éliminer des problèmes de *minorités* (333-4).

1. **Rapatriement**, s.m. - **rapatrier**, v.t.
3. **Expulsion**, s.f. - **expulser**, v.t. - **expulsé**, pp. ff. s.m.
6. Lorsque le déplacement forcé, individuel ou collectif, présente un caractère répressif, on parle de : **déportation**, s.f. - **déporter**, v.t. - **déporté**, pp. ff. s.m.

809

L'adaptation des *immigrés* (802-8) à leur nouveau milieu s'effectue en général par degrés. A la phase initiale d'**accommodation**¹, pendant laquelle disparaissent leurs principales préventions contre les usages et coutumes du *pays d'accueil* (801-5*), succède d'ordinaire une phase d'**acculturation**², qui se traduit par l'adoption de l'essentiel de ces usages et coutumes. La disparition de toute différence entre les immigrants et la population *autochtone* (332-2), témoigne de leur **assimilation**³. La *naturalisation* (331-1) vient éventuellement tantôt faciliter, tantôt consacrer cette assimilation.

1. On parle volontiers aussi, au figuré, d'**acclimatation** en ce sens - **s'acclimater**, v. réfléchi.

3. **Assimilation**, s.f. - **assimiler**, v.t. : rendre semblable à soi-même (en parlant de groupes humains) - **s'assimiler**, v. réfléchi : devenir semblable aux autres - **assimilable**, adj. : susceptible de s'assimiler - **inassimilable**, adj. : rebelle à l'assimilation.

810

Il arrive que des *immigrés* (802-8) en provenance d'un même territoire se groupent sur le territoire de *leur pays d'accueil* (801-5*), et y conservent l'essentiel de leurs usages et coutumes ; ils y constituent alors ce qu'on appelle une **colonie**¹. L'apparition de telles colonies sur des territoires déjà peuplés soulève des problèmes de **coexistence**² entre plusieurs populations. Cette coexistence évolue souvent vers la **fusion**³ entre les populations, par disparition de leurs différences mutuelles, ou vers l'**intégration**⁴ de certaines populations par d'autres. Il y a **ségrégation**⁵ lorsque plusieurs populations vivent côte à côte sur un même territoire, tout en demeurant séparées par des barrières coutumières ou légales ayant pour effet de limiter les contacts entre elles.

1. **Colonie**, s.f. - **colon**, s.m. : membre d'une colonie - **coloniser**, v.t. : établir une colonie sur un territoire - **colonisation**, s.f. : action de coloniser. On entend par **colonisation intérieure** la colonisation de territoires situés à l'intérieur d'un État, par des ressortissants de cet État.
2. **Coexistence**, s.f. - **coexister**, v.i.
5. Dans les cas extrêmes, le conflit entre deux populations peut se traduire par un **génocide**, c'est-à-dire par l'extermination de l'une des populations par l'autre.
Extermination, s.f. - **exterminer**, v.t. : anéantir.

811

La **politique migratoire**¹ des États s'insère de façon plus ou moins harmonieuse dans le cadre général de leur *politique démographique* (105-2). Les **lois sur l'immigration**² sont fréquemment restrictives. Elles tendent souvent à promouvoir une **immigration sélective**³ par des voies plus ou moins directes, tantôt en faisant obstacle à l'*immigration* (803-4) de certaines catégories d'*immigrants* (802-6) jugées indésirables, tantôt en accordant une préférence d'admission aux catégories estimées les plus intéressantes. Le procédé du **contingentement par quotas**⁴ repose sur l'attribution à chaque catégorie, d'un quota (proportion) servant à déterminer son contingent particulier en fonction du contingent global d'immigrants à admettre au cours d'une certaine période. Il est utilisé notamment pour limiter l'immigration en provenance de

certains pays : les quotas attribués aux diverses *nationalités* (330-4) sont alors volontiers déterminés par référence à la **nationalité d'origine**⁵ des habitants du *pays d'accueil* (801-5*) à une certaine époque. Les mesures tendant à l'**aménagement du peuplement**⁶ peuvent être considérées comme faisant partie de la politique migratoire, lorsqu'elles visent à modifier la répartition de la population d'un État sur son territoire par le jeu de *migrations internes* (803-1).

3. **Sélectif**, adj. - **sélection**, s.f.

À proprement parler, la **sélection des immigrants** consiste en un choix organisé ouvertement parmi les candidats à l'immigration.

6. Le mot **peuplement** revêt tantôt un sens actif, désignant alors l'action de **peupler**, tantôt un sens passif, qui le rend presque synonyme de population. Dans ce dernier cas, une nuance différencie néanmoins les deux termes : peuplement évoque volontiers un rapport avec le milieu physique, une image concrète, alors que population est plus abstrait. Cette différence est particulièrement sensible dans l'emploi des composés : on préfère parler de *dépopulation* ou de *repopulation* par le jeu du mouvement des naissances et des décès, et de *dépeuplement* ou de *repeuplement* par le jeu des mouvements migratoires (cf. 930-2*).

*
**

812

On appelle **statistiques migratoires**¹ ou **statistiques de migrations**¹, des statistiques établies en vue de la **mesure directe des mouvements migratoires**² qui affectent la population d'un territoire donné. Les statistiques migratoires les plus satisfaisantes sont élaborées à partir des *registres de population* (213-1) lorsqu'ils enregistrent correctement les déclarations de *changement de résidence* (213-5). Ils permettent de saisir à la fois les *migrations internes* (803-1) au pays et les *migrations internationales* (803-2), mais enregistrent en général de façon plus satisfaisante les premières que les dernières. Dans les nombreux pays où ces registres n'existent pas, un certain nombre de *fichiers* (213-3*), le plus souvent non exhaustifs, servent à des fins plus particulières. Citons les **fichiers d'électeurs**³, les **fichiers de sécurité sociale**⁴, les **fichiers de contribuables**⁵, les **fichiers de logements**⁶ qui peuvent, le cas échéant, fournir des statistiques sur les migrations internes au pays. Pour les migrations internationales, le dépouillement des **listes de passagers**⁷ des bateaux et avions donne des renseignements sur les *déplacements* (801-2) qui s'effectuent par voie maritime ou aérienne. L'observation des déplacements qui s'effectuent par voie terrestre est beaucoup plus délicate, surtout dans les régions où existent de nombreux frontaliers (803-2*). Dans tous les cas, il convient de prendre des précautions spéciales pour distinguer les *migrations*

(801-3) des déplacements de simples **voyageurs**⁸, et pour classer les *transits* (801-11) à part, afin de pouvoir les exclure de la migration. Le cas échéant le nombre des **visas d'entrée**⁹, des **autorisations de séjour**¹ ou des **autorisations de travail**¹ délivrés aux *étrangers* (330-2) fournissent des indications sur leurs migrations.

9. Les **visas de sortie** que les ressortissants de certains États doivent obtenir pour pouvoir se rendre à l'étranger constituent éventuellement une source de renseignements sur les migrations de ces ressortissants.

813

La connaissance, par *recensements* (202-1*) ou *enquêtes* (203-4), des *migrants* (802-4) et de leurs caractéristiques permet d'établir des **statistiques sur les migrants**¹, des **statistiques sur les immigrés**² ou des **statistiques sur les émigrés**², et des **statistiques sur le lieu de naissance**³, suivant les questions posées. Par ces questions on ne connaît les *émigrants* (802-5) et *émigrés* (802-9) que dans le pays où les renseignements ont été collectés ; on ne connaît donc ni les *émigrants* ni les *émigrés internationaux* (cf. § 803) ; les *immigrants* (802-6) et les *immigrés* (802-8) sont connus quelle que soit leur provenance.

2. Il arrive qu'on demande seulement la date d'arrivée dans la *résidence actuelle* (802-3) ou seulement la *résidence antérieure* (802-2) ; la première donne des statistiques sur la *durée de présence* (801-8) dans la résidence actuelle, la seconde des statistiques sur la résidence antérieure.

814

Faute de pouvoir en déterminer directement les éléments, on procède souvent à la détermination indirecte de la *migration nette* (805-2). Celle-ci s'obtient alors comme **résidu**¹ d'une balance dont les autres éléments sont connus ou estimés. Dans la **méthode du mouvement naturel**², par exemple, on retranche l'*accroissement naturel* (701-7) entre deux *recensements* (202-1*), de l'*accroissement total* (cf. 701-1) qui ressort de la comparaison des *effectifs* (101-7) recensés. Lorsque les *décès* (401-3) de la zone ne sont pas connus, on les estime grâce à des *coefficients de survie* (431-7*) tirés des *tables de mortalité* (432-1) ou de recensements. La **méthode des coefficients de survie**³ permet alors, en comparant les effectifs attendus aux effectifs observés, d'estimer la migration nette de la zone. Lorsqu'on dispose de **statistiques sur le lieu de naissance**^{4*} (813-3), on peut en tenant compte de l'âge de la personne et de son lieu de résidence actuelle, estimer de manière indirecte les flux migratoires (813-3).

2. Ce calcul suppose que les différences entre les *omissions* (230-3) et les *comptages multiples* (230-5) calculées pour les deux recensements sont égales.

815

La dénomination générique de **taux de migration**¹ englobe tous les taux servant à mesurer la fréquence des *migrations* (801-3) au sein d'une population. En l'absence d'indications contraires, l'expression taux de migration doit toutefois s'entendre au sens de **taux annuel de migration**². Ce taux s'obtient en rapportant le nombre de migrations enregistrées annuellement en moyenne pendant une certaine période, à l'*effectif moyen* (401-5) de la population au cours de la période. De façon identique on calcule un **taux annuel de migration nette**³ et un **taux annuel de migration totale**⁴ en rapportant les *migrations nettes* (805-2) ou les *migrations totales* (805-8) à l'effectif moyen de la population. Un **indice de compensation**⁵, compris entre zéro et l'unité, rapporte la valeur absolue de la migration nette d'une zone à sa migration totale : lorsqu'il est égal à l'unité, la migration de la zone est à sens unique, lorsqu'il est nul les entrées compensent exactement les sorties.

2. Ce taux peut être calculé en utilisant d'autres dénominateurs : la *population* (101-7) en début ou en fin de période, le nombre moyen d'années vécues par la population de la zone.

816

Si l'on travaille sur des nombres de *migrants* (802-4) au cours d'une période, on calcule des **proportions de migrants**¹ en rapportant ces nombres aux populations dont ils font partie, comme *émigrants* (802-5) ou comme *immigrants* (802-6). La **proportion d'émigrants**² d'une zone s'obtient en divisant le nombre d'émigrants qui en proviennent par la population qui y résidait en début de période et qui survit en fin de période. Cet indice peut être utilisé dans les *perspectives démographiques* (720-2) avec *migrations* (801-3). Dans l'autre sens, la **proportion d'immigrants**³ se calcule en divisant le nombre d'immigrants vers une zone par la population de celle-ci en fin de période. Dans ce cas, le dénominateur ne correspond pas à la population soumise au risque de migration, ce qui enlève de l'intérêt à un tel indice. De manière analogue, si l'on part de données sur les *immigrés* (802-8) et leur provenance, on peut calculer la **proportion d'immigrés**⁴ dans une zone en divisant leur nombre par celui des *recensés* (204-1) de cette zone. La **proportion d'émigrés**⁵ d'une zone s'obtient en divisant leur nombre par celui des recensés qui proviennent de cette zone ou ne l'ont jamais quittée. Lorsque certaines caractéristiques des migrants, comme l'*âge* (322-1), la *profession* (352-2), le *de-*

gré d'instruction (342-1), sont connues, on différencie les migrants ayant telle caractéristique de l'ensemble des migrants à l'aide d'**indices différentiels**⁶. Pour les définir, on commence par diviser la proportion de migrants dans la population ayant la caractéristique étudiée par la proportion de migrants dans l'ensemble de la population ; on retranche ensuite l'unité du quotient ainsi obtenu. Lorsque la population étudiée a le même comportement migratoire que l'ensemble, son indice différentiel est nul. Suivant qu'on travaille sur la population du *lieu de départ* (801-4) et les émigrants de ce lieu ou sur la population du *lieu d'arrivée* (801-5) et les immigrants vers ce lieu, on parle de **migration sélective**⁷ ou de **migration différentielle**⁸.

3. La population soumise au risque d'*immigration* (803-4) vers la zone est la population du reste du monde, ou du reste du pays pour les *migrations internes* (803-1) : l'utilisation d'un tel dénominateur est sans intérêt.
4. Ces indices ont le défaut de ne pas se rapporter à une période définie, à la différence des indices 2 et 3. On réduit cet inconvénient en conservant seulement les immigrés arrivés depuis peu (un an par exemple) au lieu de recensement.
5. Voir note précédent.
6. On calcule aussi des indices différentiels à partir du rapport des migrants aux *sédentaires* (817-3) ; ils sont peu satisfaisants, parce que très sensibles au découpage géographique utilisé pour définir les migrants.

817

Lorsque l'on suit les migrations successives d'un individu à l'aide de *registres de population* (213-1) ou d'*enquêtes rétrospectives* (203-8), une **analyse longitudinale des migrations**¹ peut être réalisée. On calcule d'abord des **quotients de première migration**² définis comme la fraction des **sédentaires**³ atteignant l'âge x , destinés à faire une première migration avant d'avoir atteint l'âge $x+1$, abstraction faite de la *mortalité* (401-1). À partir de ces quotients, on peut calculer les proportions des personnes demeurant sédentaires à chaque âge, qui constituent une **table de sédentarité**⁴. En combinant une *table de survie* (432-3) et une table de sédentarité, on obtient une **table de survie des sédentaires**⁵, à *double extinction* (cf. 153-4). On définit de même des **quotients de migration par rang**⁶ et l'on calcule les proportions de personnes ayant fait une migration de rang donné, qui n'ont pas entrepris de nouvelle migration à chaque durée de séjour. On définit enfin des **taux de migration de tous rangs**⁷ en rapportant le nombre annuel de migrations à la *population moyenne* (135-6) de la *cohorte* (116-2) au cours de l'année. Par addition des taux de migration de tous rangs jusqu'à une certaine date, on obtient le **nombre moyen**

de migrations⁸ faites par la cohorte jusqu'à cette date, en l'absence de mortalité. En combinant une table de survie à la **table de migration de tous rangs**⁹, on calcule le nombre moyen de migrations restant à faire au-delà d'un âge donné, compte tenu de la mortalité.

818

Quand on considère les *migrants* (802-4) entre deux zones au cours d'une période donnée, on obtient un **indice d'intensité migratoire**¹ de A vers B en divisant le nombre de migrants de A vers B pendant la période par le produit du nombre d'habitants de B en fin de période par le nombre des individus qui habitaient en A au début de la période et survivent à la fin. On peut diviser cet indice par le rapport du nombre total de migrants au carré de la population du pays, pour obtenir un **indice d'intensité relative**² ou **indice de préférence**². En prenant pour numérateur le *courant net* (805-9) entre les deux zones, on obtient un **indice d'intensité migratoire nette**³. On rapporte également la valeur absolue du courant net au *courant total* (805-10) pour calculer un **indice de compensation des courants migratoires**⁴.

1. Cet indice peut s'interpréter comme la probabilité que deux individus vivant en fin de période et choisis au hasard, l'un parmi ceux qui résidaient en A en début de période, l'autre parmi ceux qui résident en B en fin de période, soient identiques. Selon les données disponibles, on peut retenir la population totale en fin de période, à condition d'ajouter les *migrants induits* (802-4*) dans les *générations* (116-1) nées pendant la période considérée, ou seulement les générations nées avant le début de la période. On utilise parfois des indices qui font intervenir la population des deux zones à la même date ; ils perdent alors leur signification probabiliste.
2. On calcule parfois un autre indice, produit de l'indice d'intensité migratoire par la *population* (101-7) totale du pays.
3. On calcule parfois un autre indice, produit de l'indice d'intensité migratoire nette par la population totale du pays.

819

Les **modèles de migration**¹, ou **modèles migratoires**¹, peuvent être classés en deux grandes catégories. La première relie les *courants* (cf. § 803) entre deux zones à des variables sociales, économiques ou démographiques. Ces variables sont souvent distinguées selon qu'elles caractérisent la **répulsion**² de la *zone de départ* (cf. 801-4), l'**attraction**³ de la *zone d'arrivée* (cf. 801-5) ou les **obstacles intermédiaires**⁴ qui existent entre ces deux zones. Les plus simples de ces modèles sont les **modèles gravitaires**⁵ : les courants entre les deux zones

y sont proportionnels aux populations de chacune d'elles et inversement proportionnels à la **distance**⁶ entre elles, élevée à une certaine puissance. D'autres modèles considèrent encore les courants entre deux zones comme proportionnels aux postes offerts de la zone de destination et inversement proportionnels aux **postes intermédiaires offerts**⁷ entre l'origine et la destination. La seconde catégorie de modèles s'attache aux individus plutôt qu'aux populations, et les suit au cours du temps à l'aide de *modèles stochastiques* (730-5). Ils relient la probabilité de migrer d'un individu à un certain nombre de caractéristiques personnelles, comme l'âge (322-1), les *migrations antérieures* (cf. § 817).

5. Ces modèles sont encore appelés **modèles de type Pareto**.
6. Cette distance peut être mesurée de façon très diverse : distance à vol d'oiseau, distance par route, nombre de zones traversées, etc.

Chapitre 9

Démographie économique et sociale

901

La *démographie économique et sociale* (cf. 104-1 et 104-2) étudie, d'une part, les conséquences économiques et sociales des phénomènes démographiques et, d'autre part, les effets démographiques des facteurs économiques ou sociaux. Les relations existant entre la population et les **ressources**¹ dont elle dispose, ainsi qu'entre la population et la **production**² des biens et services, constituent d'importants sujets d'étude de la démographie économique. Dans l'analyse des relations entre la *croissance d'une population* (cf. 701-1) et sa *croissance économique* (cf. 903-1), interviennent notamment les notions de **consommation**^{3*}, d'**épargne**^{4*}, d'**investissement**^{5*} et de **marché du travail**^{6*}.

902

Les mots **surpeuplement**¹, ou **surpopulation**¹, d'une part, et **sous-peuplement**², ou **sous-population**², d'autre part, (cf. 811-6*), expriment respectivement les notions qualitatives d'excès et d'insuffisance numérique de la population d'un certain *territoire* (301-2). Ces notions n'ont de sens que pour un certain **degré de développement**³ (cf. 903-1) ; elles peuvent être précisées par référence à un **optimum de peuplement**⁴, ou **population optimale**⁴, c'est-à-dire au peuplement qui serait le plus avantageux pour les habitants du territoire considéré, optimum qui dépend de la nature des avantages envisagés. C'est ainsi qu'on peut définir un **optimum économique**⁵ comme le nombre idéal des habitants d'un certain territoire, qui procurerait à ceux-ci le maximum de bien-être matériel. Ce bien-être est d'ordinaire assimilé au **niveau de vie**⁶, lequel est généralement caractérisé par le **revenu réel moyen par tête**⁷.

1. **Surpeuplement**, s.m. - **surpeuplé**, adj.
2. **Sous-peuplement**, s.m. - **sous-peuplé**, adj.
4. **Optimal**, adj. - **optimum**, s.m. ff. adj.
5. Parallèlement à l'**optimum économique**, on peut définir un **optimum depuissance**, correspondant à la population qui assurerait la puissance militaire maximale à l'État considéré, et des **optimums sociaux**, qui permettraient de dispenser aux habitants le maximum d'avantages sociaux d'un type déterminé.

903

La prise en considération de la notion de **développement économique**¹, ou plus précisément de **rythme de développement économique**¹ (cf. 902-3), conduit à faire correspondre à chaque type d'*optimum* statique (cf. 902-5*) un type d'**accroissement optimal**², ou **rythme optimal d'accroissement**², de la population, défini comme la vitesse d'*accroissement* (cf. 702-1) qui serait la plus avantageuse, à partir d'une situation de fait donnée. Ces notions présentent un intérêt particulier pour les pays dits **en voie de développement**³, ou **insuffisamment développés**³, ou **sous-développés**³, dont le *degré de développement* (902-3) est faible.

904

On entend généralement par **population maximale**¹ d'un certain *territoire* (301-2) la *population* (101-7) la plus élevée qu'il serait concevable de faire vivre sur ce territoire, compte tenu des *ressources* (901-1) offertes par celui-ci d'une part, et du *niveau de vie* (902-6) minimal admissible pour le ou les *peuples* (333-3) considérés d'autre part. La notion de **population minimale**², par contre, exclut toute référence à un territoire et à un peuple déterminés, sinon pour spécifier les conditions de milieu physique (climat, notamment) et social (coutumes matrimoniales, p. ex.) qui influent sur le processus biologique de *reproduction* (710-1) de l'espèce. On la définit en effet comme le plus petit groupement d'êtres humains qui soit compatible avec la **survie du groupe**³, c'est-à-dire qui ne risque pas de disparaître par suite des modifications aléatoires de *structure* (101-2) qui compromettent l'équilibre des populations numériquement trop faibles.

1. **Maximal**, adj. - **maximum**, s.m. ff. adj.
L'expression **espace vital** a été employée en doctrine, pour désigner la superficie territoriale indispensable à la vie d'une population d'effectif donné.

2. **Minimal**, adj. - **minimum**, s.m. ff. adj.

905

La locution **pression démographique**¹ évoque l'idée d'un rapport entre l'*effectif* (101-7) de la population et les *ressources* (901-1) dont elle dispose : dire que cette pression est forte ou faible sur un certain *territoire* (301-2), revient à exprimer l'opinion que la *population* (101-7) de ce territoire est proche ou éloignée du maximum compatible avec les ressources qui sont effectivement à sa disposition. Selon la **théorie malthusienne de la population**², dénommée ainsi du nom de Malthus, son auteur, la population ferait sans cesse pression sur les **moyens de subsistance**³, c'est-à-dire qu'elle tendrait constamment à croître jusqu'au maximum compatible avec les ressources vivrières dont elle dispose. Toute modification du volume global de ces ressources entraînerait par suite un déplacement de l'**équilibre démographique**⁴ particulier ainsi défini, lequel correspond à un *niveau de vie* (902-6) voisin du **minimum physiologique**⁵. La préservation de l'équilibre démographique suppose d'éviter tout **excédent de population**^{10*}. Ceci s'opère par le jeu d'obstacles à la *croissance* de la population (cf. § 701). Malthus classait ces obstacles en deux catégories : d'une part les **obstacles répressifs**⁶, agissant par voie de destruction — en augmentant la *mortalité* (401-1) —, et volontiers dénommés de nos jours **obstacles malthusiens**⁶, constitués essentiellement par les famines, les épidémies et les guerres ; d'autre part les **obstacles préventifs**⁷, susceptibles de freiner la croissance naturelle de la population en diminuant la *natalité* (601-1), le seul obstacle préventif que Malthus considérât d'ailleurs comme admissible, étant constitué par la **contrainte morale**⁸ que les individus s'imposeraient eux-mêmes, en associant la **prolongation du célibat**⁹ à la *continence* (627-4).

5. Noter que l'expression **niveau des subsistances** se réfère, en français, à un niveau de population, comparable à la notion de *population maximale* (904-1), alors que l'expression anglaise "subsistence level" se réfère à un niveau de vie.

906

On désigne sous le nom de **malthusianisme**¹, au sens original du terme, une doctrine sociale fondée sur la théorie démographique de Malthus (cf. 905-2), et qui préconise la substitution d'*obstacles préventifs* (905-7) aux *obstacles répressifs* (905-6), pour freiner la croissance des populations (cf. § 701). Par extension, le mot malthusianisme est devenu également, de nos jours, synonyme de **néomalthusianisme**², mot créé pour marquer la déviation par rapport aux conceptions de Malthus, et par lequel on désigne une doctrine qui préconise l'usage de la *contraception* (627-1), voire de l'*avortement* (au sens de 604-2) et

dans certains cas de la *stérilisation* (631-1), soit pour freiner la croissance de la population, soit dans tout autre but (hédoniste, p. ex.).

1. **Malthusianisme**, s.m. - **malthusien**, adj. : relatif ou conforme au malthusianisme ; ff. s.m. : adepte du malthusianisme.
En un sens élargi, les mots malthusianisme et malthusien sont couramment employés, notamment par les économistes, comme synonymes de restrictionnisme et restrictionniste.
2. **Néomalthusianisme**, s.m. - **néomalthusien**, adj. : relatif ou conforme au néomalthusianisme ; ff. s.m. : adepte du néomalthusianisme.

907

On a donné le nom de **transition démographique**¹, ou **révolution démographique**¹, à un processus évolutif, observé dans un grand nombre de populations depuis le XVIII^e siècle, processus caractérisé par une baisse importante de la *mortalité* (401-1) et de la *natalité* (601-1). La transition démographique fait passer les populations du **régime démographique ancien**², caractérisé par une natalité et une mortalité élevées, au **régime démographique moderne**³, à natalité et mortalité faibles. Certains auteurs ont rapproché ce fait de l'industrialisation des pays en cause, et souligné le décalage dans le temps qui sépare d'ordinaire la baisse de la mortalité de celle de la natalité ; celle-là précédant généralement celle-ci, il en résulte une phase dite d'**accroissement transitoire**⁴ (cf. § 701), pendant laquelle la population croît beaucoup plus rapidement que pendant les périodes encadrantes. L'attention des économistes s'est portée sur les changements de **productivité**⁵, c'est-à-dire de *production* (901-2) par individu, liés à ces processus évolutifs.

*
**

910

L'**eugénisme**¹ est une discipline qui a pour objet la recherche et la mise en œuvre de méthodes propres à améliorer la qualité des populations, notamment par le jeu de l'**hérédité**², c'est-à-dire grâce à la propriété qu'ont les individus de transmettre à leurs enfants une partie de leurs **caractères héréditaires**³, forme du nez ou couleur des yeux par ex., par opposition aux **caractères acquis**⁴, par l'exercice d'une certaine activité par ex., qui ne se transmettent pas d'une *génération* (cf. 116-3) à la suivante. On appelle **caractère léta**⁵ un caractère entraînant la mort prématurée du *produit de conception* (602-6), qui ne parvient généralement pas à terme.

1. **Eugénisme**, s.m. - **eugénique**, s.f. : synonyme d'eugénisme - **eugénique**, adj. **eugéniste**, s.m. : spécialiste de l'eugénisme.
2. **Hérédité**, s.f. - **héréditaire**, adj.
5. **Létal**, adj. orthographié souvent à tort **léthal** (de "lethum", mauvaise forme latine de "letum", mort).

911

La transmission des *caractères héréditaires* (910-3) se fait par l'intermédiaire des **gènes**¹ que les enfants héritent de leurs parents. La science de la transmission des gènes et des caractères dont ils sont les véhicules est dénommée **génétique**². Les gènes sont portés par les **chromosomes**³, longs filaments d'ADN (acide désoxyribonucléique), situés dans le noyau des cellules. La position d'un gène sur le chromosome est appelée son **locus**⁴ ; les gènes qui occupent un même locus agissent sur un même caractère ; cette action peut présenter des variantes, en nombre petit ou grand ; à chacune de ces variantes correspond un **allèle**⁵ ou une **classe d'allélisme**⁵ du gène occupant le locus considéré. La cellule nouvelle formée par l'union de deux **gamètes**⁶, ou cellules sexuelles, lors de la conception, est appelée **zygote**⁷.

1. L'ensemble des gènes dont un individu est porteur constitue ce qu'on appelle son **patrimoine génétique**.
2. **Génétique**, s.f. - **génétique**, adj. - **généticien**, s.m. : spécialiste de la génétique.

912

L'ensemble des deux *gènes* (911-1) d'un individu en un même locus est appelé **génotype**¹ ; le génotype est qualifié d'**homozygote**² si les deux gènes appartiennent à la même *classe d'allélisme* (911-5) ; il est dit **hétérozygote**³ dans le cas contraire. Le **phénotype**⁴ est la manifestation extérieure d'un caractère, résultant de l'interaction du génotype et de l'environnement. Si un individu hétérozygote (AA') ne se distingue pas de l'homozygote (AA), l'*allèle* (911-5) A est dit **dominant**⁵ sur l'allèle A', et A' est qualifié de **récessif**⁶ vis-à-vis de A. Les gènes sont susceptibles de modifications brusques et apparemment aléatoires, dénommées **mutations**⁷. La **panmixie**⁸, c'est-à-dire la conclusion des unions indépendamment de toute appartenance à des groupes, réalise la dissémination uniforme des gènes au sein des populations.

5. **Dominant**, ppr. ff. adj. - **dominance**, s.f.
6. **Récessif**, adj. - **récessivité**, s.f.

7. **Mutation**, s.f. - **muter**, v.i. - **mutant**, ppr. ff. adj. : qui a muté, prédisposé à muter.
8. **Panmixie**, s.f. - **panmictique**, adj.

913

L'**eugénisme positif**¹ (cf. 910-1) se propose d'améliorer la qualité de la population en favorisant la multiplication des individus susceptibles de transmettre à leurs descendants des caractères considérés comme avantageux pour l'espèce. L'**eugénisme négatif**² poursuit au contraire cette amélioration qualitative par des mesures tendant à restreindre ou à empêcher la reproduction des individus susceptibles de transmettre à leurs descendants des caractères dommageables pour l'espèce, ou considérés comme tels. On appelle communément de tels caractères des **maladies héréditaires**³. Certaines législations prévoient la **stérilisation eugénique**⁴ (cf. 631-1), obligatoire ou facultative, des porteurs de certaines de ces maladies. Le **certificat pré-nuptial**⁵ est parfois utilisé pour renseigner les candidats au *mariage* (501-4) sur la qualité probable de la descendance de l'*union* (501-3) projetée, afin de décourager les **unions dysgéniques**⁶, c'est-à-dire les unions susceptibles de donner naissance à des porteurs de maladies héréditaires.

3. L'individu atteint de maladie héréditaire qui a attiré l'attention sur la famille à laquelle il appartient est appelé **proposant**.

914

La probabilité qu'a un individu atteignant l'âge de reproduction d'avoir tel nombre d'enfants atteignant ce même âge peut dépendre de son *génotype* (912-1). Cette reproduction différentielle est appelée **sélection**¹ ; la **valeur sélective**² d'un génotype est ainsi proportionnelle à ce nombre d'enfants ; la **valeur sélective moyenne**³ d'une population est égale à la moyenne des valeurs sélectives des génotypes de ses membres. Lorsque les génotypes ont des valeurs sélectives inégales, la présence des génotypes de moindre valeur sélective est qualifiée de **fardeau génétique**⁴. Dans une population de petit *effectif* (101-7), la fréquence de chaque *gène* (911-1) dans la population peut varier de manière purement aléatoire ; cette variation est appelée **dérive génétique**⁵. On appelle respectivement **structure génique**⁶ et **structure génotypique**⁷ d'une population, pour un *locus* (911-4), l'ensemble des fréquences des divers *allèles* (911-5) et l'ensemble des fréquences des divers génotypes, en ce locus.

915

Chez un individu consanguin, c'est-à-dire un individu dont les parents ont un ou plusieurs ancêtres communs connus, deux gènes (911-1) d'un même locus (911-4) sont dits **gènes identiques**¹ par descendance s'ils sont la copie d'un même gène ancêtre. La probabilité que le *génotype* (912-1) d'un individu pris au hasard dans la population soit formé de deux gènes identiques est appelée **coefficient moyen de consanguinité**², ou **coefficient α de Bernstein**², de la population. Le **coefficient moyen de parenté**³ d'une population est la probabilité que soient identiques deux gènes situés en un même locus et appartenant à deux individus distincts pris au hasard dans la population.

*
**

920

L'observation permet souvent de distinguer, au sein d'une population, divers **groupes sociaux**¹, ou **catégories sociales**¹, plus ou moins nettement différenciés. Pour étudier la structure sociale d'une population, on la répartit éventuellement en *catégories socio-professionnelles* (353-6) d'après les indices tels que la *situation dans la profession* (353-1), le revenu, etc. On peut aussi utiliser la notion sociologique de **classe sociale**², qui correspond à une structure hiérarchisée, issue spontanément des rapports sociaux impliqués par le mode de production. L'existence d'une telle structure hiérarchisée témoigne de ce qu'on appelle une **stratification sociale**³. On étudie sous le nom de **mobilité sociale**⁴ la fréquence et la nature des passages d'un groupe social à un autre. Lorsque les catégories sociales sont hiérarchisées, on peut distinguer entre l'**ascension sociale**⁵ et la **régression sociale**⁶. L'ascension sociale des enfants par rapport à leurs parents constitue le phénomène dénommé **capillarité sociale**⁷.

1. Les individus appartenant à un même groupe social sont dits **homosociaux**.
2. Les classes se distinguent des **castes**, qui sont des groupes sociaux fermés, à fonctions sociales spécialisées, constituant autant d'*isolats* (506-2) hiérarchisés.
4. On dénomme parfois **migrations sociales** les mouvements qui s'effectuent entre groupes sociaux.
On parle de **viscosité sociale**, lorsque les passages d'un groupe social à un autre sont rares.
5. L'ascension sociale de l'individu lui-même, au cours de son existence, prend le nom de **promotion sociale**.

921

On étudie sous le nom de **mobilité du travail**¹ les changements qui peuvent se produire dans la vie professionnelle d'un individu : **changement de lieu de travail**^{4*} ou d'*employeur* (353-2), changement de statut, **changement de profession**² ou **mobilité professionnelle**^{3*}, **changement de branche d'activité économique**^{5*} (cf. 357-1).

3. L'expression **migration professionnelle** — ne pas confondre avec *migration de travail* (806-5) — peut s'appliquer à tout mouvement ayant pour effet de modifier la structure professionnelle de la population. On en arrive ainsi à comprendre dans l'étude de la mobilité professionnelle les migrations professionnelles résultant des différences entre la structure professionnelle des *immigrants* (802-6) et celle de la population du *pays d'accueil* (801-5*).

922

Les problèmes sociaux particuliers aux *personnes âgées* (324-8) font l'objet d'une discipline spéciale dénommée **gérontologie**¹, de même que les problèmes physiologiques et médicaux relatifs à la *vieillesse* (324-6) sont étudiés par la **gériatrie**².

*
**

930

On entend par *politique démographique* (105-2) l'ensemble des principes, explicites ou implicites, qui guident l'action des pouvoirs publics dans les matières spécifiquement démographiques ou ayant des conséquences démographiques. La politique démographique d'un État est dite **populationniste**¹ quand elle tend à favoriser la croissance de la population ou à s'opposer à la **dépopulation**², c'est-à-dire à la décroissance de la population, et **malthusienne**³ (cf. 906-1*) quand elle tend au contraire à diminuer l'*accroissement de la population* (701-1). On qualifie de **natalistes**⁴ et d'**antinatalistes**⁵ les politiques tendant respectivement à augmenter ou à diminuer la *natalité* (601-1). La politique démographique peut aussi prendre la forme d'une **politique de peuplement**⁶, plus occupée de la répartition de la population sur le territoire que de sa croissance. Elle peut ainsi être un élément de la **politique migratoire**^{7*} (811-1). La **politique sanitaire**^{8*}, dans la mesure où elle vise à réduire la *morbidité* (420-1) et par là même, la *mortalité* (401-1), est une autre composante de la politique démographique.

1. **Populationniste**, adj. ff. s.m. - **populationnisme**, s.m. : doctrine qui s'oppose au *malthusianisme* (906-1) et qui se prononce en faveur d'une population nombreuse et croissante.
2. **Dépopulation**, s.f. - **dépeupler**, v.t. - **dépeuplement**, s.m. (cf. 811-6*). Lorsque la dépopulation est causée par la baisse de la natalité, on parle volontiers de **dénatalité**. À la dépopulation peut succéder une nouvelle croissance de la population ; on parle alors de : **repopulation**, s.f. - **repeupler**, v.t. - **repeuplement**, s.m.
4. **Nataliste**, adj. ff. s.m. - **natalisme**, s.m. : forme particulière de populationnisme, qui porte son attention sur les méthodes propres à encourager la natalité.

931

Parmi les mesures directement destinées à accroître la *natalité* (601-1), ou à freiner sa décroissance, on peut mentionner l'octroi d'**allocations**¹ ou de **primes**² spéciales. L'allocation est une somme dont le versement est renouvelé périodiquement, pour autant que l'intéressé continue à remplir les conditions requises pour en bénéficier. La prime est une somme d'un montant global déterminé, perçue en une ou plusieurs fois par le bénéficiaire. Les **allocations familiales**³ sont des allocations versées aux chefs de familles (115-1 *) en raison des enfants qu'ils ont à *leur charge* (cf. 350-5 et 358-4). Des **dégrèvements fiscaux**⁴ sont éventuellement prévus en faveur des contribuables chargés de famille. Les autres avantages pécuniaires qu'on rencontre le plus fréquemment dans les législations *natalistes* (930-4) sont les **primes à la naissance**⁵, accordées à l'occasion de la naissance d'un enfant, les **allocations prénatales**⁶, accordées aux *femmes enceintes* (602-5*) pendant leur *grossesse* (602-5), et les **prêts au mariage**⁷, qui sont des prêts consentis à l'occasion du *mariage* (501-4) en vue de faciliter la constitution de nouveaux foyers, et dont le remboursement est éventuellement assorti de remises lors de la naissance des enfants de certains rangs.

1. **Allocation**, s.f. - **allocataire**, s.m. : bénéficiaire d'une allocation.

932

De nombreuses autres mesures ont une incidence sur les phénomènes démographiques, notamment celles qui ont trait à la politique du logement, au droit du travail et à la **santé publique**¹. Parmi les dernières, mentionnons spécialement la création de **dispensaires prénatals**², de **services de protection maternelle**³ et de **services de protection infantile**⁴, chargés éventuelle-

ment d'assurer aux *femmes enceintes* (602-5*), aux *mères* (112-4) et aux *enfants* (323-3), le bénéfice des prestations en nature prévues en leur faveur.

933

Dans le but de réduire la fécondité dans certains pays, des **programmes en matière de population**^{1*} promeuvent l'**enseignement de la planification de la famille**^{2*} et facilitent l'accès aux **services de planification de la famille**^{3*}. Ces programmes sont parfois associés à des **programmes en matière de santé**^{4*} ou des **programmes de bien-être social**^{5*} ou encore des **programmes sanitaires en faveur de la mère et de l'enfant**^{6*} visant à réduire la mortalité. Certains pays cherchent à atteindre leurs objectifs démographiques en recourant à des **mesures incitatives**^{7*} ou à l'inverse des **mesures dissuasives**^{8*} afin d'encourager ou d'entraver la pratique des méthodes de limitation des naissances. Parfois et pour s'opposer à des pratiques jugées répréhensibles en matière de reproduction, ils ont recours à des **pressions sociales**^{9*} et des **sanctions pénales**^{10*}. À propos de la sensibilisation des populations (y compris à l'école) à l'impact sur la collectivité des comportements individuels en matière de reproduction, le terme anglais de "**Population Education**^{11*}" a fait son apparition dans certains pays dont l'Allemagne.

Index

A

- à cheval
 - intervalle — 612-6
- à la charge de 350-5
- à terme
 - accouchement — 605-1
 - né — 605-3
- abandon 512-4
 - proportion d'abandons 626-6
- aborigène 332-2
- abortif* 603-5*
- abrégée
 - table de mortalité — 435-2
- absence 205-7
 - durée d' — 801-7
- absent* 205-7*
- absent temporaire 310-4
- absolu* 131-3*
- écart — moyen 141-7
- fréquence absolue 144-2
- nombre — 131-3
- abstinence 627-4
- acceptation
 - taux d' — 626-4
- accident 422-3
 - décès par* — 422-3*
- accidental*
 - décès* — 422-3*
- accidentelle
 - variation — 150-6
- acclimatation* 809-1*
- acclimater*
 - s*⁷ — 809-1*
- accommodation 809-1
- accompli
 - année accomplie 322-2
 - durée de scolarité accomplie 342-5
- accouchée* 603-4*
- accouchement 603-4
 - nombre de naissances par* — 606-2*
 - rang d' — 611-4
- accouchement à terme 605-1
- accouchement avant terme 605-2
- accouchement double* 606-2*
- accouchement gémeilaire 606-2
- accouchement multiple 606-2
- accouchement prématuré 605-2
- accouchement simple 606-1
- accoucher triple* 606-2*
- accoucher* 603-4*
- accroissement
 - potentiel d' — 703-5
 - rythme optimal d' — 903-2
 - taux annuel moyen d' — 702-2
 - taux d' — 702-1
 - taux instantané d' — 702-5
- accroissement de la population 701-1
- accroissement naturel 701-7
 - taux d' — 702-6
 - taux intrinsèque d' — 703-1
- accroissement négatif 701-3
- accroissement optimal 903-2
- accroissement par migration 701-6
- accroissement potentiel*
 - indice d' —* 703-5*
- accroissement total de la population 701-1
- accroissement transitoire 907-4
- accueil*
 - pays d' —* 801-5*
- acculturation 809-2
- acquis
 - caractère — 910-4
- acquisition de nationalité* 331-1*
- acte
 - fiche d' — 215-1
 - sujet de l' — 215-5
- acte de décès 211-10
- acte de l'état civil 211-3
- acte de mariage 211-8
- acte de naissance 211-6
- actif* 350-1*
- durée moyenne de la vie active 362-9
- espérance brute de vie active 362-7
- espérance de vie active 362-6
- espérance nette de vie active 362-8
- non* — 350-2*
- population active 350-1
- population active agricole 357-3
- population active ayant un emploi 351-5
- population active non agricole 357-4
- population économiquement active 350-1

- population non active 350-2
proportion d'actifs 350-6*
proportion de chômeurs parmi les
actifs 351-3*
 vie active 361-1
 actif occupé 351-2
proportion d'actifs occupés 351-8*
 activité 350-1*
 âge d'entrée en — 362-2
 âge de cessation d' — 362-3
 âge moyen d'entrée en — 362-4
 âge moyen de cessation d' — 362-5
 cessation d' — 361-3
début d' — 362-1*
 entrée en — 361-2
interruption de l' — 362-1*
première entrée en — 362-1*
 probabilité d'entrée en — 361-6
 probabilité de cessation d' — 361-8
reprise d' — 362-1*
 table d' — 362-1
 taux d' — 350-6
 taux d'entrée en — 361-5
 taux de cessation d' — 361-7
 activité collective 357-1
 activité économique
 branche d' — 357-1
 changement de branche d' — ★ 921-5
 secteur d' — 357-1
activité individuelle 352-2*
 activité lucrative 350-3
actuaire 435-3*
actuariel 435-3*
 table de mortalité actuarielle 435-3
 actuel
 descendance actuelle 636-3
 descendance actuelle nette 636-6
 enfant né du mariage — 611-2
 mariage — 637-1
 résidence actuelle 802-3
 adjuvant
 méthode à — 628-1
 méthode sans — 628-2
 administratif
 division administrative 302-2
 unité administrative 302-2
 adolescence 324-1
 adolescent 324-2
 adolescents
 sous-fécondité des — 622-8
 stérilité des — 622-8
 adulte 324-5
 âge — 324-4
 mortalité — 414-4
adultérin
 enfant — 610-6*
affaires
 retiré des — 358-6*
affection 420-2*
 âge 323-1*
 — 322-1
 année d' — 325-1
 biais de déclaration de l' — ★ 152-5
 déclaration inexacte de l' — ★ 152-5
 différence d' — entre époux 520-11
 enfant en bas — 323-6
 erreur de déclaration de l' — ★ 152-5
 génération dans la force de l' — ★ 116-7
 âgé
 gens âgés 110-2*
 âge
 grand groupe d'âges 325-4
 groupe d'âges quinquennal 325-3
 groupe d'âges 325-2
 groupe de cinq années d' — 325-3
 mortalité par — 414-1
 âgé
 personne âgée 324-8
 âge
 probabilité qu'une grossesse donne lieu à
 un avortement selon l' — et l'état
 matrimonial ★ 640-6
 pyramide des âges 325-7
 quatrième — 324-8*
 répartition par âges initiale 703-4
 répartition par âges stable 703-3
 taux d'avortement par — ★ 640-4
 taux d'avortement par — et statut
 matrimonial ★ 640-5
 taux de divortialité par — 523-4
 taux de fécondité légitime par — 635-3
 taux de fécondité par — 633-9
 taux de fécondité tous âges 633-8
 taux de mortalité par — 401-7
 taux de mortalité par sexe et par groupe
 d'âges 401-6
 taux de nuptialité par — 520-9
 taux par — 135-1
 taux par groupe d'âges 135-2
 troisième — 324-8*
 âge à la dernière maternité 637-10
 âge adulte 324-4
 âge atteint dans l'année 322-4
 âge au dernier anniversaire 322-3
 âge au mariage 520-8
 âge au prochain anniversaire 322-5
 âge chronologique 322-1
 âge combiné 520-12
 âge d'entrée en activité 362-2
 âge de cessation d'activité 362-3
 âge de la majorité 324-5*
 âge de la retraite 324-7
 âge de la vie 323-1
 âge de nubilité 504-1
 âge de procréation 620-1*
 âge de reproduction 620-1*
 âge de scolarité obligatoire 346-6
 âge déclaré 322-6
 âge en fin d'études 342-6
 âge exact 322-7
 âge fertile 620-1*
 âge médian 326-2
 âge médian au premier mariage 521-6
 âge mental 327-4
 âge minimum au mariage 504-1
 âge modal au décès 434-2
 âge modal au premier mariage 521-7
 âge moyen 326-1
 âge moyen au mariage selon la méthode de
 Hajnal 521-8*
 âge moyen au premier mariage 521-5
 âge moyen d'entrée en activité 362-4

- âge moyen de cessation d'activité ... 362-5
 âge moyen des célibataires au mariage ★ ... 521-8
 âge moyen des filles mariées ... 520-10*
 âge moyen des garçons mariés ... 520-10*
 âge moyen des mariés ... 520-10
 âge moyen des mères ... 713-2
 âge moyen des pères ... 713-2*
 âge normal au décès ... 434-2
 âge physiologique ... 327-3
 âge scolaire ... 346-6
 enfant d' — ... 323-8
 population d' — ... 346-7
 âge scolaire obligatoire
 effectif d' — ... 346-7
 âge x
 survie probable à l' — ... 434-1*
 vie probable à l' — ... 434-1*
 agent d'exécution ... 354-2*
 agent de catégorie A ... 355-6*
 agent de catégorie A+ ... 355-7*
 agent de catégorie B ... 355-5*
 agent de catégorie C ... 355-4*
 agent de maîtrise ... 355-3
 agent recenseur ... 204-2
 âges
 répartition par — ... 325-6
 agglomération ... 306-1
 agglomération multicommunale ... 307-1
 agglomération rurale ... 306-3
 agglomération urbaine ... 306-4
 agraire
 densité — ... 313-3
 agrandissement
 probabilité d' — du moment ... 639-6*
 agrandissement des familles
 probabilité d' — ... 637-7
 agricole
 exploitant — ... 356-1
 journalier — ... 356-4*
 ouvrier — ... 356-4
 population — ... 359-2
 population active — ... 357-3
 population active non — ... 357-4
 population non — ... 359-3
 saisonnier — ... 356-4*
 salié — ... 356-4
 salié — permanent ... 356-4*
 agriculteur ... 356-1*
 agriculteur exploitant ... 356-1*
 agriculture
 population vivant de l' — ... 359-2
 aide familial ... 353-5
 aiguë
 maladie — ... 423-9
 aire métropolitaine ★ ... 307-6
 aire naturelle ... 302-7
 ajusté ... 151-1
 ajustement ... 151-1
 ajustement analytique ... 151-3
 ajustement graphique ... 151-2
 ajuster ... 151-1*
 aléatoire ... 150-7*
 fluctuation — ... 150-7
 sondage — ... 161-1
 sondage — simple ... 161-4
 variation — ... 150-7
 allaitement ... 622-4
 allèle ... 911-5
 allélisme
 classe d' — ... 911-5
 alliance ... 114-8
allié ... 114-8*
 allocataire ... 931-1*
 allocation ... 931-1
 allocation familiale ... 931-3
 allocation prénatale ... 931-6
 allogène ... 332-2*
 allongement de la vie humaine ... 327-2
 allumant
 feu — ... 110-3*
 alphabète ... 342-2
 alternant
 migration alternante ... 801-9*
 âme ... 110-2
 état des âmes ... 214-6
 aménagement du peuplement ... 811-6
 aménorrhée ... 620-7
 aménorrhée gravidique ... 620-8
 aménorrhée post-gravidique ... 620-9
 aménorrhée post-partum ... 620-9
 ami ... 503-5*
 amie ... 503-5*
 an
 décès de moins d'un — ... 412-1
 analphabète ... 342-3
analphabétisme ... 342-3*
 analyse ... 132-1
 analyse démographique ... 103-1
 analyse des données ... 222-3
 analyse du moment ... 103-5
 analyse longitudinale ... 103-4
 analyse longitudinale des migrations ... 817-1
 analyse par cohorte ... 103-4
 analyse par génération ... 103-4
 analyse par période ... 103-5
 analyse statistique ★ ... 130-10
 analyse transversale ... 103-5
 analyste ... 225-9
 analytique
 ajustement — ... 151-3
 ancien
 régime démographique — ... 907-2
 animarum
 status — ... 214-6
 année ... 345-5
 âge atteint dans l' — ... 322-4
 femme — ... 633-3
 personne — ... 135-7
 ramener à l' — ... 137-4
 année accomplie ... 322-2
année commune ... 137-3*
 année d'âge ... 325-1
 année de naissance ... 325-5
année moyenne ... 137-3*
 année révolue ... 322-2
 années d'âge
 groupe de cinq — ... 325-3
 années d'études
 nombre moyen d' — ... 347-5
 anniversaire ... 322-3*
 âge au dernier — simple ... 322-3

- âge au prochain — 322-5
 annuel
 extrapolation annuelle des effectifs de la
 population ★ 721-5
 mise à jour annuelle des effectifs de la
 population ★ 721-5
 quotient — de mortalité 431-2
 taux — 137-2
 taux — de migration 815-2
 taux — de migration nette 815-3
 taux — de migration totale 815-4
 taux — moyen 137-3
 taux — moyen d'accroissement 702-2
 taux brut — de divortialité 523-2
 taux brut — de mortalité générale . . . 401-4
 taux brut — de nuptialité générale . . 520-2
 annulation de mariage 513-1
 anonyme
 relevé — 215-9
 anovulaire
 cycle — 622-6
 antécédent
 cause antécédente de décès 421-7
anténuptial
 conception anténuptiale 610-5*
 antérieur
 résidence à une date antérieure . . . 802-1
 résidence antérieure 802-2
 anticonceptionnel
 méthode anticonceptionnelle 627-3
antinal
 méthode antinatale 627-3*
 antinataliste 930-5
 apatride 330-3
 apparenté 114-3
appartement 120-1*
 apprenti 354-8
 apprentissage
 centre d' — 344-7
 apurement 221-6
apurer 221-6*
 aréolaire
 sondage — 162-7
 arithmétique
 densité — 312-2
 moyenne — 140-2
 arrivée 805-3
 lieu d' — 801-5
 pays d' — 801-5*
arrondi 152-1*
arrondir 152-1*
 arrondissement 306-7
 — 303-6
artificiel
 fécondation artificielle 602-2*
 insémination artificielle 602-2*
ascendance 114-2*
 ascendant 114-2
 ascension sociale 920-5
asile
 demandeur d' — 802-12*
- aspiration
 avortement par — 604-7
assimilable 809-3*
inassimilable 809-3*
 assimilation 809-3
 assimilé
 fonctionnaire et — 357-5
assimiler 809-3*
 s' — 809-3*
 assisté 358-7
 associé
 cause associée de décès 421-9
 athée 341-6
 atteint
 âge — dans l'année 322-4
 attractif
 nombre — 152-3
 attraction 819-3
 indice d' — 152-4
 attraction des nombres ronds 152-2
aubain 331-7*
auteur 112-2*
 autochtone 332-2
 automatique
 cartographie — 223-3
 dessin — 223-3
 autonome
 territoire — 305-7
 territoire non — 305-8
 autrecensement 203-12
 autorisation de mariage 505-2
 autorisation de séjour 812-10
 autorisation de travail 812-11
 auxiliaire familial 353-5
 avant terme
 accouchement — 605-2
 né — 605-4
avortée 603-5*
 avortement 603-5
 nombre d'avortements par naissance 640-2
 probabilité qu'une grossesse donne lieu à
 un — selon l'âge et l'état
 matrimonial ★ 640-6
 somme des avortements réduits ★ . . 640-3
 taux d' — par âge et statut
 matrimonial ★ 640-5
 taux d' — par âge ★ 640-4
 taux d' — 640-1
 avortement clandestin 604-5
 avortement criminel 604-5
 avortement illicite 604-5
avortement légal 604-4*
 avortement licite 604-4
 avortement médicamenteux ★ 604-9
 avortement par aspiration 604-7
 avortement par curetage 604-6
 avortement provoqué 604-2
 avortement spontané 604-1
 avortement thérapeutique 604-3
avorter 603-5*
avorteur 603-5*
avorteuse 603-5*

B

balance des naissances et des décès . . . 701-8
balance migratoire 805-2*
 ban
 publication des bans 505-1
 bande magnétique 226-4
 banlieue 307-3
 baptême 214-2
 fiche de — 215-2
 bas âge
 enfant en — 323-6
 base
 document de — 221-2
 donnée de — 131-1
 base cent 132-8
 base de données 227-2
 base de sondage 161-3
 bâton
 diagramme en bâtons 155-9
 bébé 323-6
 Bernstein
 coefficient α de — 915-2
 biais de déclaration de l'âge ★ 152-5
 biais de l'enquêteur 164-9
 bien
 séparation de corps et de biens 512-5
 bien-être social
 programme de — ★ 933-5
bilan migratoire 805-2*
 bilingue 340-5
bilinguisme 340-5*
 biologique
 famille — 113-1
 mortalité — 424-1
biométricien 104-6*
 biométrie 104-6
biométrie 104-6*
bivitellin
 gémellité bivitelline 606-5*
 jumeau — 606-5
 blanc 334-2
 blessé 422-1*
 blessure 422-1

blessure par fait de guerre 422-7
 blessure volontaire 422-6
Boeckh
 taux de — 711-3*
Boeckh-Kuczynski
 taux de — 711-3*
bordereau 206-2*
bordereau de maison 207-2*
bourg 306-3*
 branche d'activité économique 357-1*
 changement de — ★ 921-5
branche professionnelle 357-1*
brut 131-1*
 descendance brute 636-2
 donnée brute 131-1
 espérance brute de vie active 362-7
 reproduction brute 710-3
 taux — 136-8
 taux — annuel de divortialité 523-2
 taux — annuel de mortalité générale 401-4
 taux — annuel de natalité effective . 632-2
 taux — annuel de nuptialité générale 520-2
 taux — de mortalité 401-4
 taux — de natalité 632-2
 taux — de nuptialité 520-2
 taux — de reproduction 711-4
 taux — de reproduction du moment . 639-3*
 taux de reproduction brute 711-4
 bulletin 206-2
 bulletin d'état civil 212-2
 bulletin de décès 430-1
bulletin de divorce 212-2*
bulletin de mariage 212-2*
bulletin de naissance 212-2*
bulletin de reconnaissance 610-7*
bulletin de transcription 212-2*
 bulletin individuel 207-1
 bureau
 calculatrice de — 220-6
 bureau de statistique 204-4

C

cadre de la fonction publique ★ 355-6
 cadre moyen 355-2
cadre subalterne 355-2*
 cadre supérieur 355-1
 cadre supérieur de la fonction
 publique ★ 355-7
 calcul ★ 132-3
 calcul des différences finies 151-6
calcul des probabilités 134-1*
 calcul statistique
 routine de — 227-4
calculateur 132-3*
calculateur électronique 225-2*
 calculatrice de bureau 220-6

calculé
 décès — 403-8
calculer 132-3*
 — ★ 132-3
 calendrier 138-2
 calendrier historique 322-8
 candidat au mariage 514-7
 canton 306-7
 — 303-4
 — 303-5
 cape 629-2
 capillarité sociale 920-7
 capitale 306-5
 caractère acquis 910-4
 caractère héréditaire 910-3

caractère légal	910-5	taux de nuptialité des célibataires	520-6
caractère qualitatif	131-6	célibataire du sexe féminin	515-4
caractéristique de dispersion	141-3	célibataire du sexe masculin	515-3
<i>carence</i>		central	
délat de —	425-4*	taux — ★	135-10
carré		unité —	226-1
méthode des moindres carrés	151-4	centre d'apprentissage	344-7
carte	155-3*	centre de population	312-7
lecteur de cartes	227-5	cercle ★	303-11
carte perforée	224-3	cercle de relations	514-5
carte statistique	155-3	certificat de décès	430-2
cartogramme	155-3	certificat de mariage	505-3
cartographie automatique	223-3	certificat pré-nuptial	913-5
<i>cartographie</i>	155-3*	cessation d'activité	
cas de maladie	420-5	âge de —	362-3
durée moyenne des —	425-4	âge moyen de —	362-5
<i>caste</i>	920-2*	probabilité de —	361-8
catégorie A		taux de —	361-7
agent de —	355-6*	cessation d'activité	361-3
catégorie A+		cessation des études	347-1
agent de —	355-7*	probabilité de —	347-2
catégorie B		chaîne	
agent de —	355-5*	migration en —	804-7
catégorie C		chaîne migratoire ★	806-8
agent de —	355-4*	chambre meublée	
catégorie sociale	920-1	locataire d'une —	110-8
catégorie socio-professionnelle	353-6	<i>chambreur</i>	110-8*
cause		changement d'orientation	347-6
mortalité par —	421-2	changement de branche d'activité	
proportion des décès par —	421-11	économique ★	921-5
structure des décès par — ★	421-12	changement de lieu de travail ★	921-4
taux de mortalité par —	421-10	changement de profession	921-2
cause antécédente de décès	421-7	changement de résidence	213-5
cause associée de décès	421-9	dernier —	802-7
cause complexe de décès	421-5	charge	
cause concomitante de décès	421-7	à la — de	350-5
cause contributive de décès	421-9	enfant à —	358-4
cause de décès	421-3	personne à —	358-1
cause directe de décès	421-6	<i>chef d'établissement</i>	353-2*
cause immédiate de décès	421-6	<i>chef de famille</i>	115-1*
cause initiale de décès	421-8	chef de ménage	111-2
cause multiple de décès	421-5	<i>chef de service</i>	355-1*
cause principale de décès	421-8	chef-lieu	306-6
cause secondaire de décès	421-9	chiffrement	221-1
cause simple de décès	421-4	<i>chiffrer</i>	221-1*
cause terminale de décès	421-6	choisi	
<i>célibat</i>	515-2*	table de mortalité de têtes choisies	435-3
espérance de vie en état de —	522-8	table de mortalité de têtes choisies	435-3*
fréquence du —	521-2	tête choisie	435-3*
probabilité de survie en état de —	522-7	choix du conjoint	514-6
prolongation du —	905-9	<i>chômage</i>	351-3*
survivant en état de —	522-5	taux —	351-3*
survivant en état de non- —	522-6	chômage déguisé	351-6
table de —	522-3	chômage partiel	351-6
table de survie en état de —	522-4	chômeur	351-3
célibat définitif		proportion de chômeurs parmi les	
fréquence du —	521-1	actifs	351-3*
célibataire	515-2	chromosome	911-3
âge moyen des célibataires au		<i>chronique</i>	150-1*
mariage ★	521-8		
<i>mariage de célibataires</i>	514-8*		
<i>mariage entre célibataires</i>	514-8*		
non- —	515-8		
proportion des célibataires	521-4		
table de nuptialité nette des			
célibataires	522-4		

- maladie — 423-8
- chronologique
- âge — 322-1
- série — 150-1
- cible
- population- — 626-2
- citoyen 330-1
- citoyenneté 330-4
- civil
- état — 211-2
- mariage — 503-1
- clandestin
- avortement — 604-5
- classe
- 345-5
- 345-1
- 345-4
- 130-8
- 116-2*
- effectif de — 144-2
- salle de — 345-4
- classe creuse 116-2*
- classe d'allélisme 911-5
- classe d'opérations 220-7
- classe sociale 920-2
- classement 130-7
- erreur de — 230-8
- classer 130-7*
- classification 130-7*
- clavier
- terminal à — 227-8
- clinique
- efficacité — 625-5
- taux de mortalité — 425-6
- codage 221-3*
- code 221-3
- coder 221-3*
- codifier 221-3*
- coefficient de pondération 140-5
- coefficient de répartition 412-6
- coefficient de survie 431-7*
- méthode des coefficients de survie 814-3
- coefficient moyen de consanguinité .. 915-2
- coefficient moyen de parenté 915-3
- coefficient α de Bernstein 915-2
- coexistence 810-2
- coexister 810-2*
- cohabitation 503-7
- cohabiter 503-5*
- cohérence
- contrôle de — 221-7
- cohorte 116-2
- analyse par — 103-4
- fécondité d'une — 636-1
- indice de — 138-6
- table de — 153-3
- taux de — 135-9
- cohorte fictive 138-7
- coït 627-2
- coït interrompu 628-3
- colectif
- immeuble d'habitation collective ... 120-1*
- collatéral 114-3*
- ligne collatérale 114-3*
- collatéraux 114-3*
- collationnement 213-6*
- collationner 213-6
- collecte 130-4*
- collecter 130-4
- collectif
- activité collective 357-1
- ménage — 110-5
- migration collective 807-1
- profession collective 357-1*
- collectivité 110-5
- population des collectivités 310-7
- colon 810-1*
- colonie 810-1
- colonisation 810-1*
- colonisation intérieure 810-1*
- coloniser 810-1*
- combiné
- âge — 520-12
- taux de reproduction sexes combinés 711-6
- commun
- année commune 137-3*
- communal
- agglomération multicommunale ... 307-1
- commune 303-1
- section de — 306-1*
- commune rurale 311-1
- commune urbaine 311-2
- communiant
- liste de communiants 214-7
- comparatif
- indice — de densité 313-1
- indice — de mortalité 403-5
- taux — 136-7
- taux — de mortalité 403-1
- taux — de natalité 632-7
- compensation
- indice de — 815-5
- compensation des courants migratoires
- indice de — 818-4
- complet
- descendance complète 636-4
- famille complète 637-5
- nombre moyen d'enfants par famille
- complète 637-6
- table complète de mortalité 435-1
- complétude 230-2
- complexe
- cause — de décès 421-5
- ménage — 111-5
- comportement procréateur 624-1
- composante
- méthode des composantes 720-5
- composante illégitime 712-2
- composante légitime 712-1
- composition 144-4
- comprimé effervescent 629-7
- comptage 203-2
- comptage multiple 230-5
- compté à part
- feuille de population comptée à part 207-4
- population comptée à part 310-7*
- compter 203-2*
- comté 303-9
- conception 602-1
- délai de — 613-3
- exposition au risque de — 613-1
- produit de — 602-6
- taux de — 633-1*

- taux moyen de — 638-9
conception anténuptiale 610-5*
conception pré-nuptiale 610-5
fréquence des conceptions
prénuptiales 637-9
concevoir 602-1*
incapacité à — 621-3
conciliation 512-2*
ordonnance de non- — 512-2*
concomitant
cause concomitante de décès 421-7
concubin 503-5*
concubinage 503-5*
concubinat 503-5*
concubine 503-5*
condom 629-1
confessionnel
statistique confessionnelle 341-1
confiance
intervalle de — 164-5
confirmation
liste de — 214-8
congénital
débilité congénitale 605-9*
malformation congénitale 424-2
conjoint 501-5
choix du — 514-6
conjoncture démographique 102-8
conjugal 501-5*
vie conjugale 510-1
consanguin 113-2*
mariage — 504-2
consanguinité
coefficient moyen de — 915-2
degré de — 504-3
conscription
liste de — 214-11
consensuel
mariage — 503-4
union consensuelle 503-4
consommation ★ 901-3
consommation du mariage 505-5
consommer 505-5
constitution de la famille 637-8
contagieux
maladie contagieuse 423-4*
continence 627-4
continence périodique 628-4
contingent 163-3
contingentement par quotas 811-4
continu 143-1
continuité 143-1*
contra-cepteur 627-1*
contracepteur
proportion de contracepteurs 626-8
contraceptif 627-1*
gelée contraceptive 629-5
méthode contraceptive 627-3
ovule — 629-6
pommade contraceptive 629-5
contraceptif oral 630-1
contraception 627-1
échec de la — 625-3
efficacité de la — 625-4
taux d'échec de la — 625-7
contraception hormonale 630-2
contraception par stéroïdes 630-3
contrainte morale 905-8
contre-courant 803-11
contremaître 355-3*
contribuable
fichier de contribuables 812-5
contributif
cause contributive de décès 421-9
contrôle 130-5*
enquête de — 230-9
opération de — 213-7
contrôle de cohérence 221-7
contrôle de validité 221-7
contrôle des naissances 624-6*
contrôler 130-5
contrôleur 204-3
conurbation 307-4
conventionnel
durée conventionnelle de grossesse .. 603-3*
corps
séparation de — et de biens 512-5
correspondance
enquête par — 203-7
corrigé
taux — 136-6
couche
fausse — 604-1
couches 604-1*
couleur 334-1
personne de — 334-3
couple 503-8
couple dissocié 512-7
couple malthusien 624-2
couple marié 503-8*
— 501-8
— 110-3*
couple non-malthusien 624-3
courant
contre- — 803-11
courant de migrations 803-9
courant dominant 803-10
courant migratoire 803-9
indice de compensation des courants
migratoires 818-4
courant net 805-9
courant total 805-10
courbe des fréquences cumulées ★ .. 155-10
court terme
prévision à — 720-4
coutume matrimoniale 502-2
coutumier
mariage — 503-3
creux
classe creuse 116-2*
génération creuse ★ 116-11
criminel
avortement — 604-5
empoisonnement — 422-6
croisement 334-4
croissance
effet en termes de — ★ 701-11
croissance exponentielle 702-3
croissance géométrique 702-3
croissance nulle ★ 701-10
croissance zéro 701-1*
culte 341-3

cultivable
 densité générale par unité de sol — 313-2
 superficie — 313-5
cultivateur 356-1*
cultivateur exploitant 356-1*
 cultivé
 superficie cultivée 313-4
 culturel
 statistique culturelle 341-1
 culture
domestique de — 356-4*

D

date antérieure
 résidence à une — 802-1
 date de naissance 327-5
 débile 605-9
débilité congénitale 605-9*
début d'activité 362-1*
décédé 401-3*
 ondoyé — 214-5
décéder 401-3*
 décès
 acte de — 211-10
 âge modal au — 434-2
 âge normal au — 434-2
 balance des naissances et des — 701-8
 bulletin de — 430-1
 cause antécédente de — 421-7
 cause complexe de — 421-5
 cause concomitante de — 421-7
 cause contributive de — 421-9
 cause de — 421-3
 cause directe de — 421-6
 cause immédiate de — 421-6
 cause initiale de — 421-8
 cause multiple de — 421-5
 cause principale de — 421-8
 cause secondaire de — 421-9
 cause simple de — 421-4
 cause terminale de — 421-6
 certificat de — 430-2
 déficit des naissances sur les — ★ 701-9
 excédent des naissances sur les — 701-8
 registre des — 211-9
 table de — 433-1
décès accidentel 422-3*
 décès calculés 403-8
décès de guerre 422-7*
 décès de la table 433-2
 décès de moins d'un an 412-1
 décès hypothétiques 403-8
 décès intra-utérin 411-2
 décès observé 403-7
décès par accident 422-3*
 décès par cause
 proportion des — 421-11
 structure des — ★ 421-12
 décès par fait de guerre 422-7
 décès théoriques 403-8
 décile 142-3

cumulé
 courbe des fréquences cumulées ★ 155-10
 fécondité cumulée 639-4
 curetage
 avortement par — 604-6
cycle 622-2*
 — 343-8
 — 150-4*
 cycle anovulaire 622-6
 cycle menstruel 622-2
cyclique 150-4*
 mouvement — 150-4

déclaration 206-5
 erreur de — 230-7
 déclaration de l'âge
 biais de — ★ 152-5
 erreur de — ★ 152-5
déclaration de nationalité 331-1*
déclaration facultative
maladie à — 423-7*
 déclaration inexacte de l'âge ★ 152-5
 déclaration obligatoire
 maladie à — 423-7
 déclaré
 âge — 322-6
 non- — 230-11
déclarer 206-5*
 décret de naturalisation 331-3
 décroissant
 population décroissante 701-2
 défaillant 205-5
 défaut de réponse 205-3
 déficience 426-1
 déficit des naissances sur les décès ★ 701-9
 défini
 mal — 230-11
 définitif 136-2
 fréquence du célibat — 521-1
 infécondabilité définitive 621-6
 infécondité définitive 623-4
 stérilité définitive 621-7
 taux — 136-4
 degré
 enseignement du premier — 343-6
 enseignement du second — 343-7
 enseignement du troisième — 343-9
 sondage à plusieurs degrés 162-3
 degré d'enseignement 343-5
 degré d'instruction 342-1
 statistique suivant le — 342-4
 degré d'occupation 120-4
 degré de consanguinité 504-3
 degré de développement 902-3
 degré de parenté 114-4
 dégressivement fiscal 931-4
 déguisé
 chômage — 351-6
délai de carence 425-4*
 délai de conception 613-3
délai de viduité 510-5*

- délégué 204-3
délivrance 603-4*
délivre 603-4*
demande d'emploi 351-2*
demandeur d'asile 802-12*
démarcheur 626-3
demi-frère 113-5
demi-sœur 113-6
démographe 101-1*
statisticien — 130-1*
démographie 101-1
paléo — 102-2
démographie descriptive 102-3
démographie économique 104-1
démographie historique 102-1
démographie mathématique 102-6
démographie pure 102-5
démographie qualitative 104-3
démographie quantitative 102-9
démographie sociale 104-2
démographie théorique 102-5
démographique 101-1*
analyse — 103-1
conjoncture — 102-8
doctrine — 105-1
équilibre — 905-4
estimation — 721-2
étude — 102-7
événement — 201-3
génétique — 104-4
perspective — 720-2
phénomène — 103-2
politique — 105-2
pression — 905-1
prévision — 720-2
projection — 720-1
rajeunissement — 326-4
régime — ancien 907-2
régime — moderne 907-3
révolution — 907-1
statistique — 130-1
statistique — 102-4
table de mortalité — 435-4
théorie — 105-1
transition — 907-1
vieillesse — 326-3
dénatalité 930-2*
dénombrement 202-1*
— 202-1*
dénombrement de groupes 203-2*
dénombrement de la population 202-1
dénombrement direct 203-11
dénombrement par tête 202-1*
dénombrer 202-1*
dense 312-2*
densité 312-2*
indice comparatif de — 313-1
densité agraire 313-3
densité arithmétique 312-2
densité de la population 312-2
densité générale par unité de sol
cultivable 313-2
densité maximale 313-6
densité optimale 313-7
densité physiologique 313-2
densité potentielle 313-6
départ 805-4
lieu de — 801-4
point de — 720-6
département 303-3
dépendance 358-1*
rapport de — 358-9*
dépendance économique
rapport de — 358-9
dépendant 358-1
non — 358-2
population — de 359-1
dépeuplement 930-2*
dépeupler 930-2*
déplacé
personne déplacée 808-6
déplacement 801-2
déplacement de vacances 801-12
déplacement saisonnier 801-10
déplacement temporaire 801-6
déplacement touristique 801-12
dépopulation 930-2
déportation 808-6*
déporté 808-6*
déporter 808-6*
dépouillement 220-1
secteur de — 210-5
dépouiller 220-1*
dérive génétique 914-5
dernier anniversaire
âge au — 322-3
dernier changement de résidence 802-7
dernière maternité
âge à la — 637-10
dernière migration 802-7
descendance 636-2
— 114-1
descendance actuelle 636-3
descendance actuelle nette 636-6
descendance brute 636-2
descendance complète 636-4
descendance finale 636-4
descendance finale nette 636-7
descendance inachevée 636-4*
descendance nette 636-5
descendant 114-1*
descriptif
démographie descriptive 102-3
statistique descriptive 223-2
désigné
mal — 230-11
désiré
nombre d'enfants — 624-5
désormais infécond 623-2*
désormais infécondable 621-3*
désormais stérile 621-2*
dessin automatique 223-3
destination
lieu de — 801-5
désuni
famille désunie ★ 115-4
détaillé
table de mortalité détaillée 435-1
déterministe
modèle — 730-4
deuxième génération ★ 116-9

- développé
 insuffisamment — 903-3
 sous- — 903-3
- développement
 degré de — 902-3
 en voie de — 903-3
- développement économique 903-1
 rythme de — 903-1
- déviat[i]on quartile 141-6
- diagramme 155-2
- diagramme de Lexis 437-1
- diagramme en bâtons 155-9
- dialectal* 340-2*
- dialecte 340-2
- diaphragme 629-3
- différence d'âge entre époux 520-11
- différence finie
 calcul des différences finies 151-6
- différence significative 164-6
- différentiel
 fécondité différentielle 601-8
 indice — 816-6
 migration différentielle 816-8
 mortalité différentielle 402-1
- dimension de la famille 637-3
- dimension du ménage 111-11
- diplôme 342-7
- direct
 cause directe de décès 421-6
 dénombrement — 203-11
 interrogatoire — 203-6
 ligne directe 114-3*
- mesure directe des mouvements
 migratoires 812-2
 recensement — 203-11
- directeur* 355-1*
- discontinu 143-2
- discontinuité* 143-2*
- discret 143-3
- dispensaire prénatal 932-2
- dispersé* 312-3*
- habitat — 312-6
- dispersion* 312-3*
- 141-1
 caractéristique de — 141-3
 indice de — 141-3
- dispersion du peuplement 312-3
- dispositif intra-utérin 629-10
- disque 226-5
- dissociation* 512-7*
- dissocié*
 ménage — 110-3*
- dissolution des mariages
 quotient de — 524-1
- dissolution du mariage 510-3
- dissous*
 mariage — 510-3*
- dissocié
 couple — 512-7
 ménage — 512-7
- dissuasif
 mesure dissuasive ★ 933-8
- distance 819-6
- distribution 144-1
- district 303-7
- district de recensement 210-2
- division administrative 302-2
- division de recensement 210-3
- division territoriale 302-1
- divorcé 511-5
 — 511-4
- divorce 511-1
 bulletin de — 212-2*
 intervalle moyen entre — et
 remariage 524-5
 jugement de — 511-2
 nombre moyen de divorces par
 mariage 523-6
- divorcé
 personne divorcée 511-4
- divorce*
 taux de — 523-1*
- divorcé
 taux de nuptialité des veufs ou
 divorcés 520-7
 divorce réduit 523-5*
 somme des divorces réduits 523-5*
- divorcée 511-6
- divorcer* 511-1*
- divortialité* 523-1*
 taux brut annuel de — 523-2
 taux de — 523-1
- divortialité des mariés
 taux de — 523-3
- divortialité par âge
 taux de — 523-4
- divortialité par durée de mariage
 taux de — 523-5
- doctrine démographique 105-1
- document de base 221-2
- domestique de culture* 356-4*
- domicile* 310-8*
 sans — 310-8
 travailleur à — 354-1
- domiciliation 212-3
- domicilié*
 population domiciliée 310-1*
- dominance* 912-5*
- dominant 912-5
 courant — 803-10
- donnée
 analyse des données 222-3
 base de données 227-2
 entrée des données 228-1
 saisie des données 228-3
- donnée brute 131-1
- donnée de base 131-1
- donnée numérique 130-2
- double*
 accouchement — 606-2*
 table à — extinction 153-4
- double emploi* 230-5*
- double nationalité 331-6
- double-logarithmique
 graphique — 155-6
- droit*
 population de — 310-1*
- durée*
 taux de productivité des mariages selon
 leur — 635-2*
 taux par — 135-3
 durée conventionnelle de grossesse 603-3*

durée d'absence	801-7
durée de gestation	603-3
durée de grossesse	603-3
durée de la vie humaine	434-3
durée de mariage	524-2
taux de divorcialité par —	523-5
taux de fécondité par —	635-2
durée de mariage à la nième naissance	612-7
durée de présence	801-8
durée de résidence	804-2
durée de scolarité accomplie	342-5
durée de séjour	804-2

E

<i>écart</i>	306-1*
—	141-2
écart absolu moyen	141-7
écart de fermeture	721-4
écart type	141-9
échange de populations	808-8
échantillon	160-2
enquête sur —	202-6
sous- —	162-5
échantillon représentatif	163-1
échantillon systématique	161-6
<i>échantillonnage</i>	160-2*
erreur d' —	164-3
échec	
taux d' — de la contraception	625-7
échec de la contraception	625-3
échelonnement des naissances	612-1
<i>école</i>	344-2*
grande —	344-6
<i>professeur des écoles</i>	345-3*
école élémentaire	344-3
école maternelle	344-2
école primaire	344-3
école supérieure technique	344-9
école technique	344-8
<i>écolier</i>	345-2*
<i>écologie</i>	104-5*
écologie humaine	104-5
<i>écologique</i>	104-5*
<i>écologue</i>	104-5*
économique	
branche d'activité —	357-1
changement de branche	
d'activité — ★	921-5
démographie —	104-1
développement —	903-1
optimum —	902-5
principal soutien —	111-3
rapport de dépendance —	358-9
région —	302-6
rythme de développement —	903-1
secteur d'activité —	357-1
économiquement active	
population —	350-1
économiquement inactive	
population —	350-2
édition des résultats	220-9

durée des études	342-5
durée moyenne de la vie active	362-9
durée moyenne de veuvage	524-4
durée moyenne des cas de maladie	425-4
durée moyenne des études	347-5
<i>durée vraie de grossesse</i>	603-3*
dynamique	
modèle —	730-3
dynamique de la population	201-7
dysgénique	
union —	913-6
éducatif	
système —	343-1
effectif	101-7
effectif — présent	346-3
effectif	
extrapolation annuelle des effectifs de la	
population ★	721-5
fécondabilité effective	638-8
fécondité effective	601-6
mise à jour annuelle des effectifs de la	
population ★	721-5
natalité effective	601-6
taux brut annuel de natalité effective	632-2
effectif d'âge scolaire obligatoire	346-7
effectif de classe	144-2
effectif moyen	401-5
effectif scolaire inscrit	346-2
effectif scolaire présent	346-3
effervescent	
comprimé —	629-7
poudre effervescente	629-7
effet en termes de croissance ★	701-11
effet en termes de structure ★	701-12
efficacité clinique	625-5
efficacité d'usage	625-6
efficacité de la contraception	625-4
efficacité pratique	625-6
efficacité théorique	625-5
<i>élaboration</i>	132-6*
<i>élaboré</i>	132-6*
résultat —	132-6
<i>élaborer</i>	132-6*
élargi	
famille élargie ★	113-7
électeur	
fichier d'électeurs	812-3
électromécanique	
machine —	224-2
électronique	
machine —	224-1
traitement — de l'information	225-1
élément	160-3
élément familial principal	115-2
élémentaire	
école —	344-3
élève	345-2
<i>embryologie</i>	602-7*
embryon	602-7

- embryonnaire* 602-7*
 émigrant 802-5
 proportion d'émigrants 816-2
 émigrant pour raison politique, religieuse
 ou éthique ★ 802-12
 émigration 803-5
 émigration interne 803-8
 émigration nette 805-6
 émigration rurale 804-5
 émigré 802-9
 proportion d'émigrés 816-5
 statistique sur les émigrés 813-2
émigrer 803-5*
 emploi 351-2*
 demande d' — 351-2*
 double — 230-5*
 hiérarchie d' — 353-1
 offre d' — 351-2*
 population active ayant un — 351-5
 recherche d'un premier — ★ 351-11
 recherche d'un — 351-4
 sous- — 351-6
 taux d' — ★ 351-8
 travailleur ayant un — 351-2
 travailleur sans — 351-3
 employé 354-3
 employé de la fonction publique ★ 355-4
 employeur 353-2
 — 351-2*
 empoisonnement 422-2
 empoisonnement criminel 422-6
 en ligne 228-2
en ménage 110-3*
 en voie de développement 903-3
enceinte
 femme — 602-5*
 endémie 423-1
endémique 423-1*
endogame 506-1*
 endogamie 506-1
 endogène
 mortalité — 424-1
 mortalité infantile — 424-1*
 enfance 323-2
 première — 323-6*
 enfant 323-3
 — 112-5
 jeune — 323-7
 ménage sans — 110-3*
 nombre d'enfants désiré 624-5
 nombre idéal d'enfants 625-2
 nombre moyen d'enfants par famille
 complète 637-6
 nombre moyen d'enfants par femme 637-2
 programme sanitaire en faveur de la mère
 et de l' — ★ 933-6
 rapport enfants-femmes 632-8
 enfant à charge 358-4
enfant adultérin 610-6*
 enfant d'âge scolaire 323-8
 enfant du sexe féminin 321-4
 enfant du sexe masculin 321-3
 enfant en bas âge 323-6
 enfant illégitime 610-6
enfant incestueux 610-6*
 enfant légitimé 610-8
 enfant légitime 610-2
 enfant naturel 610-6
enfant naturel simple 610-6*
 enfant né du mariage actuel 611-2
 enfant né vivant 601-5
enfant posthume 510-5*
enfant survivant 637-1*
 enfants nés de la même mère 611-3
engendrer 116-1*
 enquête 204-1
 enquête 203-4
 traitement d' — 227-3
 enquête à passages répétés 203-9
 enquête à plusieurs passages 203-9
 enquête de contrôle 230-9
 enquête de qualité 230-10
 enquête de vérification du
 recensement 202-9
 enquête facultative 205-2
 enquête par correspondance 203-7
 enquête par sondage 202-6
 enquête pilote 202-7
 enquête postale 203-7
 enquête répétée 203-10
 enquête rétrospective 203-8
 enquête sur échantillon 202-6
 enquête sur le terrain 203-5
enquêter 203-4*
 enquêteur 204-2
 biais de l' — 164-9
enregistrement 211-4*
 sous- — 230-3*
enregistrer 211-4*
 enseignement 342-8
 degré d' — 343-5
 établissement d' — 344-1
 système d' — 343-1
 table de sortie du système d' — 347-4
 enseignement de la planification de la
 famille ★ 933-2
 enseignement du premier degré 343-6
 enseignement du second degré 343-7
 enseignement du troisième degré 343-9
 enseignement préprimaire 343-4
 enseignement primaire 343-6
 enseignement privé 343-3
 enseignement public 343-2
 enseignement secondaire 343-7
 enseignement supérieur 343-9
 enseignement technique 343-12
 ensemble 140-7
 ensemble renouvelé 710-2
 entrée 805-3
 organe d' — et de sortie 226-6
 tableau à multiples entrées 131-7
 tableau entrées-sorties ★ 153-6
 visa d' — 812-9
 entrée des données 228-1
 entrée en activité 361-2
 âge d' — 362-2
 âge moyen d' — 362-4
 première — 362-1*
 probabilité d' — 361-6
 taux d' — 361-5
 entrée en invalidité
 table d' — 426-6

- entrée-sortie
 tableau entrées-sortie ★ 153-6
- entreprise* 357-2*
- entretenir 213-4
- entretien* 213-4*
- énumération 203-1
- énumérer* 203-1*
- envahir* 807-2*
- épargne ★ 901-4
- épars*
 population épars 306-1*
- épidémie 423-2
- épidémiologie* 423-6*
- ★ 104-8
- épidémiologique* 423-6*
- statistique — 423-6
- épidémique
 maladie — 423-5
- éponge vaginale 629-4
- épouse 501-7
- époux 501-6
 — 501-5
 différence d'âge entre — 520-11
- équilibre démographique 905-4
- équiprobable* 434-1*
- erreur d'échantillonnage 164-3
- erreur d'observation 164-8
- erreur de classement 230-8
- erreur de déclaration 230-7
- erreur de déclaration de l'âge ★ 152-5
- erreur type 164-4
- espace vital* 904-1*
- espacement des naissances 612-1
- espérance brute de vie active 362-7
- espérance de vie 433-3
- espérance de vie à la naissance 433-4
- espérance de vie active 362-6
- espérance de vie en état de célibat 522-8
- espérance nette de vie active 362-8
- essai
 recensement d' — 202-7
- estimation 154-3
 — 154-2
 sous- — 230-4
 sur — 230-6
- estimation de la population 721-1
- estimation démographique 721-2
- estimation intercensitaire 721-3
- estimation statistique 164-2
- estimé
 valeur estimé 154-3
- estimer 154-1
- établissement 357-2
 chef d' — 353-2*
- personnel des établissements* 357-2*
- établissement d'enseignement 344-1
- établissement secondaire 344-4
- étage* 120-1*
- étape
 migration par étapes 804-6
- État 305-5
 — 305-3
- état
 table multi-états ★ 153-6
- état civil 211-2
 acte de l' — 211-3
- bulletin d' — 212-2
- fait d' — 211-1
- officier d' — 211-11
- registre de l' — 211-4
- statistique de l' — 212-1
- état de célibat
 espérance de vie en — 522-8
- probabilité de survie en — 522-7
- survivant en — 522-5
- table de survie en — 522-4
- état de la population 201-8
 statistique de l' — 201-1
- état de non-célibat
 survivant en — 522-6
- état des âmes 214-6
- État fédéral 305-4
- état matrimonial 515-1
 probabilité qu'une grossesse donne lieu à
 un avortement selon l'âge et l' — ★ 640-6
- état morbide 420-7
- État multinational 330-6
- état puerpéral 424-4
- État souverain 305-3
- éteint
 méthode des générations éteintes 437-4
- étendu
 famille étendue ★ 113-7
- famille étendue horizontalement ★ 113-10
- famille étendue verticalement ★ 113-8
- étendue 720-3
 — 141-4
- éthique
 émigrant pour raison politique
 religieuse ou — ★ 802-12
- immigrant pour raison politique /
 religieuse ou — ★ 802-13
- ethnie* 333-2*
- ethnique* 333-2*
- groupe — 333-2
- minorité — 333-4
- nationalité — 330-5
- étranger 330-2
 né à l' — 332-4
- étranger de passage 331-8
- étranger résident 331-7
- être humain 321-5
- étude de population ★ 102-10
- étude démographique 102-7
- études
 âge en fin d' — 342-6
- cessation des — 347-1
- durée des — 342-5
- durée moyenne des — 347-5
- nombre moyen d'années d' — 347-5
- probabilité de cessation des — 347-2
- probabilité de poursuite des — 347-3
- étudiant 345-6
- eugénique* 910-1*
- 910-1*
- stérilisation — 913-4
- eugénisme 910-1
- eugénisme négatif 913-2
- eugénisme positif 913-1
- eugéniste* 910-1*
- évacuation 808-4
- évaluation 154-4

évaluer 154-4*
 événement 201-3
 évènement
 nombre moyen d'évènements 138-4
 somme des évènements réduits 138-5*
 événement démographique 201-3
 événement non renouvelable 201-4
 événement origine 135-4
 événement renouvelable 201-5
 éventuel
 participant — 626-2
 évité
 naissance évitée 626-7
 évolution de la population 201-7
 exact
 âge — 322-7
 excédent de population ★ 905-10
 excédent des naissances sur les décès 701-8
exécution
 agent d' — 354-2*
 personnel d' — 354-2*
exempt
 feu — 110-3*
 exhaustif 202-4
 existence
 coexistence 810-2
exister
 coexister 810-2*
 exode 807-3
exode rural 804-5*
exogame 506-3*
 exogamie 506-3

F

facultatif
 enquête facultative 205-2
 maladie à déclaration facultative 423-7*
fait
 population de — 310-2*
 séparation de — 512-3
 fait d'état civil 211-1
 fait de guerre
 blessure par — 422-7
 décès par — 422-7
 familial
 aide — 353-5
 allocation familiale 931-3
 auxiliaire — 353-5
 élément — principal 115-2
 migration familiale 806-3
 pratiquant de la planification
 familiale 626-8
 regroupement — ★ 806-9
 travailleur — 353-5
 famille 115-1
 — 112-1
 chef de — 115-1*
 constitution de la — 637-8
 dimension de la — 637-3
 enseignement de la planification de
 la — ★ 933-2
 fiche de — 638-1

exogène
 mortalité — 424-3
 mortalité infantile — 424-1*
 exploitant 356-1
 agriculteur — 356-1*
 cultivateur — 356-1*
 propriétaire — 356-2
 exploitant agricole 356-1
exploitation 357-2*
 système d' — 226-7
 exploitation statistique 130-9
 exponentiel
 croissance exponentielle 702-3
 population exponentielle 702-4
 exposé au risque 134-3
 exposition au risque de conception 613-1
expulsé 808-3*
expulser 808-3*
 expulsion 808-3
 extérieur
 migration extérieure 803-3
extermination 810-5*
exterminer 810-5*
 externe
 migration — 803-3
 extinction 432-6
 table à — multiple 153-4
 table à double — 153-4
 extrapolation 151-8
 extrapolation annuelle des effectifs de la
 population ★ 721-5
extrapoler 151-8*

 ménage avec — ★ 115-6
 planification de la — 624-4
 probabilité d'agrandissement des
 familles 637-7
 programme de planification de la — 626-1
 reconstitution des familles 638-2
 service de planification de la — ★ 933-3
 statistique des familles 637-1*
 statistique des familles 115-1*
 taille de la — 637-3
 famille biologique 113-1
 famille complète 637-5
 nombre moyen d'enfants par — 637-6
 famille désunie ★ 115-4
 famille élargie ★ 113-7
 famille étendue ★ 113-7
 famille étendue horizontalement ★ 113-10
 famille étendue verticalement ★ 113-8
 famille incomplète ★ 115-5
 famille monoparentale ★ 115-4
 famille multigénérationnelle ★ 113-9
famille nombreuse 637-3*
 famille principale 111-9
famille recomposée 115-4*
 famille secondaire 111-10
 famille souche ★ 113-10
 famille statistique 115-1
 famille traditionnelle ★ 115-3

- fardeau génétique 914-4
 fausse couche 604-1
 faux jumeau 606-5
faux ménage 503-5*
 — 110-3*
faux mort-né 411-5*
fécond 623-1*
 fécondabilité 638-5
 fécondabilité effective 638-8
 fécondabilité naturelle 638-6
 fécondabilité résiduelle 638-7
fécondable 638-5*
 fécondation 602-2
fécondation artificielle 602-2*
féconder 602-2*
 fécondité 623-1
 — 601-1
 indice synthétique de — 639-3
 sous- — 622-7
 sous- — des adolescents 622-8
 table de — 639-2
 taux de — 633-1
 taux global de — 633-8
 fécondité cumulée 639-4
 fécondité d'une cohorte 636-1
 fécondité des mariages 635-1
 fécondité différentielle 601-8
 fécondité du moment 639-1
 fécondité effective 601-6
 fécondité féminine
 taux de — 633-2
fécondité générale 633-7*
 taux de — 633-7
fécondité illégitime 633-6*
 taux de — 633-6
fécondité légitime 633-5*
 taux de — 633-5
 taux de — par âge 635-3
 fécondité masculine
 taux de — 633-4
 fécondité naturelle 638-4
 fécondité par âge
 taux de — 633-9
 fécondité par durée de mariage
 taux de — 635-2
 fécondité par parité
 quotient de — 634-3
 taux de — 634-2
 fécondité par rang
 taux de — 634-1
 fécondité totale 601-7
 fécondité tous âges
 taux de — 633-8
 fédéral
 État — 305-4
 féminin
 célibataire du sexe — 515-4
 enfant du sexe — 321-4
 génération féminine 116-5
 individu du sexe — 321-2
 nuptialité féminine 520-4
 préservatif — 629-2
 taux de fécondité féminine 633-2
 taux de reproduction féminine 711-2
féminité
 rappor de — 320-3*
- taux de* — 320-3*
 femme 501-7
 — 321-2
 nombre moyen d'enfants par — 637-2
 rapport enfants-femmes 632-8
 femme au foyer 350-4
femme enceinte 602-5*
 femme mariée 515-7
 femme-année 633-3
 fermé
 population fermée 701-4
 question fermée 206-8
 fermeture
 écart de — 721-4
 fermier 356-3
fertile 621-1*
 âge — 620-1*
 fertilité 621-1
fétal 602-7*
 mortalité fétale 411-1
 fœtus 602-7
 feu 110-3
 liste de feux 214-9
feu allumant 110-3*
feu exempt 110-3*
 feuille 206-2
feuille de logement 207-2*
 feuille de ménage 207-2
 feuille de population comptée à part 207-4
 feuille de relevé 215-11
 feuille récapitulative 207-4
flançaille 505-4*
 fiche 213-3
 fiche d'acte 215-1
 fiche de baptême 215-2
 fiche de famille 638-1
 fiche de mariage 215-3
 fiche de sépulture 215-4
 fiche gynécologique 638-3
 fiche obstétricale 638-3
fichier 213-3*
 fichier d'électeurs 812-3
 fichier de contribuables 812-5
 fichier de logements 812-6
 fichier de sécurité sociale 812-4
 fichier permanent de population 213-2
 fictif
 cohorte fictive 138-7
 génération fictive 713-3
 figure 155-2
 filiation 114-5
filles 515-3*
 — 321-4
 — 112-7
 jeune — 324-3*
 fils 112-6
 fin d'études
 âge en — 342-6
 fin d'union 510-2
 final
 descendance finale 636-4
 descendance finale nette 636-7
 fréquence finale 138-3
 fini
 calcul des différences finies 151-6

fiscal	
dégrèvement —	931-4
fixe	
sans résidence —	310-8
<i>flottant</i>	
<i>population flottante</i>	310-8*
fluctuation	150-3
fluctuation aléatoire	150-7
flux migratoire ★	201-11
<i>foetal</i>	602-7*
mortalité foetal intermédiaire	411-4
mortalité foetale	411-1
mortalité foetale précoce	411-3
mortalité foetale tardive	411-5
rapport de mortalité foetale	413-4
taux de mortalité foetal	413-3
taux de mortalité foetale tardive	413-1
foeto-infantile	
mortalité — ★	411-7
taux de mortalité — ★	413-7
foetus	602-7
fonction de survie	432-3
fonction des tables de mortalité	432-2
fonction publique	
cadre de la — ★	355-6
cadre supérieur de la — ★	355-7
employé de la — ★	355-4
profession intermédiaire de la — ★	355-5
fonctionnaire et assimilé	357-5
forcé	
migration forcée	808-2
force de l'âge	
génération dans la — ★	116-7
<i>force de travail</i>	350-1*

G

gamète	911-6
<i>garçon</i>	515-3*
—	321-3
gelée contraceptive	629-5
<i>gémellaire</i>	606-3*
accouchement —	606-2
<i>grossesse</i> —	606-3*
<i>naissance</i> —	606-2*
<i>gémellipare</i>	606-3*
<i>gémellité</i>	606-3*
<i>gémellité bivitteline</i>	606-5*
<i>gémellité univitteline</i>	606-4*
gène	911-1
gène identique	915-1
généalogie	215-12
<i>général</i>	201-9*
densité générale par unité de sol	
cultivable	313-2
<i>fécondité générale</i>	633-7*
<i>mortalité générale</i>	401-4*
<i>mouvement</i> —	201-9*
mouvement —	150-2
mouvement — de la population	201-9
recensement —	202-2
taux —	134-7

forme	
mise en —	220-8
formule	206-1
foyer	
<i>femme au</i> —	350-4
<i>fraction de sondage</i>	161-5*
fraction sondée	161-5
fraternel	
jumeau —	606-5
fratrie	113-4
fréquence	144-3
polygone de —	155-7
fréquence absolue	144-2
fréquence cumulée	
<i>courbe des fréquences cumulées</i> ★	155-10
fréquence de redoublement	347-7
fréquence des conceptions	
prénuptiales	637-9
fréquence du célibat	521-2
fréquence du célibat définitif	521-1
fréquence du remariage	524-3
fréquence finale	138-3
<i>fréquence globale des maladies</i>	425-3*
fréquence relative	144-3
—	133-5
fréquentation scolaire	346-4
<i>taux de</i> —	346-4*
frère	113-2
<i>demi</i> —	113-5
<i>frontalier</i>	803-2*
<i>navette frontalière</i>	803-2*
<i>travailleuse</i> —	803-2*
fusion	810-3

taux brut annuel de mortalité	
générale	401-4
taux brut annuel de nuptialité	
générale	520-2
taux de fécondité générale	633-7
tendance générale	150-2
génération	116-1
—	116-3
analyse par —	103-4
deuxième — ★	116-9
indice de —	138-6
table de —	153-3
table de mortalité de —	436-2
taux de —	135-9
taux de reproduction de —	711-7
<i>vieille</i> — ★	116-8
génération creuse ★	116-11
génération dans la force de l'âge ★	116-7
génération éteinte	
<i>méthode des générations éteintes</i>	437-4
génération féminine	116-5
génération fictive	713-3
génération hypothétique	713-3
génération masculine	116-4
génération montante ★	116-6
génération pleine ★	116-10

génération successive
 intervalle entre générations
 successives 713-1

génésique
 intervalle — 612-2
 intervalle — ouvert 612-5
 intervalle inter — 612-4
 intervalle proto — 612-3

généticien 911-2*

génétique 911-2
 dérive — 914-5
 fardeau — 914-4
patrimoine — 911-1*

génétique démographique 104-4

génétique des populations 104-4

génétique humaine 104-4*

génique
 structure — 914-6
 union dysgénique 913-6

génocide 810-5*

génotype 912-1

génotypique
 structure — 914-7

gens 110-2*
jeune — 110-2*
jeunes — 324-3

gens âgés 110-2*
gens mariés 110-2*

géographie humaine ★ 104-7

géographique
migration — 801-3*
 mobilité — 801-1
 répartition — 301-3

géométrique
 croissance — 702-3
 moyenne — 140-3

gériatrie 922-2

germain 113-2*

gérontologie 922-1

gestation 602-5
 durée de — 603-3

global
fréquence globale des maladies 425-3*
 taux — de fécondité 633-8

grade universitaire 343-11

grand groupe d'âges 325-4

grand vieillard 324-8*

grande école 344-6

grandeur
 ordre de — 154-5

graphique 155-2
 ajustement — 151-2
 représentation — 155-1
 terminal — 228-7

graphique de Lexis 437-1

graphique double-logarithmique 155-6

graphique logarithmique 155-6
 — 155-5

graphique semi-logarithmique 155-5

grappe 161-9
 sondage en grappes 161-8

gravide 602-5*

gravidique 602-5*
 aménorrhée — 620-8
 aménorrhée post- — 620-9
 intervalle — 613-2
 intervalle inter — 613-4
 intervalle inter — net 613-5
 intervalle inter — ouvert 613-6
 premier intervalle — 613-3

gravité 602-5

gravitaire
 modèle — 819-5

grossesse 602-5
durée conventionnelle de — 603-3*
 durée de — 603-3
durée vraie de — 603-3*
 interruption de — 603-5
interruption volontaire de — 604-2*
 intervalle entre grossesses 613-4
 probabilité qu'une — donne lieu à un
 avortement selon l'âge et l'état
matrimonial ★ 640-6
 rang de — 611-5

grossesse gémellaire 606-3*

grossesse improductive 603-3*

groupe
dénombrement de groupes 203-2*

groupé
 habitat — 312-5

groupe
 survie du — 904-3

groupe d'âges
 grand — 325-4
 groupe d'âges 325-2
 taux de mortalité par sexe et par — 401-6
 taux par — 135-2

groupe d'âges quinquennal 325-3

groupe de cinq années d'âge 325-3

groupe ethnique 333-2

groupe professionnel 357-1*
 — 352-3

groupe social 920-1

groupes sélectionnés 435-3*

guerre
décès de — 422-7*

gynécologique
 fiche — 638-3

H

habitable
 surface — 120-3

habitant 101-5

habitat 312-4

habitat dispersé 312-6

habitat groupé 312-5

habitation 101-5*
pièce principale d' — 120-2*
habitation collective
immeuble d' — 120-1*
habiter 101-5*

habituel
 population de résidence habituelle . 310-1
Hajnal
 âge moyen au mariage selon la méthode
 de — . 521-8*
 hameau . 306-2
 hasard
 sondage au — . 161-1
héréditaire . 910-2*
 caractère — . 910-3
 maladie — . 913-3
 hérédité . 910-2
hétérogame . 506-6*
 hétérogamie . 506-6
 hétérogène . 134-5
hétérogénéité . 134-5*
 hétérozygote . 912-3
 hiérarchie d'emploi . 353-1
 histogramme . 155-8
 historique
 calendrier — . 322-8
 démographie — . 102-1
homicide involontaire . 422-6*
homicide par imprudence . 422-6*
 homicide volontaire . 422-6
 homme . 321-5
 — . 321-1

I

idéal
 nombre idéal d'enfants . 625-2
 identique
 gène — . 915-1
 jumeau — . 606-4
idiome . 340-1*
 illégitime
 compositante — . 712-2
 enfant — . 610-6
fécondité — . 633-6*
 naissance — . 610-4
 proportion des naissances illégitimes . 632-6
 taux de fécondité — . 633-6
 taux de natalité — . 632-5
 union — . 503-5
illettré . 342-3*
 illicite
 avortement — . 604-5
 îlot . 210-4
 immature . 605-8
 immaturité . 605-7
 immédiat
 cause immédiate de décès . 421-6
immeuble . 120-1*
immeuble d'habitation collective . 120-1*
 immigrant . 802-6
 proportion d'immigrants . 816-3
sélection des immigrants . 811-3*
 immigrant pour raison politique, religieuse
 ou éthique ★ . 802-13
 immigration . 803-4
 loi sur l' — . 811-2
 immigration interne . 803-7

jeune — . 324-3*
 homme marié . 515-6
homogame . 506-5*
 homogamie . 506-5
homogène . 134-4*
 homogénéité . 134-4
homosocial . 920-1*
 homozygote . 912-2
 horizontalement
 famille étendue — ★ . 113-10
 hormonal
 contraception hormonale . 630-2
hôte de passage . 310-5*
 humain
 allongement de la vie humaine . 327-2
 durée de la vie humaine . 434-3
 écologie humaine . 104-5
 être — . 321-5
génétique humaine . 104-4*
 géographie humaine ★ . 104-7
 hypothétique
 décès — . 403-8
 génération — . 713-3
 hystérectomie ★ . 631-6
 hystérotomie . 604-8

immigration nette . 805-5
 immigration sélective . 811-3
 immigré . 802-8
 proportion d'immigrés . 816-4
 statistique sur les immigrés . 813-2
immigré . 803-4*
 imposition
 rôle d' — . 214-10
 imprimante . 227-6
 imprimé . 206-1
improductif
grossesse improductive . 603-3*
imprudence
homicide par — . 422-6*
 in utero
 mortalité — . 411-1
inachevé
descendance inachevée . 636-4*
 inactif ★ . 351-9
 — . 350-2*
 population économiquement
 inactive . 350-2
 population inactive . 350-2
 inapte . 358-8
inassimilable . 809-3*
 incapacité à concevoir . 621-3
 incapacité à procréer ★ . 621-10
 incapacité de travail ★ . 426-8
 — . 426-2
 incapacité permanente . 426-3
 incapacité professionnelle ★ . 426-7
incestueux
enfant — . 610-6*

- incident
 morbidité incidente 420-3
 taux de morbidité incidente 425-2
- incitateur 626-3
- incitatif
 mesure incitative ★ 933-7
- incomplet
 famille incomplète ★ 115-5
- indépendant
 travailleur — 353-4
- indéterminé 230-11
- indicateur 132-9
- indice 132-7
 — 132-4
- indice comparatif de densité 313-1
- indice comparatif de mortalité 403-5
- indice d'accroissement potentiel 703-5*
- indice d'attraction 152-4
- indice d'intensité migratoire 818-1
- indice d'intensité migratoire nette 818-3
- indice d'intensité relative 818-2
- indice de cohorte 138-6
- indice de compensation 815-5
- indice de compensation des courants
 migratoires 818-4
- indice de dispersion 141-3
- indice de génération 138-6
- indice de mesure de la morbidité 425-1
- indice de Pearl 638-10
- indice de préférence 818-2
- indice de remplacement 711-8
- indice de surmortalité 402-3
- indice différentiel 816-6
- indice du moment 138-5
- indice synthétique 132-5
- indice synthétique de fécondité 639-3
- indice vital 702-7
- indigène 332-2
- indissolubilité du mariage 512-1
- individu 110-2
- individu du sexe féminin 321-2
- individu du sexe masculin 321-1
- individuel*
 activité individuelle 352-2*
 bulletin — 207-1
 maison individuelle 120-1*
 migration individuelle 806-2
 profession individuelle 352-2
 vieillessement — 327-1
- induit*
 migrant — 802-4*
 migration induite 806-4
- inertie d'une population ★ 703-11
- inexact
 déclaration inexacte de l'âge ★ 152-5
- infantile
 mortalité — 410-1
 mortalité — endogène 424-1*
 mortalité — exogène 424-1*
 mortalité fœto- — ★ 411-7
 mortalité post- — 414-2
 quotient de mortalité — 412-5
 service de protection — 932-4
 taux de mortalité — 412-2
 taux de mortalité fœto- — ★ 413-7
 taux de mortalité post- — 414-6
- infécond* 623-2*
 désormais — 623-2*
- Infécondabilité* 621-3*
- infécondabilité
 période d' — 622-1
- infécondabilité définitive 621-6
- infécondabilité temporaire 621-4
- infécondable* 621-3*
 désormais — 621-3*
- infécondité 623-2
- infécondité définitive 623-4
- infécondité totale 623-3
- infécondité volontaire 623-5
- infectieux*
 maladie infectieuse 423-4*
 infiltration 807-2*
- infirm* 360-1
- infirmité 360-2
- infirmité mentale 360-4
- infirmité physique 360-3
- informaticien 225-6
- information
 traitement électronique de l' — 225-1
- informatique 220-5
- ingénieur* 355-1*
- initial
 cause initiale de décès 421-8
 répartition par âges initiale 703-4
- injection vaginale 629-8
- inscrit
 effectif scolaire — 346-2
 insémination artificielle 602-2*
- inspecteur 204-3
- instantané
 quotient — 137-5
 quotient — de mortalité 431-4
 taux — 137-5
 taux — d'accroissement 702-5
 taux — de mortalité 431-4
- institut de statistique 204-4
- institut pédagogique ★ 344-11
- institut technique 344-10
- instituteur* 345-3*
- instruction
 degré d' — 342-1
 statistique suivant le degré d' — 342-4
- insuffisamment développé 903-3
- intégration 810-4
- intellectuel
 quotient — 327-6
- intensité 138-1
- intensité du peuplement 312-1
- intensité migratoire
 indice d' — 818-1
- intensité migratoire nette
 indice d' — 818-3
- intensité relative
 indice d' — 818-2
- intercensitaire
 estimation — 721-3
 période — 202-1*
- intergénésique
 intervalle — 612-4
- intergravidique
 intervalle — 613-4
 intervalle — net 613-5

intervalle — ouvert 613-6
intérieur
colonisation intérieure 810-1*
 migration intérieure 803-1
intermédiaire
 mortalité fœtale — 411-4
 obstacle — 819-4
 poste — offert 819-7
 profession — de la fonction
 publique ★ 355-5
international
 migration internationale 803-2
migration nette internationale 805-8*
migration totale internationale 805-8*
interne
 émigration — 803-8
 immigration — 803-7
 migration — 803-1
migration nette — 805-8*
migration totale — 805-8*
 interpolation 151-7
interpoler 151-7*
interquartile
 intervalle — 141-5
 semi- — 141-6
 interrogatoire direct 203-6
interrompu
 coût — 628-3
 interruption de grossesse 603-5
interruption volontaire de grossesse ... 604-2*
interruptions de l'activité 362-1*
 intervalle à cheval 612-6
 intervalle de confiance 164-5
 intervalle entre générations
 successives 713-1
 intervalle entre grossesses 613-4
 intervalle entre le mariage et la première
 naissance 612-3
 intervalle entre naissances 612-4
 intervalle génésique 612-2

J

jeune
 population — 326-6
 jeune enfant 323-7
jeune fille 324-3*
jeune homme 324-3*
jeune ménage 110-3*
jeune, jeunes gens 110-2*
jeunes 324-3*
jeunes gens 324-3
journalier agricole 356-4*
 journée de maladie
 nombre moyen de journées de
 maladie 425-5
 jugement de divorce 511-2

intervalle génésique ouvert 612-5
 intervalle gravidique 613-2
 premier — 613-3
 intervalle intergénésique 612-4
 intervalle intergravidique 613-4
 intervalle intergravidique net 613-5
 intervalle intergravidique ouvert 613-6
 intervalle interquartile 141-5
 intervalle moyen entre divorce et
 remariage 524-5
 intervalle protogénésique 612-3
 intoxication 422-2
intra-utérin
 décès — 411-2
 dispositif — 629-10
 mortalité intra-utérine 411-1
 table de mortalité intra-utérine 413-5
intrinsèque
 taux — d'accroissement naturel 703-1
 taux — de mortalité 703-1*
 taux — de natalité 703-1*
invalide 426-4*
invalidité 426-4
pension d' — 358-6*
 risque d' — 426-5
 table d' — 426-6*
 table d'entrée en — 426-6
invasion 807-2*
 investissement ★ 901-5
involontaire
homicide — 422-6*
 irrégularité 150-6
irrégulier 150-6*
 isolat 506-2
isolé 353-4*
travailleur 353-4*
 IVG 604-2*

jumeau 606-3
 faux — 606-5
 vrai — 606-4
 jumeau bivitelin 606-5
 jumeau fraternel 606-5
 jumeau identique 606-4
 jumeau univitelin 606-4
 juvénile
 mortalité — 414-3

K

Kuczynski
taux de — 711-3*

L

lacune 230-3
langage de programmation 227-1
langue 340-1
langue maternelle 340-3
langue usuelle 340-4
lecteur de cartes 227-5
légal
majorité légale 324-5*
minorité légale 324-5*
population légale 310-1*
séparation légale 512-5
légalement
séparé — 512-6
légal
avortement — 604-4*
législation matrimoniale 502-1
légitile
somme des naissances légitimes
réduites 639-5
légitimation 610-9
légitime
composante — 712-1
légitimé
enfant — 610-8
légitime
enfant — 610-2
fécondité — 633-5*
naissance — 610-3
taux de fécondité — 633-5
taux de fécondité — par âge 635-3
taux de natalité — 632-4
union — 501-2
légitimer 610-9*
légitimité 610-1
légal 910-5*
caractère — 910-5
létalité
taux de — 425-6
léthal 910-5*
léthalité
taux de — 425-6*
lettre de naturalité 331-3*
Lexis
diagramme de — 437-1
graphique de — 437-1
libre
union — 503-5
libre penseur 341-6
licite
avortement — 604-4
lien 111-4
lieu
chef — 306-6
lieu d'arrivée 801-5
lieu d'origine 801-4

lieu de départ 801-4
lieu de destination 801-5
lieu de naissance 802-10
statistique sur le — ★ 814-4
statistique sur le — 813-3
lieu de travail
changement de — ★ 921-4
ligature des trompes 631-4
ligne
en — 228-2
ligne collatérale 114-3*
ligne de vie 437-2
ligne directe 114-3*
limitation des naissances 624-6
linguistique 340-1*
minorité — 333-4
statistique — 340-6
lissage 151-1
listage 223-1*
liste 223-1
— 203-3
liste de communiantes 214-7
liste de confirmation 214-8
liste de conscription 214-11
liste de feux 214-9
liste de passagers 812-7
liste mortuaire 430-1*
liste nominative 207-3
lit 501-2*
local
mobilité locale 803-6
localisation du peuplement 301-1
localité 306-1
locataire 121-2
sous- — 121-3
locataire d'une chambre meublée 110-8
locataire principal ★ 121-5
locus 911-4
logarithmique
graphique — 155-6
graphique — 155-5
graphique double- — 155-6
graphique semi- — 155-5
logement 120-1
feuille de — 207-2*
fichier de logements 812-6
unité de — 120-1
logement meublé 121-2*
logement sous-peuplé 120-6
logement surpeuplé 120-5
logement vacant 120-7
logueur 110-8*
logiciel 225-4
logistique
loi — 703-10

population	703-9
loi logistique	703-10
loi sur l'immigration	811-2
long terme	
tendance à —	150-2
longévité	434-4
—	324-8*
longitudinal	
analyse longitudinale des migrations	817-1
table longitudinale	153-3

M

machine électromécanique	224-2
machine électronique	224-1
macro-simulation ★	730-7
magnétique	
bande —	226-4
main d'œuvre	
réserve de — ★	351-10
<i>main-d'œuvre</i>	350-1*
maison	
<i>bordereau de</i> —	207-2*
<i>maison individuelle</i>	120-1*
maître	345-3
maîtrise	
agent de —	355-3
<i>majeur</i>	324-5*
majorité	
âge de la —	324-5*
<i>majorité légale</i>	324-5*
mal défini	230-11
mal désigné	230-11
malade	420-2*
proportion des malades	425-3*
proportion des malades	425-3
maladie	420-2
cas de —	420-5
durée moyenne des cas de —	425-4
<i>fréquence globale des maladies</i>	425-3*
nombre moyen de journées de —	425-5
maladie à déclaration obligatoire	423-7
maladie aiguë	423-9
maladie chronique	423-8
<i>maladie contagieuse</i>	423-4*
maladie épidémique	423-5
maladie héréditaire	913-3
<i>maladie infectieuse</i>	423-4*
maladie professionnelle	402-6
maladie transmissible	423-4
<i>maladies à déclaration facultative</i>	423-7*
malformation congénitale	424-2
malthusianisme	906-1
néomalthusianisme	906-2
malthusien	930-3
—	906-1*
couple —	624-2
couple non- —	624-3
<i>néomalthusien</i>	906-2*
obstacle —	905-6
<i>population malthusienne</i>	702-4*
théorie malthusienne de la population	905-2

longitudinale	
analyse —	103-4
lot	140-7
traitement par —	227-7
Lotka	
taux de —	703-1*
lucratif	
activité lucrative	350-3
manœuvre	354-7
<i>manœuvre ordinaire</i>	354-7*
<i>manœuvre spécialisé</i>	354-7*
manuel	220-3
travailleur —	354-2
travailleur non —	354-3
marché du travail ★	901-6
marché matrimonial	514-4
marginal	
travailleur —	351-7
mari	501-6
mariable	514-1
non- —	514-2*
population —	514-2
population non- —	514-3
mariage	501-4
—	501-2
acte de —	211-8
âge au —	520-8
âge médian au premier —	521-6
âge minimum au —	504-1
âge modal au premier —	521-7
<i>âge moyen au — selon la méthode Hajnal</i>	521-8*
âge moyen au premier —	521-5
âge moyen des célibataires au — ★	521-8
annulation de —	513-1
autorisation de —	505-2
<i>bulletin de</i> —	212-2*
candidat au —	514-7
certificat de —	505-3
consommation du —	505-5
dissolution du —	510-3
durée de — à la nième naissance	612-7
durée du —	524-2
fécondité des mariages	635-1
fiche de —	215-3
indissolubilité du —	512-1
intervalle entre le — et la première naissance	612-3
migration par —	806-6
nombre moyen de divorces par —	523-6
nombre moyen de naissances par —	637-4
nullité du —	513-1
premier —	514-8
premier — de la table	522-2
prêt au —	931-7
<i>productivité des mariages</i>	635-1*
quotient de dissolution des mariages	524-1
rang du —	514-10

- rapport des naissances aux mariages 639-7
 registre des mariages 211-7
 taux de divortialité par durée de — . . . 523-5
 taux de fécondité par durée de — . . . 635-2
*taux de productivité des mariages selon leur durée 635-2**
 mariage actuel 637-1
 enfant né du — 611-2
 mariage civil 503-1
 mariage consanguin 504-2
 mariage consensuel 503-4
 mariage coutumier 503-3
*mariage de célibataires 514-8**
*mariage dissous 510-3**
*mariage entre célibataires 514-8**
 mariage mixte 506-4
*mariage réduit 520-9**
 *premier — 520-9**
 *somme des mariages réduits 520-9**
 *somme des premiers mariages réduits 520-9**
 mariage religieux 503-2
 mariage valable 513-2
 marié 515-5
 — 505-4*
 âge moyen des mariés 520-10
 *couple 110-3**
 *couple — 503-8**
 couple — 501-8
 femme mariée 515-7
 *gens mariés 110-2**
 homme — 515-6
 *non- — 515-5**
 nouveau — 505-4
 personne mariée 515-5
 *personne non mariée 515-5**
 taux de divortialité des mariés . . . 523-3
 mariée 505-4*
 maritalement 503-5*
 marraine 215-7
 masculin
 célibataire du sexe — 515-3
 enfant du sexe — 321-3
 génération masculine 116-4
 individu du sexe — 321-1
 nuptialité masculine 520-3
 préservatif — 629-1
 *surmortalité masculine 402-2**
 taux de fécondité masculine 633-4
 taux de reproduction masculine . . . 711-5
 masculinité 320-3
 rapport de — 320-5
 taux de — 320-4
 masse
 mémoire de — 226-3
 massif
 migration massive 807-2
 matériel 225-3
 maternel
 école maternelle 344-2
 langue maternelle 340-3
 mortalité maternelle 424-5
 service de protection maternelle . . . 932-3
 taux de mortalité maternelle 424-6
 maternité 606-2*
 — 114-6
 âge à la dernière — 637-10
 mathématique
 démographie — 102-6
 matriciel
 méthode matricielle de projection . . 720-7
 matrimonial 501-2*
 coutume matrimoniale 502-2
 état — 515-1
 législation matrimoniale 502-1
 marché — 514-4
 probabilité qu'une grossesse donne lieu à un avortement selon l'âge et l'état — ★ 640-6
 situation matrimoniale 515-1
 taux d'avortement par âge et statut — ★ 640-5
 maturité 324-4
 maximal 904-1*
 densité maximale 313-6
 population maximale 904-1
 maximum 904-1*
 mécanographique 220-4
 médian
 âge — 326-2
 âge — au premier mariage 521-6
 vie médiane 434-1
 médiane 140-6
 médicamenteux
 avortement — ★ 604-9
 mégalopole 307-5
 membre du ménage 111-1
 même mère
 enfants nés de la — 611-3
 mémoire 226-2
 mémoire de masse 226-3
 ménage 501-8*
 — 110-3
 chef de — 111-2
 dimension du — 111-11
 *en — 110-3**
 *faux 110-3**
 *faux — 503-5**
 feuille de — 207-2
 *jeune — 110-3**
 membre du — 111-1
 taille du — 111-11
 *vieux — 110-3**
 ménage avec famille ★ 115-6
 ménage collectif 110-5
 ménage complexe 111-5
 ménage d'une personne 110-6
 ménage dissocié 512-7
*ménage dissocié 110-3**
 ménage ordinaire 110-4
*ménage sans enfant 110-3**
 ménagère 350-4
 ménopause 620-6
 menstruation 620-3
*menstruel 620-4**
 cycle — 622-2
 menstrues 620-4
 mensuel
 taux — 137-4*
 mental
 âge — 327-4
 infirmité mentale 360-4

- mère 112-4
 âge moyen des mères 713-2
 enfants nés de la même — 611-3
 programme sanitaire en faveur de la — et
 de l'enfant ★ 933-6
- mesure de la morbidité
 indice de — 425-1
- mesure directe des mouvements
 migratoires 812-2
- mesure dissuasive ★ 933-8
- mesure incitative ★ 933-7
- métayer 356-3
- méthode à adjuvant 628-1
- méthode anticonceptionnelle 627-3
- méthode antinatale* 627-3*
- méthode contraceptive 627-3
- méthode de Hajnal*
 âge moyen au mariage selon la — 521-8*
- méthode de la mortalité type 403-4
- méthode de la population type 403-3
- méthode des coefficients de survie 814-3
- méthode des composantes 720-5
- méthode des générations éteintes 437-4
- méthode des moindres carrés 151-4
- méthode des taux types 403-4
- méthode des températures 628-6
- méthode du mouvement naturel 814-2
- méthode du rythme 628-4
- méthode matricielle de projection 720-7
- méthode Ogino 628-4
- méthode sans adjuvant 628-2
- métis 334-5
- métiassage 334-4
- métropole régionale* 306-4*
- métropolitain
 aire métropolitaine ★ 307-6
 région métropolitaine ★ 307-6
région métropolitaine de recensement 307-6*
- meublé 121-2*
 logement — 121-2*
- micro-recensement 202-5
- micro-simulation ★ 730-8
- migrant 802-4
 émigrant 802-5
 émigrant pour raison politique /
 religieuse ou éthique ★ 802-12
 immigré 802-6
 immigré pour raison politique /
 religieuse ou éthique ★ 802-13
nombre net de migrants 805-2*
- proportion d'émigrants 816-2
- proportion d'immigrants 816-3
- proportion de migrants 816-1
- sélection des immigrants* 811-3*
- statistique sur les migrants 813-1
- migrant induit* 802-4*
- migration 801-3
 accroissement par — 701-6
 analyse longitudinale des migrations 817-1
 courant de migrations 803-9
 dernière — 802-7
 émigration 803-5
 émigration interne 803-8
 émigration nette 805-6
 émigration rurale 804-5
 immigration 803-4
 immigration interne 803-7
 immigration nette 805-5
 immigration sélective 811-3
 loi sur l'immigration 811-2
 modèle de — 819-1
 nombre moyen de migrations 817-8
 quotient de — par rang 817-6
 quotient de première — 817-2
 rang de — 804-1
 statistique de migrations 812-1
 table de — de tous rangs 817-9
 taux annuel de — 815-2
 taux de — 815-1
 taux de — de tous rangs 817-7
transmigration 801-11*
 volume total des migrations 805-7
migration alternante 801-9*
- migration avec relais 804-6
- migration collective 807-1
- migration de retraite 806-7
- migration de transit* 801-11*
- migration de travail 806-5
- migration différentielle 816-8
- migration en chaîne 804-7
- migration extérieure 803-3
- migration externe 803-3
- migration familiale 806-3
- migration forcée 808-2
- migration géographique* 801-3*
- migration individuelle 806-2
- migration induite 806-4
- migration intérieure 803-1
- migration internationale 803-2
- migration interne 803-1
- migration massive 807-2
- migration nette 805-2
 taux annuel de — 815-3
migration nette internationale 805-8*
migration nette interne 805-8*
 migration par étapes 804-6
 migration par mariage 806-6
 migration par retraite 806-7
migration pendulaire 801-9*
migration professionnelle 921-3*
migration saisonnière 801-10*
 migration secondaire 804-4
 migration sélective 816-7
migration sociale 920-4*
migration spatiale 801-3*
 migration spontanée 806-1
 migration totale 805-8
 taux annuel de — 815-4
migration totale internationale 805-8*
migration totale interne 805-8*
migratoire 801-3*
 balance — 805-2*
 bilan — 805-2*
 chaîne — ★ 806-8
 courant — 803-9
 flux — ★ 201-11
 indice d'intensité — 818-1
 indice d'intensité — nette 818-3
 indice de compensation des courants
 migratoires 818-4
 mesure directe des mouvements
 migratoires 812-2

- modèle — 819-1
 mouvement — 805-1
 mouvement — 801-3
 mouvement — ★ 201-11
 politique — ★ 930-7
 politique — 811-1
 solde — 701-6
 statistique — 812-1
migrer 801-3*
 militaire 357-6
mineur 324-5*
minimal 904-2*
 population minimale 904-2
minimum 904-2*
 âge — au mariage 504-1
 minimum physiologique 905-5
 minorité 333-4
 minorité ethnique 333-4
minorité légale 324-5*
 minorité linguistique 333-4
 minorité nationale 333-4
 miscégenation 334-4
 mise à jour annuelle des effectifs de la
 population ★ 721-5
 mise en forme 220-8
 mise en tableaux 130-6
 mixte
 mariage — 506-4
 mobile
 moyenne — 151-5
 mobilité du travail 921-1
 mobilité géographique 801-1
 mobilité locale 803-6
 mobilité physique 801-1
 mobilité professionnelle ★ 921-3
 mobilité résidentielle 803-6
 mobilité sociale 920-4
 mobilité spatiale 801-1
modal 140-8*
 âge — au premier mariage 521-7
 modale
 âge — au décès 434-2
 modalité 222-2
 mode 140-8
 modèle 730-1
 modèle de migration 819-1
modèle de type Pareto 819-5*
modèle démographique 730-1*
 modèle déterministe 730-4
 modèle dynamique 730-3
 modèle gravitaire 819-5
 modèle migratoire 819-1
 modèle statique 730-2
 modèle stochastique 730-5
 moderne
 régime démographique — 907-3
 moindre carré
 méthode des moindres carrés 151-4
 moment
 analyse du — 103-5
 fécondité du — 639-1
 indice du — 138-5
 probabilité d'agrandissement du — 639-6*
 table de mortalité du — 436-1
 table du — 153-2
 taux brut de reproduction du — 639-3*
 taux du — 135-8
 monogame 502-3
monogamie 502-3*
 monoparental
 famille monoparentale ★ 115-4
 montant
 génération montante ★ 116-6
 moral
 contrainte morale 905-8
 morbide
 état — 420-7
 morbidité 420-1
 indice de mesure de la — 425-1
 statistique de — 420-6
 morbidité incidente 420-3
 taux de — 425-2
 morbidité prévalente 420-4
mort 401-3*
 — 401-3*
 temps — 622-5
mort violente 422-4*
mort-né 411-5*
 faux — 411-5*
 vrai — 411-5*
 mortalité 401-1
 fonction des tables de — 432-2
 indice comparatif de — 403-5
 indice de sur — 402-3
 population de la table de — 703-6
 quotient annuel de — 431-2
 quotient de — 431-1
 quotient instantané de — 431-4
 quotient perspectif de — 431-5
 quotient quinquennal de — 431-3
 sur — 402-2
 sur — masculine 402-2*
 surface de — 436-3
 table complète de — 435-1
 table de — 432-1
 table de — abrégée 435-2
 table de — actuarielle 435-3
 table de — de têtes choisies 435-3
 table de — démographique 435-4
 table de — détaillée 435-1
 table-type de — ★ 435-5
 taux brut de — 401-4
 taux comparatif de — 403-1
 taux de — 401-2
 taux instantané de — 431-4
 taux intrinsèque de — 703-1*
 taux type de — 403-6
 mortalité adulte 414-4
 mortalité biologique 424-1
 mortalité clinique
 taux de — 425-6
 mortalité de génération
 table de — 436-2
 mortalité de la population stationnaire
 taux de — 433-5
 mortalité différentielle 402-1
 mortalité du moment
 table de — 436-1
 mortalité endogène 424-1
 mortalité exogène 424-3
 mortalité fœtale 411-1
 mortalité fœtale 411-1

- rapport de — 413-4
 taux de — 413-3
 mortalité fœtale intermédiaire 411-4
 mortalité fœtale précoce 411-3
 mortalité fœtale tardive 411-5
 taux de — 413-1
 mortalité fœto-infantile ★ 411-7
 taux de — ★ 413-7
 mortalité générale 401-4*
 taux brut annuel de — 401-4
 mortalité in utero 411-1
 mortalité infantile 410-1
 quotient de — 412-5
 taux de — 412-2
 mortalité infantile endogène 424-1*
 mortalité infantile exogène 424-1*
 mortalité intra-utérine 411-1
 table de — 413-5
 mortalité juvénile 414-3
 mortalité maternelle 424-5
 taux de — 424-6
 mortalité néonatale 410-2
 taux de — 412-3
 mortalité néonatale précoce 410-4
 taux de — 412-4
 mortalité néonatale tardive ★ 410-6
 mortalité par âge 414-1
 taux de — 401-7
 mortalité par cause 421-2
 taux de — 421-10
 mortalité par profession 402-4
 mortalité par sexe et par groupe d'âges
 taux de — 401-6
 mortalité périnatale 411-6
 taux de — 413-6
 mortalité post-infantile 414-2
 taux de — 414-6
 mortalité post-natale 410-5
 mortalité post-néonatale 410-5
 mortalité professionnelle 402-5
 mortalité puerpérale 424-4*
 mortalité sénile 414-5
 mortalité type 403-6
 méthode de la — 403-4
 mortinaiissance 411-5*
 mortinatalité 411-5
 rapport de — 413-2
 taux de — 413-1
 mortuaire
 liste — 430-1*
 point — 437-3
 mourir 401-3*
 mouvement 201-9*
 mouvement cyclique 150-4
 mouvement de la population 201-9
 statistique du — 201-2
 mouvement général 201-9*
 — 150-2
 mouvement général de la population 201-9
 mouvement migratoire 805-1
 — 801-3
 — ★ 201-11
 mesure directe des mouvements
 migratoires 812-2
 mouvement naturel 201-10
 méthode du — 814-2
 mouvement particulier 150-3
 mouvement périodique 150-4
 mouvement saisonnier 150-5
 moyen 140-1*
 âge — 326-1
 âge — au mariage selon la méthode de
 Hajnal 521-8*
 âge — au premier mariage 521-5
 âge — d'entrée en activité 362-4
 âge — de cessation d'activité 362-5
 âge — des célibataires au mariage ★ 521-8
 âge — des mariés 520-10
 âge — des mères 713-2
 âge — des pères 713-2*
 année moyenne 137-3*
 cadre — 355-2
 coefficient — de consanguinité 915-2
 coefficient — de parenté 915-3
 durée moyenne de la vie active 362-9
 durée moyenne des cas de maladie 425-4
 durée moyenne des études 347-5
 écart absolu — 141-7
 effectif — 401-5
 intervalle — entre divorce et
 remariage 524-5
 nombre — d'enfants par famille
 complète 637-6
 nombre — d'enfants par femme 637-2
 nombre — d'événements 138-4
 nombre — de divorces par mariage 523-6
 nombre — de journées de maladie 425-5
 nombre — de migrations 817-8
 nombre — de naissances par mariage 637-4
 nombre moyen d'années d'études 347-5
 population moyenne 135-6
 revenu réel — par tête 902-7
 taux — de conception 638-9
 taux annuel — 137-3
 taux annuel — d'accroissement 702-2
 valeur sélective moyenne 914-3
 vie moyenne 433-4
 moyenne 140-1
 moyenne arithmétique 140-2
 moyenne géométrique 140-3
 moyenne mobile 151-5
 moyenne pondérée 140-4
 moyens de subsistance 905-3
 multi-états
 table — ★ 153-6
 multicommunal
 agglomération multicommunale 307-1
 multigénérationnel
 famille multigénérationnelle ★ 113-9
 multigravide 611-8
 multinational
 État — 330-6
 multipare 611-12
 multiple
 accouchement — 606-2
 cause — de décès 421-5
 comptage — 230-5
 naissance — 606-2*
 table à extinction — 153-4
 tableau à multiples entrées 131-7
 municipal
 population municipale 310-7*

municipalité 303-8
mutant 912-7*

mutation 912-7
muter 912-7*

N

naissance 601-3
 acte de — 211-6
 année de — 325-5
 balance des naissances et des décès 701-8
bulletin de — 212-2*
contrôle des naissances 624-6*
 date de — 327-5
 déficit des naissances sur les décès ★ 701-9
 durée de mariage à la nième — 612-7
 échelonnement des naissances 612-1
 espacement des naissances 612-1
 espérance de vie à la — 433-4
 excédent des naissances sur les
 décès 701-8
 intervalle entre le mariage et la
 première — 612-3
 intervalle entre naissances 612-4
 lieu de — 802-10
 limitation des naissances 624-6
morti — 411-5*
 nombre d'avortements par — 640-2
nombre de naissances par
accouchement 606-2*
 nombre moyen de naissances par
 mariage 637-4
 poids à la — 605-6
 prévention des naissances 624-6
 prime à la — 931-5
 rang de — 611-1
 rapport des naissances aux mariages 639-7
 régulation des naissances 624-6
 restriction des naissances 624-6
 statistique sur le lieu de — ★ 814-4
 statistique sur le lieu de — 813-3
vie probable à la — 434-1*
 naissance évitée 626-7
naissance gémellaire 606-2*
 naissance illégitime 610-4
 proportion de naissances illégitimes 632-6
 naissance légitime 610-3
 naissance légitime réduite
 somme des naissances légitimes
 réduites 639-5
naissance multiple 606-2*
naissance réduite 633-7*
 somme des naissances réduites 639-4
 sommés des naissances réduites de rang
 n 639-6
naissance réduite de rang n 634-1*
 naissance vivante 601-4
 naissances
 registre des — 211-5
naissances totales 601-7*
 natal
 allocation prénatale 931-6
 dispensaire prénatal 932-2
 méthode antinatale 627-3*
 mortalité post-natale 410-5

néo — 323-4*
natalisme 930-4*
 nataliste 930-4
 antinataliste 930-5
 natalité 601-6
 — 601-1
 dénatalité 930-2*
 morti — 411-5
 rapport de morti — 413-2
 taux brut de — 632-2
 taux comparatif de — 632-7
 taux de — 632-1
 taux de morti — 413-1
 taux intrinsèque de — 703-1*
 natalité effective 601-6
 taux brut annuel de — 632-2
 natalité illégitime
 taux de — 632-5
 natalité légitime
 taux de — 632-4
 natalité totale 601-7
 taux de — de naissances par 632-3
 natif 332-1
 non- — 802-11
 nation 305-2
 national 330-1
 — 305-2*
 minorité nationale 333-4
 nationalité 330-4
 acquisition de — 331-1*
 déclaration de — 331-1*
 double — 331-6
 perte de la — 331-5
 retrait de la — 331-4
 nationalité d'origine 811-5
 nationalité ethnique 330-5
 nationalité politique 330-4
 naturalisation 331-1
 décret de — 331-3
 naturaliser 331-2
naturaliser 331-1*
natalité
 lettre de — 331-3*
 naturel
 accroissement — 701-7
 aire naturelle 302-7
 enfant — 610-6
 enfant — *simple* 610-6*
 fécondabilité naturelle 638-6
 fécondité naturelle 638-4
 méthode du mouvement — 814-2
 mouvement — 201-10
 région naturelle 302-5
 taux d'accroissement — 702-6
 taux intrinsèque d'accroissement — 703-1
 navette 801-9
navette frontalière 803-2*
navetteur 801-9*

- né*
faux mort — 411-5*
mort — 411-5*
 nouveau- — 323-4
vrai mort — 411-5*
 né à l'étranger 332-4
 né à terme 605-3
 né avant terme 605-4
 né dans le pays 332-3
 né du mariage actuel
 enfant — 611-2
né vivant 601-5*
 enfant — 601-5
 négatif
 accroissement — 701-3
 eugénisme — 913-2
 néomalthusianisme 906-2
néomalthusien 906-2*
néonatal 323-4*
 mortalité néonatale 410-2
 mortalité néonatale précoce 410-4
 mortalité néonatale tardive ★ 410-6
 mortalité post-néonatale 410-5
 période néonatale 410-3
 taux de mortalité néonatale 412-3
 taux de mortalité néonatale précoce 412-4
 nés de la même mère
 enfants — 611-3
 net
 courant — 805-9
 descendance actuelle nette 636-6
 descendance finale nette 636-7
 descendance nette 636-5
 émigration nette 805-6
 espérance nette de vie active 362-8
 immigration nette 805-5
 indice d'intensité migratoire nette 818-3
 intervalle intergravidique — 613-5
 migration nette 805-2
 migration nette internationale 805-8*
 migration nette interne 805-8*
 nombre — de migrants 805-2*
 reproduction nette 710-4
 table de nuptialité nette des
 célibataires 522-4
 taux — de reproduction 711-3
 taux annuel de migration nette 815-3
 taux de reproduction nette 711-3
 nidation 602-8
 niveau 343-10
 niveau de signification 164-7
 niveau de vie 902-6
 niveau des subsistances 905-5*
 nomade 304-2
 semi- — 304-3
 nomadisme 304-2*
 nombre absolu 131-3
 nombre attractif 152-3
 nombre d'enfants désiré 624-5
 nombre d'avortements par naissance 640-2
 nombre de naissances par
 accouchement 606-2*
 nombre idéal d'enfants 625-2
 nombre moyen d'années d'étude 347-5
 nombre moyen d'enfants par famille
 complète 637-6
 nombre moyen d'enfants par femme 637-2
 nombre moyen d'événements 138-4
 nombre moyen de divorces par
 mariage 523-6
 nombre moyen de journées de maladie 425-5
 nombre moyen de migrations 817-8
 nombre moyen de naissances par
 mariage 637-4
 nombre net de migrants 805-2*
 nombre rond 152-1
 attraction des nombres ronds 152-2
 nombreux
 famille nombreuse 637-3*
 nomenclature 221-4
 nominatif
 liste nominative 207-3
 relevé — 215-10
 non actif
 population non active 350-2
 non agricole
 population — 359-3
 population active — 357-4
 non autonome
 territoire — 305-8
 non manuel
 travailleur — 354-3
 non marié
 personne non mariée 515-5*
 non numérique
 traitement — 228-5
 non renouvelable
 événement — 201-4
 non viable 603-2
 non-actif 350-2*
 non-célibat
 survivant en état de — 522-6
 non-célibataire 515-8
 non-conciliation
 ordonnance de — 512-2*
 non-déclaré 230-11
 non-dépendant 358-2
 non-malthusien
 couple — 624-3
 non-mariable 514-2*
 population — 514-3
 non-marié 515-5*
 non-natif 802-11
 non-répondant 205-5
 non-réponse 205-3
 non-spécifié 230-11
 normal 434-2*
 âge — au décès 434-2
 vie normale 434-2
 nosographie 420-9
 nosologie 420-8
 nourrisson 323-5
 nouveau marié 505-4
 nouveau-né 323-4
 noyau 111-6
 noyau principal 111-7
 noyau secondaire 111-8
 noyau urbain 307-2
 nubile 504-1*
 nubilité 504-1*
 âge de — 504-1

nul
 croissance nulle ★ 701-10
 nulligravide 611-6
 nullipare 611-10
 nullité du mariage 513-1
 numérique
 donnée — 130-2
 renseignement — 130-2
 tableau — 131-4
 traitement — 228-4
 traitement non — 228-5
nuptial 501-4*
 certificat pré-nuptial 913-5
conception anténuptiale 610-5*
 fréquence des conceptions
 pré-nuptiales 637-9
 nuptialité 501-1

O

obligation scolaire 346-5
 obligatoire 205-1
 âge de scolarité — 346-6
 effectif d'âge scolaire — 346-7
 maladie à déclaration — 423-7
 observation 130-3
 erreur d' — 164-8
 période d' — 137-1
 observé
 décès — 403-7
 obstacle intermédiaire 819-4
 obstacle malthusien 905-6
 obstacle préventif 905-7
 obstacle répressif 905-6
 obstétricale
 fiche — 638-3
 occlusif
 pessaire — 629-2
 occlusion 631-3
 occupant sans titre 121-4
 occupation
 degré d' — 120-4
 occupé
 actif — 351-2
proportion d'actifs occupés 351-8*
œuf 602-3*
 offert
 poste intermédiaire — 819-7
 office statistique 204-4
 officier d'état civil 211-11
offre d'emploi 351-2*
 Ogino
 méthode — 628-4
 omission 230-3
ondoïement 214-1*
 ondoyé 214-4
 ondoyé décédé 214-5
 opération
 classe d'opérations 220-7
 opération de contrôle 213-7
 opération de recensement 210-1

quotient de — 521-3
 table de — 522-1
 table de — nette des célibataires 522-4
 taux brut de — 520-2
 taux de — 520-1
 taux de — des célibataires 520-6
 taux de — des veufs ou divorcés 520-7
 taux de — par âge 520-9
 taux de reproduction tenant compte de
 la — 712-3
 nuptialité féminine 520-4
 nuptialité générale
 taux brut annuel de — 520-2
 nuptialité masculine 520-3
 nuptialité par sexe
 taux de — 520-5

optimal 902-4*
 accroissement — 903-2
 densité optimale 313-7
 population optimale 902-4
 rythme — d'accroissement 903-2
optimum 902-4*
 optimum de peuplement 902-4
optimum depeissance 902-5*
 optimum économique 902-5
optimum social 902-5*
 oral
 contraceptif — 630-1
ordinaire
manœuvre — 354-7*
 ménage — 110-4
 ordinateur 225-2
ordonnance de non-conciliation 512-2*
 ordre de grandeur 154-5
 organe d'entrée et sortie 226-6
 orientation
 changement d' — 347-6
 originaire 332-1
 origine
 événement — 135-4
 lieu d' — 801-4
 nationalité d' — 811-5
 ouvert
 intervalle génésique — 612-5
 intervalle intergravidique — 613-6
 population ouverte 701-5
 question ouverte 206-9
 ouvrier 354-2
 ouvrier agricole 356-4
 ouvrier qualifié 354-5
 ouvrier semi-qualifié 354-6
 ouvrier spécialisé 354-6
 ovulaire
 ponte — 622-3
 ovulation 622-3
 ovule 602-3
 ovule contraceptif 629-6

P

- paléodémographie 102-2
 pandémie 423-3
panmictique 912-8*
 panmixie 912-8
 paramètre statistique 164-1
 parent 114-3
parenté 114-3*
 coefficient moyen de — 915-3
 degré de — 114-4
 parenté planifiée 625-1
 parenté responsable 625-1
 parents 112-2
Pareto
 modèle de type — 819-5*
 parité 611-9
 quotient de fécondité par — 634-3
 taux de fécondité par — 634-2
parler 340-2*
paroisse 214-1*
paroissial 214-1*
 registre — 214-1
 parrain 215-6
 partagé
 temps — 227-9
 participant
 proportion de participants 626-4
 participant éventuel 626-2
 participation
 taux de — 626-4
 particulier
 mouvement — 150-3
 partiel
 chômage — 351-6
 recensement — 202-3
 stérilité partielle 621-9
 tableau — 131-9
 partum
 aménorrhée post- — 620-9
 passage
 enquête à plusieurs passages 203-9
 étranger de — 331-8
 hôte de — 310-5*
 personne de — 310-5
 passage répété
 enquête à passages répétés 203-9
 passager
 liste de passagers 812-7
 paternité 114-6
patois 340-2*
patrimoine génétique 911-1*
patron 353-2*
 pays 305-1
 — 302-5
 né dans le — 332-3
pays d'accueil 801-5*
pays d'arrivée 801-5*
 Pearl
 indice de — 638-10
 pédagogique
 institut — ★ 344-11
 pénal
 sanction pénale ★ 933-10
pendulaire
 migration — 801-9*
 penseur
 libre — 341-6
pension 110-7*
pension d'invalidité 358-6*
 pensionnaire 110-7
pensionné 358-6*
 père 112-3
 âge moyen des pères 713-2*
pélerin 331-8*
 perforatrice 224-4
 perforé
 carte perforée 224-3
 périnatal
 mortalité périnatale 411-6
 taux de mortalité périnatal 413-6
période 150-4*
 analyse par — 103-5
 période d'infécondabilité 622-1
 période d'observation 137-1
 période de la vie 323-1
 période de procréation 620-1
 période de reproduction 620-1
 période de sécurité 628-5
période intercensitaire 202-1*
 période néonatale 410-3
période puerpérale 424-4*
périodicité 150-4*
périodique 150-4*
 continence — 628-4
 mouvement — 150-4
 permanent
 fichier — de population 213-2
 incapacité permanente 426-3
 salarié agricole — 356-4*
 persévérance
 taux de — 626-5
 personne 110-2
 ménage d'une — 110-6
 personne à charge 358-1
 personne âgée 324-8
 personne de couleur 334-3
 personne de passage 310-5
 personne déplacée 808-6
 personne divorcée 511-4
 personne mariée 515-5
personne non mariée 515-5*
 personne présente 310-3
 personne veuve 510-6
 personne-année 135-7
personnel d'exécution 354-2*
personnel des établissements 357-2*
 perspectif
 probabilité perspective de survie 431-7
 quotient — de mortalité 431-5
 perspective
 table — 153-5
 perspective démographique 720-2
 perte de la nationalité 331-5
perturbateur 150-6*
 phénomène — 103-3
 perturbation 150-6

- perturber* 150-6*
pessaire occlusif 629-2
peuple 333-3
peuplé
sous- 902-2*
surpeuplé 902-1*
peuplement 811-6*
aménagement du - 811-6
dépeuplement 930-2*
dispersion du - 312-3
intensité du - 312-1
localisation du - 301-1
optimum de - 902-4
politique de - 930-6
repeuplement 930-2*
sous- 902-2
surpeuplement 902-1
unité de - 302-2*
peupler 811-6*
dépeupler 930-2*
repeupler 930-2*
phénomène démographique 103-2
phénomène perturbateur 103-3
phénotype 912-4
physiologique
âge - 327-3
densité - 313-2
minimum - 905-5
physique
infirmité - 360-3
mobilité - 801-1
pièce 120-2
pièce principale d'habitation 120-2*
pilote
enquête - 202-7
pilule 630-4
placenta 603-4*
plan de sondage 160-5
planification de la famille 624-4
enseignement de la - ★ 933-2
programme de - 626-1
service de - ★ 933-3
planification familiale
pratiquant de la - 626-8
planifié
parenté planifiée 625-1
plein
génération pleine ★ 116-10
plurilingue 340-5
poids 140-5
poids à la naissance 605-6
point de départ 720-6
point mortuaire 437-3
politique
émigrant pour raison -
religieuse ou éthique ★ 802-12
immigrant pour raison - / religieuse ou
éthique ★ 802-13
nationalité - 330-4
politique de peuplement 930-6
politique démographique 105-2
politique migratoire ★ 930-7
- 811-1
politique sanitaire ★ 930-8
polyandre 502-5
polyandrie 502-5*
polygame 502-4
polygamie 502-4*
polygone de fréquence 155-7
polygyne 502-6
polygynie 502-6*
pommade contraceptive 629-5
pondération 140-1*
coefficient de - 140-5
pondéré
moyenne pondérée 140-4
pondérer 140-1*
ponte ovulaire 622-3
population 101-7
- 101-4
- 101-3
accroissement de la - 701-1
accroissement total de la - 701-1
centre de - 312-7
dénombrement de la - 202-1
densité de la - 312-2
dépopulation 930-2
dynamique de la - 201-7
échange de populations 808-8
estimation de la - 721-1
état de la - 201-8
étude de - ★ 102-10
évolution de la - 201-7
excédent de - ★ 905-10
extrapolation annuelle des effectifs de
la - ★ 721-5
fichier permanent de - 213-2
génétique des populations 104-4
inertie d'une - ★ 703-11
mise à jour annuelle des effectifs de
la - ★ 721-5
mouvement de la - 201-9
mouvement général de la - 201-9
programme en matière de - ★ 933-1
recensement de la - 202-1
registre de - 213-1
registre de - 211-4*
repopulation 930-2*
science de la - ★ 101-8
sous- 101-6
sous- 902-2
statistique de l'état de la - 201-1
statistique du mouvement de la - 201-2
surpopulation 902-1
théorie de la - 105-1
théorie malthusienne de la - 905-2
transfert de - 808-7
population active 350-1
population active agricole 357-3
population active ayant un emploi 351-5
population active non agricole 357-4
population agglomérée 306-1*
population agricole 359-2
population comptée à part 310-7*
feuille de - 207-4
population d'âge scolaire 346-7
population de droit 310-1*
population de fait 310-2*
population de la table de mortalité 703-6
population de résidence habituelle 310-1
population décroissante 701-2
population dépendant de 359-1

- population des collectivités 310-7
population domiciliée 310-1*
 population économiquement active . . . 350-1
 population économiquement inactive . . . 350-2
 Population Education ★ 933-11
population éparse 306-1*
 population exponentielle 702-4
 population fermée 701-4
population flottante 310-8*
 population inactive 350-2
 population jeune 326-6
population légale 310-1*
 population logistique 703-9
population malthusienne 702-4*
 population mariable 514-2
 population maximale 904-1
 population minimale 904-2
 population moyenne 135-6
population municipale 310-7*
 population non active 350-2
 population non agricole 359-3
 population non mariable 514-3
 population optimale 902-4
 population ouverte 701-5
 population présente 310-2
 population quasi stable 703-7
 population résidente 310-1
 population rurale 311-3
 population scolaire 346-2
 population semi-stable 703-8
 population semi-urbaine 311-5
 population stable 703-2
 population stationnaire 703-6
 taux de mortalité de la — 433-5
 population type 403-2
 méthode de la — 403-3
 population urbaine 311-4
 population vieille 326-5
 population vivant de 359-1
 population vivant de l'agriculture . . . 359-2
 population-cible 626-2
populationnisme 930-1*
 populationniste 930-1
 positif
 eugénisme — 913-1
 post-censitaire
 vérification — 202-8
 post-gravidique
 aménorrhée — 620-9
 post-infantile
 mortalité — 414-2
 taux de mortalité — 414-6
 post-natal
 mortalité post-natale 410-5
 post-néonatal
 mortalité post-néonatale 410-5
 post-partum
 aménorrhée — 620-9
 postal
 enquête postale 203-7
 recensement par voie postale . . . 203-13
 poste 221-5
 poste intermédiaire offert 819-7
posthume
 enfant — 510-5*
- potentiel
 densité potentielle 313-6
 indice d'accroissement — 703-5*
 potentiel d'accroissement 703-5
 poudre effervescente 629-7
 pourcentage 133-3
 poursuite des études
 probabilité de — 347-3
 pratiquant de la planification familiale 626-8
 pratique
 efficacité — 625-6
 précision 230-1
 précoce
 mortalité fœtale — 411-3
 mortalité néonatale — 410-4
 taux de mortalité néonatale — . . . 412-4
 préférence
 indice de — 818-2
 préliminaire
 recensement — 202-7
 prématuré 605-4
 accouchement — 605-2
 prématurité 605-5
 premier degré
 enseignement du — 343-6
 premier emploi
 recherche d'un — ★ 351-11
 premier intervalle gravidique 613-3
 premier mariage 514-8
 âge médian au — 521-6
 âge modal au — 521-7
 âge moyen au — 521-5
 premier mariage de la table 522-2
premier mariage réduit 520-9*
 somme des premiers mariages
 réduits 520-9*
première enfance 323-6*
première entrée en activité 362-1*
 première migration
 quotient de — 817-2
 première naissance
 intervalle entre le mariage et la — . 612-3
 premières règles 620-5
 prénatal
 allocation prénatale 931-6
 dispensaire — 932-2
 prénuptial
 certificat — 913-5
 fréquence des conceptions
 prénuptiales 637-9
 prénuptiale
 conception — 610-5
 préprimaire
 enseignement — 343-4
 présence
 durée de — 801-8
 présent
 effectif scolaire — 346-3
 personne présente 310-3
 population présente 310-2
 préservatif 629-1
 préservatif féminin 629-2
 préservatif masculin 629-1
 pression démographique 905-1
 pression sociale ★ 933-9
 prêt au mariage 931-7

- prévalent
 morbidité prévalente 420-4
- préventif
 obstacle — 905-7
- prévention des naissances 624-6
- prévision à court terme 720-4
- prévision démographique 720-2
- primaire
 école — 344-3
- enseignement — 343-6
- enseignement pré — 343-4
- secteur — 357-7
- stérilité — 621-8
- unité — 162-4
- prime 931-2
- prime à la naissance 931-5
- primigravide 611-7
- primipare 611-11
- principal
 cause principale de décès 421-8
- élément familial — 115-2
- famille principale 111-9
- locataire — ★ 121-5
- noyau — 111-7
- pièce principale d'habitation* 120-2*
- principal soutien économique 111-3
- privé
 enseignement — 343-3
- probabiliste* 134-1*
- sondage — 161-1
- probabilité 134-1
- calcul des probabilités* 134-1*
- probabilité d'agrandissement des
 familles 637-7
- probabilité d'agrandissement du
 moment* 639-6*
- probabilité d'entrée en activité 361-6
- probabilité de cessation d'activité 361-8
- probabilité de cessation des études ... 347-2
- probabilité de poursuite des études ... 347-3
- probabilité de survie 431-6
- probabilité de survie en état de célibat 522-7
- probabilité perspective de survie 431-7
- probabilité qu'une grossesse donne lieu à un
 avortement selon l'âge et l'état
 matrimonial ★ 640-6
- probable* 434-1*
- 134-1*
- survie — à l'âge x* 434-1*
- vie —* 434-1
- vie — à l'âge x* 434-1*
- vie — à la naissance* 434-1*
- prochain anniversaire
 âge au — 322-5
- procréateur
 comportement — 624-1
- procréation 601-2
- âge de —* 620-1*
- période de —* 620-1
- procréer* 601-2*
- incapacité à — ★ 621-10
- production 901-2
- productivité des mariages*
 taux de — selon leur durée 635-2*
- productivité 907-5
- productivité des mariages* 635-1*
- produit de conception 602-6
- produit spermicide 629-9
- produit-programme 226-10
- professeur* 345-3*
- professeur des écoles* 345-3*
- profession des écoles* 357-1*
- 352-2
- changement de — 921-2
- mortalité par — 402-4
- situation dans la — 353-1
- profession collective* 357-1*
- profession individuelle 352-2
- profession intermédiaire de la fonction
 publique ★ 355-5
- professionnel 354-5
- branche professionnelle* 357-1*
- catégorie socio-professionnelle 353-6
- groupe —* 357-1*
- groupe —* 352-3
- incapacité professionnelle ★ 426-7
- maladie professionnelle 402-6
- migration professionnelle* 921-3*
- mobilité professionnelle ★ 921-3
- mortalité professionnelle 402-5
- qualification professionnelle 354-4
- répartition professionnelle 352-1
- situation professionnelle* 353-1*
- statut — 353-1
- progéniture 114-7
- programmation
 langage de — 227-1
- programme 225-8
- produit — 226-10
- programme d'utilisateur 226-9
- programme de bien-être social ★ ... 933-5
- programme de planification de la
 famille 626-1
- programme en matière de
 population ★ 933-1
- programme en matière de santé ★ 933-4
- programme sanitaire en faveur de la mère et
 de l'enfant ★ 933-6
- programmeur 225-7
- projection
 méthode matricielle de — 720-7
- projection démographique 720-1
- projection rétrospective* 720-1*
- prolongation du célibat 905-9
- promotion 116-2
- table de — 153-3
- promotion sociale* 920-5*
- propagandiste 626-3
- propotion 133-2
- proportion d'abandons 626-6
- proportion d'actifs* 350-6*
- proportion d'actifs occupés* 351-8*
- proportion d'émigrants 816-2
- proportion d'émigrés 816-5
- proportion d'immigrants 816-3
- proportion d'immigrés 816-4
- proportion de chômeurs parmi les actifs* 351-3*
- proportion de contracepteurs 626-8
- proportion de migrants 816-1
- proportion de participants 626-4
- proportion de refus 205-8
- proportion des célibataires 521-4

proportion des décès par cause 421-11
 proportion des malades 425-3
 proportion des naissances illégitimes 632-6
proportionnel 133-2*
proposant 913-3*
 propriétaire 121-1
 propriétaire exploitant 356-2
 protection infantile
 service de — 932-4
 protection maternelle
 service de — 932-3
protégé 330-1*
 protogénésique
 intervalle — 612-3
 province 303-10
 — 303-2
 provisoire 136-1
 taux — 136-3
 provoqué
 avortement — 604-2
pubère 620-2*
 puberté 620-2

Q

Q.I. 327-6
quadruplé 606-3*
 qualification professionnelle 354-4
 qualifié
 ouvrier — 354-5
 ouvrier semi- — 354-6
 qualitatif
 caractère — 131-6
 démographie qualitative 104-3
 qualité
 enquête de — 230-10
 quantile 142-1
 quantitatif
 démographie quantitative 102-9
 quartier 306-7
 quartile 142-2
 déviations — 141-6
 quasi stable
 population — 703-7
quatrième âge 324-8*
 question fermée 206-8
 question ouverte 206-9
 questionnaire 206-3

R

race 333-1
racial 333-1*
 racine 432-5
racisme 333-1*
raciste 333-1*
 raison
 émigrant pour — politique
 religieuse ou éthique ★ 802-12

public
 cadre de la fonction publique ★ 355-6
 cadre supérieur de la fonction
 publique ★ 355-7
 employé de la fonction publique ★ 355-4
 enseignement — 343-2
 profession intermédiaire de la fonction
 publique ★ 355-5
 santé publique 932-1
 publication des bans 505-1
 puerpéral
 état — 424-4
 mortalité puerpérale 424-4*
 période puerpérale 424-4*
 puerperium 603-6
puissance
 optimum de — 902-5*
 pur
 démographie pure 102-5
 pyramide des âges 325-7

quinquennal
 groupe d'âges — 325-3
 quotient — de mortalité 431-3
quintuplé 606-3*
 quota 163-3
 contingemment par quotas 811-4
 sondage par quotas 163-2
 quotient 135-5
 quotient annuel de mortalité 431-2
 quotient de dissolution des mariages 524-1
 quotient de fécondité par parité 634-3
 quotient de migration par rang 817-6
 quotient de mortalité 431-1
 quotient de mortalité infantile 412-5
 quotient de nuptialité 521-3
 quotient de première migration 817-2
 quotient instantané 137-5
 quotient instantané de mortalité 431-4
 quotient intellectuel 327-6
 quotient perspectif de mortalité 431-5
 quotient quinquennal de mortalité 431-3

immigrant pour — politique / religieuse
 ou éthique ★ 802-13
 rajeunissement 326-4
 rajeunissement démographique 326-4
 ramener à l'année 137-4
 rand
 taux de fécondité par — 634-1
 rang 201-6
 naissance réduite de — *n* 634-1*

- quotient de migration par — 817-6
 somme des naissances réduites de —
 n 639-6
 table de migration de tous rangs ... 817-9
 taux de migration de tous rangs ... 817-7
 rang d'accouchement 611-4
 rang de grossesse 611-5
 rang de migration 804-1
 rang de naissance 611-1
 rang du mariage 514-10
 rapatriement 808-1
rapatrier 808-1*
 rappel 205-4
 rapport 133-1
rapport de dépendance 358-9*
 rapport de dépendance économique . 358-9
rapport de féminité 320-3*
 rapport de masculinité 320-5
 rapport de mortalité foetale 413-4
 rapport de mortalité 413-2
 rapport des naissances aux mariages . 639-7
 rapport enfants-femmes 632-8
 rapport sexuel 627-2
 ratio ★ 133-6
 récapitulatif
 feuille récapitulative 207-4
 tableau — 131-8
 recensé 204-1
recensement 202-1*
 auto — 203-12
 district de — 210-2
 division de — 210-3
 enquête de vérification du — 202-9
 micro — 202-5
 opération de — 210-1
 région métropolitaine de — 307-6*
 recensement d'essai 202-7
 recensement de la population 202-1
 recensement direct 203-11
 recensement général 202-2
 recensement par voie postale 203-13
 recensement partiel 202-3
 recensement préliminaire 202-7
recenser 202-1*
 recenseur 204-2
 agent — 204-2
 récessif 912-6
récessivité 912-6*
 recherche d'un premier emploi ★ ... 351-11
 recherche d'un emploi 351-4
recomposé
 famille recomposée 115-4*
reconnaissance 610-7*
 bulletin de — 610-7*
reconnaître 610-7*
 reconnu 610-7
 reconstitution des familles 638-2
 recruteur 626-3
 rectifié
 taux — 136-5
redoublement 347-7*
 fréquence de — 347-7
redoubler 347-7*
réduit
 divorce — 523-5*
 mariage — 520-9*
 naissance réduite 633-7*
 naissance réduite de rang n 634-1*
 premier mariage — 520-9*
 somme des avortements réduits ★ . 640-3
 somme des divorces réduits 523-5*
 somme des événements réduits 138-5*
 somme des mariages réduits 520-9*
 somme des naissances légitimes
 réduites 639-5
 somme des naissances réduites 639-4
 somme des premiers mariages
 réduits 520-9*
 sommés des naissances réduites de rang
 n 639-6
 réel
 revenu — moyen par tête 902-7
 réfugié 808-5
 refus 205-6
 proportion de — 205-8
 régime démographique ancien 907-2
 régime démographique moderne ... 907-3
 région 302-3
 région économique 302-6
 région métropolitaine ★ 307-6
 région métropolitaine de recensement . 307-6*
 région naturelle 302-5
régional
 métropole régionale 306-4*
 registre 211-4*
 registre de l'état civil 211-4
 registre de population 213-1
 — 211-4*
 registre des décès 211-9
 registre des mariages 211-7
 registre des naissances 211-5
 registre paroissial 214-1
 réglée 620-4*
 régles 620-4
 — 603-3*
 premières — 620-5
 régression sociale 920-6
 regroupement familial ★ 806-9
 régulation des naissances 624-6
 relais
 migration avec — 804-6
 relatif
 fréquence relative 144-3
 indice d'intensité relative 818-2
 relation 111-4
 cercle de relations 514-5
 relative
 fréquence — 133-5
 relevé 206-5*
 feuille de — 215-11
 relevé anonyme 215-9
 relevé nominatif 215-10
 relever 206-7
 religieux
 émigrant pour raison politique
 religieuse ou éthique ★ 802-12
 immigrant pour raison politique /
 religieuse ou éthique ★ 802-13
 mariage — 503-2
 religion 341-2
 remariage 514-9
 fréquence du — 524-3

- intervalle entre divorce et — 524-5
remarié 514-9*
- remplacement
 indice de — 711-8
taux de — 711-3*
- remplir 206-4
- renouvelable
 événement — 201-5
 événement non — 201-4
- renouvelé
 ensemble — 710-2
- renseignement 206-6
- renseignement numérique 130-2
- rentier 358-5
- répartition 144-4
 coefficient de — 412-6
- répartition géographique 301-3
- répartition par âges 325-6
- répartition par âges initiale 703-4
- répartition par âges stable 703-3
- répartition par sexe 320-1
- répartition professionnelle 352-1
- répartition spatiale 301-3
- répartition territoriale 301-3
- répété
 enquête à passages répétés 203-9
 enquête répétée 203-10
- repeuplement* 930-2*
- repeupler* 930-2*
- répondant
 non — 205-5
- réponse
 défaut de — 205-3
 non — 205-3
- repopulation* 930-2*
- représentatif
 échantillon — 163-1
- représentation graphique 155-1
- répressif
 obstacle — 905-6
- reprise d'activité* 362-1*
- reproduction 710-1
 âge de — 620-1*
 période de — 620-1
 taux brut de — 711-4
taux brut de — du moment 639-3*
 taux de — 711-1
 taux de — de génération 711-7
 taux de — sexes combinés 711-6
 taux de — tenant compte de la
 nuptialité 712-3
 taux net de — 711-3
- reproduction brute 710-3
 taux de — 711-4
- reproduction féminine
 taux de — 711-2
- reproduction masculine
 taux de — 711-5
- reproduction nette 710-4
 taux de — 711-3
- répudiation 511-3
- répudier* 511-3*
- répulsion 819-2
- résection des trompes 631-5
- réserve 304-4
- réserve de main d'œuvre ★ 351-10
- résidant* 310-6*
 étranger — 331-7
- résidente
 population — 310-1
- résidence 310-6
 changement de — 213-5
 dernier changement de — 802-7
 durée de — 804-2
- résidence à une date antérieure 802-1
- résidence actuelle 802-3
- résidence antérieure 802-2
- résidence fixe
 sans — 310-8
- résidence habituelle
 population de — 310-1
- résidence principale* 310-6*
résidence secondaire 310-6*
- résidentiel
 mobilité résidentielle 803-6
- résider* 310-6*
- résidu 814-1
- résiduel
 fécondabilité résiduelle 638-7
- résiduelle
 variation — 150-6
- responsable
 parenté — 625-1
- ressource 901-1
 — 226-8
- restriction des naissances 624-6
- résultat
 édition des résultats 220-9
- résultat du traitement 228-6
- résultat élaboré 132-6
- retiré des affaires* 358-6*
- retour 804-3
- retrait 628-3
- retrait de la nationalité 331-4
- retraite 361-4
- retraité 358-6
- retraite
 âge de la — 324-7
 migration de — 806-7
 migration par — 806-7
- rétrojection* 720-1*
- rétrospectif
 enquête rétrospective 203-8
projection rétrospective 720-1*
- revenu réel moyen par tête 902-7
- révisé
 taux — 136-5
- révolu
 année révolue 322-2
- révolution démographique 907-1
- rez-de-chaussée* 120-1*
- risque 164-7
 — 134-2
 exposé au — 134-3
- risque d'invalidité 426-5
- risque de conception
 exposition au — 613-1
- rite 341-4
- rôle d'imposition 214-10
- rond* 152-1*
 attraction des nombres ronds 152-2
 nombre — 152-1

routine de calcul statistique 227-4
 rubrique 221-5
 rupture d'union 513-3
rural
 agglomération rurale 306-3
 commune rurale 311-1
 émigration rurale 804-5
exode — 804-5*

S

s'acclimater 809-1*
s'assimiler 809-3*
 saisie des données 228-3
saisonnier 150-5*
 déplacement — 801-10
migration saisonnière 801-10*
 mouvement — 150-5
 variation saisonnière 150-5
saisonnier agricole 356-4*
 salarié 353-3
 salarié agricole 356-4
salarié agricole permanent 356-4*
 salle de classe 345-4
 salpingectomie 631-5
 sanction pénale ★ 933-10
 sanitaire
 politique — ★ 930-8
 programme — en faveur de la mère et de
 l'enfant ★ 933-6
 statistique — 421-1
 sans domicile 310-8
 sans emploi
 travailleur — 351-3
sans enfant
ménage — 110-3*
 sans résidence fixe 310-8
santé 420-2*
 programme en matière de — ★ 933-4
 santé publique 932-1
 schéma 155-4
 science de la population ★ 101-8
scolaire 344-2*
 âge — 346-6
 effectif — inscrit 346-2
 enfant d'âge — 323-8
 fréquentation — 346-4
 obligation — 346-5
 population — 346-2
 population d'âge — 346-7
 statistique — et universitaire 346-1
taux de fréquentation — 346-4*
 scolaire-effectif d'âge — obligatoire .. 346-7
scolarisation 346-4*
taux de — 346-4*
scolariser 346-4*
 scolarité
 durée de — accomplie 342-5
 scolarité obligatoire
 âge de — 346-6
 second degré
 enseignement du — 343-7

population rurale 311-3
ruralisation 311-3*
 rythme
 méthode du — 628-4
 rythme de développement économique 903-1
 rythme optimal d'accroissement 903-2
 secondaire
 cause — de décès 421-9
 enseignement — 343-7
 établissement — 344-4
 famille — 111-10
 migration — 804-4
 noyau — 111-8
résidence — 310-6*
 secteur — 357-8
 stérilité — 621-9
 unité — 162-6
 secte 341-5
 secteur d'activité économique 357-1
 secteur de dépouillement 210-5
 secteur primaire 357-7
 secteur secondaire 357-8
 secteur tertiaire 357-9
 secteur traditionnel 357-10
 section 306-7
section de commune 306-1*
 sécurité
 période de — 628-5
 sécurité sociale
 fichier de — 812-4
 sédentaire 817-3
 —
 table de survie des sédentaires 817-5
sédentarité 304-1*
 table de — 817-4
 ségrégation 810-5
 séjour
 autorisation de — 812-10
 durée de — 804-2
sélectif 811-3*
 immigration sélective 811-3
 migration sélective 816-7
 valeur sélective 914-2
 valeur sélective moyenne 914-3
 sélection 914-1
 — 811-3*
sélection des immigrants 811-3*
 semi-interquartile 141-6
 semi-logarithmique
 graphique — 155-5
 semi-nomade 304-3
 semi-qualifié
 ouvrier — 354-6
 semi-stable
 population — 703-8
 semi-urbain
 population semi-urbaine 311-5
 sénescence 327-1

- sénile* 424-7*
sénilité 424-7
séparation 512-2
séparation de corps et de biens 512-5
séparation de fait 512-3
séparation légale 512-5
séparé 512-6
séparé légalement 512-6
sépulture 214-3
 fiche de — 215-4
série 131-2
série chronologique 150-1
service
 chef de — 355-1*
service de planification de la famille ★ 933-3
service de protection infantile 932-4
service de protection maternelle 932-3
service statistique 204-4
seuil de signification 164-7
sexe 320-2
 répartition par — 320-1
 taux de mortalité par — et par groupe d'âges 401-6
 taux de nuptialité par — 520-5
 taux de reproduction sexes combinés 711-6
sexe féminin
 célibataire du — 515-4
 enfant du — 321-4
 individu du — 321-2
sexe masculin
 célibataire du — 515-3
 enfant du — 321-3
 individu du — 321-1
sextuplé 606-3*
sexuel
 rapport — 627-2
significatif
 différence significative 164-6
signification
 niveau de — 164-7
 seuil de — 164-7
simple
 enfant naturel — 610-6*
simple
 accouchement — 606-1
 cause — de décès 421-4
 sondage aléatoire — 161-4
simulation 730-6
 macro- ★ 730-7
 micro- ★ 730-8
situation dans la profession 353-1
situation matrimoniale 515-1
situation professionnelle 353-1*
social
 ascension sociale 920-5
 capillarité sociale 920-7
 catégorie sociale 920-1
 classe sociale 920-2
 démographie sociale 104-2
 fichier de sécurité sociale 812-4
 groupe — 920-1
 homosocial 920-1*
 migration sociale 920-4*
 mobilité sociale 920-4
 optimum — 902-5*
 pression sociale ★ 933-9
 programme de bien-être — ★ 933-5
 promotion sociale 920-5*
 régression sociale 920-6
 stratification sociale 920-3
 viscosité sociale 920-4*
socio-professionnel
 catégorie socio-professionnelle 353-6
sœur 113-3
 demi- — 113-6
sol cultivable
 densité générale par unité de — 313-2
solde migratoire 701-6
somme des avortement réduits ★ 640-3
somme des divorces réduits 523-5*
somme des événements réduits 138-5*
somme des mariages réduits 520-9*
somme des naissances légitimes
 réduites 639-5
somme des naissances réduites 639-4
somme des naissances réduites de rang
 n 639-6
somme des premiers mariages réduits 520-9*
sondage 160-1
 base de — 161-3
 enquête par — 202-6
 plan de — 160-5
 taux de — 161-5
 unité de — 160-4
sondage à plusieurs degrés 162-3
sondage aléatoire 161-1
sondage aléatoire simple 161-4
sondage aréolaire 162-7
sondage au hasard 161-1
sondage en grappes 161-8
sondage par quotas 163-2
sondage probabiliste 161-1
sondage stratifié 162-1
sondé
 fraction sondée 161-5
sort
 tirage au — 161-2
sortie 805-4
 organe d'entrée et — 226-6
 tableau entrées-sorties ★ 153-6
 visa de — 812-9*
sortie du système d'enseignement
 table de — 347-4
souche
 famille — ★ 113-10
 sous-développé 903-3
 sous-échantillon 162-5
 sous-emploi 351-6
 sous-enregistrement 230-3*
 sous-estimation 230-4
 sous-fécondité 622-7
 sous-fécondité des adolescentes 622-8
 sous-locataire 121-3
 sous-peuplé 902-2*
 logement — 120-6
 sous-peuplement 902-2
 sous-population 902-2
 — 101-6
soutien 358-3
 principal — économique 111-3
souverain
 État — 305-3

- spatial*
migration spatiale 801-3*
 mobilité spatiale 801-1
 répartition spatiale 301-3
- spécialisé*
manœuvre — 354-7*
 ouvrier — 354-6
 taux — 134-6
- spécifié*
 non- — 230-11
- spécifique* 134-6*
 taux — 134-6
- spermatozoïde 602-4
- spermicide
 produit — 629-9
- spontané
 avortement — 604-1
 migration spontanée 806-1
- stable
 population — 703-2
 population quasi — 703-7
 population semi- — 703-8
 répartition par âges — 703-3
- stationnaire
 population — 703-6
 taux de mortalité de la population — 433-5
- statique
 modèle — 730-2
- statisticien-démographe* 130-1*
- statistique
 analyse — ★ 130-10
 bureau de — 204-4
 carte — 155-3
 estimation — 164-2
 exploitation — 130-9
 famille — 115-1
 institut de — 204-4
 office — 204-4
 paramètre — 164-1
 routine de calcul — 227-4
 service — 204-4
 unité — 110-1
- statistique confessionnelle 341-1
 statistique culturelle 341-1
 statistique de l'état civil 212-1
 statistique de l'état de la population 201-1
 statistique de migrations 812-1
 statistique de morbidité 420-6
 statistique démographique 130-1
 — 102-4
- statistique des familles* 637-1*
 — 115-1*
- statistique descriptive 223-2
- statistique du mouvement de la
 population 201-2
- statistique épidémiologique 423-6
- statistique linguistique 340-6
- statistique migratoire 812-1
 statistique sanitaire 421-1
 statistique scolaire et universitaire ... 346-1
- statistique suivant le degré
 d'instruction 342-4
- statistique sur le lieu de naissance ★ 814-4
 — 813-3
- statistique sur les émigrés 813-2
 statistique sur les immigrés 813-2
- statistique sur les migrants 813-1
- status animarum 214-6
- statut matrimonial
 taux d'avortement par âge et — ★ 640-5
- statut professionnel 353-1
- stérile* 621-2*
- stérilet 629-10
- stérilisation 631-1
- stérilisation eugénique 913-4
- stérilité 621-2
- stérilité définitive 621-7
- stérilité des adolescentes 622-8
- stérilité partielle 621-9
- stérilité primaire 621-8
- stérilité secondaire 621-9
- stérilité temporaire 621-5
- stérilité totale 621-8
- stéroïde
 contraception par stéroïdes 630-3
- stochastique
 modèle — 730-5
- strate 162-2
- stratification* 162-1*
- stratification sociale 920-3
- stratifié
 sondage — 162-1
- stratifier* 162-1*
- structure 101-2
 effet en terme de — ★ 701-12
- structure des décès par cause ★ 421-12
- structure génétique 914-6
- structure génotypique 914-7
- subalterne*
cadre — 355-2*
- subsistance
 moyens de — 905-3
niveau des substances 905-5*
 substitution 205-9
- suburbain* 307-3*
 zone suburbaine 307-3
- suburbanisation* 307-3*
- successif
 intervalle entre génération
 successives 713-1
- suicide 422-5
 tentative de — 422-5
- sujet 330-1
- sujet de l'acte 215-5
- superficie cultivable 313-5
- superficie cultivée 313-4
- supérieur
 cadre — 355-1
 cadre — de la fonction publique ★ 355-7
 école supérieure technique 344-9
 enseignement — 343-9
- suresimation 230-6
- surface de mortalité 436-3
- surface habitable 120-3
- surmortalité 402-2
 indice de — 402-3
- surmortalité masculine* 402-2*
- surpeuplé* 902-1*
 logement — 120-5
- surpeuplement 902-1
- surpopulation 902-1

<i>survie</i>	
<i>coefficient de</i> —	431-7*
fonction de —	432-3
méthode des coefficients de —	814-3
probabilité de —	431-6
probabilité de — en état de célibat	522-7
probabilité perspective de —	431-7
table de —	432-3
table de — des sédentaires	817-5
table de — en état de célibat	522-4
survie du groupe	904-3
<i>survie probable à l'âge x</i>	434-1*
survivant	432-4
<i>enfant</i> —	637-1*
survivant en état de célibat	522-5

T

table	153-1
décès de la —	433-2
premier mariage de la —	522-2
table à double extinction	153-4
table à extinction multiple	153-4
table complète de mortalité	435-1
table d'activité	362-1
table d'entrée en invalidité	426-6
<i>table d'invalidité</i>	426-6*
table de célibat	522-3
table de cohorte	153-3
table de décès	433-1
table de fécondité	639-2
table de génération	153-3
table de migration de tous rangs	817-9
table de mortalité	432-1
fonction des tables de mortalité	432-2
population de la —	703-6
table de mortalité abrégée	435-2
table de mortalité actuarielle	435-3
table de mortalité de génération	436-2
table de mortalité de têtes choisies	435-3
table de mortalité démographique	435-4
table de mortalité détaillée	435-1
table de mortalité du moment	436-1
table de mortalité intra-utérine	413-5
table de nuptialité	522-1
table de nuptialité nette des	
célibataires	522-4
table de promotion	153-3
table de sédentarité	817-4
table de sortie du système	
d'enseignement	347-4
table de survie	432-3
table de survie des sédentaires	817-5
table de survie en état de célibat	522-4
table du moment	153-2
table longitudinale	153-3
table multi-états ★	153-6
table perspective	153-5
<i>table type</i>	730-1*
table-type de mortalité ★	435-5
tableau	
mise en tableaux	130-6
tableau à multiples entrées	131-7

survivant en état de non-célibat	522-6
synthèse	132-2
synthétique	
indice —	132-5
indice — de fécondité	639-3
systématique	
échantillon —	161-6
tirage —	161-7
système d'enseignement	
table de sortie du —	347-4
système d'enseignement	343-1
système d'exploitation	226-7
système éducatif	343-1
tableau entrées-sorties ★	153-6
tableau numérique	131-4
tableau partiel	131-9
tableau récapitulatif	131-8
tabulatrice	224-7
taille de la famille	637-3
taille du ménage	111-11
tampon vaginal	629-4
tardif	
mortalité néonatale tardive ★	410-6
taux de mortalité foetale tardive	413-1
tardive	
mortalité foetale —	411-5
taux	133-4
taux annuel	137-2
taux annuel de migration	815-2
taux annuel de migration nette	815-3
taux annuel de migration totale	815-4
taux annuel moyen	137-3
taux annuel moyen d'accroissement	702-2
taux brut	136-8
taux brut — de natalité effective	632-2
taux brut annuel de divortialité	523-2
taux brut annuel de mortalité générale	401-4
taux brut annuel de natalité effective	632-2
taux brut annuel de nuptialité générale	520-2
taux brut de mortalité	401-4
taux brut de natalité	632-2
taux brut de nuptialité	520-2
taux brut de reproduction	711-4
<i>taux brut de reproduction du moment</i>	639-3*
taux central ★	135-10
taux comparatif	136-7
taux comparatif de mortalité	403-1
taux comparatif de natalité	632-7
taux corrigé	136-6
taux corrigé de ...	136-6
taux d'avortement par âge ★	640-4
taux d'avortement par âge et statut	
matrimonial ★	640-5
taux d'acceptation	626-4
taux d'accroissement	702-1
taux d'accroissement naturel	702-6
taux d'activité	350-6
taux d'avortement	640-1

- taux d'échec de la contraception 625-7
taux d'emploi ★ 351-8
taux d'entrée en activité 361-5
taux de Boeckh 711-3*
taux de Boeckh-Kuczynski 711-3*
taux de cessation d'activité 361-7
taux de chômage 351-3*
taux de cohorte 135-9
taux de conception 633-1*
taux de divorce 523-1*
taux de divortialité 523-1
taux de divortialité des mariés 523-3
taux de divortialité par âge 523-4
taux de divortialité par durée de
 mariage 523-5
taux de fécondité 633-1
taux de fécondité féminine 633-2
taux de fécondité générale 633-7
taux de fécondité illégitime 633-6
taux de fécondité légitime 633-5
taux de fécondité légitime par âge 635-3
taux de fécondité masculine 633-4
taux de fécondité par âge 633-9
taux de fécondité par durée de mariage 635-2
taux de fécondité par parité 634-2
taux de fécondité par rang 634-1
taux de fécondité tous âges 633-8
taux de féminité 320-3*
taux de fréquentation scolaire 346-4*
taux de génération 135-9
taux de Kuczynski 711-3*
taux de létalité 425-6
taux de létalité 425-6*
taux de Lotka 703-1*
taux de masculinité 320-4
taux de migration 815-1
taux de migration de tous rangs 817-7
taux de morbidité incidente 425-2
taux de morbidité préva lente 425-3*
taux de mortalité 401-2
taux de mortalité clinique 425-6
taux de mortalité de la population
 stationnaire 433-5
taux de mortalité foetale 413-3
taux de mortalité foetale tardive 413-1
taux de mortalité foeto-infantile ★ 413-7
taux de mortalité infantile 412-2
taux de mortalité maternelle 424-6
taux de mortalité néonatale 412-3
taux de mortalité néonatale précoce 412-4
taux de mortalité par âge 401-7
taux de mortalité par cause 421-10
taux de mortalité par sexe et par groupe
 d'âges 401-6
taux de mortalité périnatale 413-6
taux de mortalité post-infantile 414-6
taux de mortinatalité 413-1
taux de natalité 632-1
taux de natalité illégitime 632-5
taux de natalité légitime 632-4
taux de natalité totale 632-3
taux de nuptialité 520-1
taux de nuptialité des célibataires 520-6
taux de nuptialité des veufs ou
 divorcés 520-7
taux de nuptialité par âge 520-9
taux de nuptialité par sexe 520-5
taux de participation 626-4
taux de persévérance 626-5
*taux de productivité des mariages selon leur
 durée* 635-2*
taux de remplacement 711-3*
taux de reproduction 711-1
taux de reproduction brute 711-4
taux de reproduction de génération 711-7
taux de reproduction des années vécues 711-1*
taux de reproduction féminine 711-2
taux de reproduction masculine 711-5
taux de reproduction nette 711-3
taux de reproduction sexes combinés 711-6
taux de reproduction tenant compte de la
 nuptialité 712-3
taux de scolarisation 346-4*
taux de sondage 161-5
taux définitif 136-4
taux du moment 135-8
taux général 134-7
taux global de fécondité 633-8
taux instantané 137-5
taux instantané d'accroissement 702-5
taux instantané de mortalité 431-4
taux intrinsèque d'accroissement
 naturel 703-1
taux intrinsèque de mortalité 703-1*
taux intrinsèque de natalité 703-1*
taux mensuel 137-4*
taux moyen annuel 137-3
taux moyen de conception 638-9
taux net de reproduction 711-3
taux par âge 135-1
taux par durée 135-3
taux par groupe d'âges 135-2
taux provisoire 136-3
taux rectifié 136-5
taux révisé 136-5
taux spécialisé 134-6
taux spécifique 134-6
taux trimestriel 137-4*
taux type ★ 136-9
 méthode des taux types 403-4
taux type de mortalité 403-6
technique
 école — 344-8
 école supérieure — 344-9
 enseignement — 343-12
 institut — 344-10
télétraitement 227-10
témoin 215-8
température
 méthode des températures 628-6
temporaire
 absent — 310-4
 déplacement — 801-6
 infécondabilité — 621-4
 stérilité — 621-5
 union — 503-6
temps mort 622-5
temps partagé 227-9
tendance 150-2
tendance à long terme 150-2
tendance générale 150-2
tenir à jour 213-4

- tentative de suicide 422-5
- terme
- accouchement à — 605-1
 - accouchement avant — 605-2
 - né à — 605-3
 - né avant — 605-4
 - prévision à court — 720-4
 - tendance à long — 150-2
- terminal
- cause terminale de décès 421-6
- terminal à clavier 227-8
- terminal graphique 228-7
- terrain
- enquête sur le — 203-5
- territoire 305-6
- 301-2
- territoire autonome 305-7
- territoire non autonome 305-8
- territorial
- division territoriale 302-1
 - répartition territoriale 301-3
- tertiaire
- secteur — 357-9
- tête 110-2
- dénombrément par — 202-1*
 - revenu réel moyen par — 902-7
- tête choisie 435-3*
- table de mortalité de têtes choisies . 435-3
- théorie de la population 105-1
- théorie démographique 105-1
- théorie malthusienne de la population 905-2
- théorique
- décès — 403-8
 - démographie — 102-5
 - efficacité — 625-5
- thérapeutique
- avortement — 604-3
- tirage 161-2*
- tirage au sort 161-2
- tirage systématique 161-7
- titre
- occupant sans — 121-4
- total
- accroissement — de la population . 701-1
 - courant — 805-10
 - fécondité totale 601-7
 - infécondité totale 623-3
 - migration totale 805-8
 - migration totale internationale 805-8*
 - migration totale interne 805-8*
 - naissances totales 601-7*
 - natalité totale 601-7
 - stérilité totale 621-8
 - taux annuel de migration totale . 815-4
 - taux de natalité totale 632-3
 - volume — des migrations 805-7
- touristique
- déplacement — 801-12
- tous âges
- taux de fécondité — 633-8
- tradionnel
- famille traditionnelle ★ 115-3
- traditionnel
- secteur — 357-10
- trafic 805-10
- traitement 220-2
- résultat du — 228-6
 - télé — 227-10
- traitement d'enquête 227-3
- traitement électronique de
- l'information 225-1
- traitement non numérique 228-5
- traitement numérique 228-4
- traitement par lot 227-7
- traiter 220-2*
- transcription 211-4*
- bulletin de — 212-2*
- transcrire 211-4*
- transfert de population 808-7
- transit 801-11
- migration de — 801-11*
- transitaire 801-11*
- transiter 801-11*
- transition démographique 907-1
- transitoire
- accroissement — 907-4
- transmigration 801-11*
- transmissible
- maladie — 423-4*
 - maladie — 423-4
- transversal
- analyse transversale 103-5
- traumatisme 422-1
- travail 603-4*
- autorisation de — 812-11
 - changement de lieu de — ★ 921-4
 - force de — 350-1*
 - incapacité de — ★ 426-8
 - incapacité de — 426-2
 - marché du — ★ 901-6
 - migration de — 806-5
 - mobilité du — 921-1
- travailleur 351-1
- 150-5*
- travailleur à domicile 354-1
- travailleur ayant un emploi 351-2
- travailleur familial 353-5
- travailleur frontalier 803-2*
- travailleur indépendant 353-4
- travailleur isolé 353-4*
- travailleur manuel 354-2
- travailleur marginal 351-7
- travailleur non manuel 354-3
- travailleur sans emploi 351-3
- tri 222-1
- trier 222-1*
- trieuse 224-6
- trimestriel
- taux — 137-4*
- triplé 606-3*
- triple
- accouchement — 606-2*
- troisième âge 324-8*
- troisième degré
- enseignement du — 343-9
- trompe
- ligature des trompes 631-4
 - résection des trompes 631-5
- type
- écart — 141-9
 - erreur — 164-4
 - méthode de la mortalité — 403-4

méthode de la population — 403-3
 méthode des taux types 403-4
 mortalité — 403-6
 population — 403-2
 table- — de mortalité ★ 435-5

taux — ★ 136-9
 taux — de mortalité 403-6
type Pareto
modèle de — 819-5*

U

union 501-3
 fin d' — 510-2
 rupture d' — 513-3
 union consensuelle 503-4
 union dysgénique 913-6
 union illégitime 503-5
 union légitime 501-2
 union libre 503-5
 union temporaire 503-6
 unité administrative 302-2
 unité centrale 226-1
 unité de logement 120-1
unité de peuplement 302-2*
 unité de sol cultivable
 densité générale par — 313-2
 unité de sondage 160-4
 unité primaire 162-4
 unité secondaire 162-6
 unité statistique 110-1
 univers 101-3
universitaire 344-5*
 grade — 343-11
 statistique scolaire et — 346-1
 université 344-5
univertellin
gémellité univertelline 606-4*
 jumeau — 606-4

urbain 311-4*
 agglomération urbaine 306-4
 commune urbaine 311-2
 noyau — 307-2
 population semi-urbaine 311-5
 population urbaine 311-4
sub — 307-3*
 zone suburbaine 307-3
urbanisation 311-4*
sub — 307-3*
 usage
 efficacité d' — 625-6
 usuel
 langue usuelle 340-4
 utérin
 table de mortalité intra-utérine 413-5
utérin 113-2*
 décès intra- — 411-2
 dispositif intra- — 629-10
 mortalité intra-utérine 411-1
 utero
 mortalité in — 411-1
 utérus 602-9
 utilisateur 225-5
 programme d' — 226-9

V

vacances
 déplacement de — 801-12
 vacant
 logement — 120-7
 vaginal
 éponge vaginale 629-4
 injection vaginale 629-8
 tampon — 629-4
 valable
 mariage — 513-2
 valeur estimée 154-3
 valeur sélective 914-2
 valeur sélective moyenne 914-3
 validité
 contrôle de — 221-7
 variabilité 141-1
 variable 131-5
 variance 141-8
 variation 150-3
 variation accidentelle 150-6
 variation aléatoire 150-7
 variation résiduelle 150-6

variation saisonnière 150-5
 vasectomie 631-2
ventilation 130-7*
ventiler 130-7*
vérification 130-5*
 enquête de — du recensement 202-9
 vérification post-censitaire 202-8
 vérificatrice 224-5
 vérifier 130-5
 verticalement
 famille étendue — ★ 113-8
 veuf 510-6
 — 510-4
 personne veuve 510-6
 taux de nuptialité des veufs ou
 divorcés 520-7
 veuvage 510-7
 durée moyenne de — 524-4
 veuve 510-5
viabilité 603-1*
 viable
 non — 603-2

<i>vide</i>	121-2*
<i>viduité</i>	
<i>délat de</i> —	510-5*
<i>vie</i>	
âge de la —	323-1
espérance de —	433-3
espérance de — à la naissance	433-4
espérance de — en état de célibat	522-8
ligne de —	437-2
niveau de —	902-6
période de la —	323-1
<i>vie active</i>	361-1
durée moyenne de la —	362-9
espérance brute de —	362-7
espérance de —	362-6
espérance nette de —	362-8
<i>vie conjugale</i>	510-1
<i>vie humaine</i>	
allongement de la —	327-2
durée de la —	434-3
<i>vie médiane</i>	434-1
<i>vie moyenne</i>	433-4
<i>vie normale</i>	434-2
<i>vie probable</i>	434-1
<i>vie probable à l'âge x</i>	434-1*
<i>vie probable à la naissance</i>	434-1*
<i>vieillard</i>	324-8
<i>grand</i> —	324-8*
<i>vieille génération</i> ★	116-8
<i>vieillesse</i>	324-6
<i>vieillir</i>	326-7
<i>vieillessement</i>	326-3
<i>vieillessement démographique</i>	326-3
<i>vieillessement individuel</i>	327-1
<i>vieux</i>	324-8
<i>population vieille</i>	326-5

Z

<i>zéro</i>	
<i>croissance</i> —	701-1*
<i>zone</i>	302-4
<i>zone suburbaine</i>	307-3
<i>zygote</i>	911-7

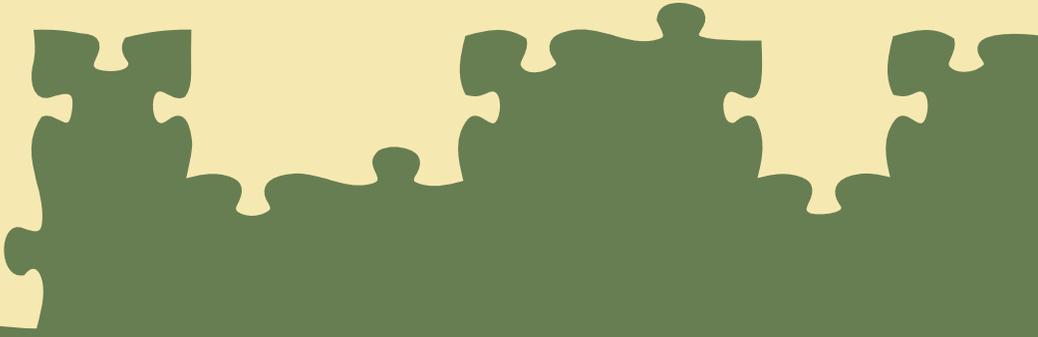
α

α	
<i>coefficient — de Bernstein</i>	915-2

<i>vieux ménage</i>	110-3*
<i>village</i>	306-3
<i>ville</i>	306-4
<i>violence</i>	422-4
<i>violent</i>	
<i>mort violente</i>	422-4*
<i>visa d'entrée</i>	812-9
<i>visa de sortie</i>	812-9*
<i>viscosité sociale</i>	920-4*
<i>vital</i>	
<i>espace</i>	904-1*
<i>indice</i> —	702-7
<i>vitalité</i>	601-4*
<i>vivant</i>	
<i>enfant né</i> —	601-5
<i>naissance vivante</i>	601-4
<i>né</i> —	601-5*
<i>population</i> — de	359-1
<i>vivant de l'agriculture</i>	
<i>population</i> —	359-2
<i>voie postale</i>	
<i>recensement par</i> —	203-13
<i>volontaire</i>	
<i>blessure</i> —	422-6
<i>homicide</i> —	422-6
<i>infécondité</i> —	623-5
<i>interruption — de grossesse</i>	604-2*
<i>volume total des migrations</i>	805-7
<i>voyageur</i>	812-8
<i>vrai</i>	
<i>durée vraie de grossesse</i>	603-3*
<i>vrai jumeau</i>	606-4
<i>vrai mort-né</i>	411-5*

<i>hétérozygote</i>	912-3
<i>homozygote</i>	912-2

www.demopaedia.org



Multilingual Demographic Dictionary

Diccionario demográfico multilingüe

Dictionnaire démographique multilingue

Mehrsprachiges Demographisches Wörterbuch

تاغلا ددعتم يفارغميدلا مجعمل

多言語の人口統計学辞書

人口学词典 联合国

Многоязычный демографический словарь

Wielojęzyczny słownik demograficzny

Mnohojazyčný demografický slovník

Monikielinen väestötieteen sanakirja

Flerspråkig demografisk ordbok

Dizionario demografico multilingue

Dicionário Demográfico Multilíngüe